

DÉMOGRAPHIE DES PHARMACIENS

— PANORAMA AU 1^{ER} JANVIER 2020 —



DÉMOGRAPHIE DES PHARMACIENS

— PANORAMA AU 1^{ER} JANVIER 2020 —



AVANT-PROPOS

DEPUIS DIX ANS, LA PROFESSION NE CESSE D'ÉVOLUER, ET LE RÔLE DES PHARMACIENS AUPRÈS DE LA POPULATION S'EN VOIT RENFORCÉ. LA GARANTIE D'UNE CHAÎNE PHARMACEUTIQUE SOLIDE, DÉPLOYÉE SUR LE TERRITOIRE EN FONCTION DE LA RÉPARTITION DE LA POPULATION, ORCHESTRÉE PAR DES PHARMACIENS DE TOUS LES MÉTIERS, EST FONDAMENTALE AU BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ ET À L'ACCÈS AUX SOINS. LA COMPLÉMENTARITÉ DES MÉTIERS DE LA PHARMACIE S'EST NOTAMMENT ILLUSTRÉE DANS LA GESTION DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 EN CE DÉBUT D'ANNÉE 2020.

A fin de toujours mieux anticiper les évolutions des différents métiers de la pharmacie, l'Ordre national des pharmaciens recueille, analyse et propose des données actualisées de tous les métiers de la profession. C'est dans cet objectif qu'il établit chaque année un panorama démographique exhaustif de tous les pharmaciens de France en exercice.

DES INSCRIPTIONS À L'ORDRE EN HAUSSE DEPUIS 10 ANS

Au 1^{er} janvier 2020, 74 227 pharmaciens étaient inscrits à l'Ordre. 2 356 s'inscrivaient pour la première fois : le nombre de primo-inscrits augmente ainsi de près de 2 % par rapport à 2018. Cette évolution est la plus significative en section D, représentant les pharmaciens adjoints et autres exercices, qui a enregistré 64,2 % de ces nouveaux inscrits.

Ces dix dernières années, le nombre de pharmaciens inscrits à l'Ordre n'a cessé d'augmenter (+1,2 % depuis 2009).

La section H, représentant les pharmaciens des établissements de santé ou médicosociaux et des services d'incendie et de secours, et la section B, regroupant les pharmaciens de l'industrie, sont les deux sections qui ont enregistré la plus forte hausse d'inscriptions ces dix dernières années. La section E, représentant les pharmaciens exerçant en outre-mer, a également vu son nombre d'inscrits croître notablement sur la période (+18 % en 10 ans), du fait de la forte augmentation des pharmaciens en établissements de santé dans les territoires ultramarins. À l'inverse, la section G, représentant les pharmaciens biologistes, a connu la plus forte baisse du nombre d'inscriptions (-12,5 % en 10 ans).

DES TENDANCES 2019 SIMILAIRES À CELLES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Les grandes tendances de la démographie en 2019 restent semblables à celles de l'année précédente : stable depuis 2016, l'âge moyen des pharmaciens est de 46,7 ans. Le nombre de pharmaciens de moins de 35 ans est en hausse. Les jeunes pharmaciens de moins de 35 ans représentent, en effet, le quart de la population des pharmaciens inscrits à l'Ordre, alors que les plus de 66 ans constituent moins de 4 % de la population.

La population des pharmaciens est majoritairement féminine (67 %). Les femmes représentent plus de 50 % des ressortissants dans chacune des sections, allant de 52 % en section C, représentant les pharmaciens de la distribution en gros, à plus de 70 % au sein des sections D et H (81 % et 75 % respectivement).

À noter cette année qu'on observe une augmentation du nombre de temps pleins au sein de certaines sections. Ainsi, en section D, la part des temps pleins progresse de 2 points pour atteindre 62 % en 2019. De même en section H, le taux de temps pleins atteint 68 %, majoritairement dans les établissements publics.

UN MAILLAGE TERRITORIAL HARMONIEUX POUR UN ACCÈS AUX SOINS FACILITÉ

Le nombre d'inscriptions en section A, représentant les pharmaciens titulaires d'officine, poursuit sa baisse en 2019, en lien avec la diminution du nombre d'officines sur le territoire du fait de la restructuration du réseau officinal qui observe une tendance au regroupement d'officines et au développement des maisons de santé pluridisciplinaires. En effet, 219 officines ont fermé en 2019, un nombre de fermetures toutefois moins élevé qu'en 2018 (226).

Le nombre de pharmaciens travaillant en officine et relevant de la section D continue quant à lui d'augmenter (+1,6 % par rapport à 2018), conséquence de la prise en compte des nouvelles missions et de la nécessité d'une présence pharmaceutique suffisante pour les assumer.

Les laboratoires de biologie médicale (LBM) font également l'objet d'une réorganisation : les structures se regroupent. Ainsi, les sociétés privées ont diminué de 10,9 % depuis 2018, mais le nombre de sites rattachés aux structures privées continue d'augmenter légèrement.

Le nombre de pharmacies à usage intérieur (PUI) diminue, aussi bien au sein des établissements publics que privés (respectivement -1,3 % et -2,5 % par rapport à 2018). Cette diminution résulte notamment du déploiement des structures de coopération et de mutualisation entre les PUI (groupements hospitaliers de territoire [GHT] et groupements de coopération sanitaire [GCS]). Toutefois, le nombre de pharmaciens exerçant dans les établissements de santé ou médico-sociaux et les services d'incendie et de secours ne cesse d'augmenter depuis 10 ans (+33 %), notamment grâce au développement des activités de pharmacie clinique après la publication du décret du 21 mai 2019.

Ces restructurations et l'évolution des modes d'exercice n'ont cependant pas d'impact sur le maillage pharmaceutique, un des atouts remarquables de la profession, qui reste harmonieux sur tout le territoire. Ainsi, en 2019, on recense en moyenne 32 officines et 7,1 laboratoires de biologie médicale, ainsi que 3,6 PUI, pour 100 000 habitants.

Par ailleurs, les 769 établissements pharmaceutiques de l'industrie et les 530 établissements de la distribution en gros et leurs pharmaciens (sections B et C), présents sur l'ensemble du territoire, permettent un approvisionnement sécurisé en produits de santé de qualité des autres professionnels de la chaîne pharmaceutique.

L'accès aux médicaments, produits de santé et aux examens de biologie médicale en tout point du territoire, est donc assuré.

Les données démographiques de l'année 2019 confirment des tendances déjà observées ces deux dernières années. Le maillage équilibré favorise la proximité avec la population et l'accès aux soins de premier recours. Il constitue une véritable force pour faire face aux enjeux de demain : coopération interprofessionnelle, déploiement du numérique ou encore approvisionnement continu en médicaments et produits de santé pour un exercice pharmaceutique au service des usagers du système de santé. —

Carine Wolf-Thal

Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens



DONNÉES GÉNÉRALES **5**

1	Répartition et évolution des inscriptions à l'Ordre depuis 10 ans	6
2	Dynamiques de recrutement des pharmaciens diplômés en France	9
3	Âge et renouvellement des générations de pharmaciens	15
4	Répartition des pharmaciens par nationalité et diplôme	22

RÉPARTITION PAR SECTION

SECTION A

LES PHARMACIENS D'OFFICINE LES PHARMACIENS TITULAIRES **26**

1	Éléments généraux	28
2	Les officines sur le territoire métropolitain : un pôle d'accès aux soins	32
3	La restructuration progressive du réseau officinal	38

SECTION D

LES PHARMACIENS D'OFFICINE LES PHARMACIENS ADJOINTS ET AUTRES EXERCICES **50**

1	Éléments généraux	52
2	Pérennité du métier de pharmacien adjoint	58
3	La population féminine	64
4	Pharmaciens intérimaires	67
5	Pharmacies mutualistes et sociétés de secours minières	69

SECTION H

LES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ **72**

1	Éléments généraux	74
2	Les mouvements de la section	79
3	L'activité de remplacement	81
4	La mobilité des diplômés	82

SECTION G

LES PHARMACIENS BIOLOGISTES **84**

1	Éléments généraux	86
2	Les structures juridiques	93

SECTION C

LES PHARMACIENS DE LA DISTRIBUTION EN GROS **98**

1	Éléments généraux	100
2	La diversité des métiers de la section C	104
3	La mobilité des inscrits	112

SECTION B

LES PHARMACIENS DE L'INDUSTRIE **118**

1	Éléments généraux	120
2	Une diversité de profils	123
3	Évolution du nombre de pharmaciens et d'établissements	126

SECTION E

PHARMACIENS DES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER **128**

1	Répartition par métier et par territoire	130
2	Les pharmaciens dispensateurs	133
3	La biologie médicale	134

DONNÉES GÉNÉRALES



74 227
**PHARMACIENS
 INSCRITS À L'ORDRE
 EN 2019**

+0,2 % par rapport à 2018
 +1,2 % par rapport à 2009



2 356
**INSCRIPTIONS
 NOUVELLES**

+1,9 % par rapport à 2018
 +3,3 % par rapport à 2009



67 %
femmes



33 %
hommes

**RÉPARTITION
 HOMMES FEMMES**



46,7
**ÂGE
 MOYEN**

Stable par rapport à 2018



2 937
**PHARMACIENS
 DE 66 ANS ET PLUS**

+10 % par rapport à 2018
 4,0 % des pharmaciens

Dans cette partie consacrée aux données générales il faut distinguer :

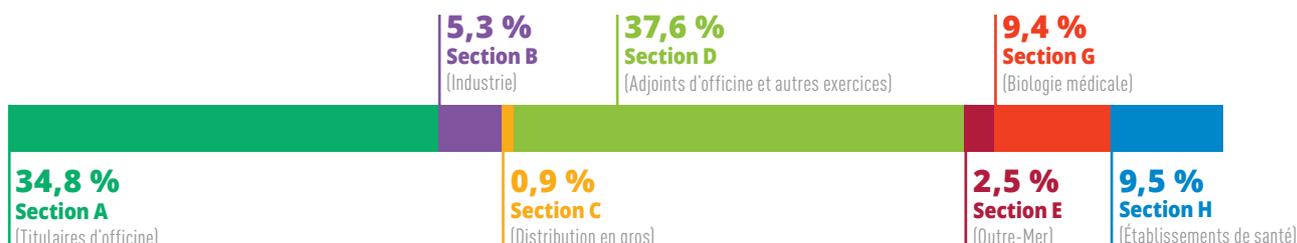
- **Les personnes physiques inscrites à l'Ordre qui sont comptabilisées une seule fois en fonction de leur section principale de rattachement.** Elles sont 74 227 en 2019.
- **Les inscriptions à l'Ordre en section principale et en première activité secondaire.** Il s'agit du nombre total d'inscriptions physiques (74 227 en 2019) et de premières inscriptions supplémentaires (dites activités secondaires) par section (1 317). Au total, on compte donc 75 544 inscriptions soit en section principale soit en première activité secondaire.
- **L'ensemble des inscriptions à l'Ordre,** correspondant à la comptabilisation de **l'ensemble des activités principales et de toutes les activités secondaires.** Il est important de noter que certains pharmaciens peuvent avoir un nombre important d'activités. On compte ainsi 78 745 inscriptions à l'Ordre ou activités déclarées par les pharmaciens.

1

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS À L'ORDRE DEPUIS 10 ANS

1/1 - EN 2019, L'ORDRE RECENSE 74 227 PHARMACIENS INSCRITS DONT LES 3/4 EXERCENT EN OFFICINE

RÉPARTITION DES PHARMACIENS PAR SECTION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 74 227 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2019 (personnes physiques).

Note : En raison des arrondis, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100% dans les graphiques de ce panorama.

L'inscription à l'Ordre national des pharmaciens s'effectue par métier, dans les différentes sections (A, B, C, D, G et H) représentant respectivement les pharmaciens titulaires d'officine, l'industrie pharmaceutique, la distribution en gros, les pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices, les biologistes médicaux et les pharmaciens des établissements de santé.

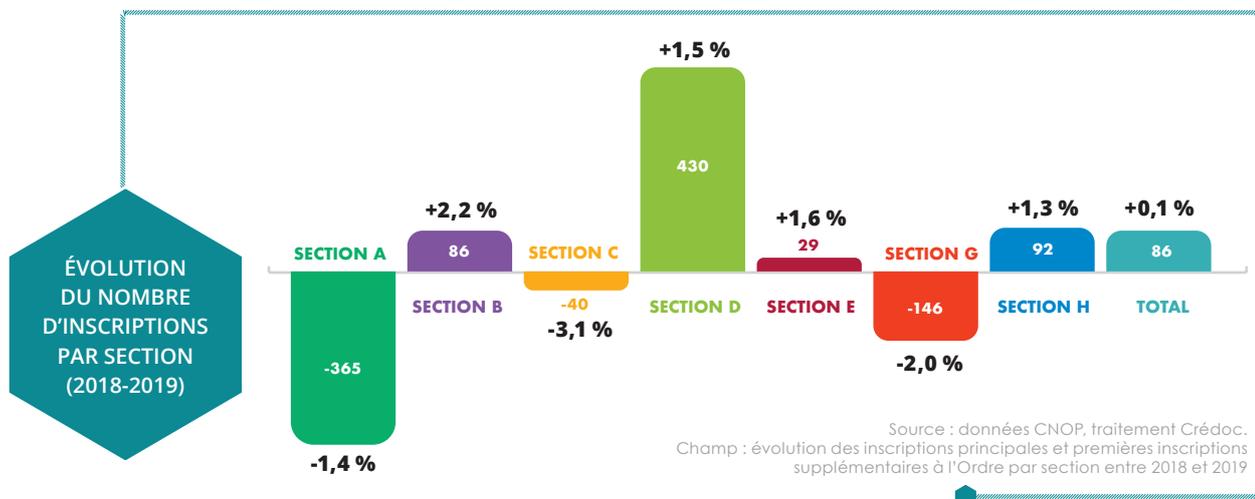
La section E représente les pharmaciens exerçant dans les départements et les collectivités d'Outre-mer, tous métiers confondus.

Le nombre de pharmaciens inscrits à l'Ordre recensés selon leur activité principale, est passé de 74 115 en 2018 à 74 227 en 2019, soit une pro-

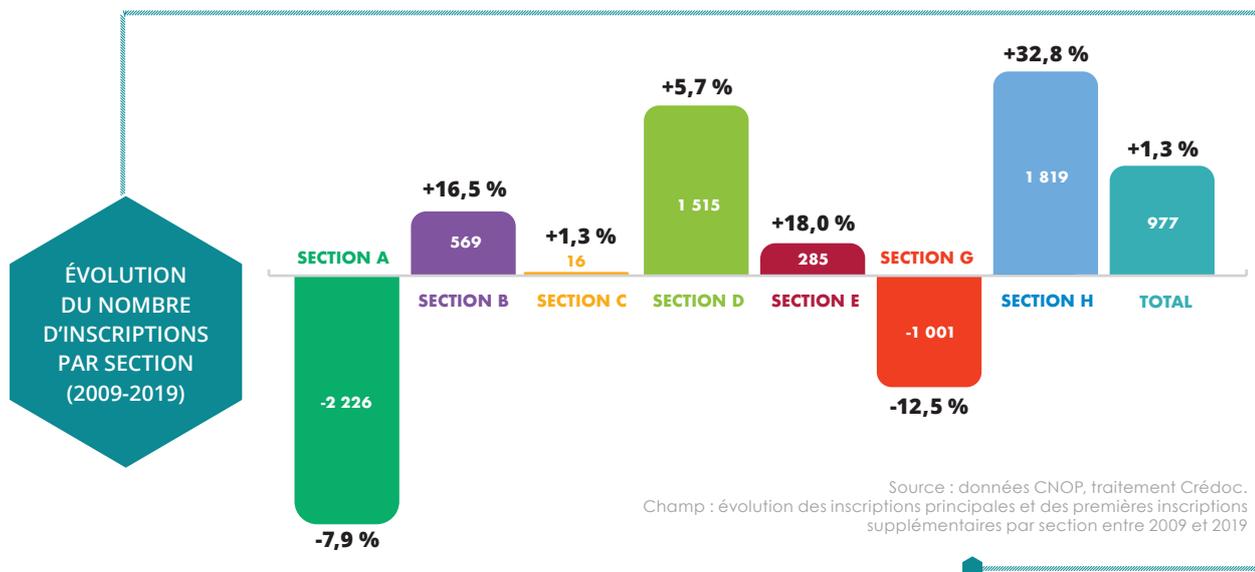
gression de 0,2 % sur cette période. Près des trois quarts des pharmaciens sont inscrits en section A ou en section D (respectivement 34,8 % et 37,6 %). Les pharmaciens exerçant principalement dans les laboratoires de biologie médicale (section G) et dans les établissements de santé (section H) attirent respectivement 9,4 % et 9,5 % des professionnels. Un pharmacien peut être inscrit dans une ou plusieurs sections secondaires en plus de sa section principale. C'est pourquoi, le nombre d'inscriptions est supérieur au nombre de personnes physiques. En 2019, le nombre total d'inscriptions principales et de premières inscriptions supplémentaires ou secondaires par section s'élevait à 75 544 contre 75 458 en 2018.

1/2 - UNE LÉGÈRE PROGRESSION DES INSCRIPTIONS DE PHARMACIENS À L'ORDRE DEPUIS 2009, AVEC DES DISPARITÉS EN FONCTION DES SECTIONS

Les inscriptions en section principale et les premières inscriptions secondaires ont connu une hausse de 1,3 % entre 2009 et 2019, soit un taux de croissance annuel moyen de 0,13 % par an. Entre 2018 et 2019, cette tendance a été confirmée avec une croissance de 0,1 % du nombre d'inscriptions.



La section D est la section qui connaît la plus grande progression (+ 430 inscrits), entre 2018 et 2019, en valeur absolue (en section principale ou première inscription supplémentaire).



La section H relative aux pharmaciens des établissements de santé, connaît la plus forte hausse de ses inscriptions principales et secondaires entre 2009 et 2019 : +32,8 %, soit un total de 1 819 inscriptions sur 10 ans. Entre 2018 et 2019, la section H a connu une progression de ses inscriptions de 1,3 %.

La section B, regroupant les pharmaciens de l'industrie, connaît également une très forte hausse de ses inscriptions (principales et premières inscriptions secondaires) sur 10 ans : +16,5 % entre 2009 et 2019, soit une hausse de 1,5 % par an sur cette période.

La plus forte réduction des inscriptions de pharmaciens (section principale et premières inscriptions secondaires) entre 2009 et 2019 est visible au sein

de la section G, -12,5 %, soit un recul de 1,3 % par an sur cette période. Cette tendance est liée aux regroupements des laboratoires d'analyses, qui est expliquée plus en détail, dans le chapitre consacré à la section G.

Sur 10 ans, le nombre d'inscriptions en tant que pharmacien titulaire d'officine (section A), a diminué de 7,9 %. Cette baisse s'explique par la restructuration du réseau officinal ces 10 dernières années et par le mouvement de regroupements de ces structures sur le territoire national. La baisse du nombre d'officines est donc un des facteurs explicatifs majeurs à l'origine des changements dans la structure des inscriptions de pharmaciens d'officine (section A et D).

En dix ans, le nombre d'inscriptions principales et de premières inscriptions secondaires **en section D, a progressé de 5,7 %**.

De 2018 à 2019, la section C perd 3,1 % de ses effectifs. Le nombre de pharmaciens dans la distribution en gros (section C) n'a augmenté que de 1,3 % en dix ans (de 2009 à 2019). Cette faible augmentation

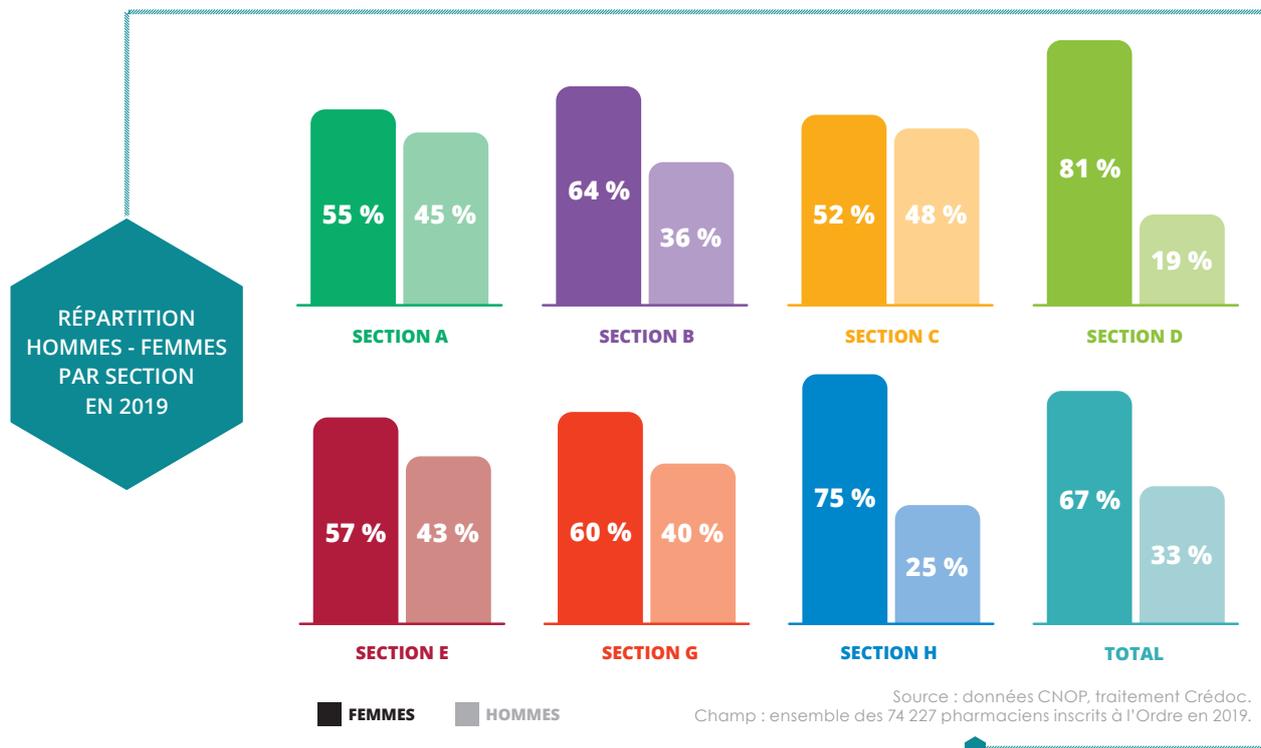
traduit la baisse du nombre d'établissements liée à la concentration des entreprises (fermetures et regroupements d'établissements répondant au besoin économique de rationaliser le réseau).

Les effectifs de la section E poursuivent leur hausse (+18 % en dix ans), en lien avec la forte augmentation des pharmaciens en établissement de santé.

1/3 - UNE PROPORTION DE FEMMES QUI DEMEURE PLUS IMPORTANTE AU SEIN DES SECTIONS D ET H

De façon générale, **les femmes inscrites au sein de l'Ordre des pharmaciens sont plus nombreuses que les hommes**, cette répartition s'expliquant elle-même par la présence plus importante des femmes parmi les étudiants en pharmacie. Ainsi, on compte 67 % de femmes et 33 % d'hommes parmi les personnes physiques inscrites à l'Ordre.

L'augmentation du nombre de pharmaciens inscrits à l'Ordre sur les 10 dernières années (+1,2 %) est marquée par une hausse des effectifs féminins (+3,4 %) et une diminution des effectifs masculins (-3 %). Au global, la part des femmes au sein de la profession est passée de 66 % en 2009 à 67 % en 2019.



Parmi les sections les plus féminisées figurent celle des adjoints d'officine (81 % de femmes), puis celle des pharmaciens des établissements de santé (75 % de femmes). En comparaison, la proportion d'hommes est plus importante parmi les pharmaciens de la distribution en gros (48 % d'hommes) et les titulaires d'officines (45 % d'hommes en 2019).

Au sein des sections D, H, C et A, la part des femmes a peu évolué depuis 2009. En effet, on comptait

alors 82 % de femmes en section D, 76 % de femmes en section H, 49 % en section C et 46 % de femmes en section A. La progression des femmes est nettement plus visible au sein de la section B, où elles sont passées de 57 % en 2009 à 64 % aujourd'hui, soit une augmentation de 7 points en 10 ans ainsi qu'au sein de la section G où elles sont passées de 56 % en 2009 à 60 % en 2019, soit une augmentation de 4 points.

2 DYNAMIQUES DE RECRUTEMENT DES PHARMACIENS DIPLÔMÉS EN FRANCE

2/1 - LE NUMERUS CLAUSUS (NC)

En plus de la voie classique d'accès aux études pharmaceutiques via la première année commune aux études de santé (PACES), les pouvoirs publics ont introduit dans les textes d'autres possibilités permettant d'accéder aux études pharmaceutiques :

- **Expérimentation d'accès** à la deuxième année à des étudiants ayant un niveau licence. Les places prévues par ce dispositif sont intégrées au numerus clausus¹.
- **Passerelles** : accès aux deuxième et troisième années des études pharmaceutiques aux titulaires d'un diplôme ou équivalent d'un master. Cette passerelle a été ouverte depuis peu aux paramédicaux.
- **Droit au remords** : accès à la deuxième année en pharmacie à des étudiants engagés depuis au moins deux ans dans la filière médicale, odontologique ou maïeutique.

Les places prévues au titre des passerelles et du droit au remords sont comptabilisées en plus du numerus clausus.

CHIFFRES RELATIFS AU NUMERUS CLAUSUS

Année (N)	Nouveaux inscrits à l'Ordre	Taux de variation annuel du nombre de nouveaux inscrits	Nouveaux inscrits à l'Ordre diplômés en France	Part des nouveaux inscrits diplômés en France	NC de l'année (N-1 - N)	NC passerelle*	Ecart entre le nombre de nouveaux inscrits et le numerus clausus en vigueur à l'entrée de la formation	Taux de non-inscription à l'Ordre****
2009	2 281	12,1 %	2 176	95,4 %	3 090	-	-224	14 %
2010	2 185	-4,2 %	2 132	97,6 %	3 090	-	-468	10 %
2011	2 166	-0,9 %	2 129	98,3 %	3 090	23	-661	16 %
2012	2 324	7,3 %	2 228	95,9 %	3 095	58	-762	18 %
2013	2 452	5,5 %	2 329	95,0 %	3 095	65	-661	20 %
2014	2 465	0,5 %	2 336	94,8 %	3 099	72	-754	24 %
2015	2 324	-5,7 %	2 158	92,9 %	3 097	76	-932	33 %
2016	2 289	-1,5 %	2 159	94,3 %	3 095	78	-931	37 %
2017	2 233	-2,4 %	2 120	94,9 %	3 105	78	-970	38 %
2018	2 311	3,5 %	2 186	94,6 %	3 124	78	-909	36 %
2019	2 356	1,9 %	2 228	94,6 %	3 261	78	-867	36 %

* Numerus clausus permettant l'accès en 2^{ème} ou 3^{ème} année suivant les conditions fixées dans l'arrêté du 26 juillet 2010 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme. Cet arrêté a été abrogé le 1^{er} juillet 2017.

** Soit 71 places via admission directe et 7 places pour les étudiants souhaitant exercer leur droit au remords.

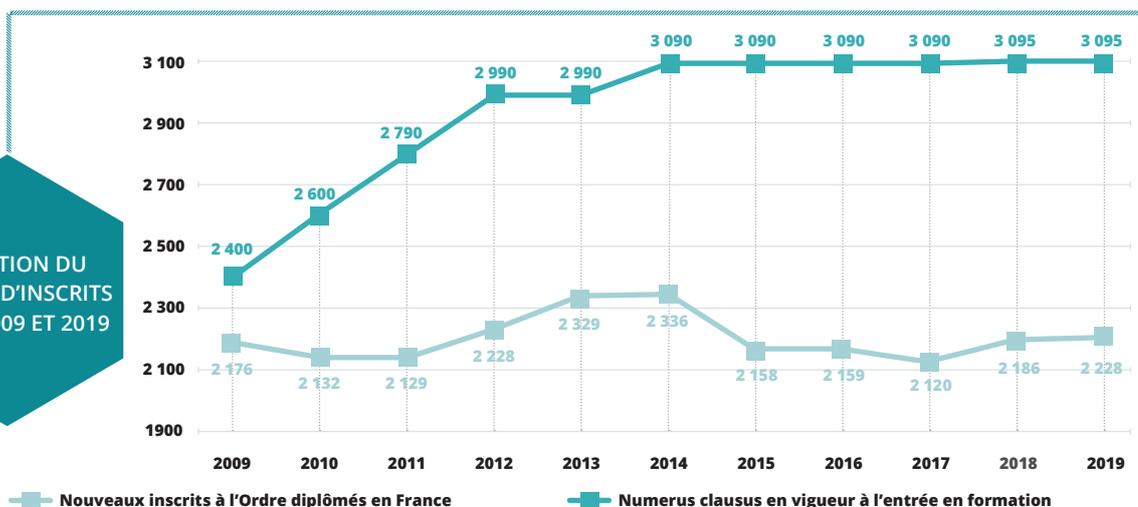
*** Pour l'année 2019, on compte 71 places par admission directe en deuxième ou troisième année des études en pharmacie et 7 places pour les étudiants souhaitant exercer leur droit au remords (arrêté du 16 avril 2019 fixant le nombre d'étudiants autorisés, selon les différentes modalités d'admission, à poursuivre en deuxième ou troisième année leurs études en médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique à la rentrée universitaire 2019-2020).

**** Le taux de non-inscription est le rapport entre les nouveaux inscrits diplômés depuis moins de 3 ans en France sur le NC à l'année d'entrée en formation.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.

1 - Les bases juridiques relatives à l'expérimentation sont les suivantes : Article 39 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; Décret n° 2014-189 du 20 février 2014 tendant à l'expérimentation de modalités particulières d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques et l'arrêté du 20 février 2014 relatif à l'expérimentation de nouvelles modalités d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRITS ENTRE 2009 ET 2019



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : nouveaux inscrits à l'Ordre diplômés en France.

Le numerus clausus en vigueur à l'entrée en formation augmente fortement de 2011 à 2014 pour se stabiliser de 2015 à 2019.

Le nombre de nouveaux inscrits subit une baisse sensible (-4,6 %) entre 2014 et 2019.

Le taux de non-inscription à l'Ordre, soit le rapport entre le nombre de nouveaux inscrits diplômés depuis trois ans ou moins et le nombre de postes ouverts au concours 9 années plus tôt, est d'environ 36 % comme en 2018, ce qui signifie que 36 % des

étudiants ayant franchi le numerus clausus ne se retrouvent pas inscrits au sein de l'Ordre.

Ce taux de non-inscription traduit la grande diversité du métier de pharmacien. En effet, certains domaines, comme par exemple le secteur de l'industrie pharmaceutique, ne nécessitent pas systématiquement une inscription à l'Ordre. On pourra citer par exemple les métiers du secteur tertiaire (comme la communication, le marketing ou le journalisme scientifique) ou les métiers de l'enseignement et de la recherche.

2/2 - ÉVOLUTION DES POSTES D'INTERNAT EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE ET EN BIOLOGIE MÉDICALE

Les 4 années de l'internat conduisent à l'obtention de 3 types de Diplômes d'Études Spécialisées (DES) :

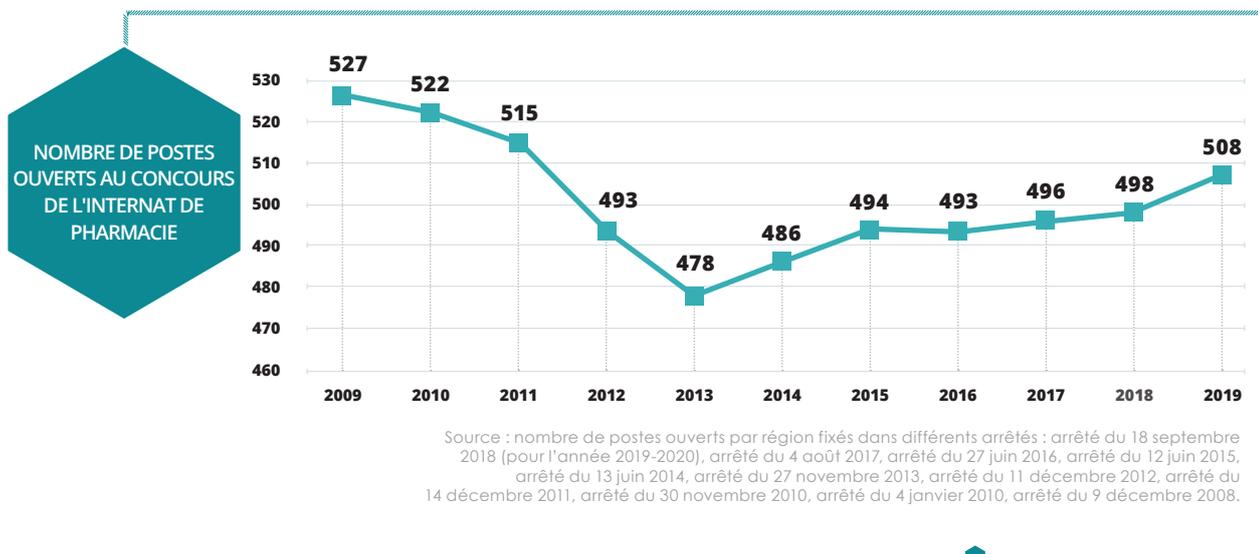
- **Biologie médicale** (commun avec la filière médecine). Ce DES très prisé par les étudiants en pharmacie est le plus souvent laissé vacant par les étudiants en médecine, entraînant une sous-dotatation des responsables de laboratoires de biologie médicale
- **Pharmacie Hospitalière**
- **Innovation Pharmaceutique et Recherche**

La répartition des postes d'interne par filière est relativement stable depuis 2010.

L'arrêté du 18 septembre 2018 fixe à 508 le nombre de postes offerts au titre de l'année universitaire 2019-2020 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques (contre 498 en 2018, soit une augmentation de 2 %).

508

postes ouverts au titre de l'année universitaire 2019-2020



En 2019, 508 postes étaient offerts aux étudiants passant le concours de l'internat de pharmacie. Sachant que le numerus clausus à l'entrée de leur formation s'élevait à 3 095, seuls **16 % d'entre eux accèdent à une carrière de biologie médicale, de pharmacie hospitalière ou d'innovation pharmaceutique et recherche.** Ce taux, qui était de 22 % en 2006 et de 18 % en 2009, est en baisse continue depuis 10 ans, et ce malgré la légère hausse du nombre de postes ouverts à l'internat. Cette baisse peut également s'expliquer par la forte augmentation du numerus clausus à l'entrée en formation sur la même période.

16%
des étudiants accèdent au troisième cycle des études pharmaceutiques.

PLACES OUVERTES POUR L'INTERNAT DE PHARMACIE EN 2019

Interrégions	Pharmacie hospitalière	Innovation pharmaceutique et recherche	Biologie médicale
Île-de-France	52	6	32
Nord-Est	36	5	20
Nord-Ouest	48	7	28
Ouest	35	5	22
Rhône-Alpes-Auvergne	43	4	20
Sud	47	9	22
Sud-Ouest	40	5	22
TOTAL	301	41	166

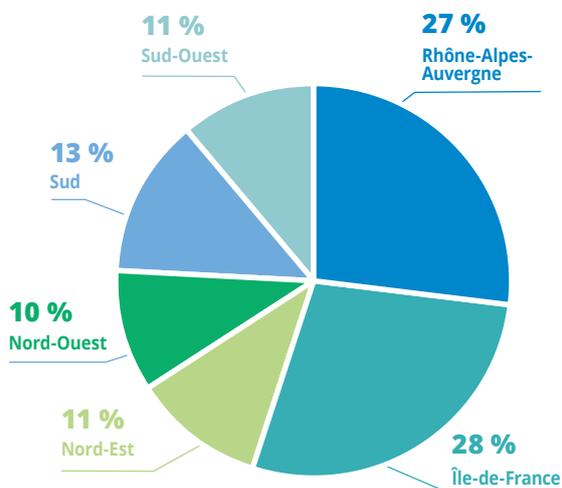
Source : Arrêté du 18 septembre 2018 portant répartition des postes offerts, au titre de l'année universitaire 2019-2020, au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques.

La répartition par filière des 508 postes au titre de l'année universitaire 2019-2020 se décompose de la manière suivante : **301 postes en pharmacie hospitalière, 41 postes en Innovation pharmaceutique et recherche et 166 postes en biologie médicale.**

On constate des disparités territoriales dans le nombre de places ouvertes à l'internat de pharmacie.

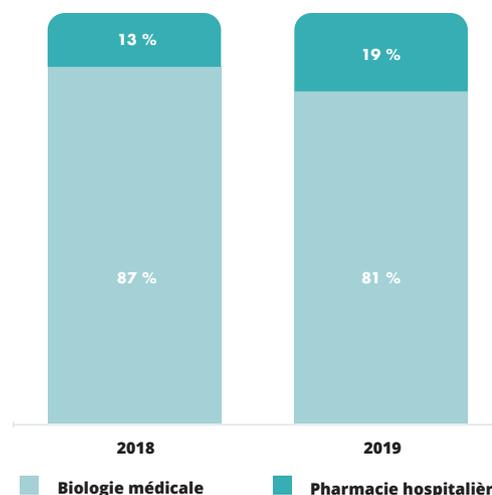
On retrouve 12 places d'écart entre les inter-régions Sud et Ouest de la France pour les postes en pharmacie hospitalière. Ces différences se retrouvent très nettement dans le choix des candidats qui ont une préférence pour les zones situées dans le sud de la France.

CHOIX DE RÉGIONS DES 100 PREMIERS CANDIDATS EN 2019



Source : Arrêté du 7 novembre 2019 relatif à l'affectation des internes de pharmacie ayant satisfait aux épreuves du concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques au titre de l'année universitaire 2019-2020

CHOIX DE SPÉCIALITÉ DES 100 PREMIERS CANDIDATS EN 2018 ET 2019



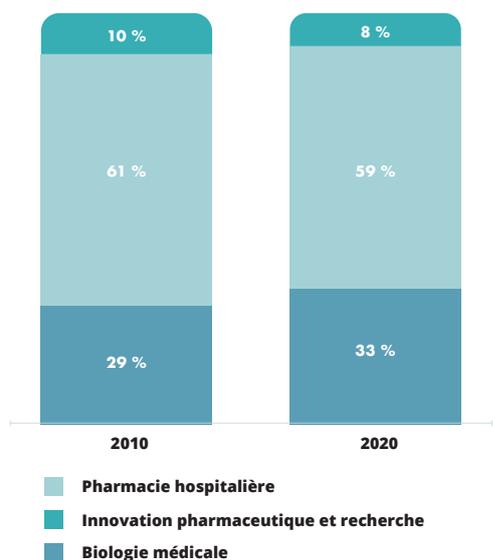
Source : Arrêté du 7 novembre 2019 relatif à l'affectation des internes de pharmacie ayant satisfait aux épreuves du concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques au titre de l'année universitaire 2019-2020

En 2019, les 100 premiers candidats au classement sont toujours nombreux à choisir la filière de la biologie médicale, mais moins que l'année dernière. En 2018, 87 % d'entre eux s'orientaient vers la biologie médicale tandis que seulement 13 % choisissaient la filière de la pharmacie hospitalière. En 2019, c'est le cas de presque un cinquième d'entre eux (19 %). Si la voie de la biologie médicale reste la plus prisée, en un an, la filière pharmacie hospitalière a donc gagné en attractivité auprès des étudiants.

81 %

des 100 premiers candidats en 2019 ont choisi la biologie médicale, contre 87 % en 2018.

RÉPARTITION DES POSTES OUVERTS AUX INTERNATS PAR FILIÈRE



Source : Arrêté du 18 septembre 2018

Entre 2010 et 2020, la part des postes ouverts en pharmacie hospitalière et en innovation pharmaceutique et recherche a diminué alors que celle en biologie médicale a augmenté (+ 4 points). Néanmoins, la filière pharmacie hospitalière reste majoritaire avec 59 % des postes ouverts en 2020.

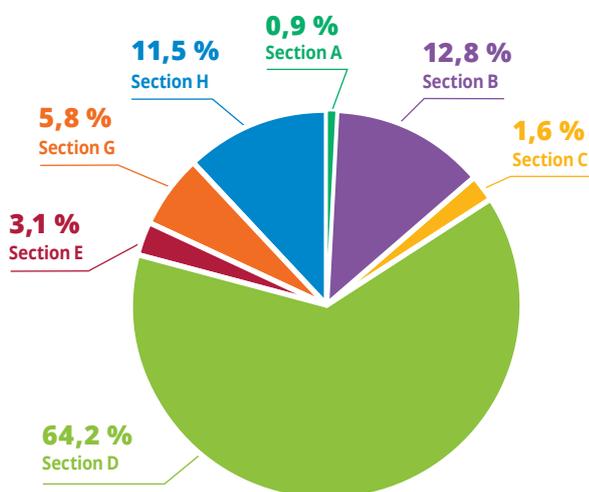
59%

des postes ouverts en 2020 sont de la filière pharmacie hospitalière.

2/3 - NOUVEAUX INSCRITS À L'ORDRE

A - PROFIL DES NOUVEAUX INSCRITS À L'ORDRE

NOUVEAUX INSCRITS À L'ORDRE PAR SECTION EN 2019



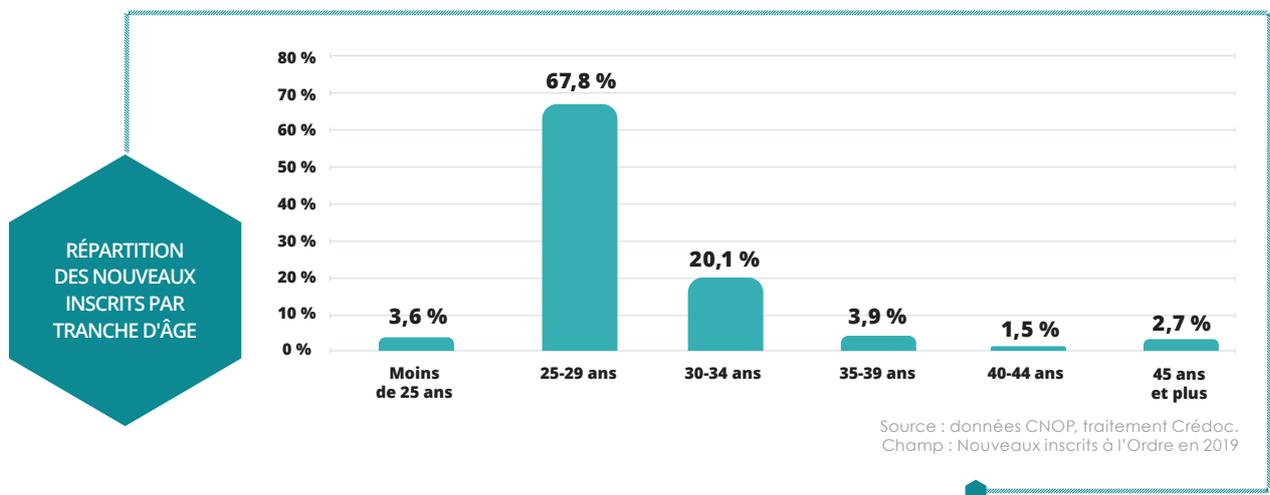
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Nouveaux inscrits à l'Ordre en 2019

2 356

pharmaciens se sont inscrits à l'Ordre en 2019, soit 45 de plus que l'année précédente.

Ces nouvelles inscriptions sont majoritairement issues de la section D (64,2 %), section où les mouvements d'inscription sont très nombreux. Les pharmaciens hospitaliers et industriels représentent respectivement 11,5 % et 12,8 % de ces nouvelles inscriptions.

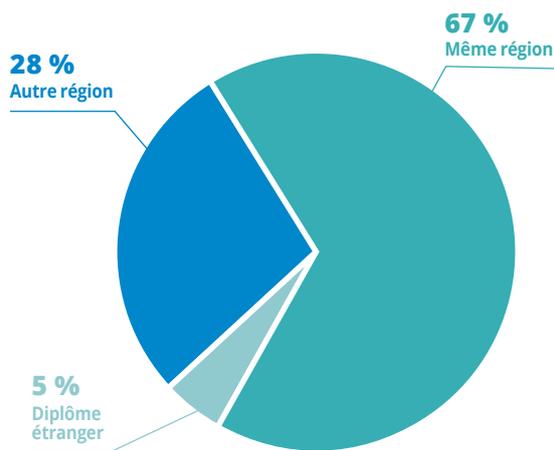
Enfin, la section des biologistes médicaux attire 5,8 % des nouveaux inscrits.



Les nouveaux inscrits sont, en grande majorité, âgés de moins de 30 ans (71,4 %). Un cinquième d'entre eux a entre 30 et 34 ans. Les plus de 35 ans constituent une minorité.

B - MOBILITÉ DES NOUVEAUX INSCRITS À L'ORDRE

RÉPARTITION ENTRE LIEU DE FORMATION ET LIEU D'INSTALLATION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Nouveaux inscrits à l'Ordre en 2019.

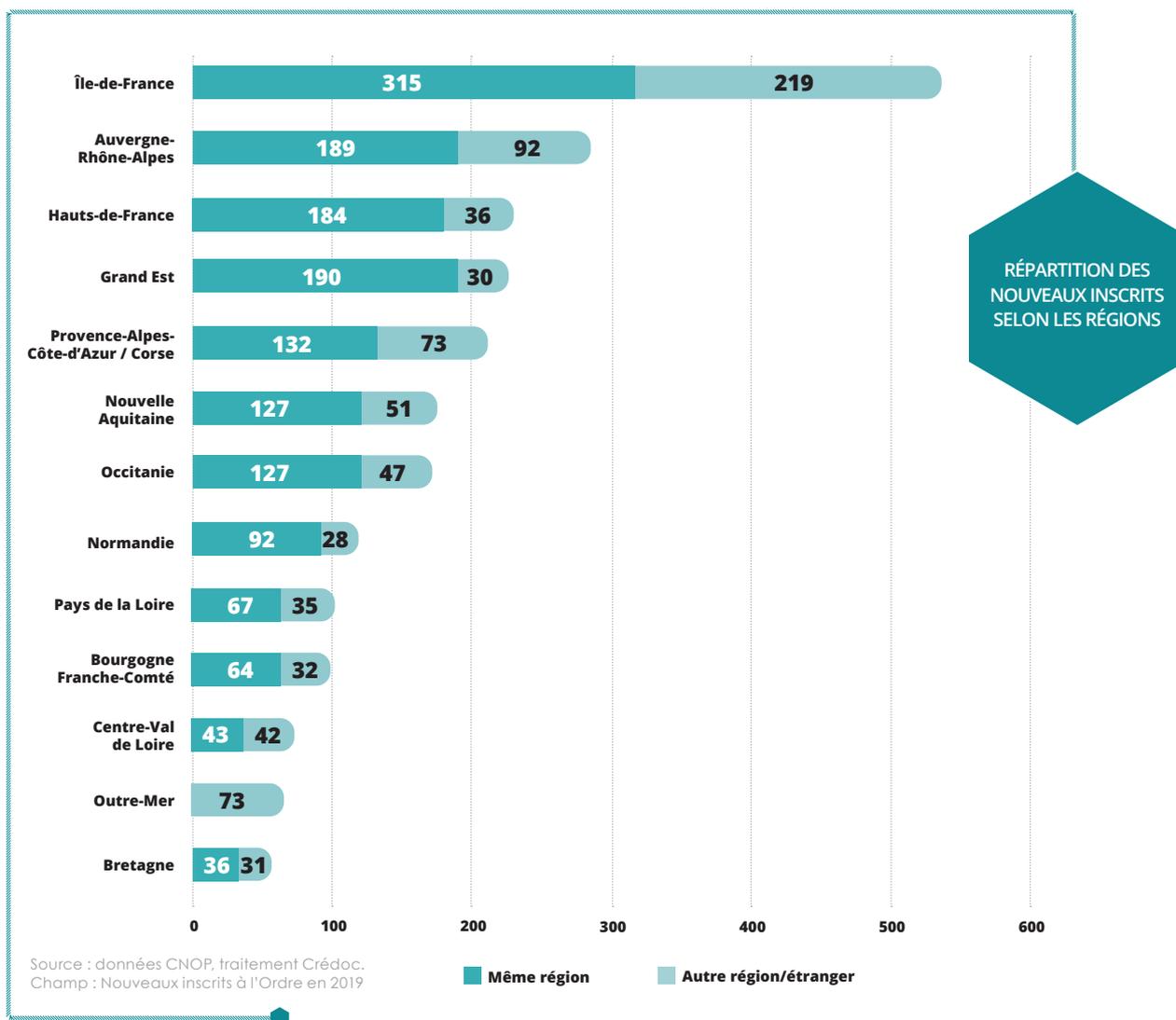
67 %

des nouveaux inscrits ont fait le choix d'exercer dans la région où ils ont achevé leurs études.

28 %

des nouveaux inscrits exercent hors de leur région de formation.

Certaines régions montrent une mobilité plus importante que d'autres, notamment la Bretagne, le Centre-Val-de-Loire et l'Île-de-France, dans lesquelles respectivement 46 %, 49 % et 41 % des jeunes diplômés partent s'installer hors de leur région d'origine. Les jeunes diplômés les plus sédentaires sont ceux originaires du Grand Est et de la région Hauts-de-France, où respectivement 86 % et 84 % d'entre eux décident d'exercer.



3 ÂGE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS DE PHARMACIENS

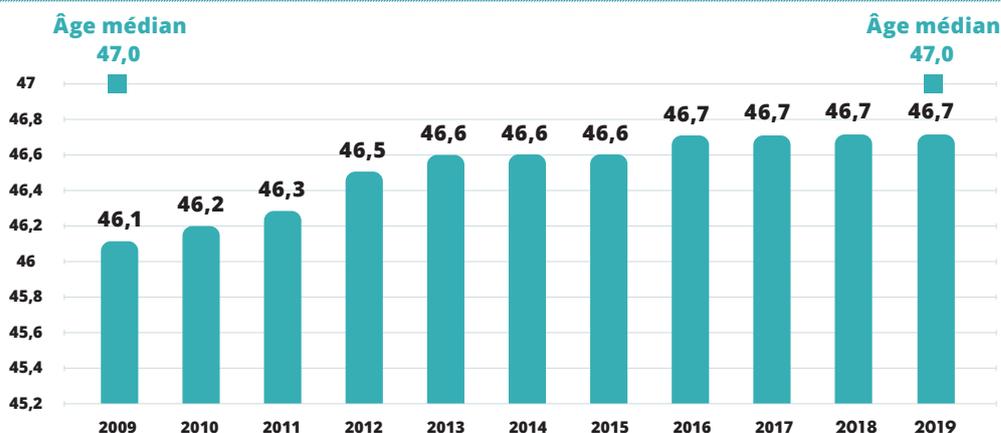
3/1 - UNE PROGRESSION LENTE DE LA MOYENNE D'ÂGE DES PHARMACIENS MAIS UNE MÉDIANE QUI RESTE STABLE

La moyenne d'âge des pharmaciens continue de progresser très lentement depuis 10 ans. Elle est passée de 46,1 ans en 2009 à 46,7 ans en 2019. De même, il est intéressant de constater que l'âge médian des pharmaciens inscrits à l'Ordre est resté égal à 46,5 ans entre 2009 et 2019. Ainsi, environ 48 % des pharmaciens avaient moins de 47 ans en 2009, ils étaient 49 % en 2019. Cependant, la part

des pharmaciens âgés de 60 ans ou plus, toutes sections confondues, a progressé de 8 points entre 2009 et 2019. En effet, alors que seuls 10 % des pharmaciens avaient 60 ans ou plus en 2009, ils étaient 18 % dans ce cas en 2019.

Ces chiffres sont le reflet de l'allongement des carrières des pharmaciens.

ÉVOLUTION DE LA MOYENNE D'ÂGE DES INSCRITS ENTRE 2009 ET 2019



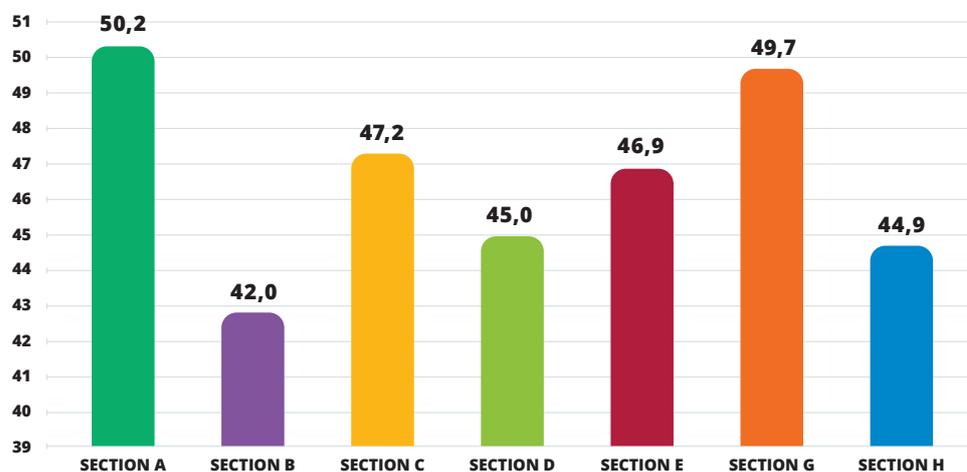
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 74 227 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2019 (personnes physiques).

Il faut garder à l'esprit que la moyenne est un indicateur qui est influencé par les valeurs extrêmes et qui n'est donc pas forcément représentative de la répartition des pharmaciens par classes d'âge au sein de chaque section.¹

3/2 - MOYENNES D'ÂGE DES HOMMES ET DES FEMMES PAR SECTION

La moyenne d'âge des pharmaciens varie en fonction des sections en 2019. **Les moyennes d'âges les plus élevées sont celles des pharmaciens titulaires d'officine (section A) et des biologistes (section G).** La moyenne d'âge la plus jeune (42,0 ans) est observée dans la section B même si les postes de pharmaciens responsables sont occupés par des pharmaciens plus âgés, du fait de la nécessité d'une plus grande expérience pour occuper ces postes.

MOYENNE D'ÂGE PAR SECTION

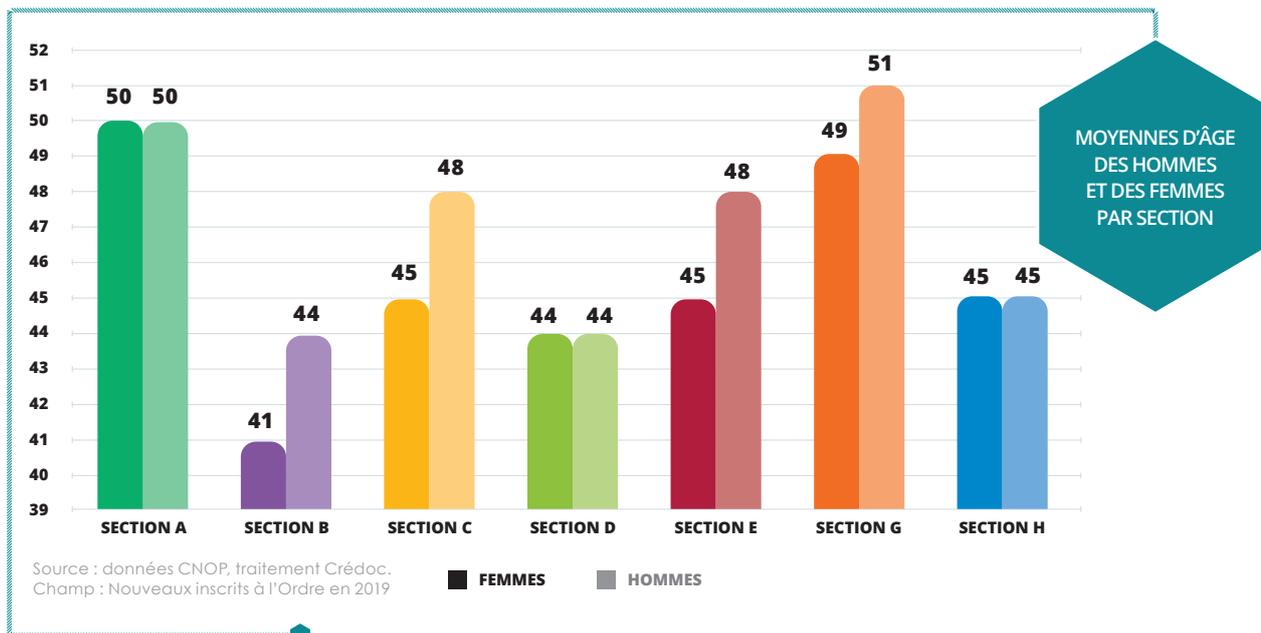


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 74 227 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2019 (personnes physiques).

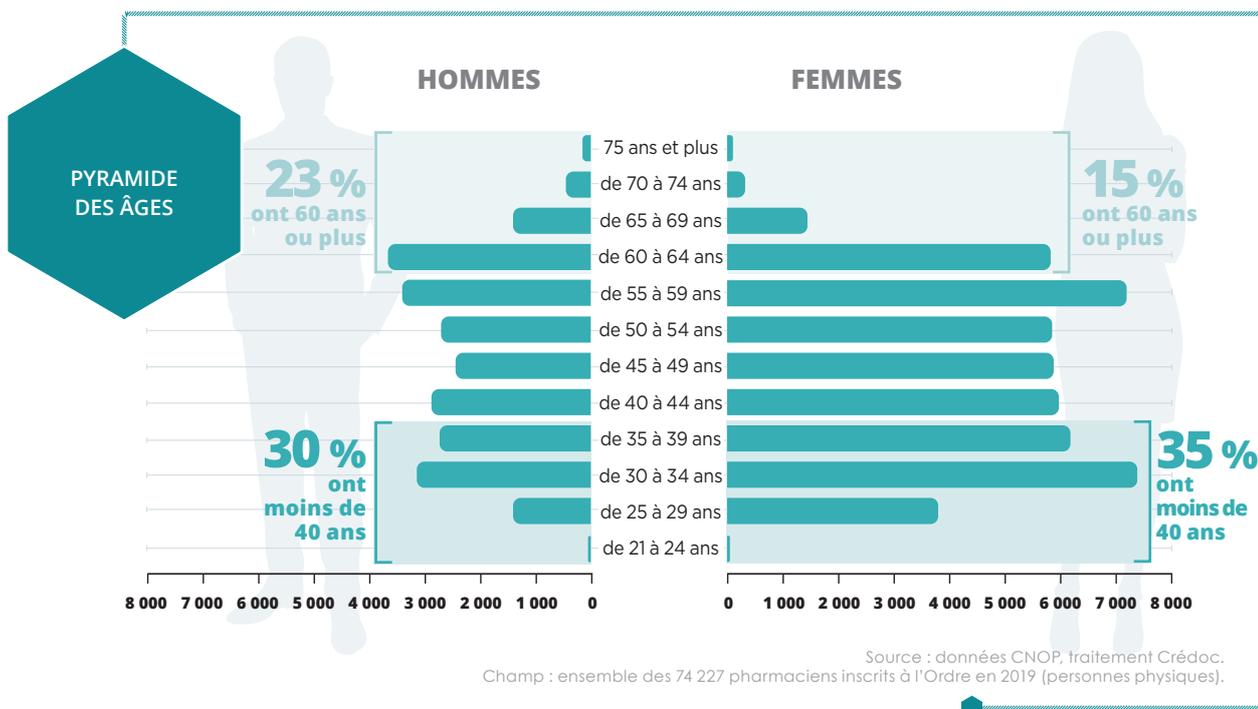
¹ - La médiane divise la population des pharmaciens en deux moitiés égales : ici il y a autant de pharmaciens de moins de 47 ans que ceux de plus de 47 ans. Notons que la médiane est stable sur la période. La moyenne est le quotient de la somme de plusieurs valeurs par leur nombre.

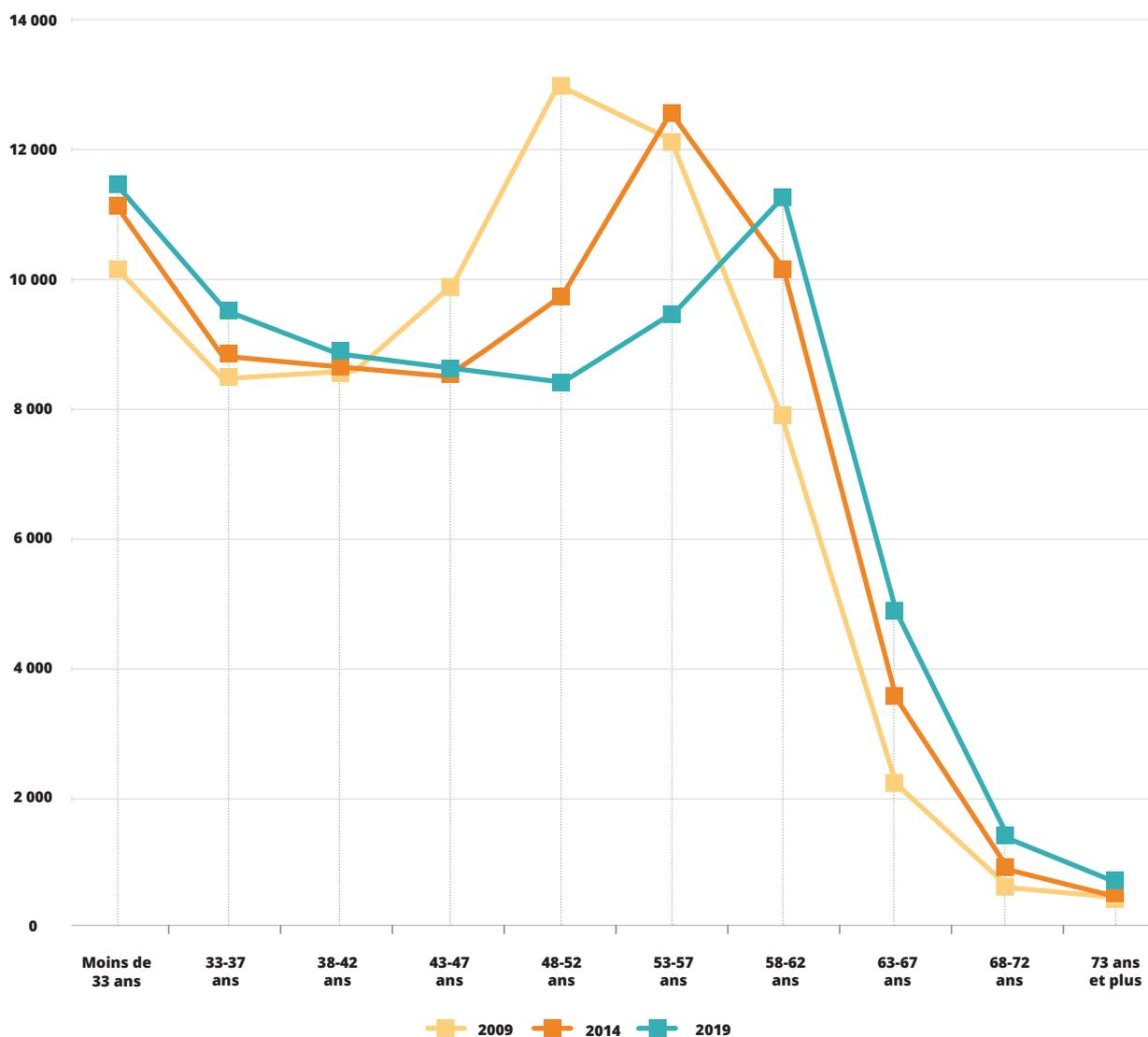
La moyenne d'âge des sections peut elle-même masquer des différences d'âge entre hommes et femmes. Le graphique ci-dessous montre que la moyenne d'âge des hommes est soit égale ou supérieure à celles des femmes en fonction des

sections. Dans les sections B et C, où les femmes représentent respectivement 64 % et 52 % de la population de ces sections, la différence entre les moyennes d'âge des hommes et des femmes est plus marquée que dans d'autres sections.



En 2019, la moyenne d'âge des pharmaciennes était de 46 ans tandis que celle des hommes était de 48 ans. La pyramide des âges ci-dessous montre également que la part des moins de 40 ans est plus importante chez les pharmaciennes (35 %) que chez leurs confrères masculins (30 %). À l'inverse, 15 % des pharmaciennes ont 60 ans ou plus contre 23 % des pharmaciens hommes.





Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 74 227 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2019 (personnes physiques).

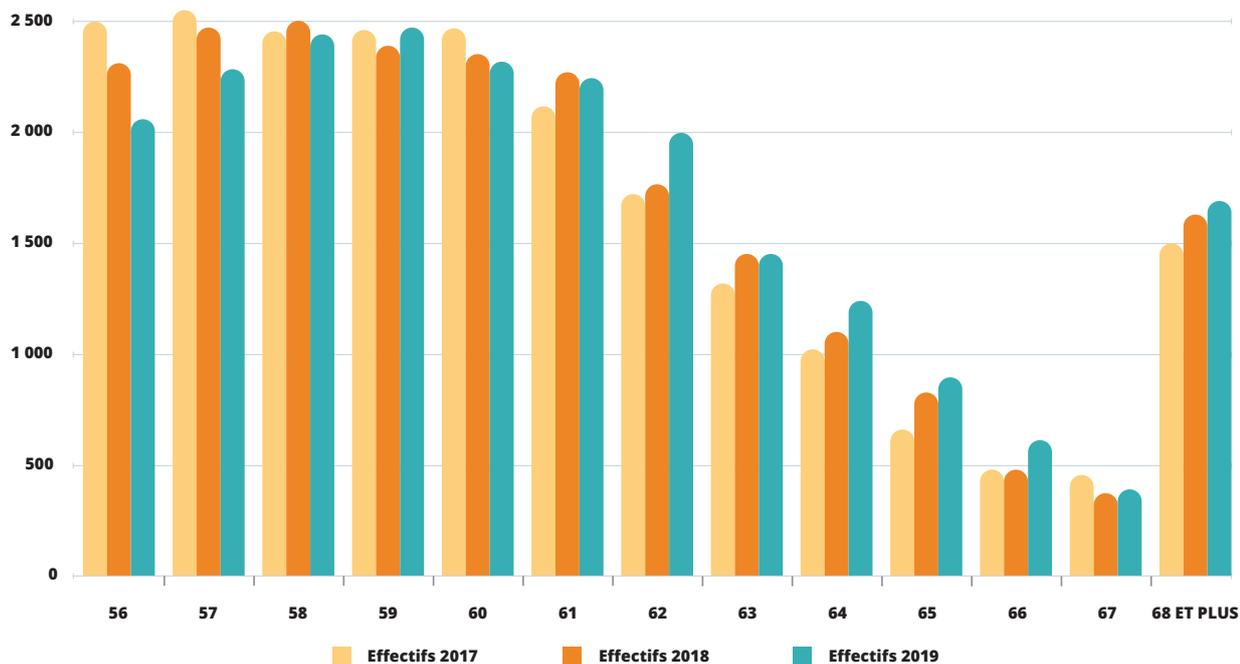
En 2019, les moins de 33 ans représentaient 16 % de la population des pharmaciens, soit 2 points de plus qu'en 2009.

En dix ans, on constate un aplatissement de la courbe d'âge à partir de 33 ans et un allongement des carrières. Alors que seuls 10 % des pharmaciens avaient 60 ans ou plus en 2009, ils étaient 18 % en 2019.

3/3 - LES PHARMACIENS ÂGÉS DE 56 ANS OU PLUS

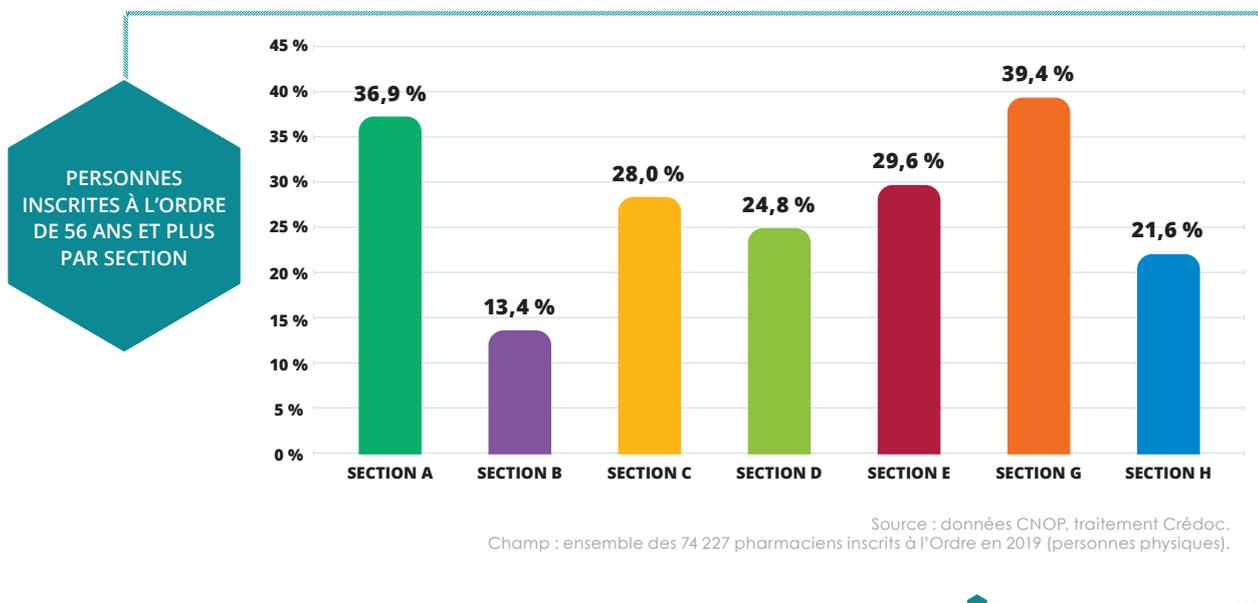
Le nombre de pharmaciens de 56 ans et plus représentait en 2019, 29,6 % des inscrits à l'Ordre, contre 29,3 % en 2018. Dans les dix ans à venir, les 22 006 pharmaciens de 56 ans et plus sont susceptibles de partir en retraite.

PERSONNES INSCRITES À L'ORDRE DE 2017 À 2019 ÂGÉES DE 56 ANS ET PLUS

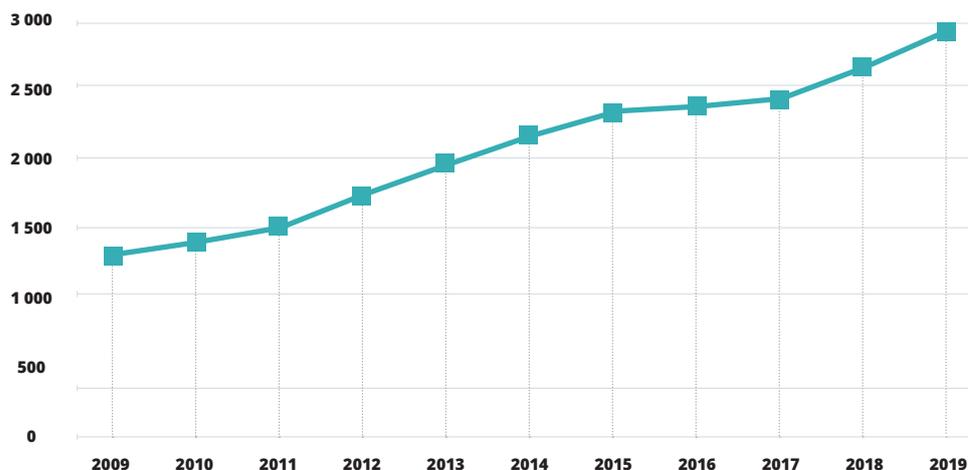


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 74 227 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2019 (personnes physiques).

Selon les sections, en fonction du numerus clausus et des places disponibles à l'internat, le flux annuel de pharmaciens entrant dans la profession devrait permettre le renouvellement des pharmaciens à l'Ordre.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS DE 66 ANS ET PLUS SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 74 227 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2019 (personnes physiques).

Depuis 10 ans, le nombre de pharmaciens inscrits à l'Ordre âgés de 66 ans et plus ne cesse d'augmenter. Les départs à la retraite se font de plus en plus tardivement. Les pharmaciens de 66 ans et plus représentent 3,9 % des pharmaciens inscrits à l'Ordre, contre 3,6 % en 2018.

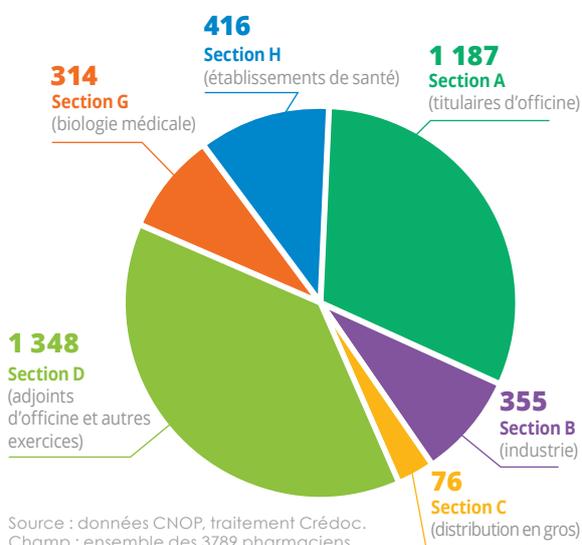
Cependant, la population se renouvelle. Le nombre de pharmaciens de moins de 35 ans augmente. Cette hausse pourrait permettre de compenser l'augmentation du nombre de pharmaciens proches

de la retraite, liée à l'allongement des carrières. Les jeunes pharmaciens de moins de 35 ans représentent, en effet, le quart de la population des pharmaciens inscrits à l'Ordre alors que les plus de 66 ans représentent moins de 4 % de la population.

Le nombre de pharmaciens de 66 ans et plus continue d'évoluer avec 275 personnes physiques inscrites en plus par rapport à l'an dernier, soit une augmentation de 9,3 %, **traduisant cet effet de retardement des départs en retraite.**

3/4 - LES CESSATIONS D'ACTIVITÉ

RADIATIONS PAR SECTION 2019



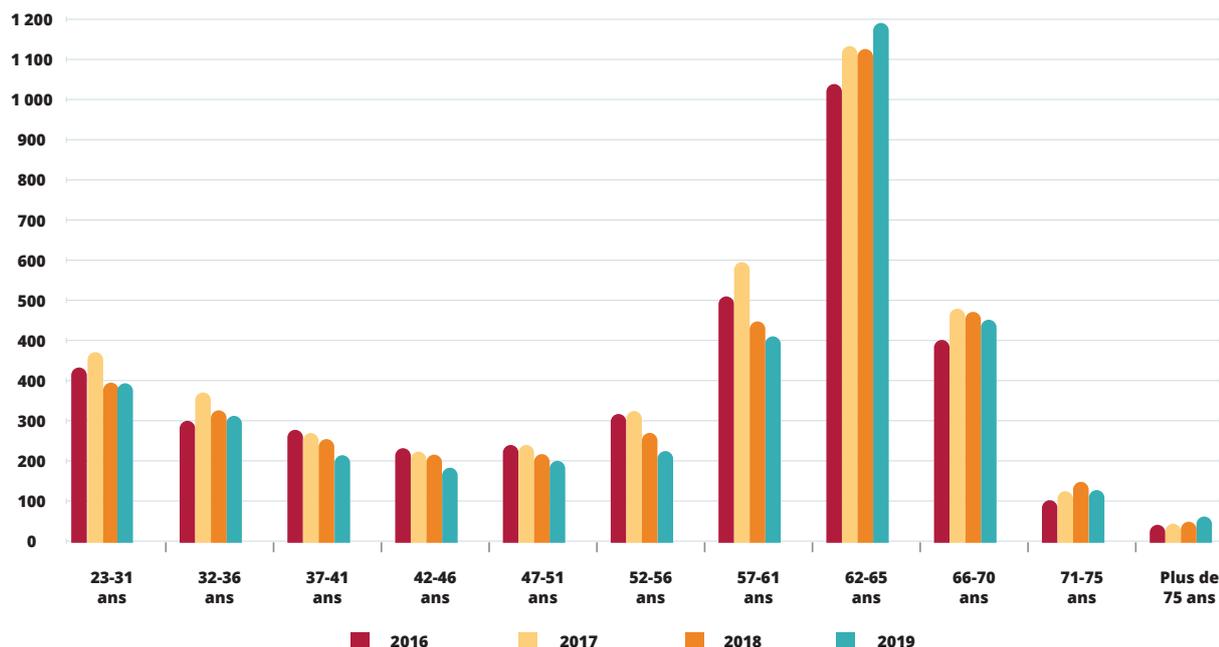
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 3789 pharmaciens ayant fait l'objet d'une radiation définitive de l'Ordre en 2019

La radiation correspond à la cessation d'activité, principalement liée aux départs en retraite, à des réorientations professionnelles en cours de carrière ou à de nombreux mouvements en section D, lors des remplacements plus ou moins consécutifs des pharmaciens adjoints.

3 789
radiations

En 2019, l'Ordre a procédé à 3 789 radiations (contre 3 896 en 2018). Sur l'ensemble des pharmaciens qui sont « sortis » du tableau, la proportion des 62 à 65 ans est largement la plus marquée (1 197 radiations, soit près de 32 % des radiations).

RADIATIONS DÉFINITIVES DE 2016 À 2019



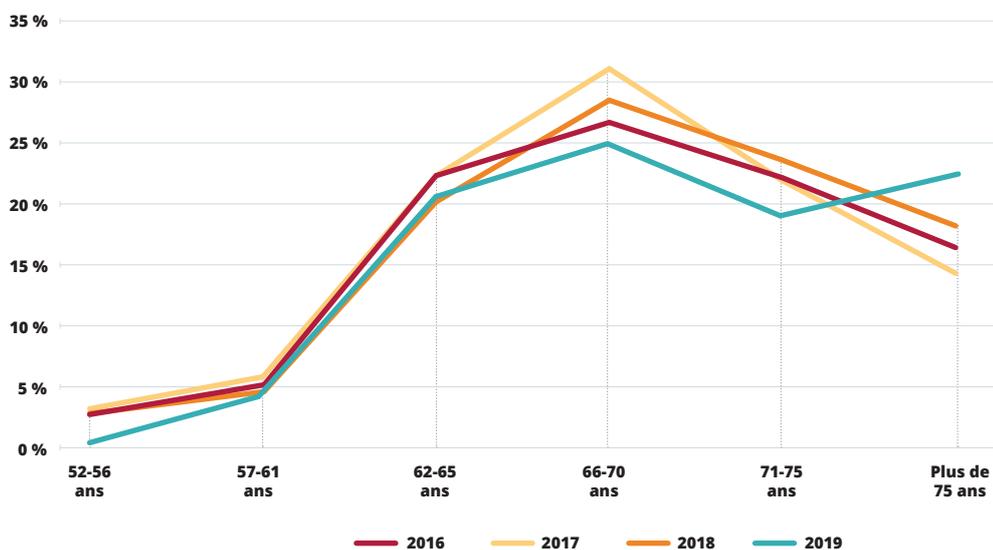
Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des 3789 pharmaciens ayant fait l'objet d'une radiation définitive de l'Ordre en 2019

Le taux de sortie mesure le rapport entre le nombre de radiés et le nombre de personnes physiques inscrites à l'Ordre par tranche d'âge. Il montre une sortie relativement importante à partir de 62 ans, c'est à dire à l'âge de départ à la retraite.

L'âge moyen de départ à la retraite dont fait état la Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens pour les libéraux (officine et biologie médicale) est de 64,3 ans¹. Cela se retrouve dans le nombre de radiation des pharmaciens de 62 à 65 ans.

TAUX DE SORTIE DE 2016 À 2019 DES PLUS DE 52 ANS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des 74 227 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2019 (personnes physiques).

1 - Caisse d'Assurance Vieillesse des pharmaciens (2020) disponible sur le site : <https://www.info-retraite.fr/portail-info/sites/PortailInformatiel/home/la-retraite-des-pharmaciens-libe.html> (consulté le 31/03/2020)

4

RÉPARTITION DES PHARMACIENS PAR NATIONALITÉ ET DIPLÔME

RÉPARTITION DES PHARMACIENS SELON LA NATIONALITÉ ET LE DIPLÔME

	ORIGINE DU DIPLÔME									TOTAL GÉNÉRAL
	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Europe*	Moyen-Orient	Océanie	France	
Afrique du Nord	60	2	0	0	0	59	0	0	432	553
Afrique subsaharienne	2	16	0	0	0	36	0	0	275	329
Amérique du Nord	0	0	1	0	0	1	0	0	4	6
Amérique du Sud	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Asie	0	0	0	0	1	1	0	0	34	36
Europe	2	0	0	2	0	538	1	0	109	652
Moyen-Orient	0	1	0	0	0	9	11	0	44	65
France	157	51	2	9	3	528	77	1	71 757	72 585
Total général	221	70	3	12	4	1 172	89	1	72 655	74 227

*Europe physique hors France

Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des 74 227 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2019 (personnes physiques)

Le nombre de pharmaciens français ayant obtenu un diplôme à l'étranger a augmenté de 2,8 %, passant de 805 à 828 entre 2018 et 2019. Cette hausse était de 10 % l'année précédente. Ces diplômes étrangers viennent principalement d'Europe (64 %).

Près d'un cinquième (19 %) viennent d'Afrique du Nord et près d'un dixième (9 %) du Moyen-Orient. Les étudiants français ayant obtenu leur diplôme en Afrique subsaharienne, en Amérique, en Asie et en Océanie restent minoritaires.

4/1 - RÉPARTITION DES PHARMACIENS ÉTRANGERS PAR SECTEUR

Au 1^{er} janvier 2020, l'Ordre national des pharmaciens compte 1 642 professionnels de nationalité étrangère, soit un peu plus de 2 % des effectifs totaux. Leur nombre est en augmentation d'environ 6 % par rapport à 2018. Leur choix se porte essentiellement sur l'officine. En effet, les secteurs de l'officine regroupent 74 % d'entre eux (46 % section D, 28 % section A)

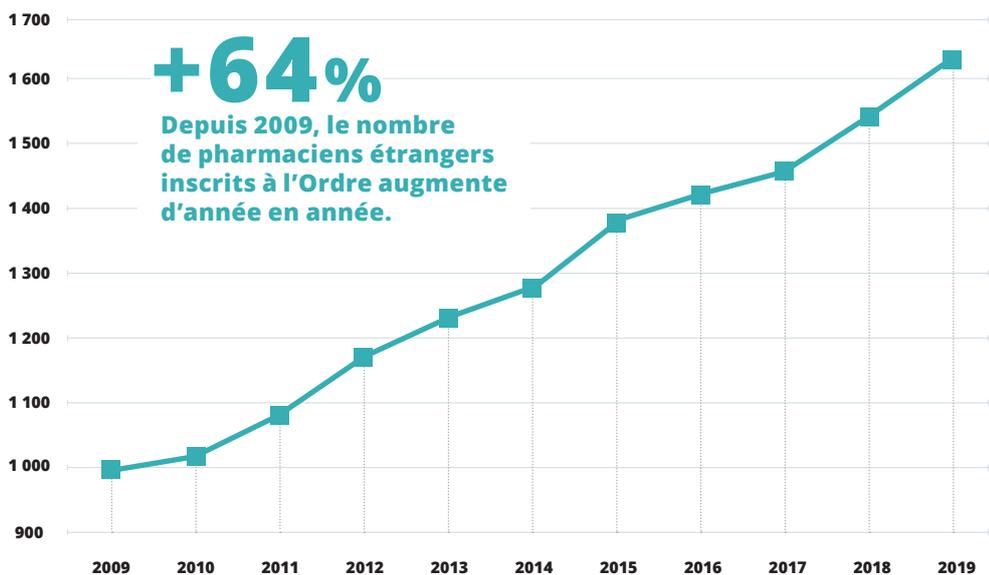
Section*	2018			2019			Répartition par section des pharmaciens étrangers (%)
	Ressortissants d'un pays de l'Espace Economique Européen	Ressortissants d'un autre pays étranger	Total	Ressortissants d'un pays de l'Espace Economique Européen	Ressortissants d'un autre pays étranger	Total	
Section A	126	317	443	130	330	460	28 %
Section B	38	70	108	47	79	126	8 %
Section C	7	11	18	9	10	19	1 %
Section D	346	352	698	384	378	762	46 %
Section G	24	114	138	25	109	134	8 %
Section H	45	95	140	44	97	141	9 %
Total	586	959	1 545	639	1 003	1 642	100 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des 1 642 pharmaciens de nationalité étrangère inscrits à l'Ordre.

*La section E est ventilée dans les autres sections.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS ÉTRANGERS ENTRE 2009 ET 2019

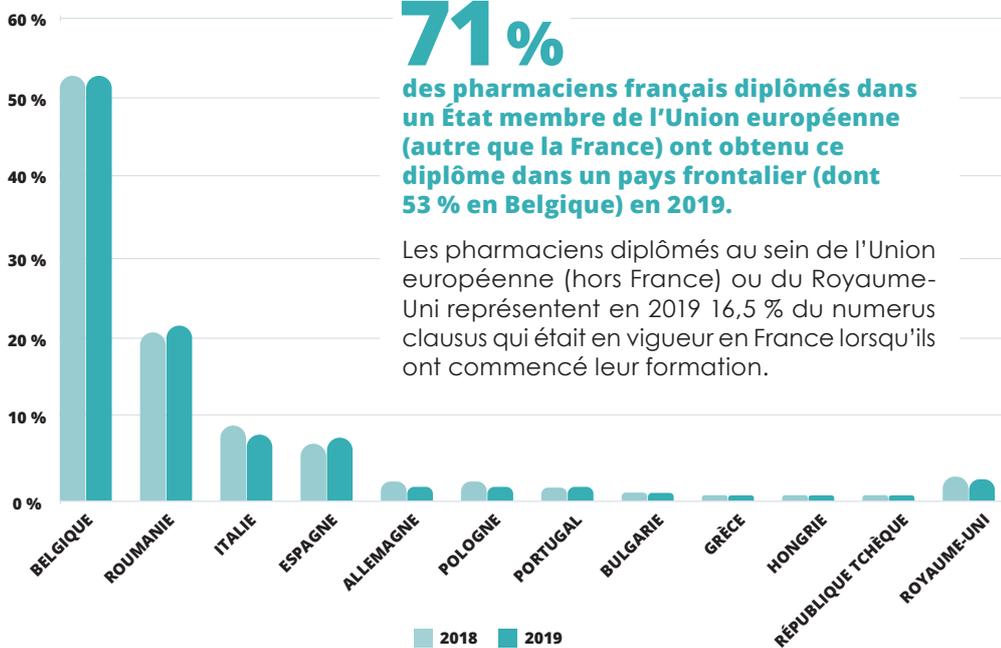


+64%
 Depuis 2009, le nombre de pharmaciens étrangers inscrits à l'Ordre augmente d'année en année.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des pharmaciens de nationalité étrangère inscrits à l'Ordre (pour l'année 2019 = 1 642).

4/2 - PHARMACIENS FRANÇAIS DIPLÔMÉS AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

PHARMACIENS FRANÇAIS DIPLÔMÉS AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE OU DU ROYAUME-UNI EN 2018 ET 2019

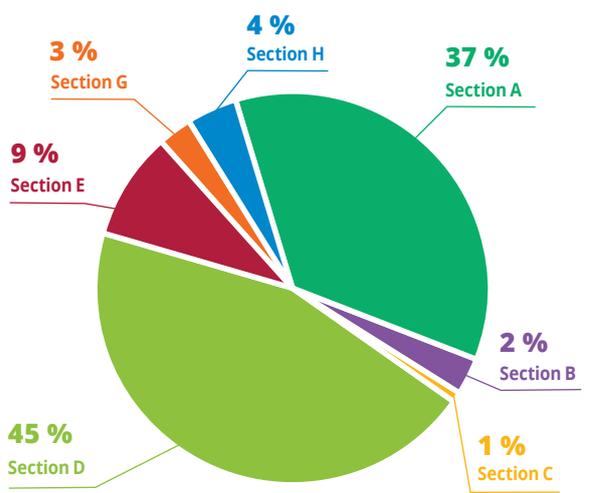


71%
 des pharmaciens français diplômés dans un État membre de l'Union européenne (autre que la France) ont obtenu ce diplôme dans un pays frontalier (dont 53 % en Belgique) en 2019.

Les pharmaciens diplômés au sein de l'Union européenne (hors France) ou du Royaume-Uni représentent en 2019 16,5 % du numerus clausus qui était en vigueur en France lorsqu'ils ont commencé leur formation.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des 511 pharmaciens Français diplômés au sein de l'Union Européenne ou au sein du Royaume-Uni. Depuis 2019, le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union européenne, cependant nous l'avons inclus dans ce graphique pour permettre une comparaison de l'origine des diplômés entre 2018 et 2019.

SECTIONS D'INSCRIPTION DES PHARMACIENS FRANÇAIS DIPLÔMÉS EN UE (HORS FRANCE)



Source : données CNOP, traitement Crédac.
Champ : ensemble des 498 pharmaciens Français diplômés en Union Européenne (hors France et hors Royaume-Uni).

82 %

des pharmaciens français diplômés en UE s'inscrivent en officine (contre 80 % en 2018).

Une forte majorité des 498 pharmaciens français diplômés en UE hors France et Royaume-Uni sont inscrits dans les sections A et D et font donc carrière au sein d'officines (82 %).



PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINE

La préservation de la santé publique suppose de disposer d'un point d'accès aux soins de premier recours de proximité et de pouvoir compter sur un professionnel de santé disponible et mobilisé.

Ce qui est vrai dans un contexte ordinaire, prend une résonance encore plus essentielle en situation de crise.

Les patients et l'État ont pu se rendre compte de la richesse que constitue un réseau cohérent et homogène de pharmacies d'officine sur le territoire.

À l'heure où l'accès aux soins est une attente fondamentale des Français, le réseau des pharmacies d'officine fait la preuve de sa disponibilité.

Trois restructurations sont néanmoins à l'œuvre : une restructuration interne à la profession, une restructuration du métier et une restructuration des coopérations externes.

Restructuration interne tout d'abord, mise en avant par ce rapport, du fait du mode d'exercice de nos

confrères, davantage en association, privilégiant les regroupements de l'offre de soins et permettant l'accès aux plus jeunes par un rythme d'acquisition maintenu.

Restructuration du métier par l'élargissement des missions des pharmaciens d'officine initié voilà 10 ans par la loi HPST et poursuivi par la loi de juillet dernier. Le pharmacien n'est plus seulement un acteur majeur du médicament, c'est un acteur du soin de proximité dans toutes ses dimensions

Restructuration des coopérations externes enfin par les initiatives visant à décloisonner les exercices (MSP, CPTS...). Le temps est venu de sortir d'un exercice isolé et cloisonné.

Une dernière restructuration est appelée de nos vœux : la restructuration numérique qui influencera nécessairement les composantes de l'exercice futur. —

Pierre Béguerie
Président de la section A





25 847
PHARMACIENS
INSCRITS À L'ORDRE
EN 2019

-1,4 % par rapport à 2018
 -7,8 % par rapport à 2009



55 %
femmes



45 %
hommes

RÉPARTITION
GLOBALE



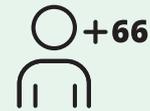
50,2
ÂGE
MOYEN

Stable par rapport à 2018
 +3,5 ans par rapport à l'âge
 moyen des pharmaciens



20 736
PHARMACIES
EN 2019

-1,1 % par rapport à 2018
 -7,3 % par rapport à 2009

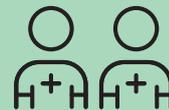


1 326
PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS

+6,6 % par rapport à 2018
 5,1 % des pharmaciens
 inscrits en section A



1,2
TITULAIRE
PAR OFFICINE
 Constant depuis 10 ans



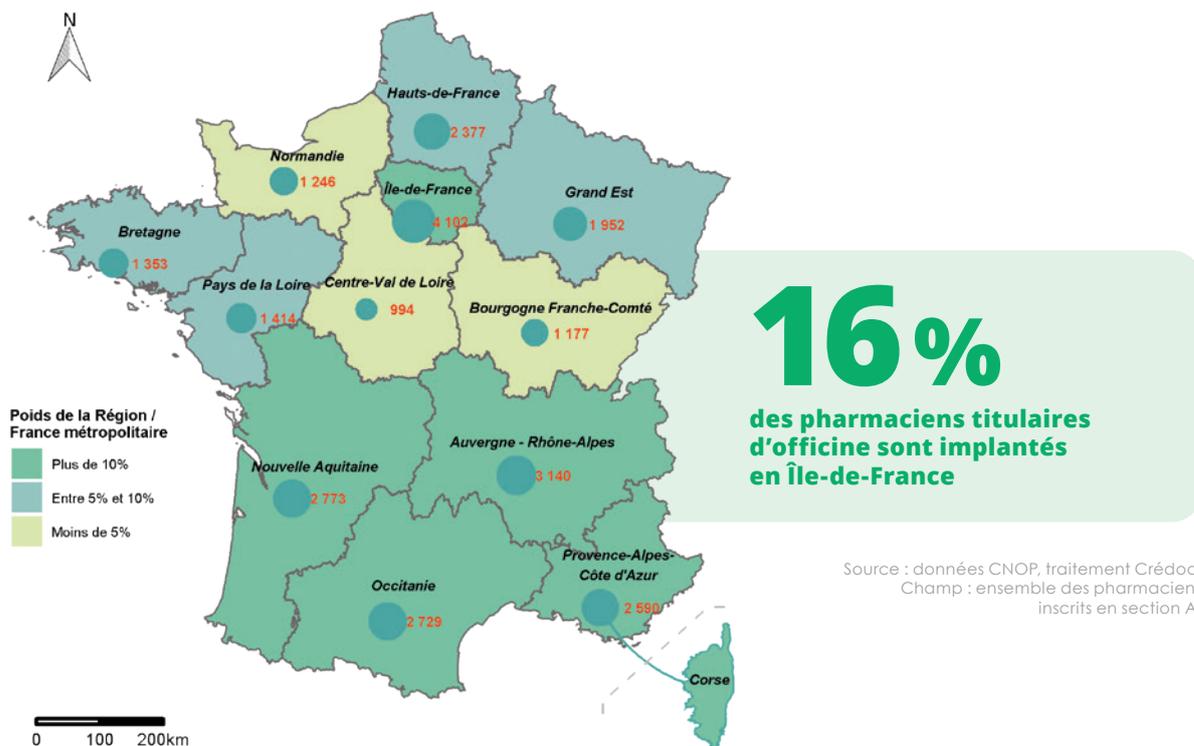
2,5
TITULAIRE + ADJOINT
PAR OFFICINE
 Constant depuis 10 ans

1 ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

1/1 - CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

En 2019, 25 847 pharmaciens étaient titulaires de leur officine, représentant 34,8 % des pharmaciens inscrits à l'Ordre.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINE PAR RÉGION

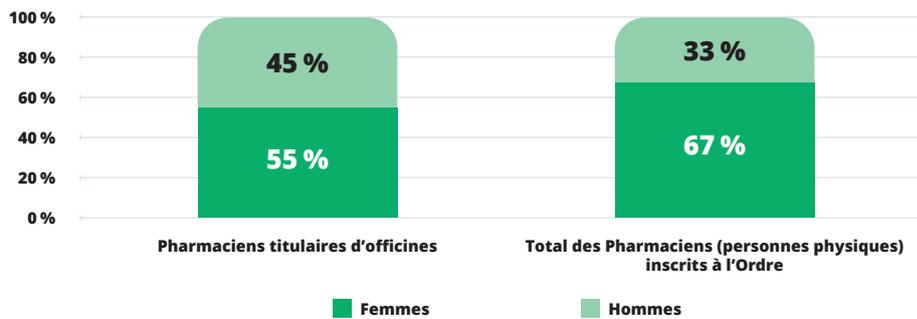


A - DES FEMMES MOINS PRÉSENTES QUE DANS D'AUTRES SECTIONS DE L'ORDRE

Les femmes sont majoritairement représentées au sein des pharmaciens titulaires d'officines, mais dans une moindre proportion par rapport au nombre de femmes inscrites à l'Ordre national des pharmaciens. On compte, en effet, **55 % de femmes en 2019** au sein de la section A **contre 45 % d'hommes**, alors

qu'elles représentent 67 % des inscrits à l'Ordre toutes sections confondues. La section C, représentant les pharmaciens de la distribution en gros, avec 52 % de femmes, est la seule section de l'Ordre qui ait une part de femmes moins importante que la section A.

PROPORTION DE FEMMES PARMIS LES TITULAIRES D'OFFICINE COMPARÉE AU TOTAL DES PHARMACIENS



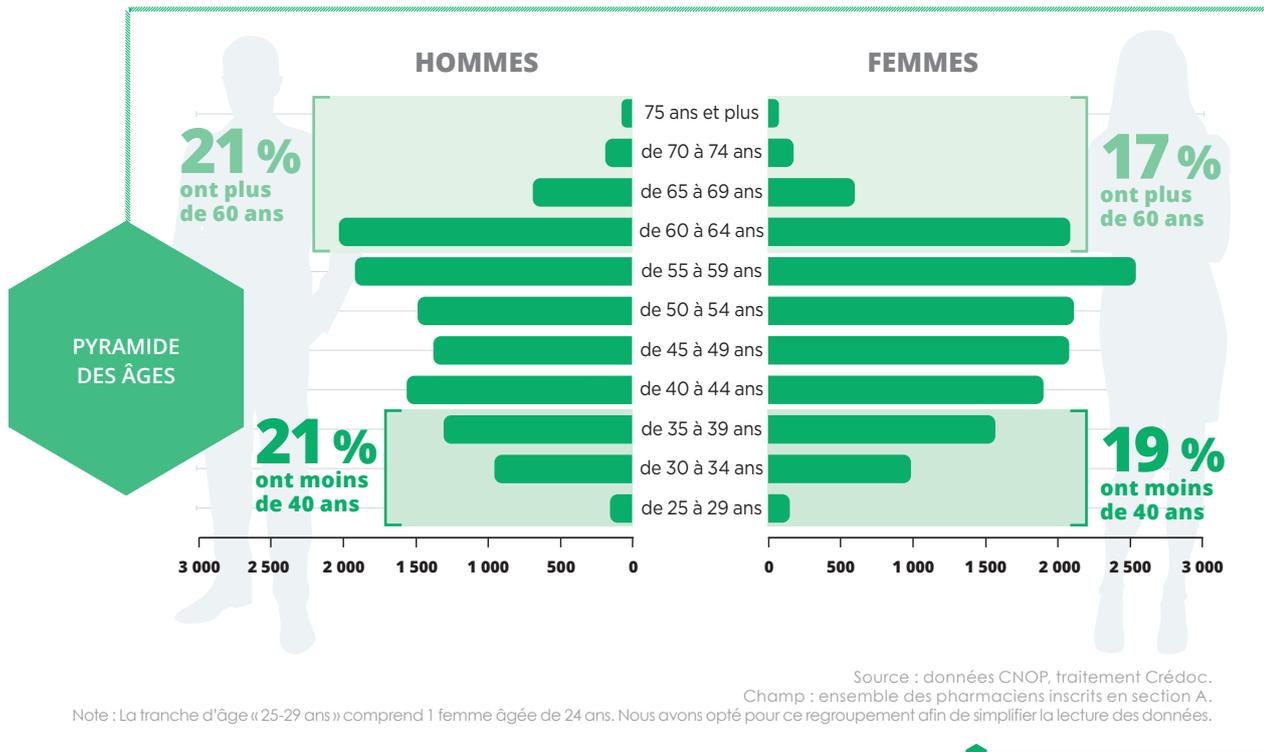
On compte 55 % de femmes titulaires d'officines, contre 67 % au sein de l'Ordre national des pharmaciens.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section A.

B - UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DES PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINE

Plus d'un titulaire d'officine sur deux en France a plus de 50 ans. En 2009, seuls 12 % des pharmaciens titulaires d'officine avaient 60 ans ou plus, alors qu'ils étaient 23 % en 2019, soit une progression de 11 points en 9 ans. La pyramide des âges nous révèle qu'en 2019, 17 % des femmes titulaires d'officine avaient 60 ans ou plus, contre 21 % chez leurs confrères masculins.

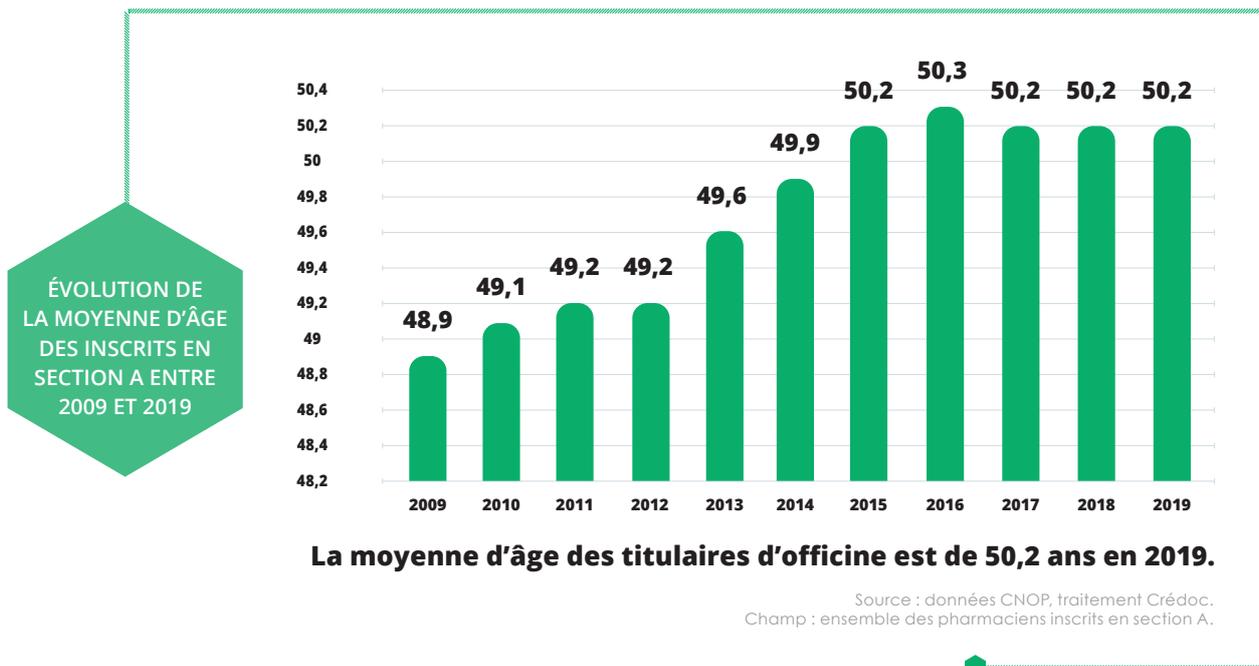
Le vieillissement de la population des pharmaciens est à mettre en parallèle avec le vieillissement de la population française. En effet, d'après les derniers chiffres de l'INSEE, en 2009, 22 % de la population française métropolitaine avait plus de 60 ans, ils étaient 26 % dans ce cas en 2019¹.



¹ - INSEE, Estimation de population par département, sexe et grandes classes d'âges, données actualisées au 14 janvier 2020

Alors que l'âge moyen des titulaires d'officines était de 48,9 ans en 2009, il se maintient à 50,2 ans depuis 2015¹. Cette moyenne d'âge des pharmaciens titulaires de leur officine est supérieure de plus de 3 points à celle de l'ensemble des pharmaciens inscrits à l'Ordre, de 46,7 ans en 2019. À titre de

comparaison, la moyenne d'âge des médecins généralistes était de 50,3 ans en 2010 et de 50,6 ans en 2018². En France, la moyenne d'âge de la population française est passée de 40 ans en 2009 à 41,8 ans en 2019.



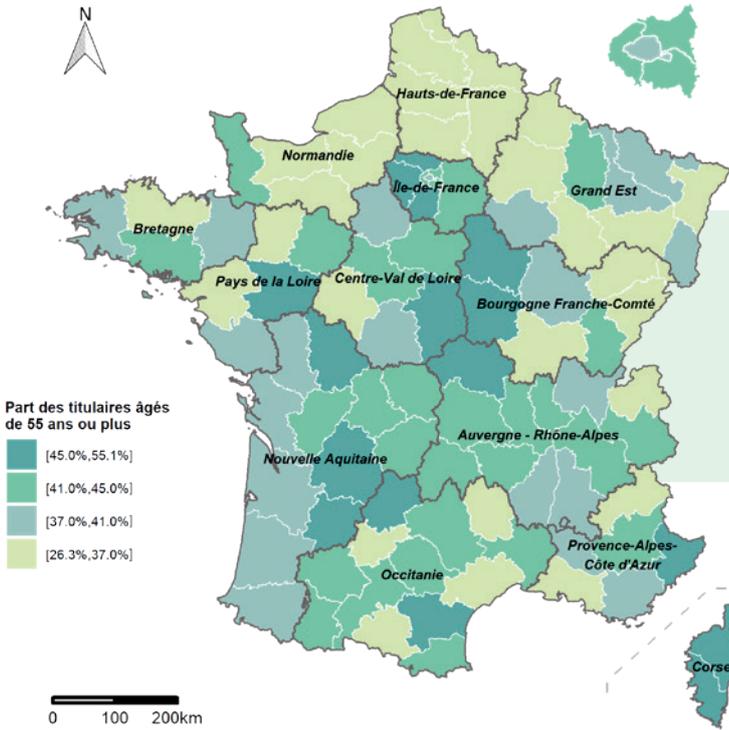
On observe un vieillissement progressif des pharmaciens titulaires de leur officine. Au niveau national, le nombre de titulaires d'officine âgés de 55 ans ou plus a progressé de 25,6 % entre 2009 et 2019 soit 2 104 titulaires en plus âgés d'au moins 55 ans en 10 ans.

En France métropolitaine, 40 % des titulaires d'officine ont 55 ans ou plus en 2019. Les régions qui ont la plus forte part de pharmaciens titulaires d'officine âgés d'au moins 55 ans sont l'Ile-de-France (43 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (42 %), le Centre-Val-de-Loire (42 %) suivies par la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse ainsi que la Bretagne (respectivement 41 %). Les départements qui ont la plus grande proportion de pharmaciens titulaires d'officine âgés de 55 ans ou plus sont le Cher (55 %), l'Essonne (50 %), les Alpes-Maritimes, le Val-D'Oise (49 %), les Yvelines (48 %), l'Aude (48 %) et la Nièvre (48 %).

Les régions possédant la plus grande proportion de titulaires d'officines âgés d'au moins 55 ans sont l'Ile-de-France et la région Auvergne-Rhône-Alpes

1 - Il faut noter que la moyenne d'âge peut être impactée par les valeurs extrêmes, d'où la nécessité lorsqu'on étudie le vieillissement d'une population de prendre en compte l'évolution des parts d'une catégorie d'âge par année.

2 - Ordre national des médecins, Atlas de la démographie médicale en France, situation au 1^{er} janvier 2018.



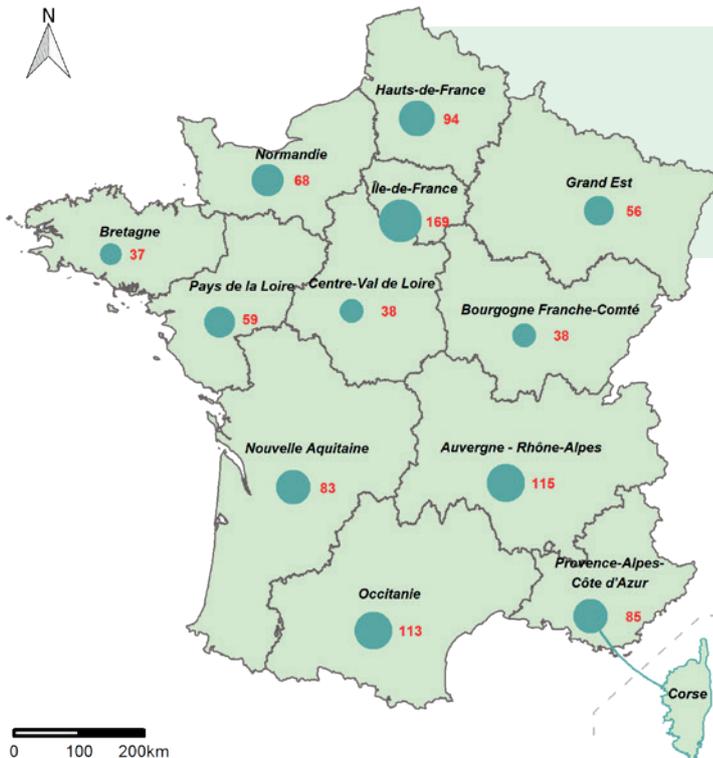
40%

**des titulaires d'officine
ont 55 ans ou plus en 2019**

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : titulaires d'officine de plus de 55 ans

1/2 - INSCRIPTIONS EN SECTION A

RÉPARTITION DES PRIMO-INSCRITS EN A



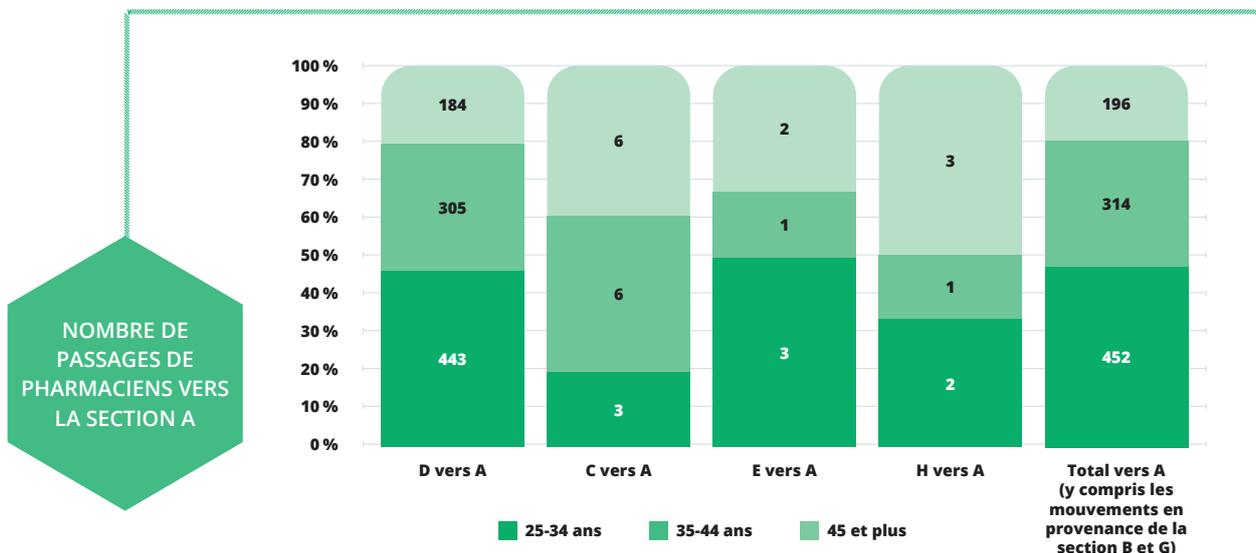
955

**primo-inscrits en section A en
France métropolitaine en 2019**

On compte 25 847 titulaires d'officine en France métropolitaine en 2019 dont 955 nouveaux inscrits au sein de cette section. On distingue deux types de profils parmi les pharmaciens inscrits en section A pour la première fois : ceux qui n'avaient encore jamais été inscrits au Tableau de l'Ordre, et ceux provenant d'autres sections. Sur ces 955 primo-inscrits, 22 n'avaient jamais été inscrits à l'Ordre et 933 viennent d'autres sections.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits pour la première fois en section A.

En 2019, 47 % des passages vers la section A étaient effectués par des pharmaciens de moins de 35 ans, marquant l'installation de jeunes pharmaciens.



97 % des passages en section A font suite à une titularisation d'adjoint.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des pharmaciens arrivés en section A en 2019.
 Note : L'unique passage de G vers A et les 2 passages de B vers A n'ont pas été représentés sur ce graphique (sauf total). Un passage n'est pas forcément égal à une personne physique. En effet, une personne inscrite dans deux sections (ex : B et D) et qui passerait dans la section A, va compter pour 2 passages.

2 LES OFFICINES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN : UN PÔLE D'ACCÈS AUX SOINS

L'accès aux soins est un objectif majeur des politiques publiques en France afin de lutter contre les inégalités sociales ou territoriales.

L'accès aux soins est un concept multidimensionnel qui est souvent défini comme « l'absence d'obstacles entravant la possibilité de recours »¹. Le concept de « désert médical » est une autre notion qui apparaît de façon récurrente dans les débats sur les inégalités territoriales de santé. Elle veut traduire « l'inégale répartition des professionnels de santé sur le territoire qui ne permettrait pas en certains endroits de répondre à la demande de soins »².

La loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » (HPST) du 21 juillet 2009 a réaffirmé la volonté des pouvoirs

publics d'une régionalisation de la santé notamment avec la création des Agences Régionales de Santé, qui jouent un rôle important dans le maillage territorial, en accordant des licences permettant la création ou les transferts d'officines. L'objectif de cette régionalisation du système de santé est de mieux gérer la répartition des professionnels de santé sur le territoire mais aussi de renforcer la coordination entre pharmaciens d'officine et autres professionnels de santé.

La partie qui suit fournit des données actualisées sur la présence des officines sur le territoire métropolitain, en la comparant notamment à la densité des médecins généralistes sur le territoire national.

1 - N. Vergnier et al. « Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ? » Direction de la Recherche, des Etudes, de l'évaluation et des statistiques. 2017.

2 - A. Nguyen-Khac, « Mesures de l'accès aux soins : l'apport d'enquêtes sur les pratiques et perceptions des patients », Revue française des affaires sociales, n° 1, 2017.

2/1 - DONNÉES DE CONTEXTE

A - UNE CONCENTRATION DES OFFICINES DANS CERTAINES RÉGIONS

L'Ile-de-France, la région Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine concentrent à elles seules près de 40 % du nombre total d'officines sur le territoire métropolitain

RÉPARTITION D'OFFICINES PAR RÉGION EN 2019



On compte 20 736 officines en 2019 en France métropolitaine. Ce chiffre est inférieur au nombre total de titulaires d'officine par région car une même officine peut regrouper plusieurs titulaires, notamment à l'issu d'un regroupement d'officines. Les régions regroupant le plus grand nombre d'officines en 2019 sont l'Ile-de-France (17,4 % des officines sur le territoire métropolitain), la région Auvergne-Rhône-Alpes (12,1 % des officines sur le territoire métropolitain) et la Nouvelle-Aquitaine

(10,3 % des officines sur le territoire métropolitain). À l'inverse, 3 régions regroupent chacune moins de 5 % des officines sur le territoire métropolitain, à savoir la Bourgogne-Franche-Comté (avec 967 officines représentant 4,7 % des officines sur le territoire métropolitain), le Centre-Val de Loire (avec 792 officines représentant 3,8 % des officines sur le territoire métropolitain) et la Normandie (avec 962 officines représentant 4,6 % des officines sur le territoire métropolitain).

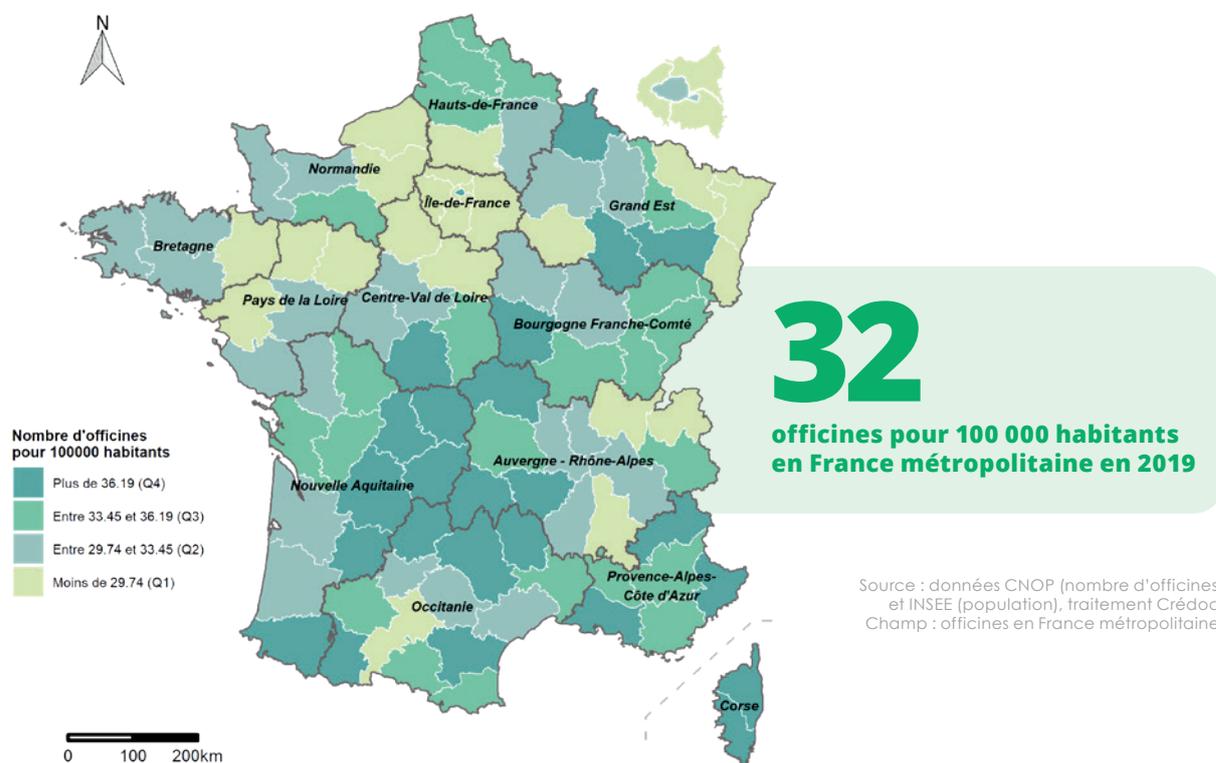
2/2 - PRÉSENCE DES OFFICINES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS ET ACCÈS AUX SOINS

D'après le rapport réalisé conjointement par l'Inspection générale des Affaires Sociales (IGAS) et l'Inspection générale des Finances (IGF) publié en 2016, la France se positionne dans une situation médiane en Europe en termes de nombre d'habitants par officine (une officine pour 3 076 habitants en moyenne) et en termes de nombre moyen de kilomètres carrés par officine (une officine pour 29 km² en moyenne)¹.

A - ON COMPTE 32 OFFICINES POUR 100 000 HABITANTS EN FRANCE

La France métropolitaine compte en moyenne **32 officines pour 100 000 habitants**. Il existe cependant **des différences entre départements concernant cet indicateur**.

DENSITÉ D'OFFICINES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE EN 2019



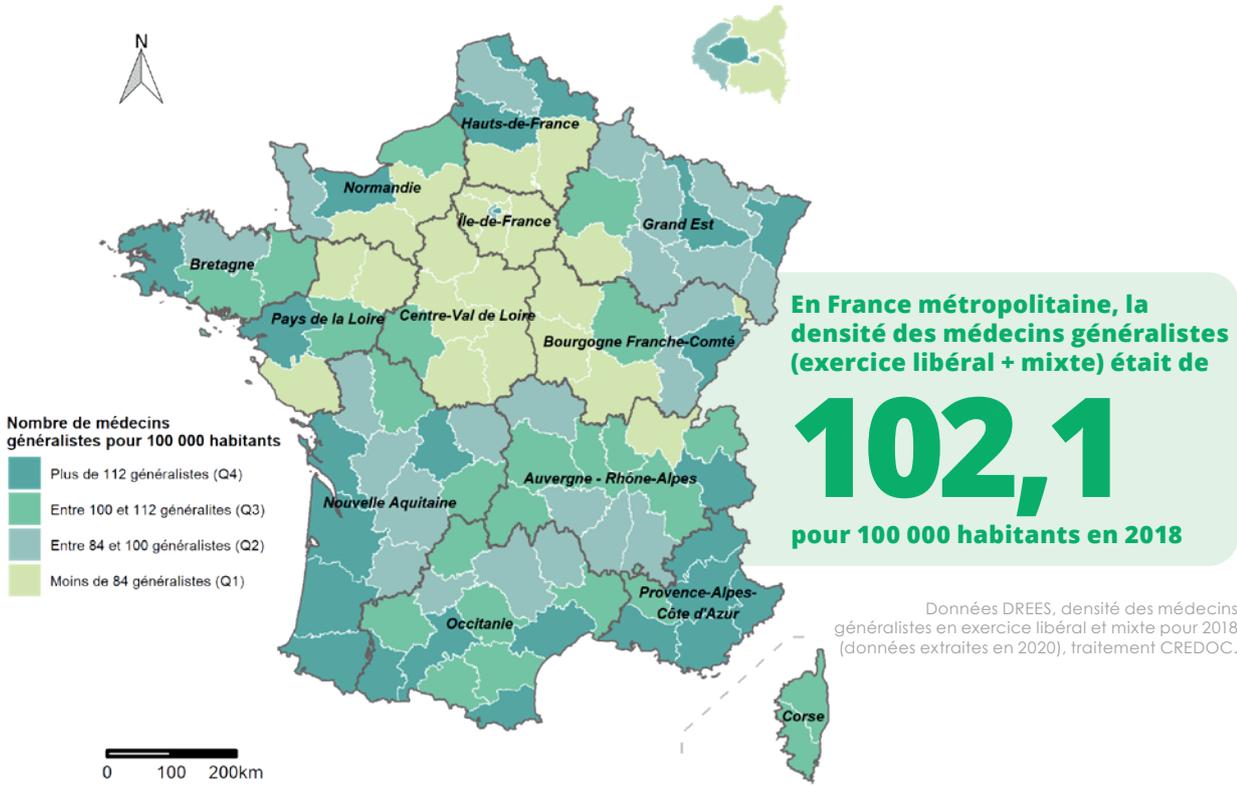
Il est intéressant de comparer les départements les mieux et moins bien dotés en officines par rapport à leur nombre d'habitants et de voir si leur situation est semblable en ce qui concerne la densité des médecins généralistes.

62 % des départements situés en Q1 en termes de densité d'officines font également partie des 25 %

des départements ayant la plus faible densité de médecins généralistes. Ces départements sont l'Ain, l'Aube, l'Essonne, l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Loiret, la Mayenne, l'Oise, la Sarthe, la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, le Val d'Oise et les Yvelines.

¹ - Rapport IGAS-IGF, « la régulation du réseau des pharmacies d'officine », octobre 2016.

NOMBRE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES (AYANT UN MODE D'EXERCICE LIBÉRAL OU MIXTE) POUR 100 000 HABITANTS PAR DÉPARTEMENT



B - PLUS D'UN TIERS DES PHARMACIES SONT INSTALLÉES DANS DES COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS

L'installation des officines fait l'objet d'une réglementation : **les pharmacies d'officine doivent obtenir une autorisation (licence) délivrée par les Agences Régionales de Santé (ARS)**. L'installation d'une nouvelle officine dans une commune peut résulter de 3 opérations différentes : la création d'une nouvelle officine, le transfert d'une officine déjà existante ou le regroupement de plusieurs officines.

D'après le Code de la Santé Publique, les nouvelles installations d'officines que ce soit par transfert ou création, sont seulement possibles dans les communes comptant au moins 2 500 habitants. Au-delà de ce seuil, la réglementation permet l'installation d'une pharmacie supplémentaire à chaque nouvelle tranche de 4 500 habitants.

Par ailleurs, l'installation d'une officine doit répondre à un autre critère permettant une « *desserte optimale de la population résidente* ». La création de nouvelles officines est très rare.

L'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 apporte des modifications aux conditions d'implantation des pharmacies d'officine sur le territoire métropolitain et ultramarin. Elle définit « l'optimalité » de la desserte d'une officine en fonction de différents critères (accès, locaux, approvisionnement, identification du quartier).

La réglementation a pour objectif d'assurer le meilleur maillage territorial des officines afin de favoriser l'accès à des soins de proximité.

Taille de la commune en nombre d'habitants	Nombre d'officines au 31/12/2019	%
< 2 000	3 807	18 %
2 000 à 5 000	3 557	17 %
5 000 à 30 000	6 500	31 %
30 000 à 50 000	1 806	9 %
50 000 à 100 000	1 570	8 %
100 000 à 200 000	1 296	6 %
> 200 000	2 200	11 %
Total	20 736	100 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des officines de la section A.

1/3 des officines françaises constitue le cœur même de l'offre de proximité car elles sont installées au sein des communes de moins de 5 000 habitants. 31 % des officines sont situées dans des communes ayant entre 5 000 et 30 000 habitants. Ce réseau important est la base primordiale et essentielle qui

garantit un maillage territorial efficace et permet la desserte homogène du médicament sur le territoire français. Ce maillage pourrait se trouver fragilisé si les officines situées dans les zones sous dotées venaient à fermer.

C - PHARMACIENS D'OFFICINE, UNE DES PROFESSIONS DE SANTÉ LES MIEUX RÉPARTIES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Un rapport de la DREES montre que les pharmaciens figurent parmi les professionnels de santé les mieux répartis sur le territoire national au regard de « l'Accessibilité Potentielle Localisée »¹ (APL), indicateur mis au point par la DREES et l'IRDES. Il permet de mesurer la répartition géographique de l'accès aux soins en prenant en compte l'offre et la demande.

Calculé au niveau de chaque commune, cet indicateur prend en compte l'offre et la demande des communes aux alentours, le niveau d'activité des professionnels de santé et les besoins de la population en fonction de l'âge des personnes².

Cet indicateur s'exprime en nombre de consultations (ou visites) chez le médecin, accessibles par an et par habitant, en nombre de pharmacies pour 100 000 habitants, et en équivalents de temps plein par habitant pour les autres professions de santé (chirurgiens-dentistes, gynécologues,

ophtalmologues, pédiatres, psychiatres, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes).

L'implantation des pharmacies étant régulée sur le territoire national, **leur accessibilité est plus homogène sur le territoire métropolitain en comparaison d'autres services de santé.** En effet, la DREES montre que le rapport interdécile (entre les 10 % des habitants qui disposent de l'accessibilité potentielle localisée la plus élevée à la pharmacie et les 10 % pour qui elle est la plus faible) est de 2,8. Ce score est le même que celui des médecins et il est inférieur à celui d'autres professions de santé (chirurgiens-dentistes, gynécologues, ophtalmologues, pédiatres, psychiatres, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes).

En 2018, 3 communes sur 10 étaient dotées d'une ou de plusieurs pharmacies. Afin d'estimer la distance en kilomètres à vol d'oiseau de la pharmacie la plus proche pour les habitants d'une commune

1 - DREES, portrait des professionnels de santé, édition 2016

2 - N. Vergnier et al. « Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ? » Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques. Mai 2017.

n'ayant pas de pharmacie, nous avons pris le point central de la commune³. En moyenne, la distance à la pharmacie la plus proche pour l'ensemble des communes (y compris celles possédant une pharmacie) est de 3,8 kilomètres. La médiane est proche de la moyenne.

La moitié des communes (y compris celles possédant une pharmacie) est située à moins de 3,8 kilomètres d'une pharmacie.

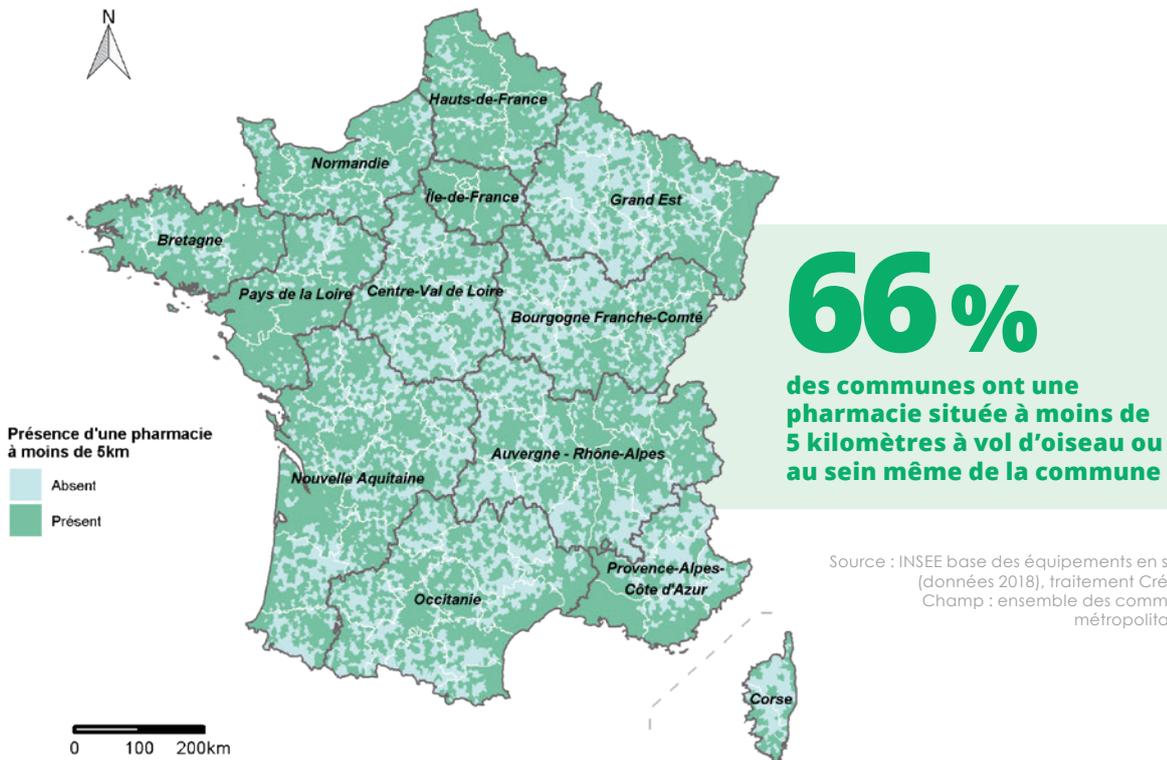
Si l'on exclut les communes disposant déjà d'une pharmacie, la distance moyenne à la pharmacie la plus proche passe à 5 kilomètres à vol d'oiseau.

75 % des communes (en dehors de celles ayant une pharmacie dans leur enceinte) sont situées à moins de 6 kilomètres à vol d'oiseau d'une pharmacie en 2018.

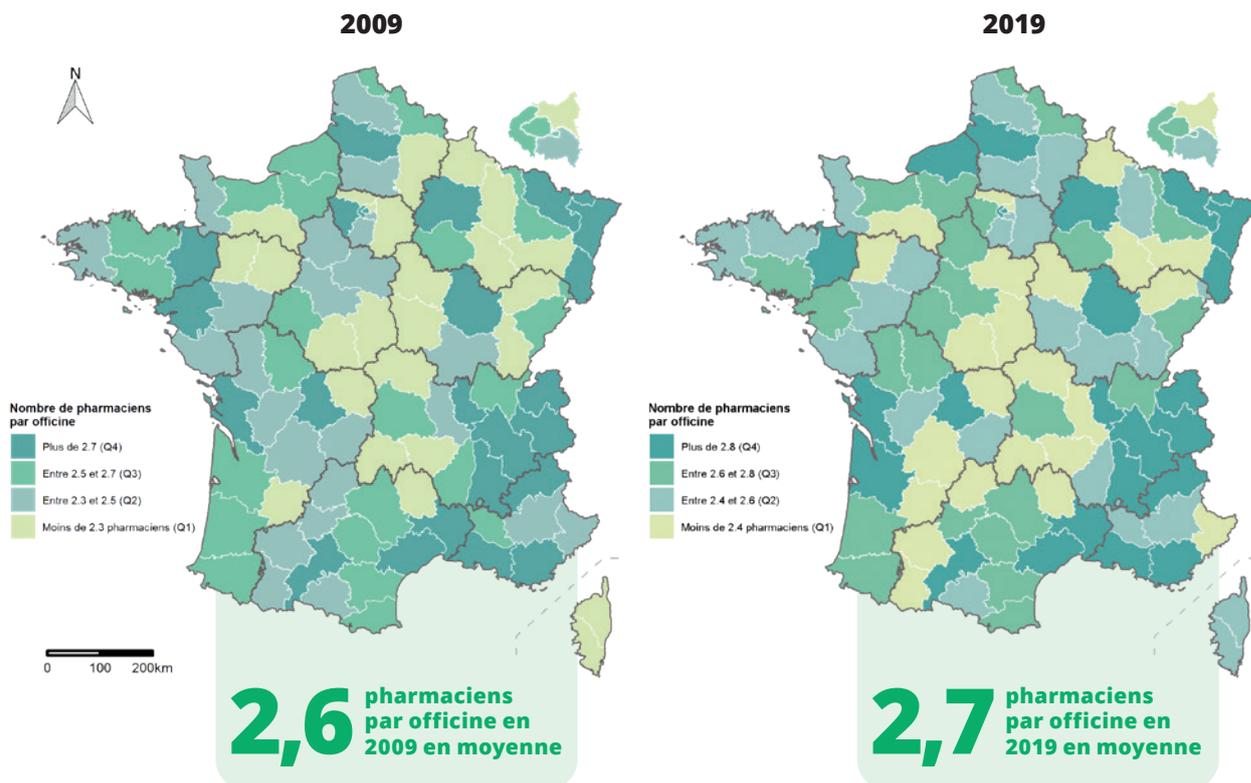
90%

des communes bénéficient d'une pharmacie à moins de 7,2 kilomètres à vol d'oiseau.

PRÉSENCE D'UNE PHARMACIE À MOINS DE 5 KILOMÈTRES PAR COMMUNE



3 - Nous avons estimé que les communes possédant une pharmacie dans leur commune sont à 0 kilomètre de la pharmacie.



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens travaillant comme titulaires, adjoints ou intérim au sein d'une officine

La catégorisation par quartile permet de comparer l'évolution du nombre de pharmaciens par officine sur la décennie au niveau départemental¹. On voit ainsi que 17 départements figurent parmi les **25% des départements ayant le moins de pharmaciens par officine aussi bien en 2009 qu'en 2019**. En revanche,

certains départements qui n'étaient pas dans la liste des 25% des départements ayant le moins de pharmaciens par officine en 2009, se retrouvent dans cette catégorie en 2019. **Il s'agit des Alpes-Maritimes, de la Dordogne, du Gers, des Hautes-Pyrénées, de la Loire, du Loiret et du Lot.**

3 LA RESTRUCTURATION PROGRESSIVE DU RÉSEAU OFFICINAL

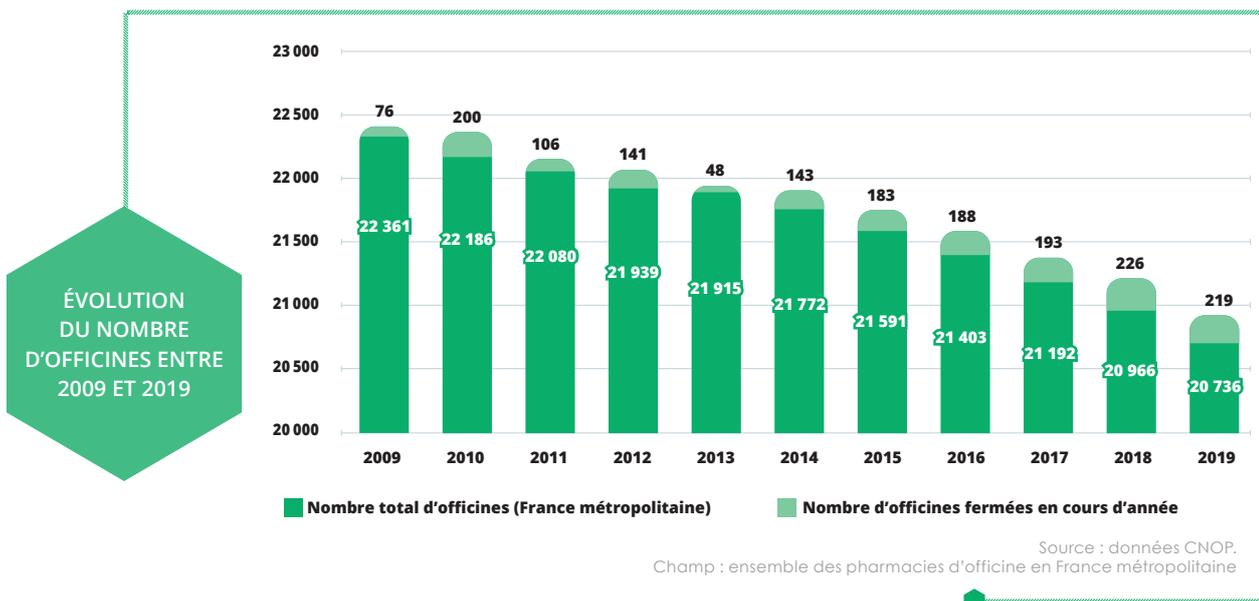
On observe depuis les années 2000 une réduction du nombre d'officines. Depuis cette date, la restructuration du réseau officinal s'accélère. En 10 ans, le nombre d'officines a été réduit de 1 625.

Les évolutions réglementaires intervenues ces derniers temps (SEL, SPFPL, ordonnance sur le maillage officinal) ont favorisé les regroupements. **En 2019, 219 officines ont fermé.**

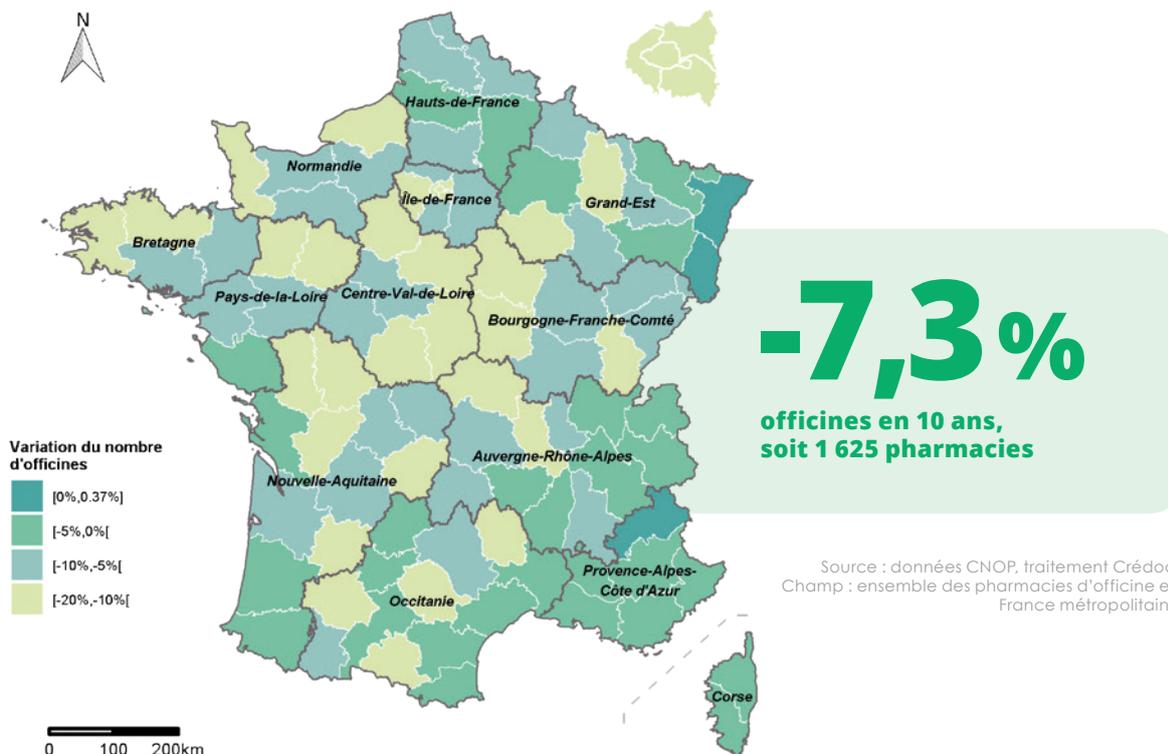
¹ - Dans un souci de simplification visuelle et pour garder des données précises, nous avons conservé les données telles qu'elles étaient pour établir des catégories en arrondissant uniquement les chiffres pour les légendes.

3/1 - UNE POURSUITE DE LA RÉDUCTION DU NOMBRE D'OFFICINES

A - ENTRE 2009 ET 2019, LE NOMBRE D'OFFICINES A ÉTÉ RÉDUIT EN MOYENNE DE 7%, AVEC DE FORTES DISPARITÉS ENTRE DÉPARTEMENTS



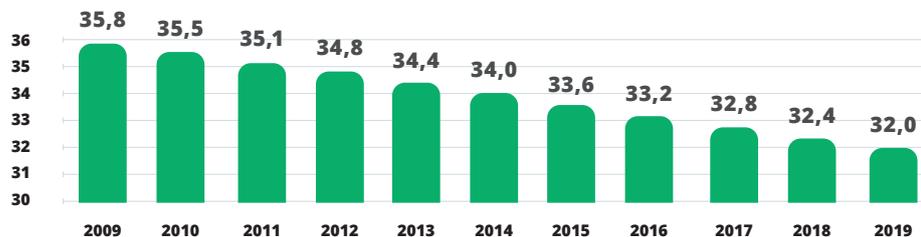
VARIATION DU NOMBRE D'OFFICINES ENTRE 2009 ET 2019



Le nombre d'officines a été réduit de 1 625 officines entre 2009 et 2019 en France métropolitaine, soit une baisse de 7,3 % en moyenne en 10 ans. Les départements qui ont connu la plus forte réduction du nombre d'officines, en pourcentage d'évolution entre 2009 et 2019, sont la Charente (-18 %), l'Allier (-17 %), la Sarthe (-16 %), l'Eure et Loir (-15 %), le Gers (-14 %), le Finistère (-14 %) et l'Indre (-14 %). La densité d'officine pour 100 000 habitants continue

sa décroissance entamée il y a 10 ans. En 2019, on compte 32 officines pour 100 000 habitants. C'est 4 officines de moins qu'il y a 10 ans pour 100 000 habitants

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OFFICINES POUR 100 000 HABITANTS ENTRE 2009 ET 2019

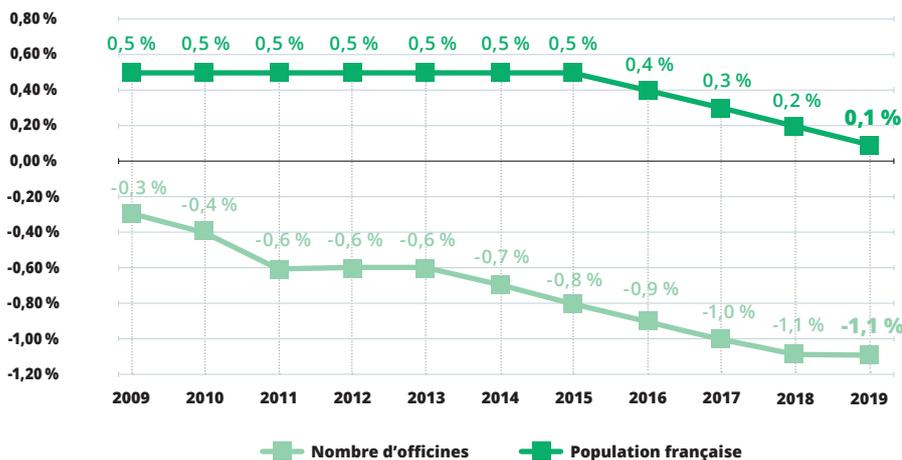


On compte 32 officines pour 100 000 habitants en 2019, contre près de 36 en 2009.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des officines en France métropolitaine

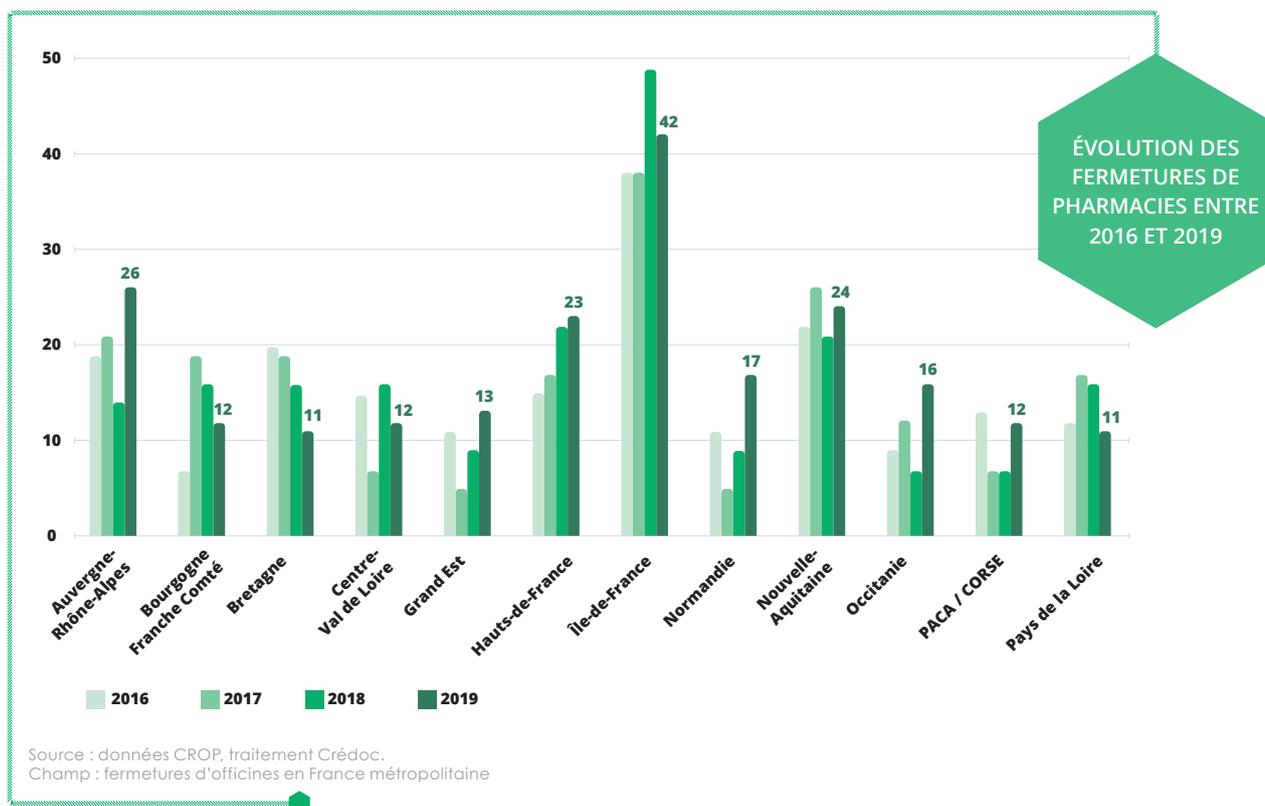
Tandis que la population française est en constante augmentation (+0,1 % cette année), le nombre d'officines ne cesse de diminuer depuis 10 ans. Il a été réduit de 1,1 % entre 2018 et 2019.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OFFICINES PAR RAPPORT À L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2009 ET 2019



Le nombre d'officines a été réduit de 1,1 % entre 2018 et 2019.

Source : données CNOP / INSEE, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des officines de la section A / population française métropolitaine.



En 2019, 219 officines ont fermé. Les régions qui ont connu la plus forte augmentation de fermetures d'officines entre 2018 et 2019 sont l'Occitanie (+ 129 %), la Normandie (+89 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (+86 %), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse (+71 %) ainsi que le Grand Est (+44 % selon les

données des CROP). Au contraire, en Bretagne, Pays de la Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire et en Île-de-France, les fermetures d'officine en 2019 ont été moins nombreuses qu'en 2018.

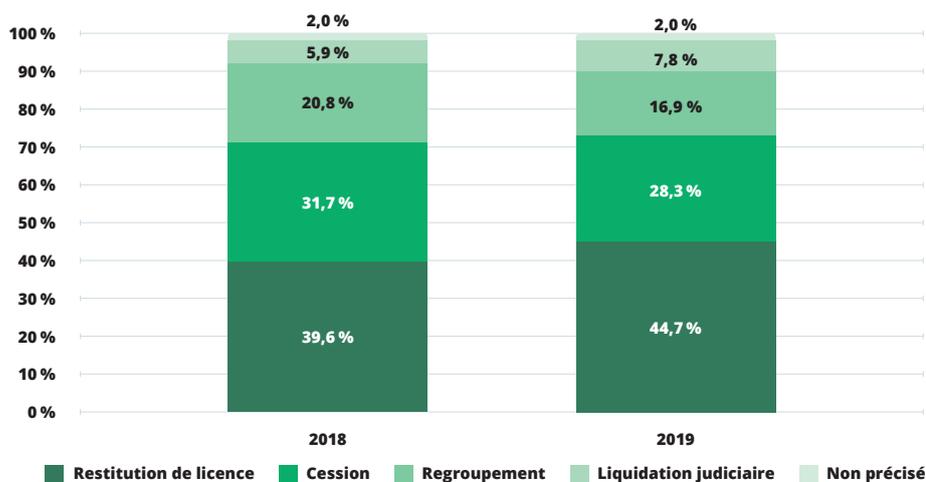
B - LES PRINCIPAUX MODES DE FERMETURE DES OFFICINES EN 2019 SONT LES RESTITUTIONS DE LICENCE (45 % DES CAS) ET LES REGROUPEMENTS (17 %)

Certains modes de fermeture d'officines peuvent être qualifiés d'actifs. **Il s'agit soit de regroupements (fusion d'officines), soit de cessions de clientèle pour laquelle le titulaire obtient une compensation financière. Les autres modes de fermetures peuvent être qualifiés de contraints.** Il s'agit soit d'une restitution simple de la licence à l'ARS (cas des fermetures sans repreneur), soit d'une liquidation judiciaire. Contrairement à 2018 où les fermetures d'officines étaient majoritairement actives (53 % de

fermetures actives avec 32 % de cessions et 21 % de regroupements), en 2019, les fermetures contraintes deviennent majoritaires (52,5 %).

Cette année, les modes de fermetures actifs sont minoritaires, on retrouve ainsi 28 % de cessions et 17 % de regroupements tandis que les fermetures passives sont majoritaires : les restitutions de licence représentent 45 % des fermetures d'officine et on compte 8 % de liquidations judiciaires.

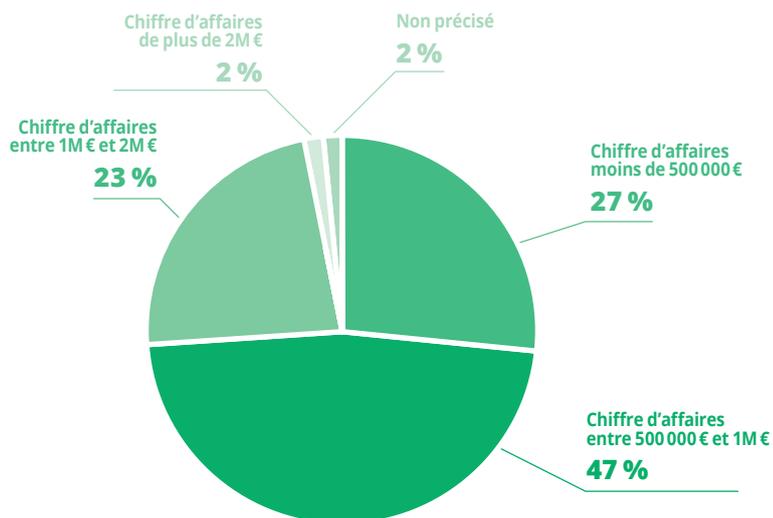
RÉPARTITION
DES MODES
DE FERMETURE
EN 2018 ET 2019



52,5 % des fermetures d'officines sont contraintes en 2019, contre 45,5 % en 2018

Source : ARS (2020), traitement CREDOC

TYPOLOGIE DES
FERMETURES EN
FONCTION DU
CHIFFRE D'AFFAIRES
EN 2019



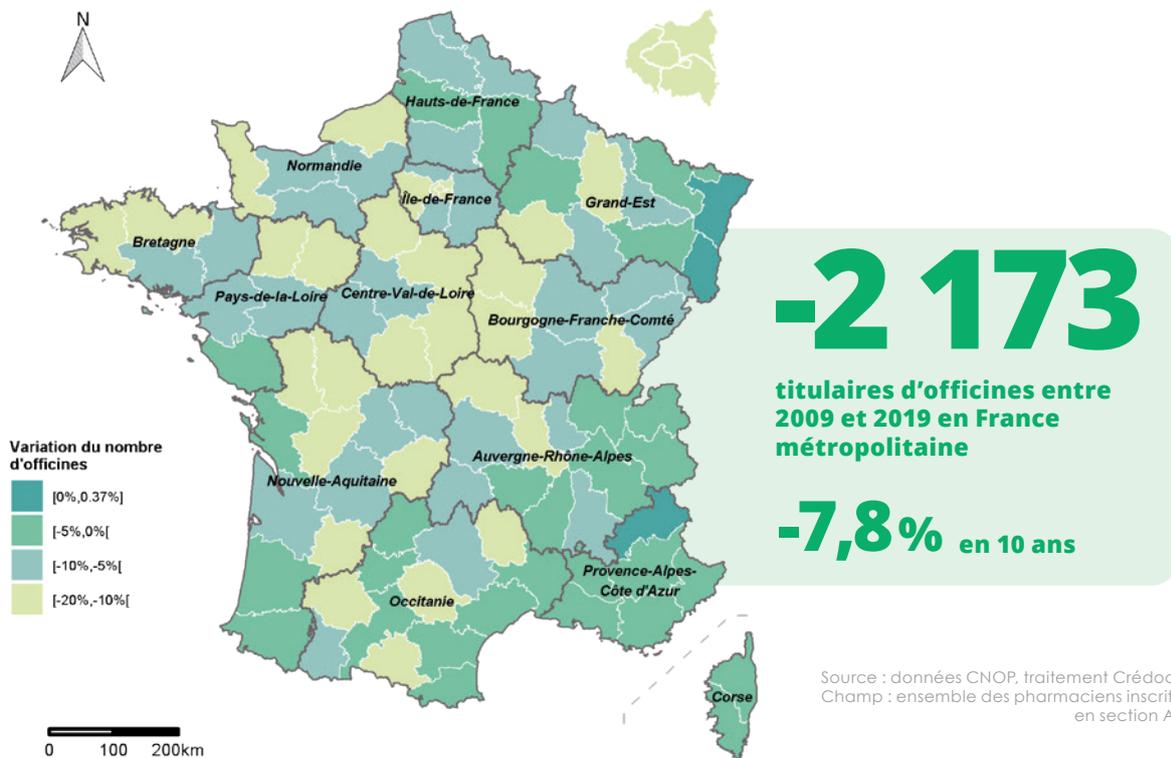
47% des fermetures d'officines (y compris les cessions) en 2019 concernent des pharmacies ayant un chiffre d'affaire compris entre 500 000 et 1 million d'euros

Source : Données issues des CROP, traitement CREDOC
Note: ces statistiques ont été calculées sur 196 structures en France métropolitaine au lieu de 219 (les données des Hauts-de-France n'ont pas pu être prises en compte).

3/2 - DANS UN CONTEXTE DE RESTRUCTURATION DU RÉSEAU OFFICINAL, LE NOMBRE DE TITULAIRES D'OFFICINE EST EN DIMINUTION

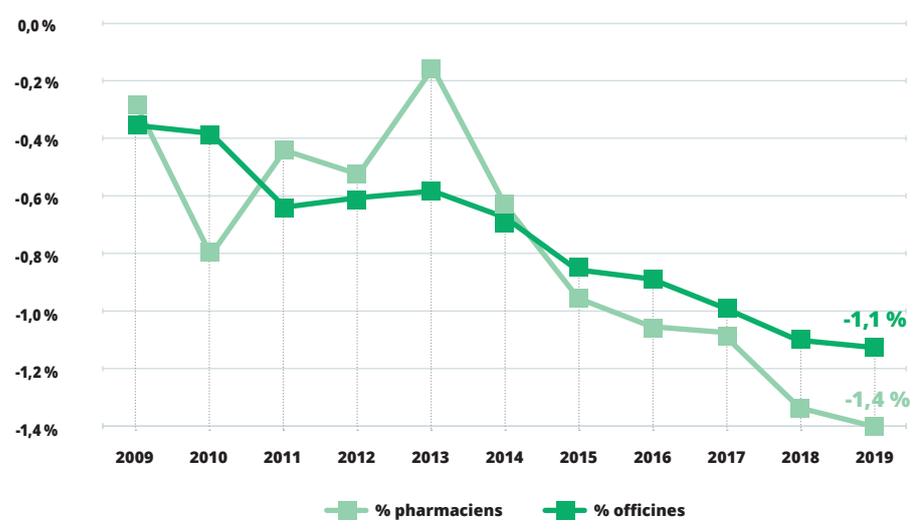
Le nombre de titulaires d'officine a été réduit de 2 173 entre 2009 et 2019, soit une baisse de 7,9 %. Dans un contexte de restructuration du réseau officinal, le nombre de titulaires est en décroissance par rapport aux années précédentes : -1,4 % en 2019 par rapport à 2018. 2006 était l'année où les titulaires d'officines étaient les plus nombreux : ils représentaient alors 28 194 personnes. Depuis, ces effectifs n'ont cessé de diminuer.

VARIATION DU NOMBRE DE PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINE ENTRE 2009 ET 2019



Comme le montre le graphique ci-après, entre 2014 et 2019, la réduction du nombre de titulaires d'officine a été plus forte que la réduction du nombre d'officines : -1,1 % en moyenne pour les titulaires contre -0,9 % en moyenne pour les officines sur cette période. Entre 2018 et 2019, le nombre d'officines a été réduit de 1,1 % alors que le nombre de titulaires d'officine a reculé de 1,4 %.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIES ET DE TITULAIRES ENTRE 2009 ET 2019



France métropolitaine : recul du nombre d'officines de 1,1% et du nombre de titulaires d'officine de 1,4% entre 2018 et 2019.

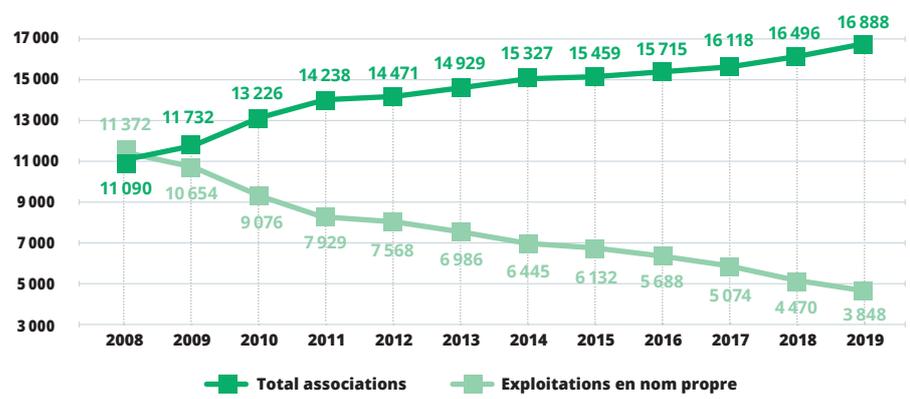
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des officines et pharmaciens de la section A 2009-2019.

3/3 - DE PLUS EN EN PLUS DE PHARMACIENS S'ASSOCIENT POUR EXPLOITER UNE OFFICINE

19 % des officines sont exploitées en nom propre en 2019. Le graphique ci-dessous montre que depuis une dizaine d'années, les titulaires d'officine choisissent davantage d'exploiter leur pharmacie en société plutôt qu'en leur nom propre. L'année 2008 est l'année où les exploitations en nom propre (11 372) étaient légèrement supérieures au nombre d'associations (11 090). Depuis cette date, l'écart entre les différents types d'exploitation (nom propre ou société) ne cesse de grandir.

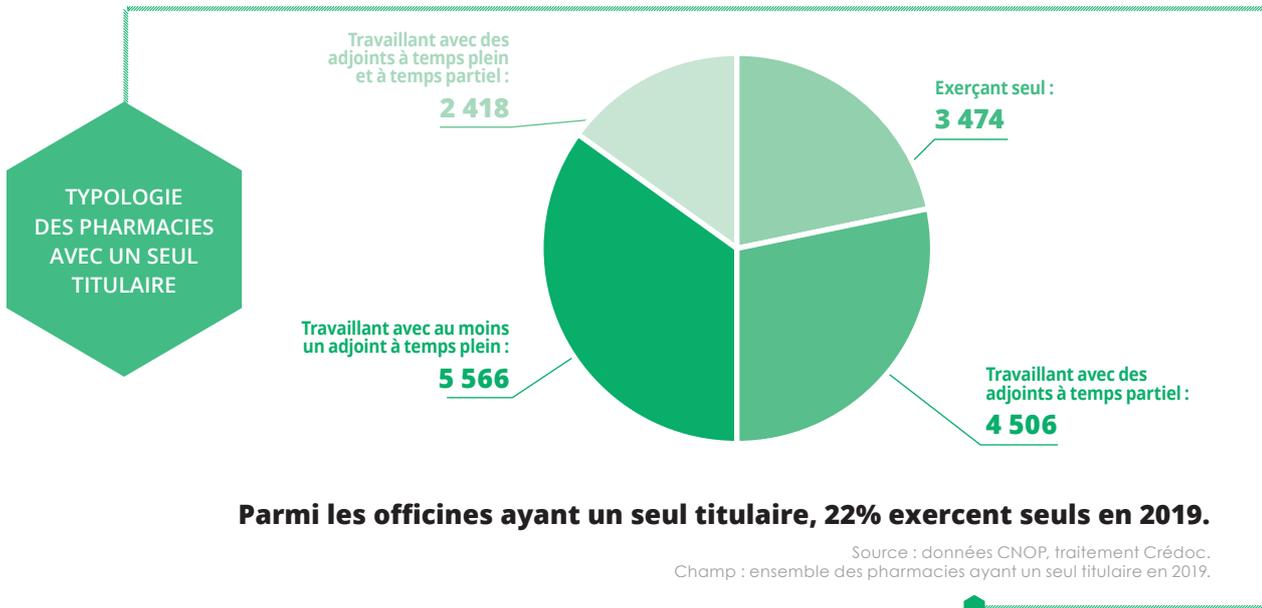
Si en 2008, 11 372 officines étaient exploitées en leur nom propre, elles sont moins de 4 000 en 2019. Au contraire, le nombre d'officines exploitées en association a connu une augmentation de 52 % durant cette période. On distingue plusieurs types d'exploitation en association : les sociétés d'exercice libéral, les sociétés anonymes à responsabilité limitée (SARL), les sociétés en nom collectif (SNC, EURL) l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée et les Copro.

ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS EN NOM PROPRE ET EN SOCIÉTÉS ENTRE 2008 ET 2019



19% des officines sont exploitées en nom propre.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des officines de la section A 2009-2019.



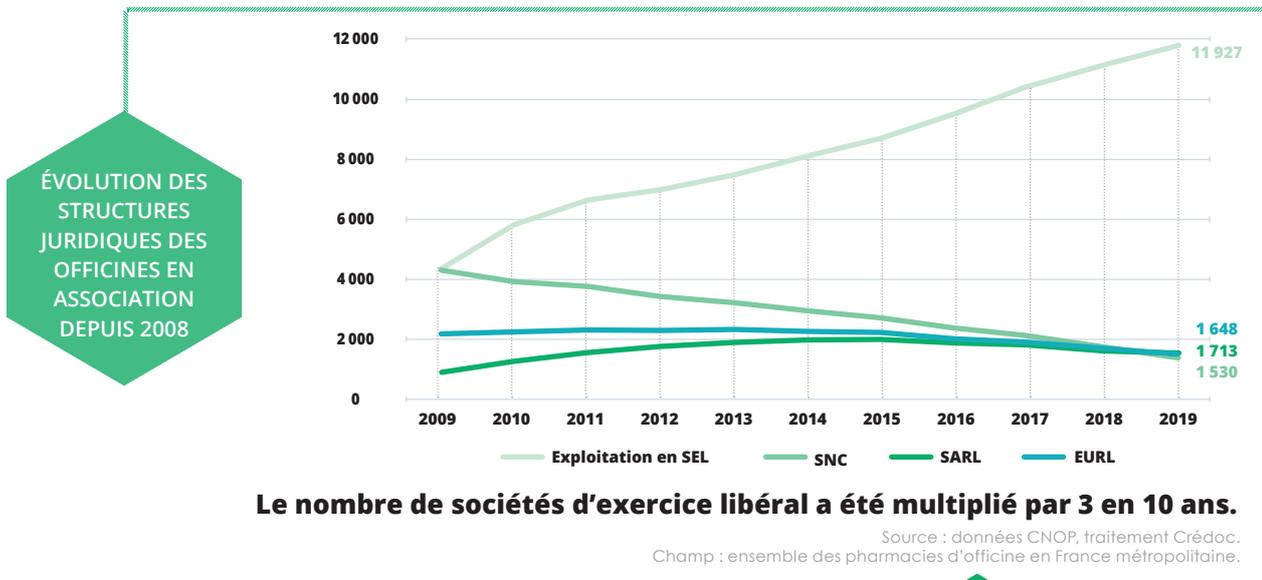
Parmi les 15 964 pharmacies n'ayant qu'un pharmacien titulaire, ce dernier n'exerce seul que dans 22 % des cas (3 474 officines). Dans 78 % des officines ayant un seul titulaire, le pharmacien recourt à la collaboration d'un pharmacien adjoint

en temps complet et/ou partiel. En considérant les 20 736 officines de métropole, 17 % d'entre elles sont gérées par un pharmacien n'ayant pas de collaborateur.

A - L'EXPLOITATION DES OFFICINES EN SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL AUGMENTE DEPUIS 10 ANS

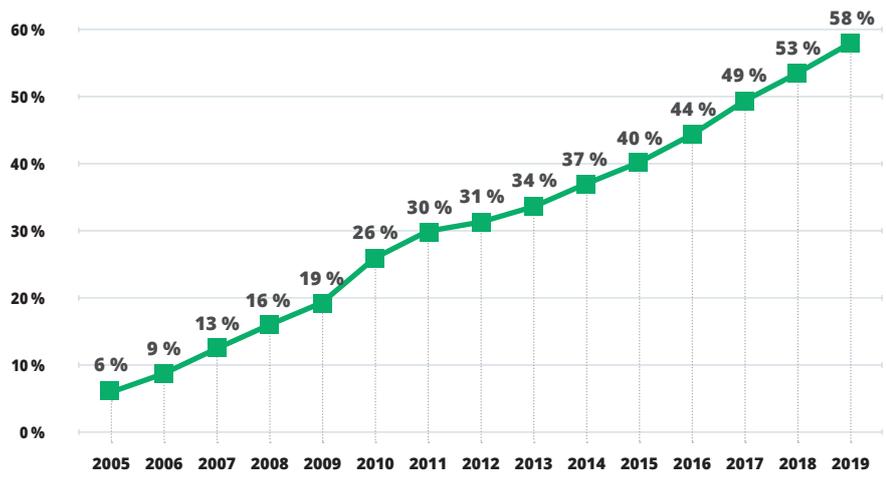
La forme la plus répandue d'exercice en société est l'exploitation en Société d'exercice libéral. En effet, en 10 ans, le nombre de SEL a été multiplié par 3 pour atteindre 11 927 SEL en 2019 contre seulement 4 334 en 2009. Les SARL ont été multipliées par près de 2,5 entre 2009 et 2015 mais elles connaissent

toutefois une diminution depuis cette année-là (-14 % entre 2015 et 2019). Les EURL ont connu une réduction de 21% entre 2009 et 2019. Le recul des SNC est beaucoup plus marqué : leur nombre est passé de 4 284 à 1 530 entre 2009 et 2019, soit une réduction de 64 % sur cette période.



Dans le cadre des exploitations en société, les SEL continuent leur progression et représentent **58% des officines en 2019**, soit une augmentation de plus de 4 points en un an. Cette tendance devrait se poursuivre, notamment au vu du nombre de créations annuelles de SEL qui progresse depuis 2005 (compris entre 2 et 7 points de pourcentage par an).

ÉVOLUTION DE LA PART DE SEL ENTRE 2009 ET 2019

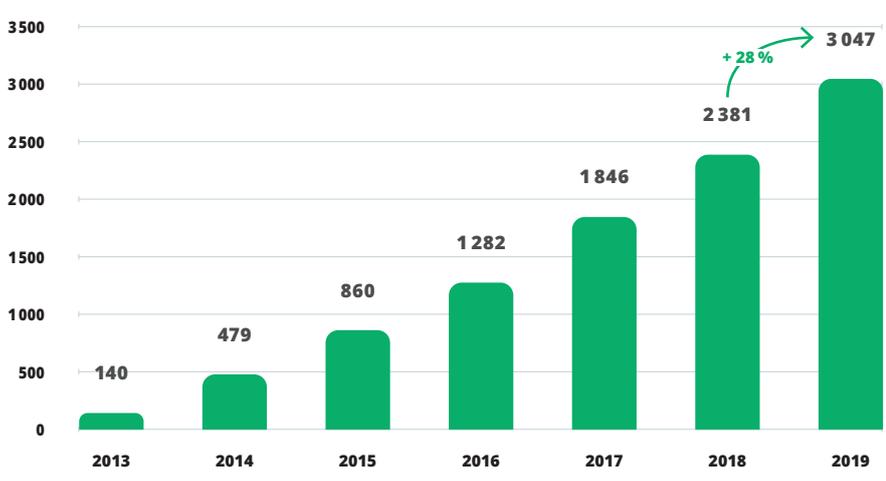


La part des SEL représente 58 % des officines en 2019.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des SEL relatives à la section A en 2019.

B - LES SPFPL (SOCIÉTÉS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE PROFESSION LIBÉRALE) CONTINUENT LEUR CROISSANCE

ÉVOLUTION DES SPFPL DE 2013 À 2019



Entre 2018 et 2019, les SPFPL ont augmenté de 28 %

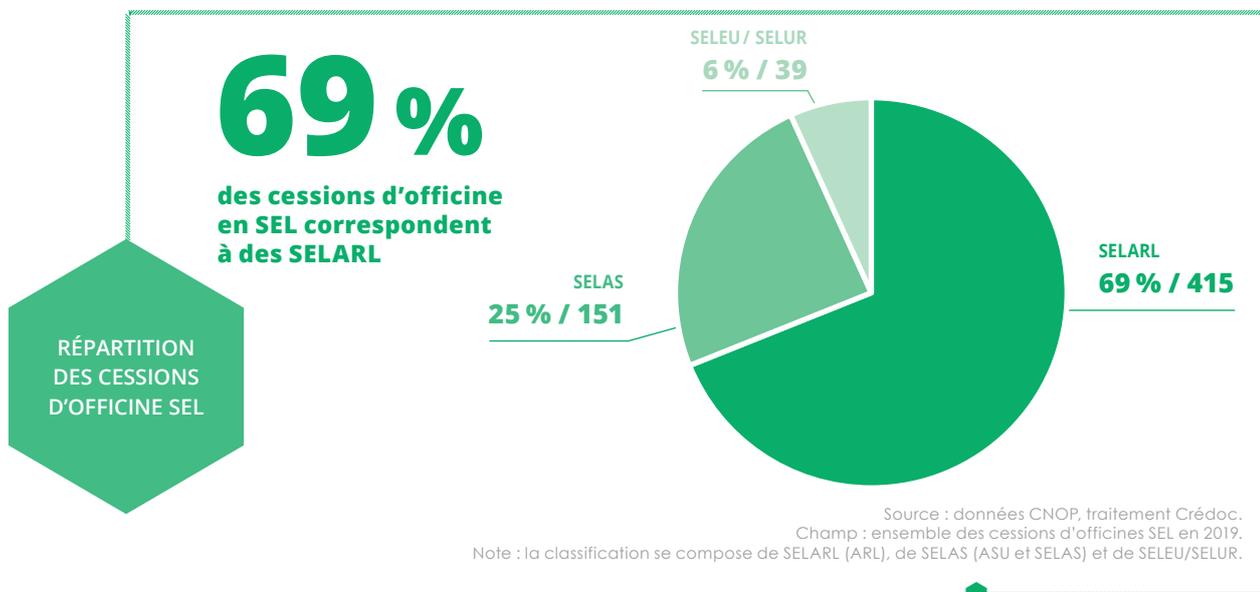
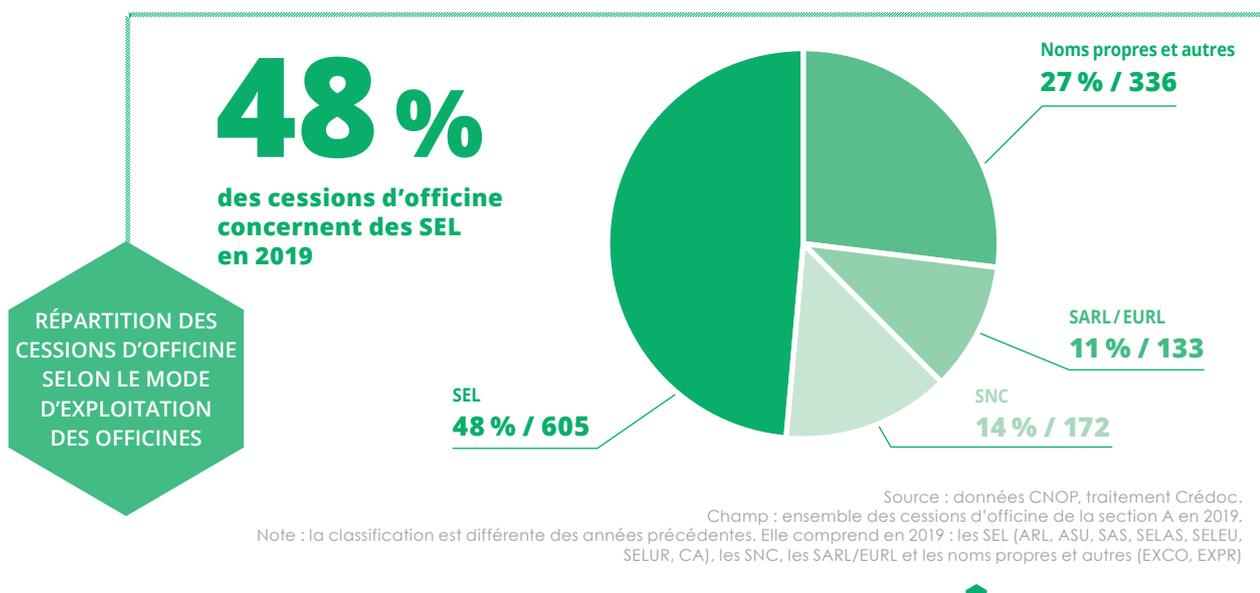
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des SPFPL de la section A en 2019.

Les Sociétés de Participation Financière de Profession Libérale permettent d'entrer au capital des Sociétés d'Exercice Libéral. Si une SPFPL peut détenir une participation dans trois SEL, elle ne peut en revanche pas détenir de parts dans une SNC, une SARL ou une EURL. Les SPFPL ont pour avantage de faciliter la reprise d'une officine. Leur mise en

œuvre étant facilitée par le décret de 2013 relatif aux SPFPL, leur nombre a été multiplié par 21 en 7 ans, passant de 140 en 2013 à 3 047 en 2019. Cette augmentation se fait, cependant, à un rythme moins soutenu que l'année précédente (+28 % entre en 2018-2019 contre +80 % entre 2014 et 2015 ou encore +49 % entre 2015 et 2016).

C - ZOOM SUR LES CESSIONS D'OFFICINES EN 2019

Les officines peuvent également faire l'objet d'une cession. En 2019, les cessions d'officine représentaient 28 % des modes de fermeture.



3/4 - UN RENFORCEMENT DU RÔLE DU PHARMACIEN D'OFFICINE DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES

Dans un contexte de vieillissement de la population et de difficultés d'accès aux soins dans certaines zones, les politiques publiques ont pour objectif de renforcer le rôle du pharmacien d'officine en tant que professionnel de santé, dans le parcours de soins du patient. En effet, certaines mesures visent à donner aux pharmaciens d'officine de nouvelles attributions pour améliorer l'offre de soins sur tout le territoire à travers la possibilité de réaliser des bilans de médication, pour éviter les risques d'erreurs dans la prise de médicaments notamment chez les personnes âgées, de réaliser certains dépistages et le vaccin contre la grippe saisonnière. **La mise en place du dispositif de pharmacien correspondant répond également à cet objectif de renforcement du rôle du pharmacien d'officine.**

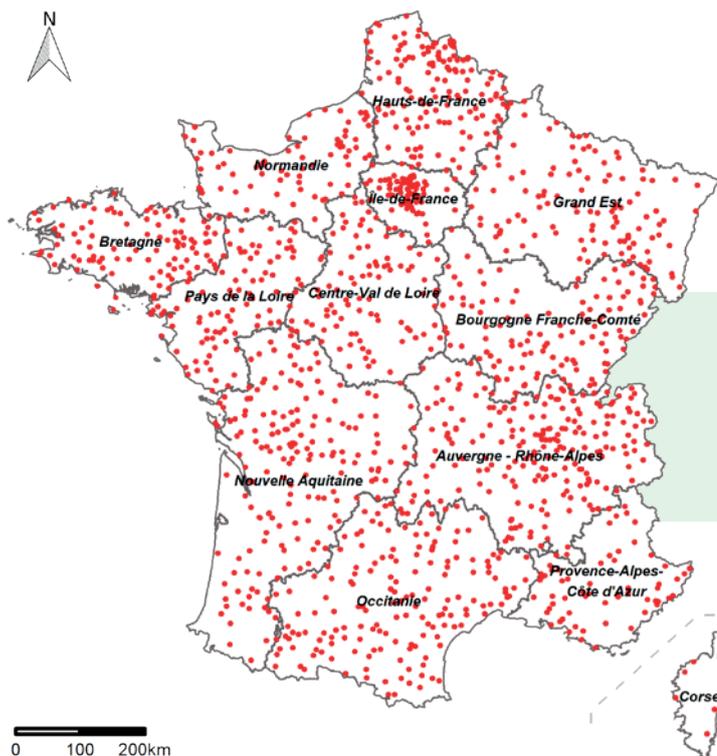
Plusieurs mesures ont également été mises en place pour favoriser la coopération entre professionnels de santé. Parmi elles, on peut citer l'introduction, dans la loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2007, des « Maisons de santé pluri-professionnelles » (MSP), qui visent à favoriser le travail de soins en

équipes professionnelles avec des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens.

Ces professionnels de santé doivent rédiger un projet de santé attestant de la coordination de leur exercice qui doit être soumis à l'ARS. Leurs missions peuvent couvrir les activités de soin sans hébergement de premier recours et peuvent participer à des actions de second secours (actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé) dans le cadre du projet de santé qu'ils élaborent. Les MSP permettent de prendre en charge de façon coordonnée les patients à travers des réunions de concertation pluri-professionnelles autour des dossiers patients, la définition de parcours de soin pour les patients atteints de maladies chroniques ou encore la mise en place d'actions collectives de prévention (lutte contre le tabagisme, campagne de vaccination...).

La carte ci-dessous permet de révéler la présence des maisons de santé pluridisciplinaires sur le territoire national.

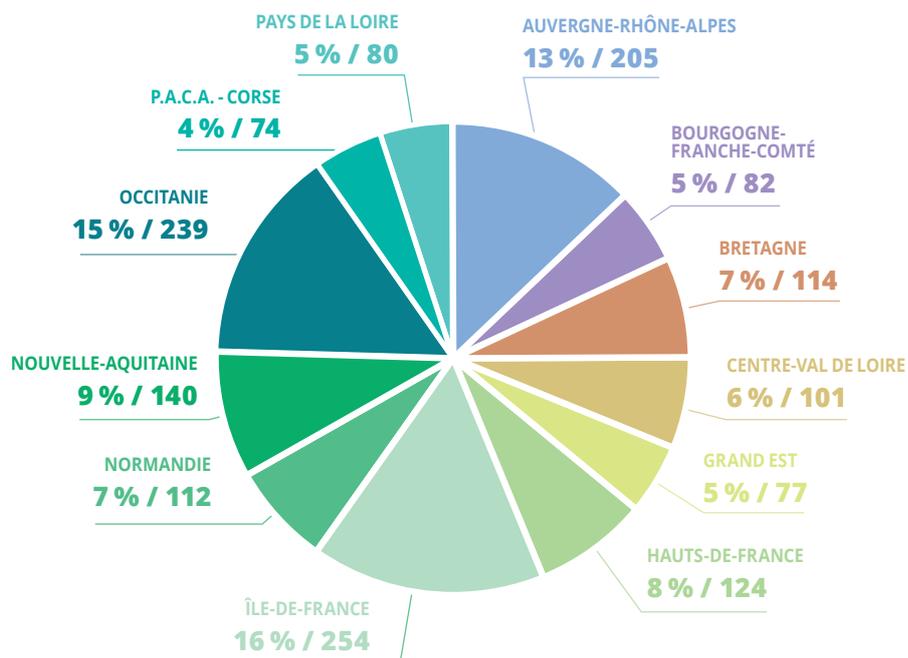
LES MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN EN MARS 2020



Les Maisons de santé pluridisciplinaires sont présentes dans chaque région, avec une concentration en Île-de-France, autour de Paris

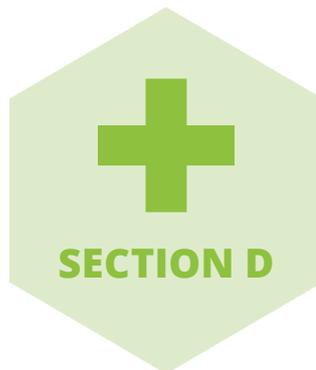
Source : base FINESS (accès en 2020), traitement CREDOC

RÉPARTITION DES
MAISONS DE SANTÉ
PLURIDISCIPLINAIRES
EN FRANCE
MÉTROPOLITAINE
EN MARS 2020



16% des Maisons de santé pluridisciplinaires sont implantées en Île-de-France en 2020

Source : base FINESS (accès en 2020), traitement CREDOC



PHARMACIENS ADJOINTS D'OFFICINE ET AUTRES EXERCICES

L'année 2019 est marquée, une fois encore, par une augmentation sensible des inscrits en section D : progression qui reflète les nombreux mouvements parmi les différentes catégories d'exercice et qui confirme les évolutions de nos métiers.

La progression du nombre d'adjoints renforce leur rôle indispensable au sein des officines dans lesquelles ils contribuent à la mise en place des nouvelles missions (entretiens pharmaceutiques, bilans partagés de médication, vaccination...) du pharmacien correspondant, du pharmacien référent au sein des EHPAD, du lien hôpital ville et de la coopération interprofessionnelle à travers différentes structures en lien avec l'officine. Ainsi le métier d'adjoint se pérennise et assure le développement des activités officinales et de leurs évolutions (dispensation adaptée, protocoles de coopération dans le cadre d'exercices coordonnés...).

La mobilité territoriale des confrères adjoints est toujours peu importante et le contraste reste significatif quant à leur répartition entre les régions Est et Ouest.

La féminisation de notre profession étant toujours très marquée, nous avons souhaité consacrer un chapitre à nos consœurs. L'étude de ces chiffres nous permet de mettre en avant certaines disparités d'accès à la titularisation et aux temps pleins entre hommes et femmes.

Par ailleurs, la diminution des pharmacies mutualistes et minières perdure. Le nombre de pharmaciens chargés de la dispensation de l'oxygène à usage médical au domicile des patients (BPDO) augmente légèrement, tout comme nos pharmaciens d'officine intérimaires qui restent une population très réactive en fonction des besoins dans les officines (vaccination, remplacements divers, besoin de santé publique...). Nous saluons ici leur engagement indéfectible. —

Jérôme Parésys-Barbier
Président de la section D





28 207

**PHARMACIENS
INSCRITS À L'ORDRE
EN 2019**

+1,5 % par rapport à 2018



**81 %
femmes**



**19 %
hommes**

**RÉPARTITION
GLOBALE**



1,3

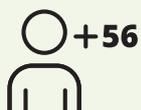
**ADJOINTS
PAR OFFICINE**



44,1

**ÂGE
MOYEN**

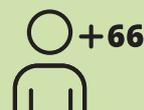
+0,2 an par rapport à 2018
-2,6 ans par rapport à l'âge
moyen des pharmaciens



6 993

**PHARMACIENS
DE 56 ANS ET PLUS**

+3 % par rapport à 2018
25 % de l'effectif
de la section D



759

**PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS**

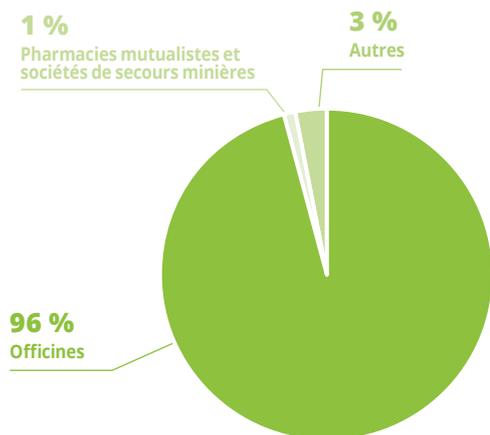
+3 % par rapport à 2018
3 % de l'effectif
de la section D

1 ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

1/1 - DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES GÉNÉRALES

A - RÉPARTITION DES PHARMACIENS PAR FONCTION

EFFECTIFS DES PHARMACIENS DE LA SECTION PAR FONCTION



La part des officinaux reste stable par rapport à 2018,

96 %

des effectifs de la section D.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

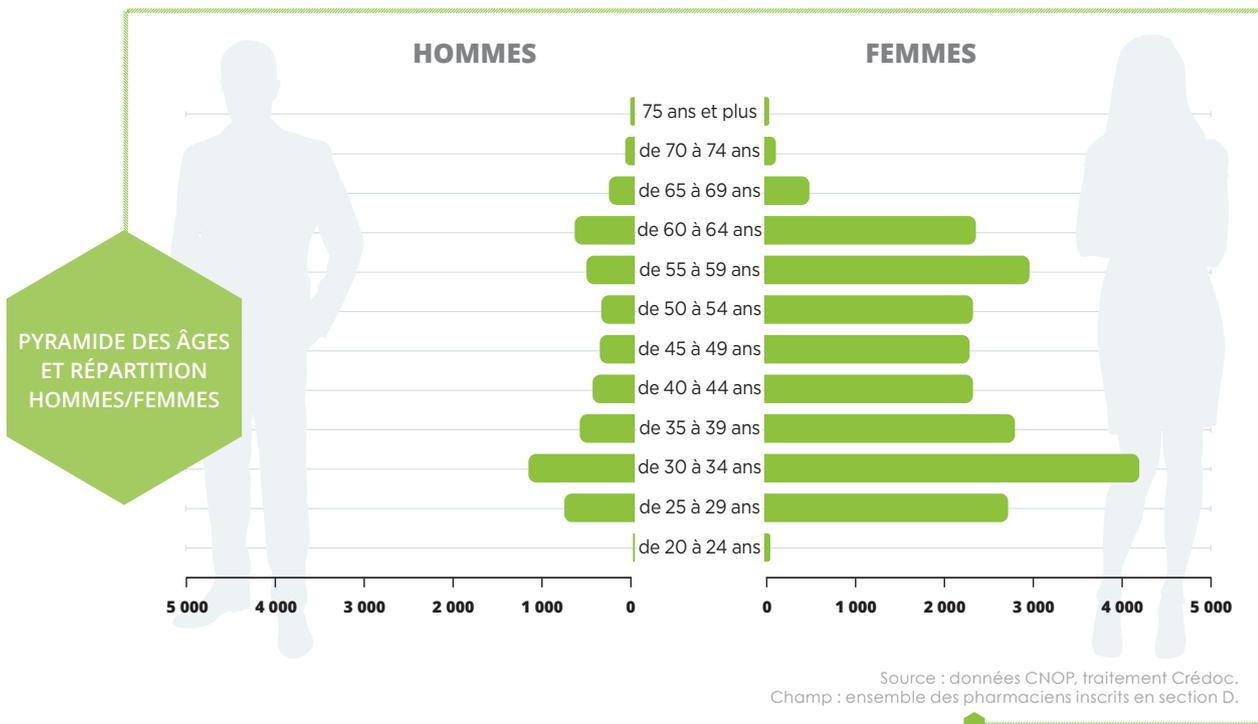
EFFECTIFS DES PHARMACIENS DE LA SECTION D PAR FONCTION

		2018		2019		Évolution 2019/2018
		Effectif	%	Effectif	%	
Pharmaciens d'officine	Pharmaciens adjoints	23 853	85,9	24 015	85,1	0,7 %
	Pharmaciens d'officine intérimaires	2 647	9,5	2 882	10,2	8,9 %
	Pharmaciens gérants après décès	23	0,1	30	0,1	30,4 %
	Pharmaciens remplaçants titulaires	120	0,4	129	0,5	7,5 %
	Sous-total	26 643	95,9	27 056	95,9	1,6 %
Pharmaciens mutualistes et miniers	Pharmaciens gérants de pharmacies mutualistes	52	0,2	47	0,2	-9,6 %
	Pharmaciens adjoints de pharmacies mutualistes	94	0,3	85	0,3	-9,6 %
	Pharmaciens gérants de pharmacies des sociétés de secours minières	30	0,1	27	0,1	-10,0 %
	Pharmaciens adjoints de pharmacies des sociétés de secours minières	54	0,2	54	0,2	0,0 %
	Sous-total	230	0,8	213	0,8	-7,4 %
Pharmaciens autres exercices	Pharmaciens chargés de la dispensation des gaz à usage médical	583	2,1	616	2,2	5,7 %
	Pharmaciens-conseils de l'assurance maladie	202	0,7	200	0,7	-1,0 %
	Pharmaciens relevant des équipes mobiles de soins	65	0,2	66	0,2	1,5 %
	Pharmaciens exercices divers	54	0,2	56	0,2	3,7 %
	Sous-total	904	3,3	938	3,3	3,8 %
Total		27 777	100	28 207	100	1,5 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

Les effectifs de la section D sont en augmentation par rapport à 2018 (+1,5 %). Après une baisse du nombre de pharmaciens d'officine intérimaires depuis 2016, imputable aux réorganisations des officines, 2019 vient inverser la tendance avec un fort rebond en 2019 (+8,9 %). La diminution des

pharmaciens mutualistes et miniers se poursuit (-7,4 % en 2019, après -9,4 % en 2018). La croissance du nombre de pharmaciens chargés de la dispensation des gaz à usage médical au domicile des patients s'accroît également (+5,7 % en 2019 contre +0,3 % en 2018).



UNE POPULATION JEUNE

1/3

a moins de 35 ans

ET FÉMINISÉE

81 %

de femmes.

B - MODE D'EXERCICE DES INSCRITS EN SECTION D

MODE D'EXERCICE DES ADJOINTS D'OFFICINE

	Emploi à temps partiel	Emploi à temps plein	Emploi à temps partiel (%)	Emploi à temps plein (%)
Hommes	1 407	3 967	26 %	74 %
Femmes	9 220	13 296	41 %	59 %
Total	10 627	17 263	38 %	62 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

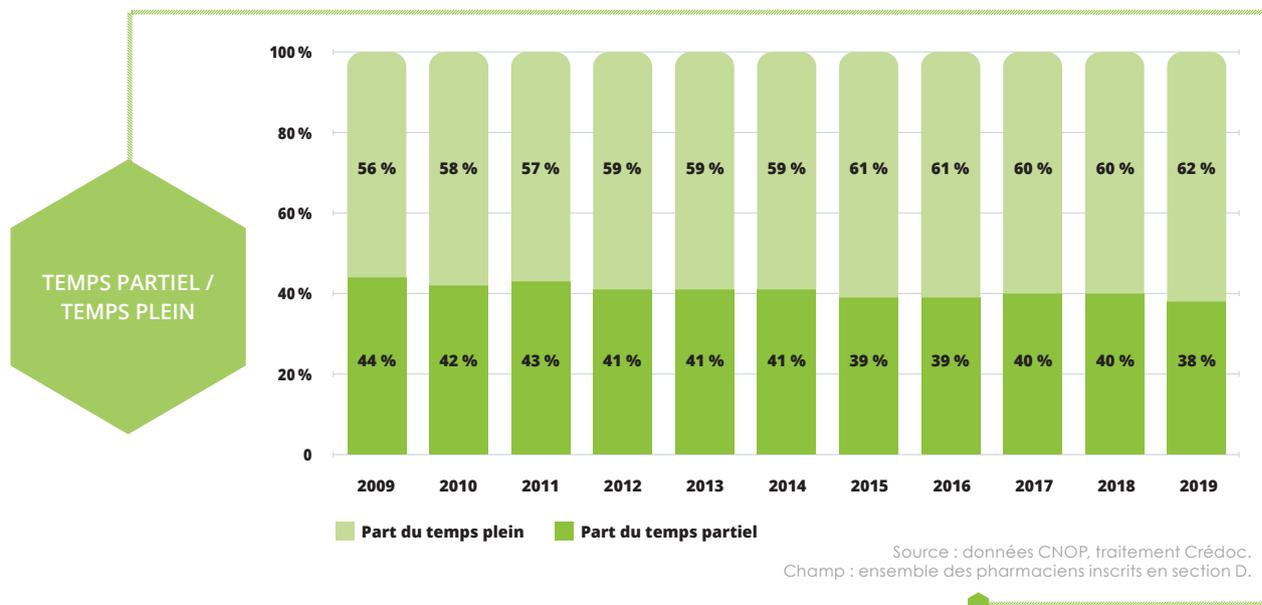
62 % des inscrits en section D exercent à temps plein (35h). Cette part est en hausse (+2 points) par rapport à 2018. Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes (41 % contre 26 %).

87 % des temps partiels sont effectués par les femmes.

Parmi la population globale de la section D,

1/3

sont des femmes qui travaillent à temps partiel.



Entre 2009 et 2019, la part du temps partiel a baissé de 44 % à 38 %. Cette évolution suit celle de la part du temps partiel chez les femmes, de 47 % à 41 % entre 2009 et 2019.

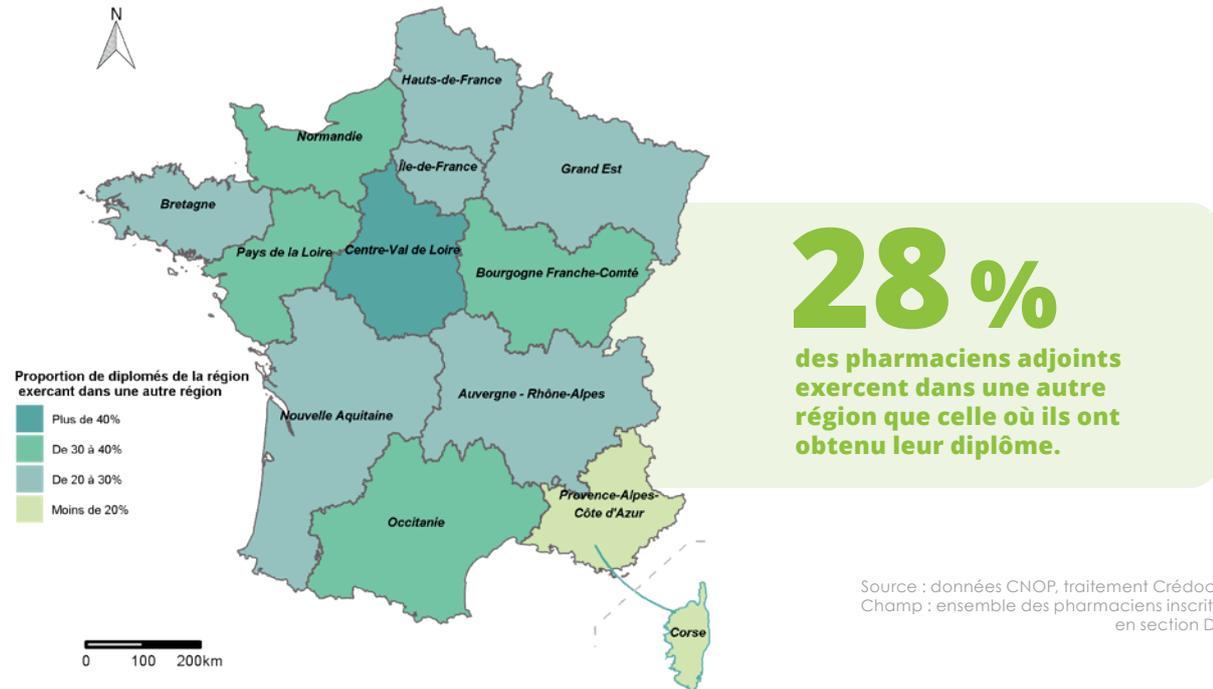
1/2 - RÉPARTITION TERRITORIALE

A - ORIGINE DU DIPLÔME ET RÉGION D'EXERCICE

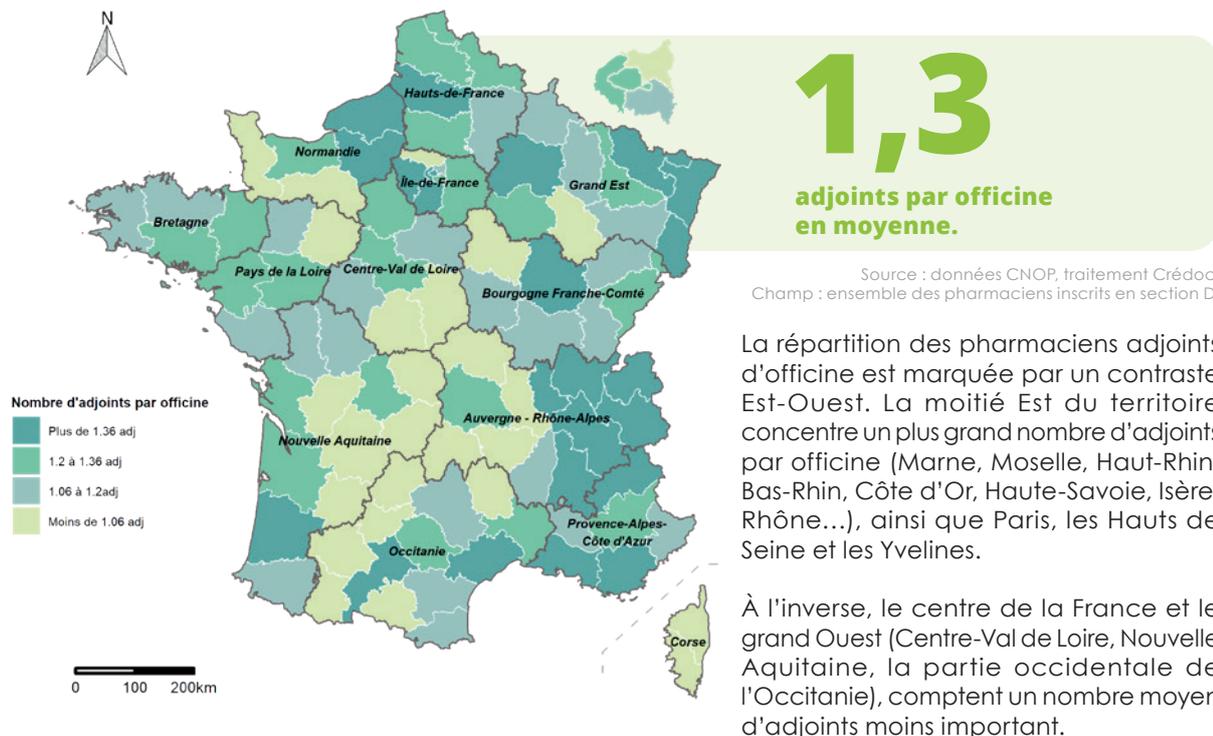
En moyenne, 28 % des pharmaciens adjoints exercent dans une autre région que celle où ils ont obtenu leur diplôme (constant par rapport à 2018). Ce pourcentage peut même atteindre 15 % en PACA-Corse. La mobilité territoriale des pharmaciens adjoints est donc faible, et s'exerce en général dans une région limitrophe.

8 % des étudiants non franciliens font le choix de l'Île-de-France (stable par rapport à 2018). Les étudiants ayant obtenu un diplôme étranger s'installent en majorité en Île-de-France (41 %), puis en PACA-Corse (13 %) et Auvergne (11 %).

PROPORTION DE DIPLÔMÉS DE LA RÉGION EXERÇANT DANS UNE AUTRE RÉGION

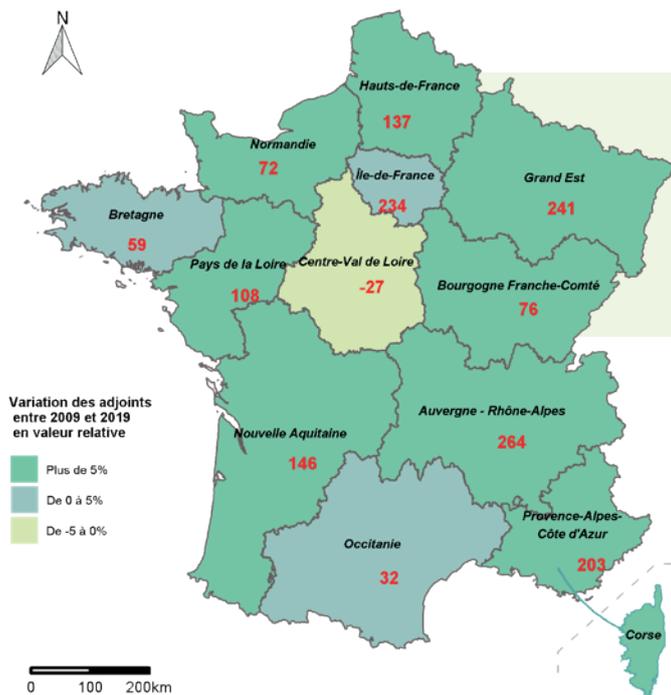


NOMBRE DE PHARMACIENS ADJOINTS PAR OFFICINE



31% des pharmacies comptabilisent au moins 2 adjoints

VARIATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ENTRE 2009 ET 2019, PAR RÉGION



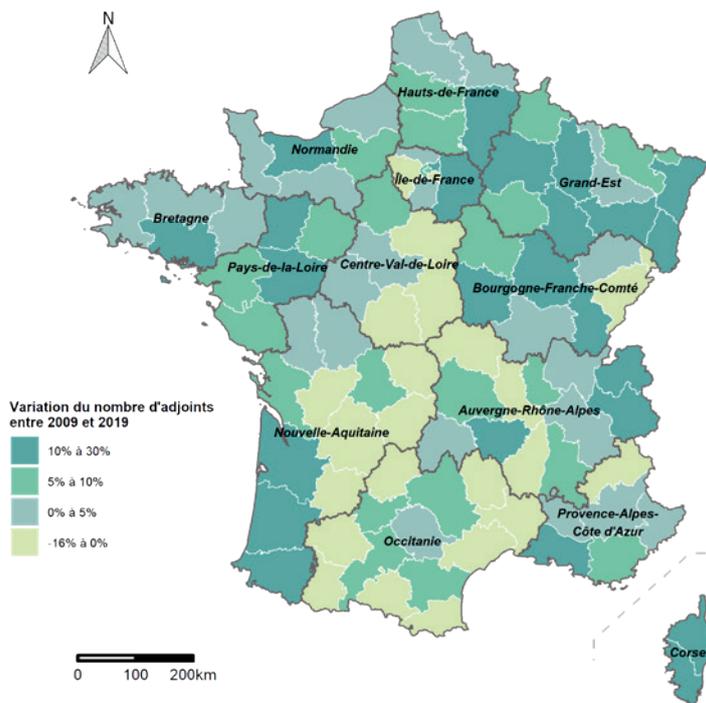
+1 545

adjoints, soit +5,8 %
entre 2009 et 2019 en
France métropolitaine.

En 2019, comme en 2018, c'est dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France et Grand Est que le nombre d'adjoints a le plus fortement progressé.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

VARIATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ENTRE 2009 ET 2019, PAR DÉPARTEMENT



La variation du nombre d'adjoints entre 2009 et 2019 est la plus forte dans certains départements se trouvant près des frontières et du littoral de la France. À l'inverse, les variations les plus faibles (voire négatives) concernent des départements du centre de la France, souvent ruraux.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

B - LES DIPLÔMÉS EUROPÉENS (HORS FRANCE)

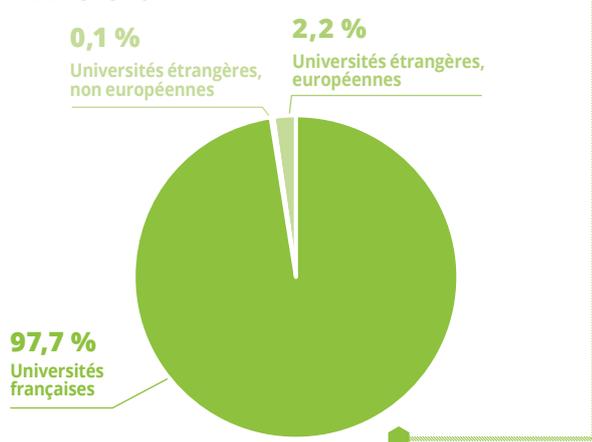
Une très faible proportion (2,2 %) des inscrits de la section ont été diplômés dans des universités non françaises. Toutefois, la quasi-totalité de ces dernières sont des universités européennes.

On retrouve essentiellement des universités belges, roumaines, italiennes, espagnoles et portugaises, ces 5 pays représentant 89 % des universités diplômantes européennes (hors France) pour la section. Notons

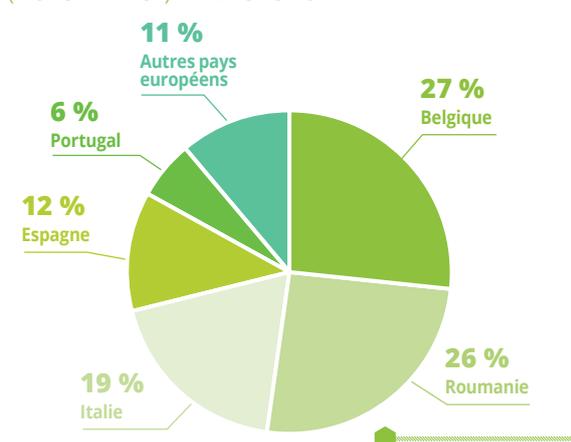
que 40 % des diplômés d'universités européennes (hors France) exercent en Île-de-France.

De plus, parmi les nouveaux inscrits de la section D en 2019, diplômés d'universités étrangères, le délai de demande d'inscription moyen par le pharmacien, après l'obtention de son diplôme, est de 4,6 ans. Ce délai est de 4,5 ans pour les diplômés d'universités européennes (hors France).

ORIGINE DES DIPLÔMES DE LA SECTION

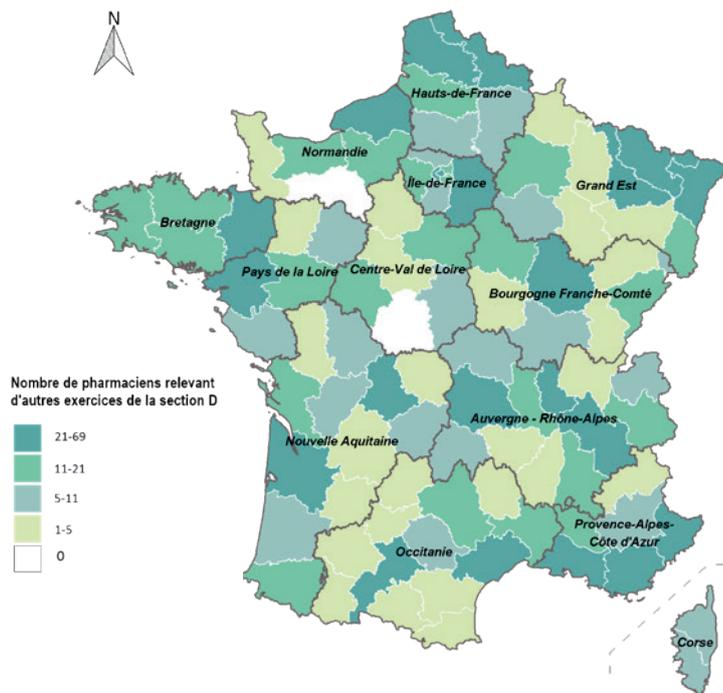


ORIGINE DES DIPLÔMES EUROPÉENS (HORS FRANCE) DE LA SECTION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.
En raison des arrondis, le total des pourcentages peut ne pas atteindre 100%

NOMBRE DE PHARMACIENS D'AUTRES EXERCICES RELEVANT DE LA SECTION D, PAR DÉPARTEMENT



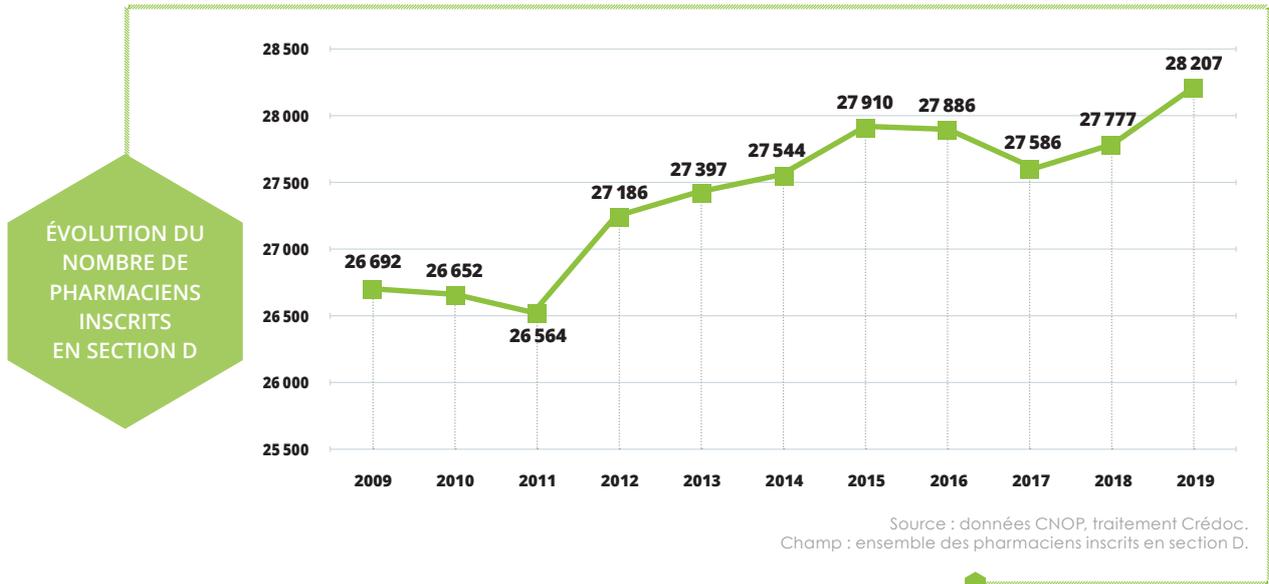
En dehors des officines et des pharmacies mutualistes et minières, une partie des pharmaciens relevant de la section D ont d'autres exercices : ils représentent environ 4 % de l'ensemble des pharmaciens de la section D. Ce sont les pharmaciens chargés de la dispensation des gaz à usage médical (ils représentent les deux tiers de cet ensemble), les pharmaciens conseils de l'assurance maladie (près de 20 % de l'ensemble), les pharmaciens relevant des équipes mobiles de soins et enfin d'autres exercices.

Ils sont les plus nombreux dans les Hauts-de-France (plus particulièrement le Nord et le Pas-de-Calais), l'Île-de-France (Paris et Hauts-de-Seine), le Grand Est (Moselle, Meurthe et Moselle, Bas-Rhin) et la région PACA-Corse (Bouches du Rhône, Alpes Maritimes, Var), ainsi qu'en Gironde et dans le Rhône.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

2 PÉRENNITÉ DU MÉTIER DE PHARMACIEN ADJOINT

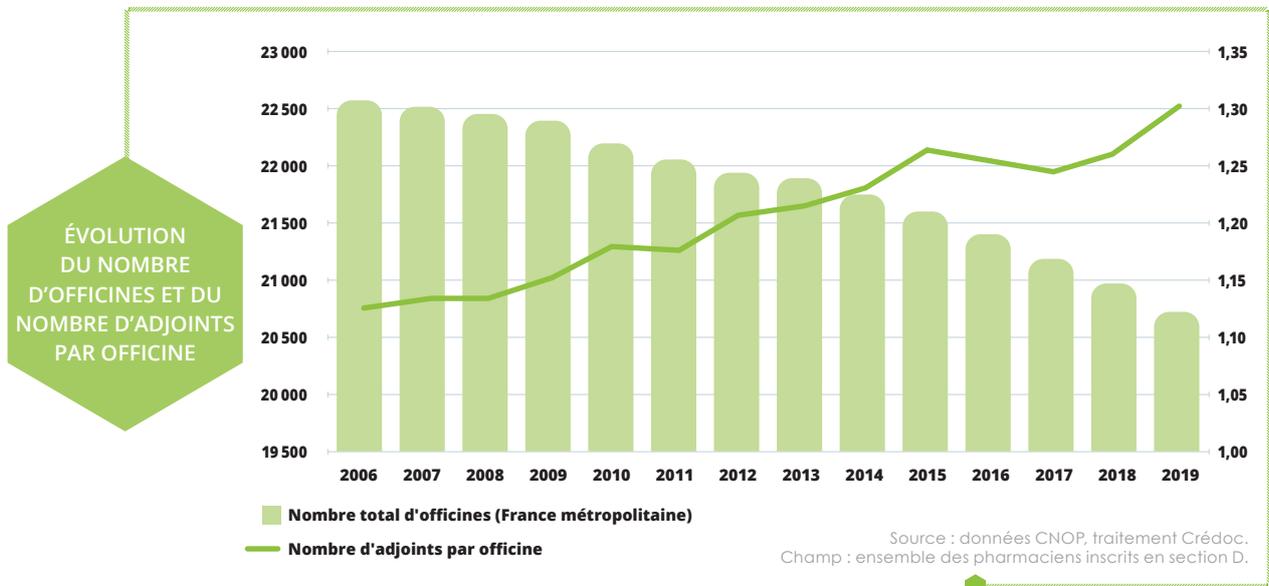
2/1 - UNE PROGRESSION CONTINUE DU NOMBRE DE PHARMACIENS DE LA SECTION



Le nombre de pharmaciens inscrits en section D a progressé de 6 % depuis 2009. Après une stabilisation puis une diminution sur la période 2015-2017, il progresse à nouveau en 2019 (+1,5 % par rapport à 2018).

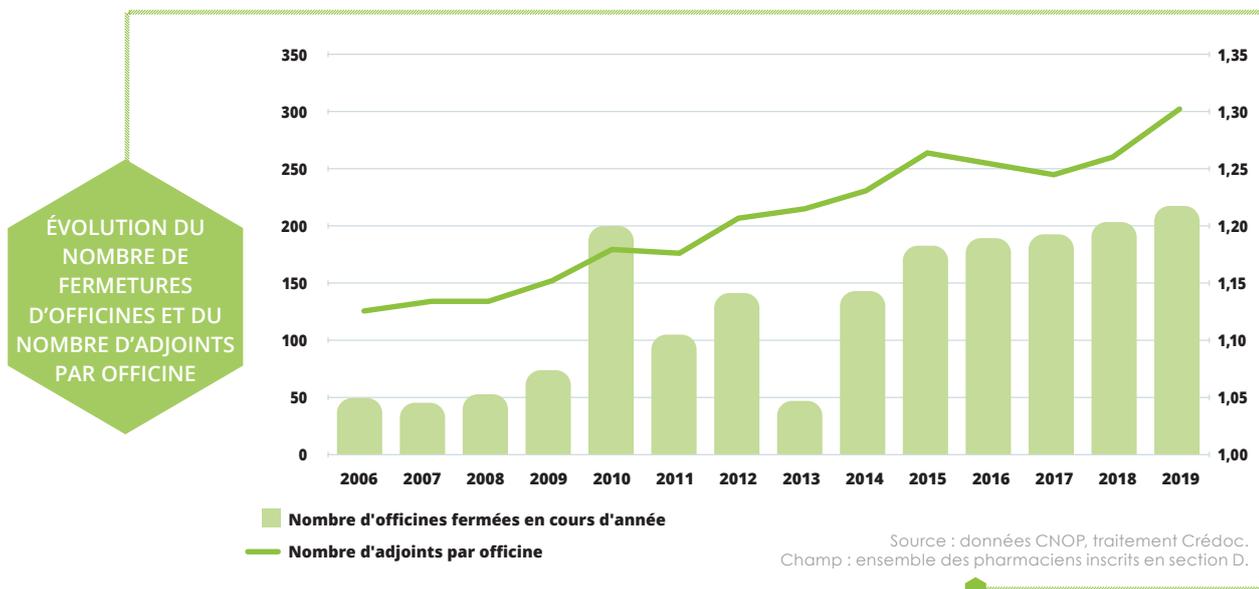
2/2 - NOMBRE D'ADJOINTS EN FONCTION DU NOMBRE D'OFFICINES

A - LE NOMBRE D'ADJOINTS PAR OFFICINE ÉVOLUE INVERSEMENT AU NOMBRE D'OFFICINES

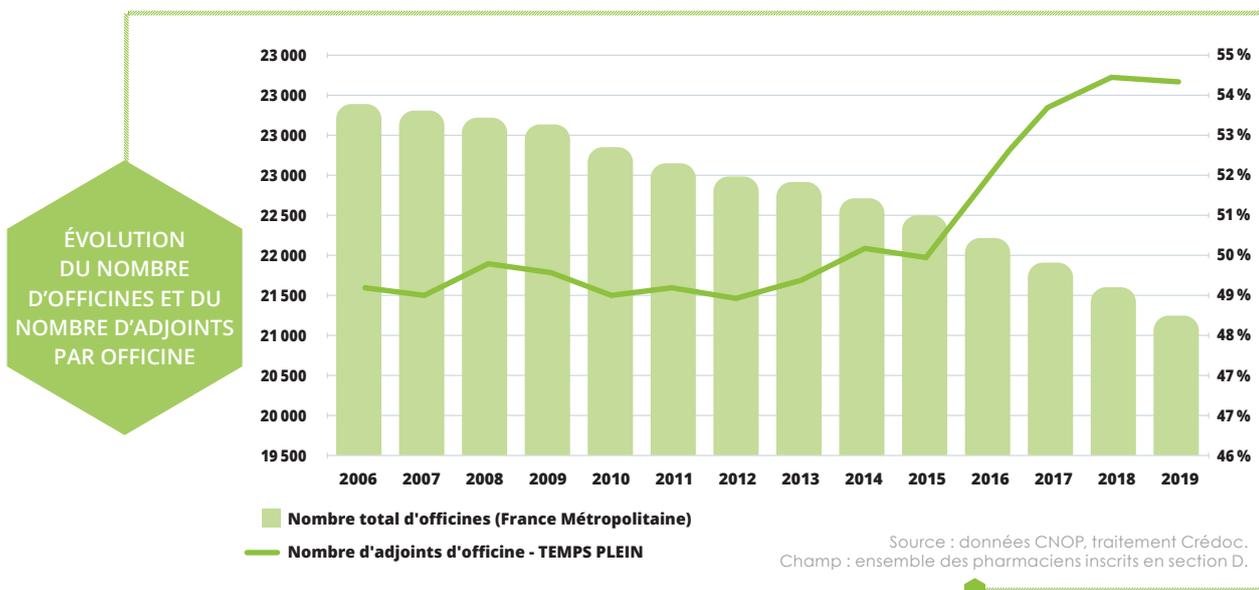


Ce graphe illustre un phénomène qui semble logique : le nombre d'adjoints progresse régulièrement sur la période tandis que le nombre d'officines diminue, faisant de fait augmenter le nombre moyen d'adjoints par officine.

Le graphe ci-dessous illustre cette relation, mettant en évidence le lien étroit entre les fermetures d'officines et l'évolution du nombre d'adjoints par officine. Le nombre d'adjoints dans une officine étant lié à son chiffre d'affaires, le regroupement des officines entraîne obligatoirement la nécessité d'augmenter le nombre d'adjoints.



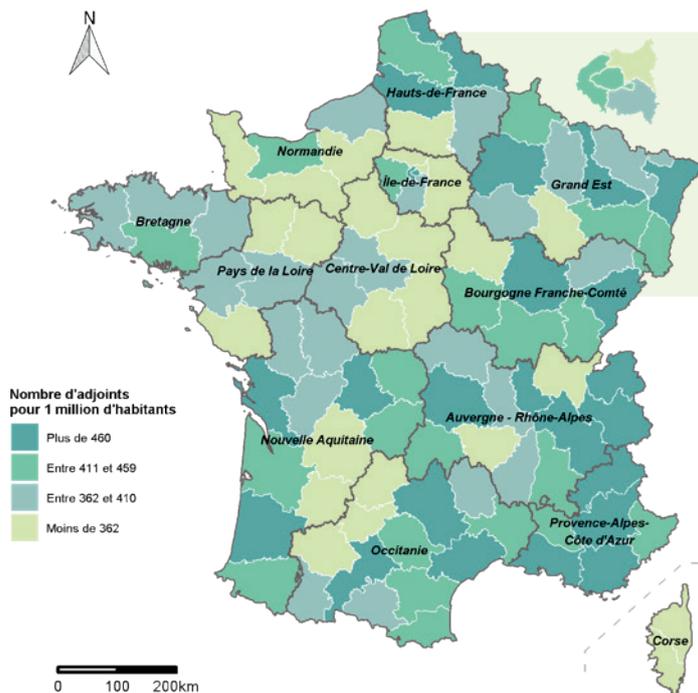
B - UNE PROGRESSION DE LA PROPORTION DE CONTRATS À TEMPS PLEIN CHEZ LES ADJOINTS D'OFFICINE



De même, on observe que la part des adjoints d'officine ayant des contrats à temps plein progresse - d'ailleurs plus fortement depuis 2015 - tandis que le nombre d'officines diminue.

C - DÉSERTIIFICATION ET CONCENTRATION DES ADJOINTS EN FRANCE : UN GRADIENT DE DENSITÉ SELON UN AXE EST/OUEST

DENSITÉ D'ADJOINTS PAR RAPPORT À LA POPULATION, PAR DÉPARTEMENT



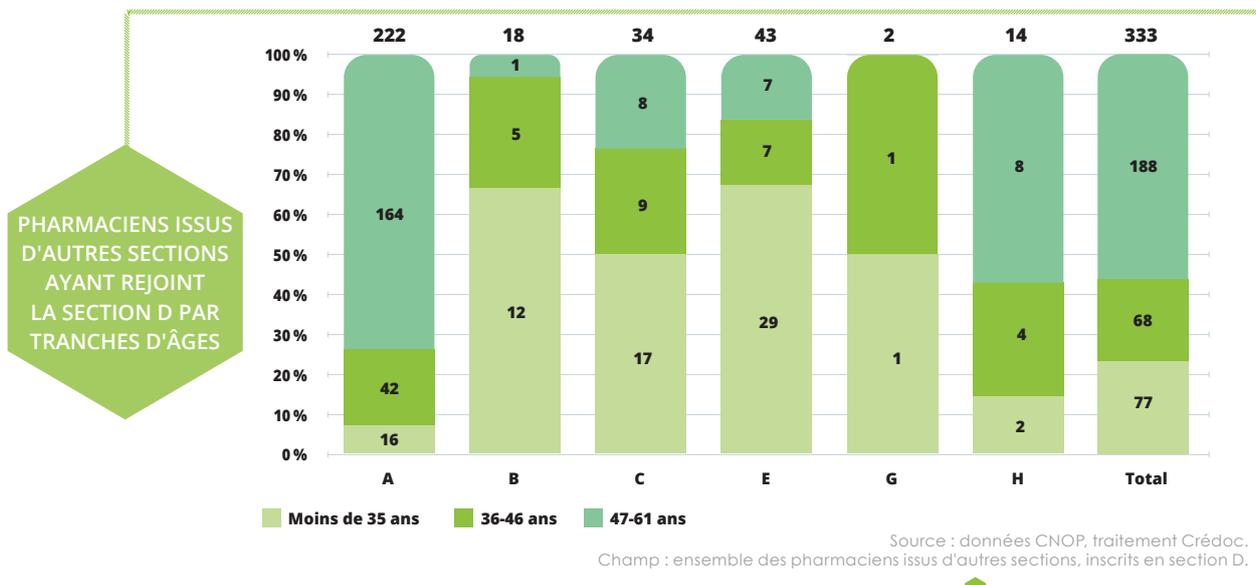
431

adjoints par million d'habitants en France en moyenne.

La répartition des adjoints laisse apparaître un gradient est-ouest : la densité est plus forte dans les Hauts-de-France, les régions Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes et PACA-Corse. À l'inverse, elle est la plus faible dans le bassin francilien, en Normandie, Bretagne, Centre-Val de Loire et en Nouvelle-Aquitaine, ce qui peut s'expliquer par des structures officinales plus petites nécessitant un moindre nombre de pharmaciens adjoints.

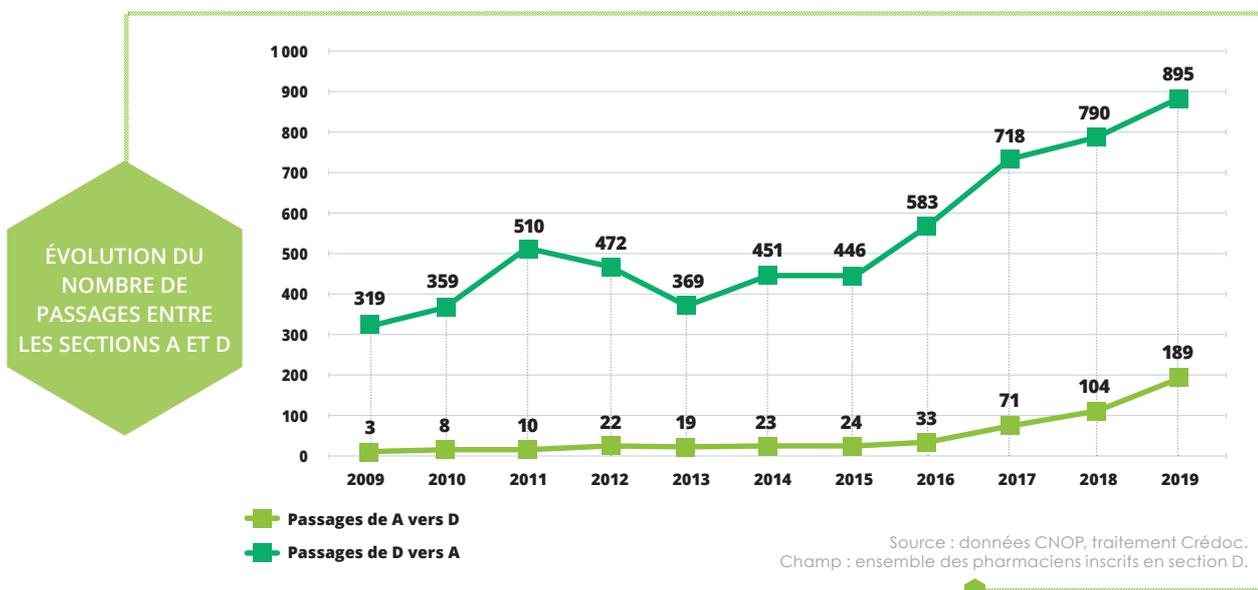
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

D - MOBILITÉ DES PHARMACIENS VERS LA SECTION D



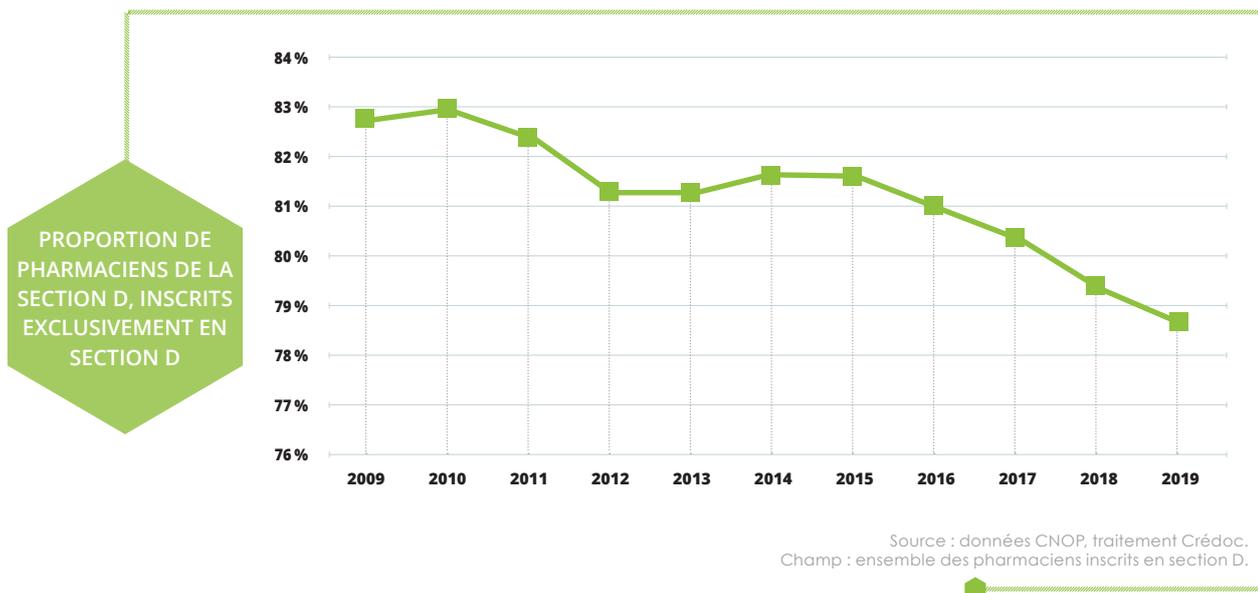
En 2019, les pharmaciens issus d'autres sections et s'inscrivant en section D ont en moyenne 48,5 ans, confirmant que le passage vers cette section se produit généralement lors de la deuxième partie de carrière. Ils proviennent aux deux tiers de la section A. Cette mobilité de la section A vers la section D s'est fortement renforcée en 2019 (222 pharmaciens contre 100 en 2018). **Cela s'explique également par l'augmentation de la vente ou des regroupements des officines et l'inscription des anciens titulaires vers la section D.**

E - MOBILITÉ DES PHARMACIENS ENTRE LES SECTIONS A ET D



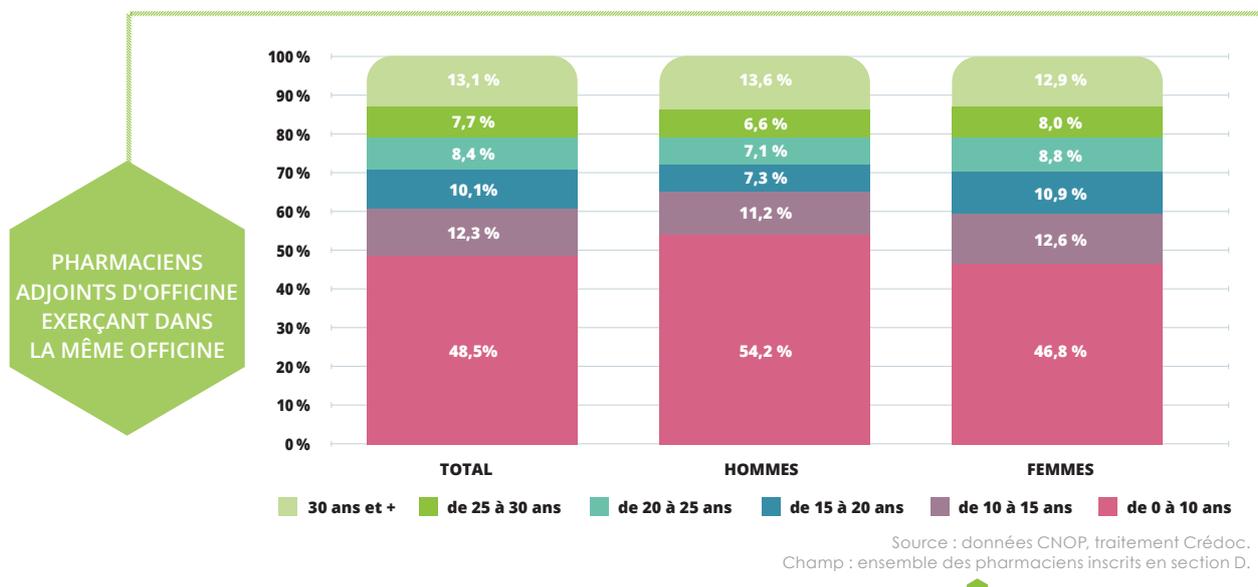
Le nombre de pharmaciens officinaux passant de la section D vers la section A est bien supérieur à celui des pharmaciens faisant le « chemin inverse » (A vers D).
Le solde a tendance à progresser, notamment depuis 6 ans (350 en 2013 à 706 en 2019).

F - UNE BAISSÉE MODÉRÉE, MAIS RÉGULIÈRE DE LA PROPORTION DE PHARMACIENS INSCRITS EXCLUSIVEMENT EN SECTION D



La majorité (près de 8 sur 10) des pharmaciens de la section D sont inscrits exclusivement dans cette section. Toutefois, on remarque que cette proportion tend à diminuer lentement, passant de 83 % en 2009 à un peu moins de 79 % en 2019. Cette diminution semble structurelle, traduisant une légère augmentation des cumuls d'exercice.

G - UNE FORTE PROPORTION D'ADJOINTS QUI EXERCENT DANS LA MÊME OFFICINE DEPUIS MOINS DE 10 ANS



Près de la moitié des pharmaciens adjoints d'officine exerce depuis moins de 10 ans dans la même officine. Notons que cette proportion est plus forte pour les hommes, ce qui laisserait à penser que **les femmes ont tendance à demeurer plus longtemps dans la même officine.**

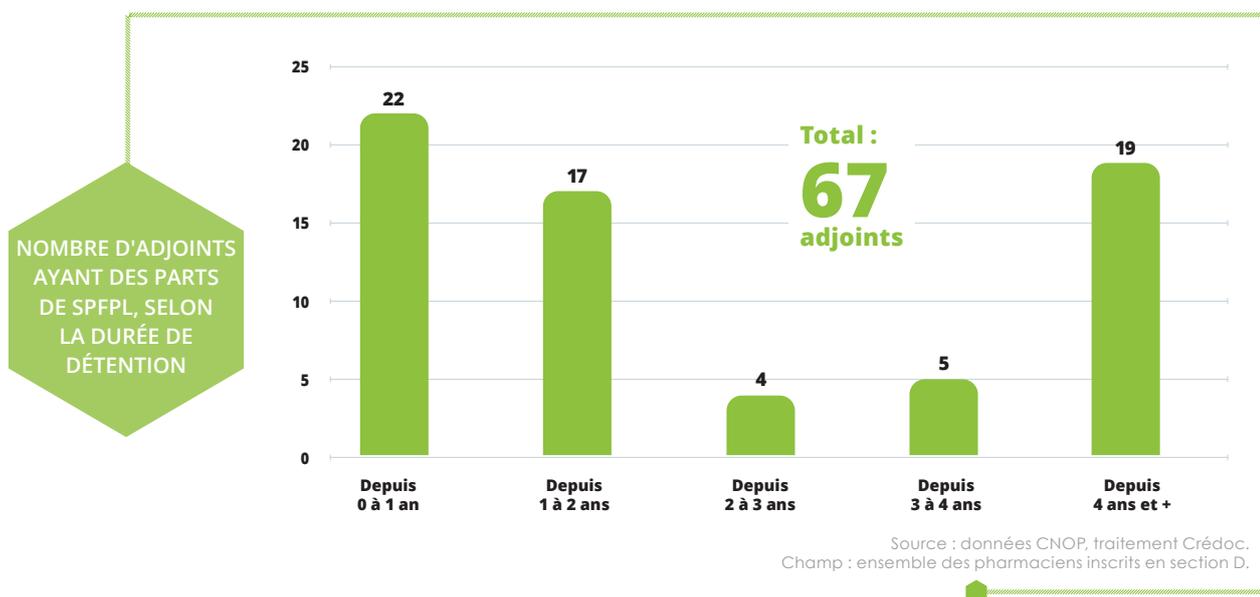
À l'inverse, près de 13 % des pharmaciens adjoints d'officine exercent depuis plus de 30 ans dans la même officine. Cette proportion est peu différente entre hommes et femmes (13,6 % contre 12,9 %).

H - UNE PROPORTION FAIBLE MAIS EN PROGRESSION DE PHARMACIENS AYANT FAIT LEUR CARRIÈRE EXCLUSIVEMENT EN SECTION D



En 2019, les pharmaciens ayant fait leur carrière exclusivement en section D et actuellement non inscrits à l'Ordre représentent 3,3 % de l'ensemble des pharmaciens de la section. On remarque que cette proportion progresse sur la période considérée.

I - UNE PROPORTION TRÈS FAIBLE DE PHARMACIENS DÉTENTEURS DE PARTS DE SPFPL



Au total on dénombre, en 2019, 67 adjoints détenant des parts de SPFPL, dont près de deux tiers (39 sur 67, soit 60 %) depuis moins de 2 ans. Cela représente finalement une proportion extrêmement faible (environ 0,2 %) d'adjoints détenteurs de parts.

2/3 - UNE DIVERSIFICATION DES COMPÉTENCES EN SECTION D

385 doubles inscriptions (1,4 % de l'effectif de la section D)

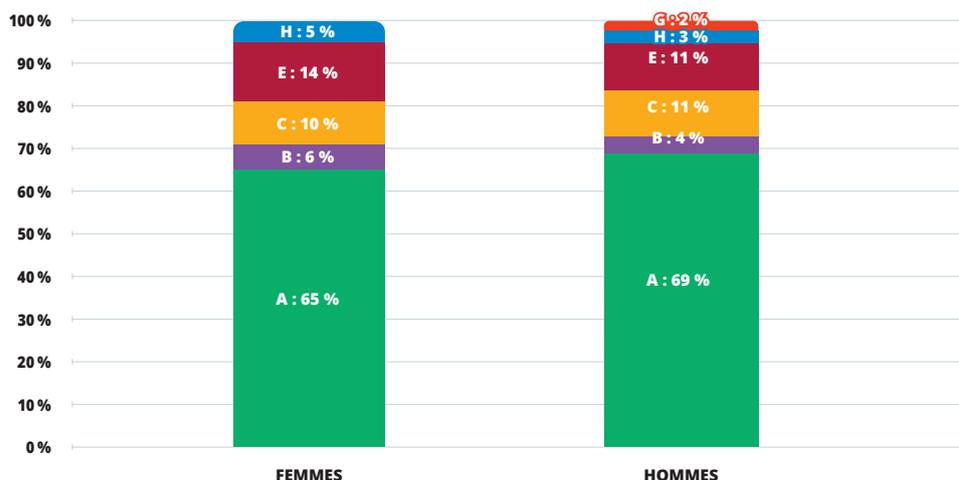
Âge moyen de personnes ayant une double inscription : 48,5 ans

Parmi les pharmaciens inscrits à temps partiel en section D, une partie d'entre eux complète leur emploi par un exercice relevant d'une autre section. 385 doubles inscriptions ont été comptabilisées en 2019, soit 1,4 % de la section D. Ce cumul d'inscription concerne dans près de trois quarts des cas la section H, et dans une moindre mesure (un peu moins d'un sur cinq) la section C (délégué intérimaire ou adjoint dans la distribution en gros, ...).

11%

des inscrits en section D
sont d'anciens titulaires
(contre 10% en 2018).

PROVENANCE DES PHARMACIENS PASSANT EN SECTION D



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

Après plusieurs années d'exercice relevant d'autres sections, les pharmaciennes adjointes qui s'inscrivent en section D sont majoritairement issues de la section A (65 %), puis de la section E (14 %) et C (10 %). Ces proportions sont assez comparables à celles des hommes, ces derniers venant un peu plus souvent de la section A (69 % des cas).

3 LA POPULATION FÉMININE

EFFECTIFS DE LA POPULATION FÉMININE DE PHARMACIENS DE LA SECTION, PAR FONCTION

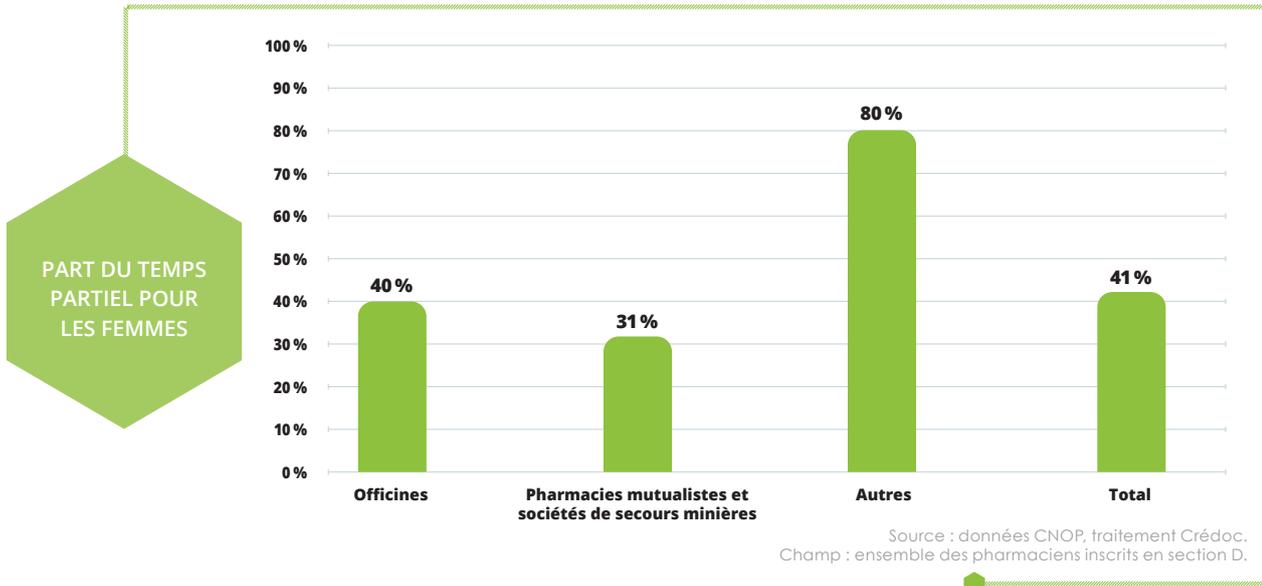
		2019	
		Effectif féminin	%
En officines	Pharmaciens adjoints	19 693	86,8
	Pharmaciens d'officine intérimaires	2 106	9,3
	Pharmaciens gérants après décès	22	0,1
	Pharmaciens remplaçants titulaires	96	0,4
	Sous-total	21 917	96,6
En pharmacies mutualistes et de secours minières	Pharmaciens gérants de pharmacies mutualistes	35	0,2
	Pharmaciens adjoints de pharmacies mutualistes	70	0,3
	Pharmaciens gérants de pharmacies des sociétés de secours minières	15	0,1
	Pharmaciens adjoints de pharmacies des sociétés de secours minières	44	0,2
	Sous-total	164	0,5
Autres exercices	Pharmaciens chargés de la dispensation des gaz à usage médical	425	1,9
	Pharmaciens-conseils de l'assurance maladie	151	0,7
	Pharmaciens relevant des équipes mobiles de soins	42	0,2
	Pharmaciens exercices divers	43	0,2
	Sous-total	661	2,9
Total		22 742	100

3/1 - LE TEMPS PARTIEL CHEZ LES FEMMES

Il y a 2 106 pharmaciens intérimaires femmes sur 2 882 intérimaires au total. Elles représentent 73 % des intérimaires et donc leur grande majorité.

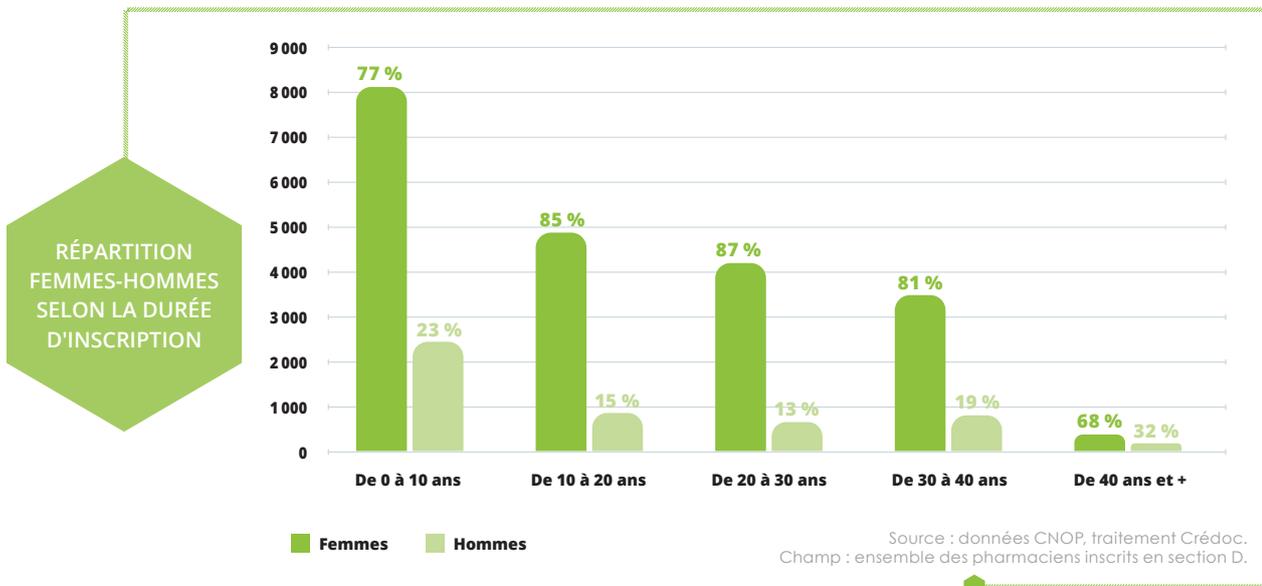
La répartition par fonction pour la population féminine est comparable à la répartition globale

(hommes + femmes) : les adjoints en officine représentent près de 90 % (87 %) des effectifs totaux, les intérimaires d'officine un peu moins de 10 %. Les pharmaciens chargés de la dispensation des gaz à usage médical représentent quasiment 2 % du total.



La part du temps partiel, pour la population féminine, concerne un peu plus de 4 personnes sur 10 (41 %). Cette part est quasiment identique en officine (qui représente 97 % des effectifs féminins), et est beaucoup plus élevée pour les autres exercices non officinaux (pharmaciens chargés de la dispensation des gaz à usage médical, pharmaciens conseils de l'assurance maladie, pharmaciens relevant des équipes mobiles de soins, pharmaciens d'exercices divers).

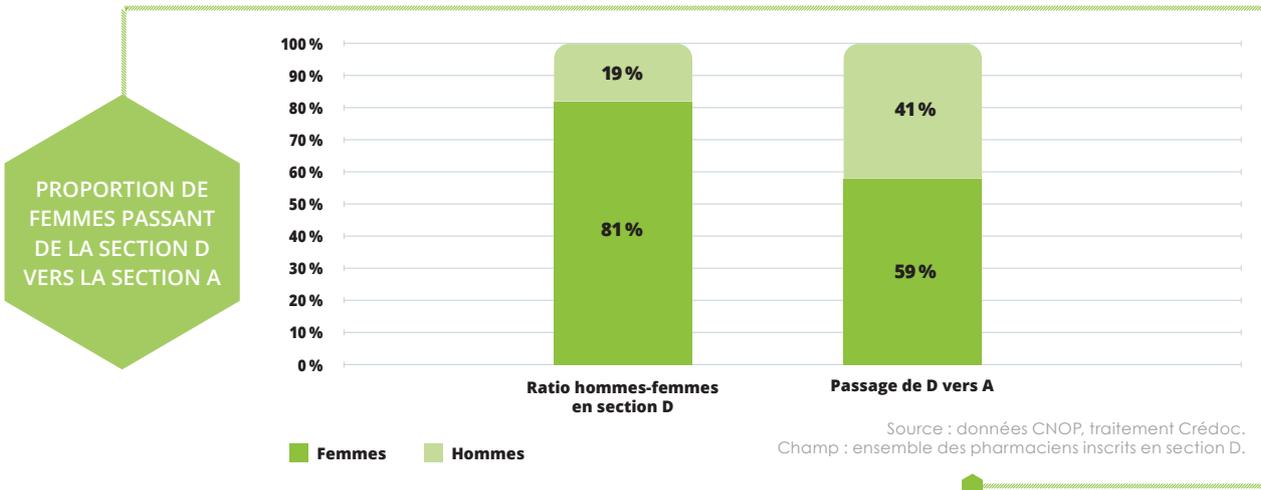
3/2 - LES FEMMES S'INSTALLENT MOINS EN QUALITÉ DE PHARMACIEN TITULAIRE



Les hommes s'installent plus rapidement que les femmes. En effet, tandis qu'ils représentent 19 % de la population totale de la section, ils représentent 23 % de la population inscrite depuis moins de 10 ans. De même, ils partent plus tard à la retraite que les femmes, avec 32 % d'hommes parmi la population des inscrits depuis plus de 40 ans.

59%

des inscrits le sont depuis plus de 10 ans et plus d'un tiers (37 %) depuis plus de 20 ans.



Les femmes représentent, en 2019, 59 % des passages de la section D vers la section A. Or, elles représentent 81 % de l'ensemble des effectifs de la section D. Elles sont donc moins nombreuses à devenir titulaires d'officine.

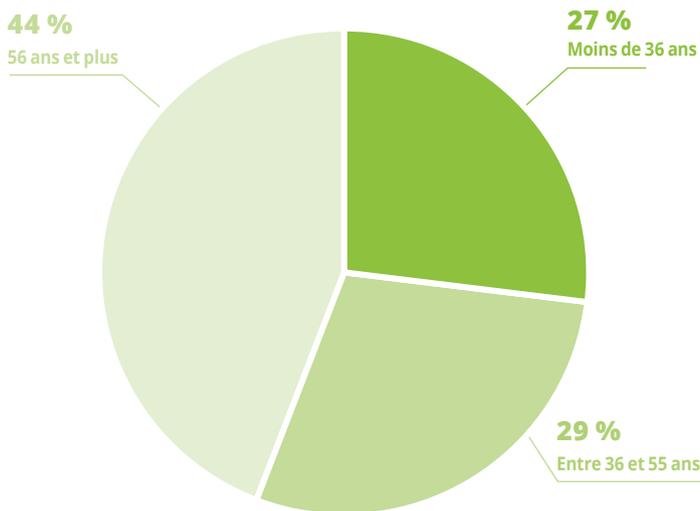


La proportion de femmes passant de la section D vers la section A est assez stable depuis 10 ans, évoluant autour de 60 %.

On constate des disparités entre les situations des femmes et des hommes tant sur le taux de temps pleins occupés que sur la titularisation.

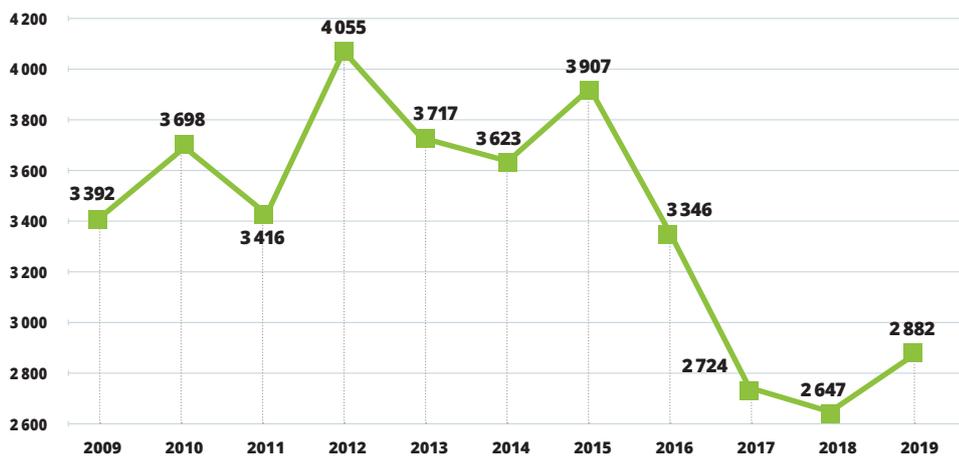
4 PHARMACIENS INTÉRIMAIRES

PHARMACIENS INTÉRIMAIRES PAR TRANCHE D'ÂGE



La part des pharmaciens d'officine intérimaires âgés de moins de 36 ans progresse en 2019 (+3 points à 27 %), tandis que celle des plus de 56 ans diminue (-2 points à 44 %). Ceci témoigne d'un rajeunissement des pharmaciens d'officine intérimaires.

ÉVOLUTION DES PHARMACIENS INTÉRIMAIRES DE 2009 À 2019

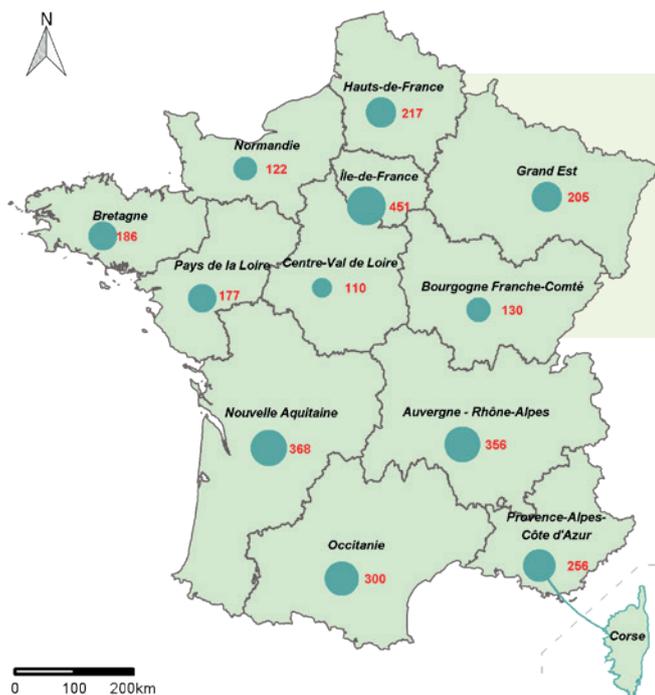


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

Le nombre de pharmaciens d'officine intérimaires rebondit nettement en 2019 (+8,9 %), après une baisse marquée sur la période 2015-2018 (-32 %).

A - LA POPULATION DES PHARMACIENS INTÉRIMAIRES VARIE DU SIMPLE AU TRIPLE SELON LES RÉGIONS

NOMBRE DE PHARMACIENS INTÉRIMAIRES EN OFFICINE, PAR RÉGION



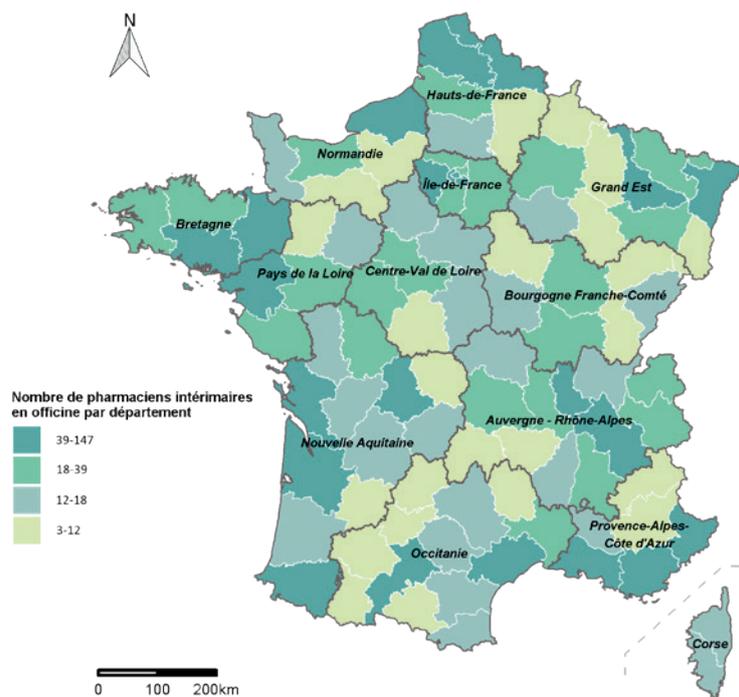
239

pharmaciens intérimaires en officine, par région en moyenne (soit 44 par million d'habitants).

Selon les régions, le nombre d'intérimaires varie de 110 (Centre-Val-de-Loire) à 451 (Île-de-France). En dehors de l'Île-de-France, c'est dans les régions du sud de la France qu'ils sont les plus nombreux (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA-Corse).

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

NOMBRE DE PHARMACIENS INTÉRIMAIRES EN OFFICINE, PAR DÉPARTEMENT



Les départements où le nombre de pharmaciens intérimaires est le plus faible appartiennent à un axe nord-est/sud-ouest, ainsi que dans quelques départements situés à l'ouest de l'Île-de-France. À l'inverse, les départements du nord, de l'ouest et du sud-est affichent un nombre d'intérimaires plus important.

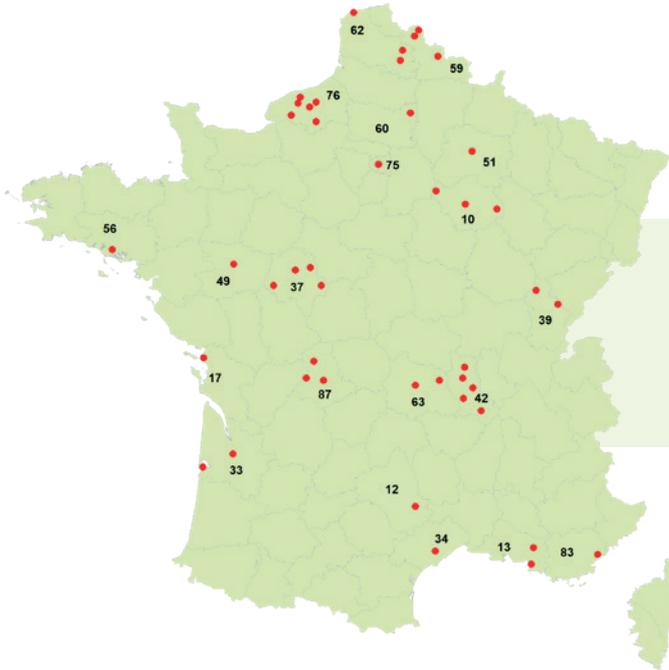
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

5

PHARMACIES MUTUALISTES ET SOCIÉTÉS DE SECOURS MINIÈRES

A - LA DIMINUTION DES PHARMACIES MUTUALISTES ET SOCIÉTÉS DE SECOURS MINIÈRES

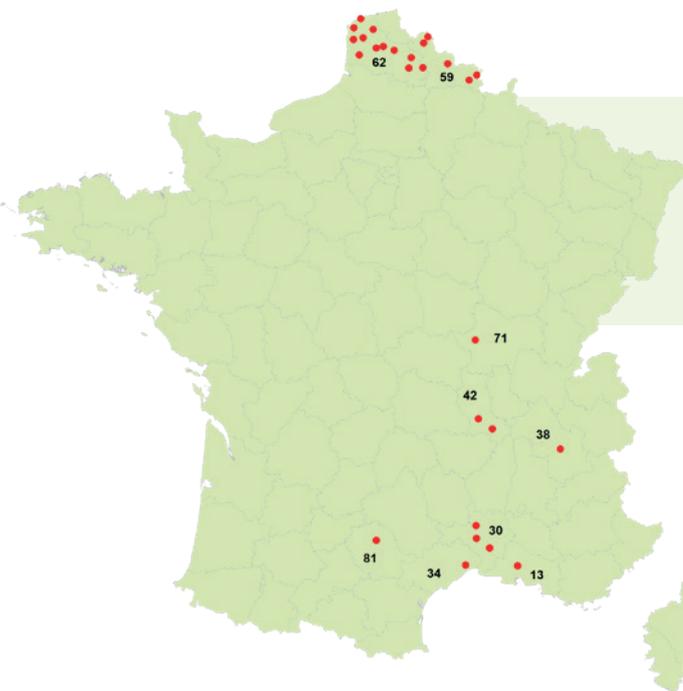
PHARMACIES MUTUALISTES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



Le nombre de pharmacies mutualistes diminue. Elles restent présentes sur des territoires qui étaient historiquement des bassins industriels.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MINIÈRES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



La région Hauts-de-France est celle où le nombre de pharmacies minières est le plus important, compte-tenu de la présence historique des mines dans cette région

En 2019, on dénombre en France métropolitaine 71 pharmacies mutualistes et sociétés de secours minières, soit en moyenne un peu moins de 6 par région. Elles sont les plus nombreuses dans les Hauts-de-France, et on n'en compte plus qu'une seule dans plusieurs régions : Bretagne, Pays de la Loire, Île-de-France.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

CONCLUSION

Ces données démographiques montrent que le nombre d'adjoints progresse dans les officines - conséquence de la prise en compte des nouvelles missions et de la nécessité d'une présence pharmaceutique suffisante pour les assumer - ainsi que le nombre d'intérimaires, ce qui traduit un dynamisme de l'activité officinale.

Par ailleurs, la section D est celle qui renferme le plus grand nombre d'inscrits avec un taux de féminisation très important et stable depuis plusieurs années et une moyenne d'âge peu élevée (44 ans).



PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

L'effectif de la section H est depuis 2009 en constante augmentation (+ 1,3 % en 2019) avec un rajeunissement de la population (44,9 ans) : nous pouvons donc nous réjouir car notre exercice dans toutes ses composantes reste attractif !

Le nombre de pharmaciens exerçant dans le secteur public est en légère augmentation (+1 % en 2019) et celui du secteur privé se maintient au même niveau que l'année précédente alors que le nombre de pharmacies à usage intérieur diminue à la fois dans le secteur public (- 1,3 % en 2019) et privé (- 2,5 % en 2019). Ces chiffres résultent notamment du déploiement des outils de coopération et de mutualisation entre les PUI (GHT et GCS) et des activités de pharmacie clinique avec la publication du décret du 21 mai 2019.

L'augmentation du nombre de postes à temps plein, notamment dans le secteur privé se poursuit, représentant dorénavant 68 % des effectifs, ce qui

constitue un facteur positif pour la permanence pharmaceutique.

Aujourd'hui, la profession arrive à réguler le vieillissement de sa population, puisque le nombre de primo-inscrits rapporté aux départs à la retraite est cette année cinq fois plus important.

Nous avons voulu estimer cette année la mobilité interrégionale des diplômés. Changent-ils facilement de région pour prendre un poste ? Force est de constater que la majorité reste dans sa région de diplôme (de 55 à 73 %).

La répartition des PUI sur le territoire est un des reflets de la qualité de l'accès aux soins pour les patients. La densité par habitant est en diminution ces dernières années, elle est actuellement de 3,6 PUI pour 100 000 habitants ; il faut rester vigilant et insister sur la nécessité pour les pharmaciens exerçant en PUI de maintenir cet exercice de proximité. —

Dr Patrick Rambourg
Président de la section H



**7 359****PHARMACIENS
INSCRITS À L'ORDRE
EN 2019**

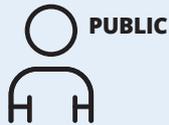
+1,3 % par rapport à 2018

**44,9****ÂGE MOYEN**-0,1 an par rapport à 2018
-1,8 an par rapport à l'âge moyen
de l'ensemble des pharmaciens**96****PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS**

108 en 2018

**74,1 %**
femmes**25,9 %**
hommes**RÉPARTITION
GLOBALE****301****PLACES AU
CONCOURS D'INTERNE
(RENTRÉE 2019)**

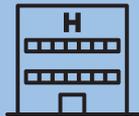
+6 par rapport à 2018

**4 463****POSTES OCCUPÉS
PAR LES PHARMACIENS DANS
LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**+1 % par rapport à 2018
y compris les pharmaciens territoriaux**2 247****POSTES OCCUPÉS
PAR DES PHARMACIENS DANS
LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS**

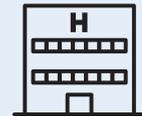
Stable par rapport à 2018

**289/59****PRIMO-INSCRITS /
DÉPARTS À LA RETRAITE**

348/68 en 2018

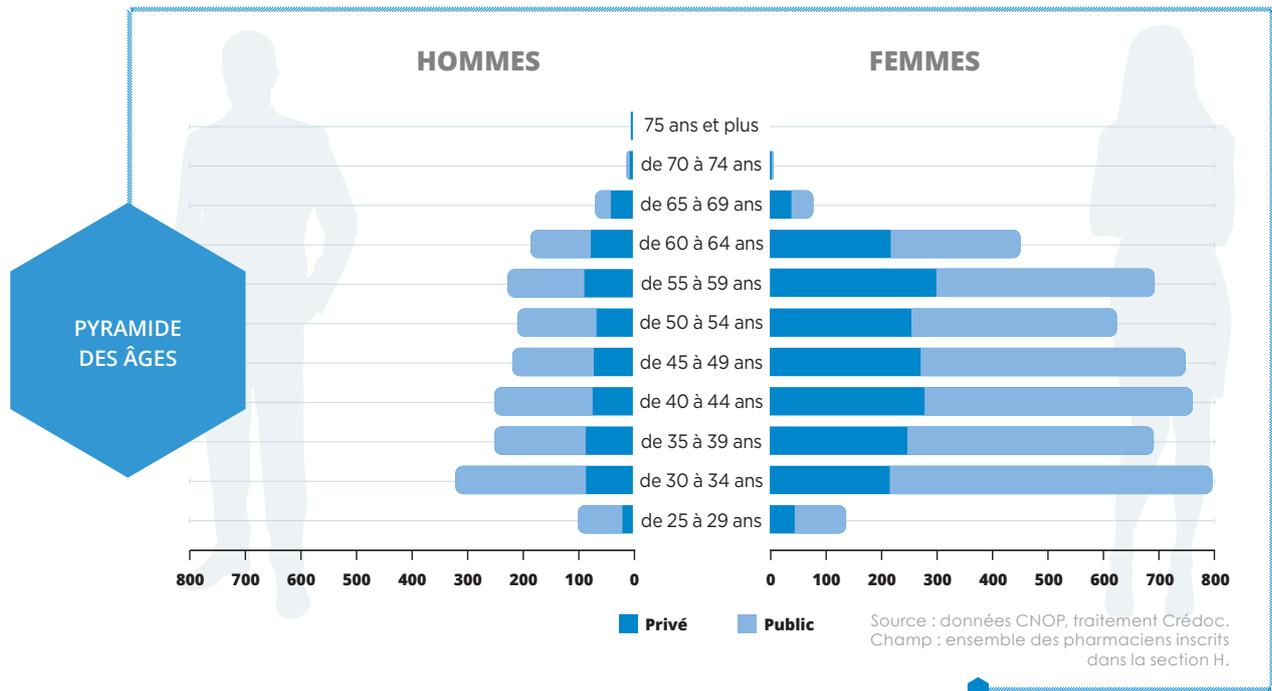
**PUI
PUBLIQUES****1 024****PUI
PUBLIQUES**

-1,3 % par rapport à 2018

**PUI
PRIVÉES****1 346****PUI
PRIVÉES**

-2,5 % par rapport à 2018

1 ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

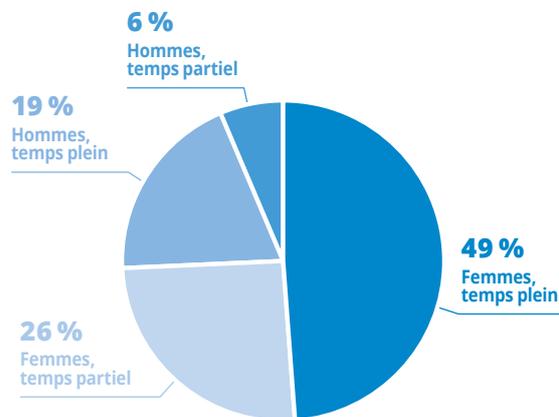


La population pharmaceutique hospitalière est représentée aux trois quarts par des femmes, notamment pour les moins de 60 ans. Après 60 ans, la proportion femmes/hommes est plus équilibrée.

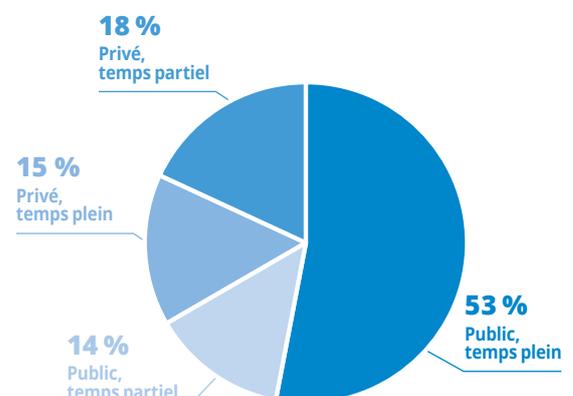
1/1 - REPARTITION DES EFFECTIFS PAR SECTEUR, TYPE D'EMPLOI ET TERRITOIRE

A - RÉPARTITION PAR SECTEUR, PAR GENRE ET TYPE DE CONTRAT

RÉPARTITION HOMMES/FEMMES SELON LE TYPE DE CONTRAT



RÉPARTITION PAR SECTEUR SELON LE TYPE DE CONTRAT



Source : données CNOP, traitement Crédoc. Champ : ensemble des pharmaciens inscrits dans la section H.

La répartition par secteur, par sexe et par type de contrat évolue très peu depuis 4 ans. On observe cependant une érosion régulière du poids du temps partiel (32 % en 2019, contre 33 % en 2018) au profit du temps plein. Ce dernier représente plus de deux tiers des effectifs (68 % en 2019, 67 % en 2018). Les établissements publics représentent les deux

tiers des emplois (67 %), le plus souvent à temps plein (53 % de l'ensemble des emplois, soit presque 80 % des emplois des établissements publics). Ces emplois sont avant tout féminins (73 %). **L'emploi à temps partiel (32 % au total) concerne surtout les établissements privés**, représentant 54 % des emplois totaux du privé.

B - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ - EXERCICE EN PHARMACIE À USAGE INTÉRIEUR

Secteur	PUI 2018	PUI 2019	Évolution PUI 2018-2019	Postes 2018	Postes 2019	Évolution postes 2018-2019
Public	1 038	1 024	-1,3 %	4 417	4 463	1,0 %
Privé	1 381	1 346	-2,5 %	2 248	2 247	0,0 %
Total	2 419	2 370	-2,0 %	6 665	6 710	0,7 %

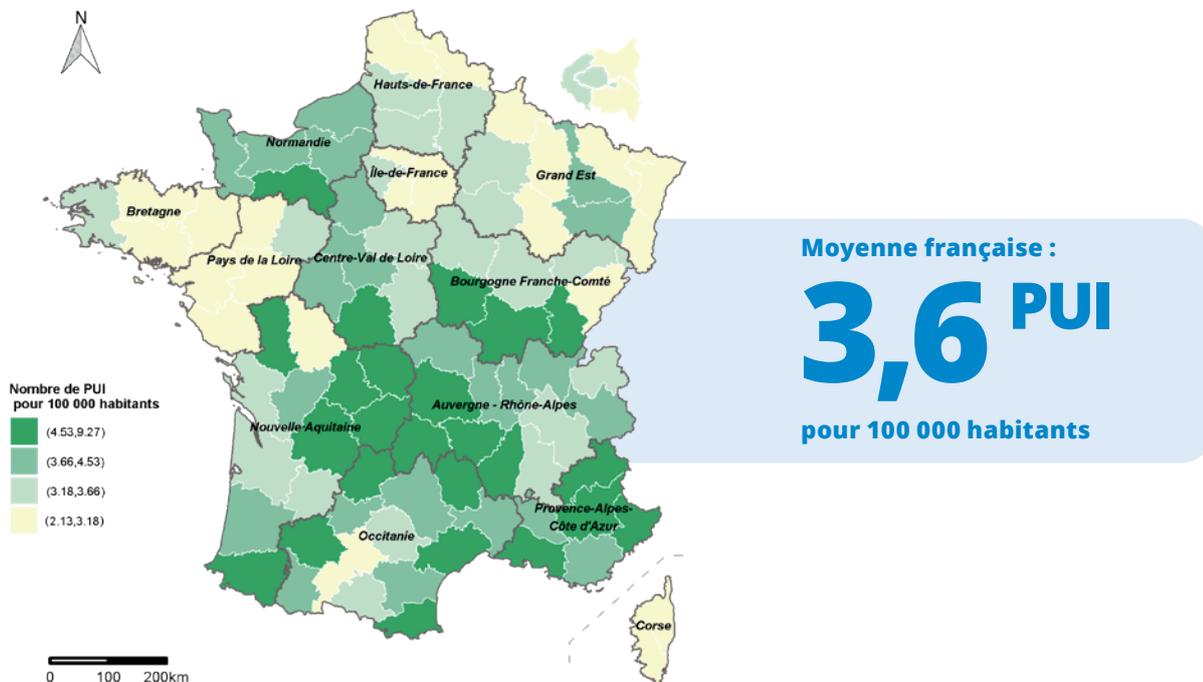
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmacies à usage intérieur (PUI)

Le nombre de pharmacies à usage intérieur (PUI) poursuit sa baisse (-2 % en 2019, après -1,1 % en 2018). **À l'inverse, le nombre de postes de pharmaciens des établissements continue de progresser** (+0,7 % en 2019 après +0,9 % en 2018), grâce à la dynamique

du secteur public (+1 %). Malgré la baisse du nombre de PUI, le nombre de pharmaciens poursuit sa progression surtout dans le secteur public. Cette dynamique s'explique par le développement des activités de pharmacie clinique.

C - RÉPARTITION TERRITORIALE

DENSITÉ DES PUI PAR HABITANT



La densité des PUI par habitant est en légère régression depuis 3 ans : leur répartition est en moyenne de 3,6 PUI pour 100 000 habitants, contre 3,7 en 2018, 3,8 en 2017, et 3,9 en 2016.

On observe un gradient Nord-Sud : dans la moitié Sud de la France, la répartition géographique des PUI est globalement supérieure à la moyenne. Les territoires à dominante rurale comptent un faible nombre d'établissements de santé, donc un nombre de PUI peu élevé mais une présence rapportée au nombre d'habitants souvent supérieure à la moyenne (jusqu'à 9,3 pour la Creuse et 8 pour la Lozère).

La moitié Nord se caractérise par une densité plus faible. Près de la moitié des départements est au-dessous de la moyenne nationale, quel que soit le type de territoire, notamment dans le grand Ouest

et le Nord-Est. Notons également la faible densité en Île-de-France, avec une moyenne de 2,2 en Seine-et-Marne et 2,7 dans le Val-d'Oise.

4,3 PUI
POUR 1 000 KM²

Densité territoriale de PUI par surface territoriale

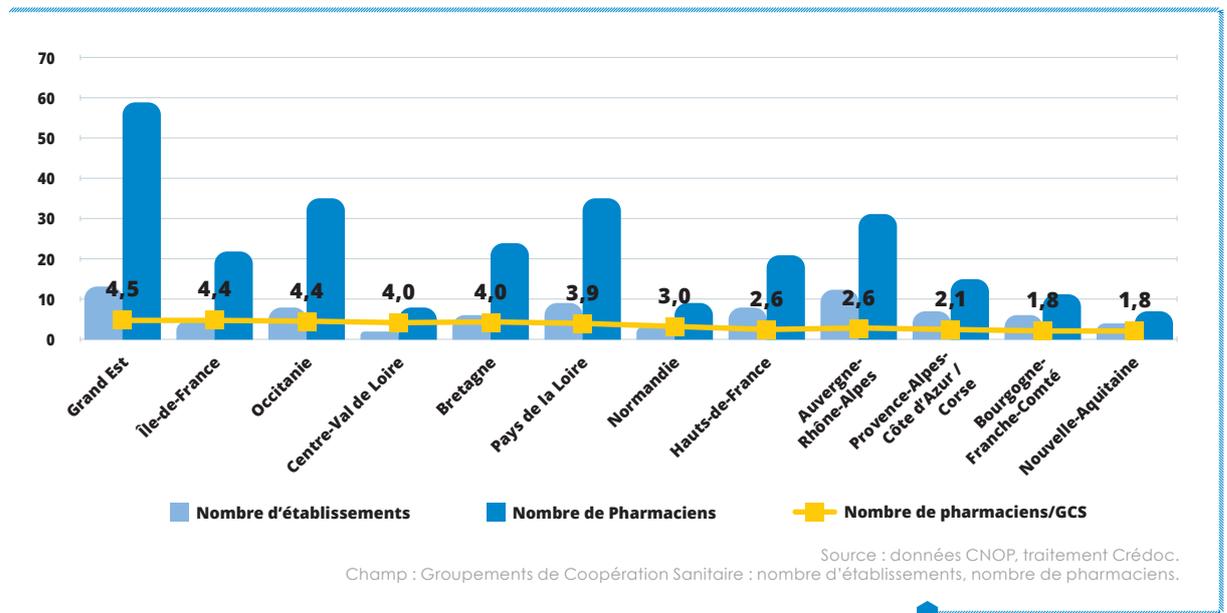
Cette densité territoriale est le reflet de la qualité de l'accès aux soins pour les patients en France et de la nécessité pour les pharmaciens exerçant en PUI de maintenir cet exercice de proximité.

D - GROUPEMENTS DE COOPÉRATION SANITAIRE

Le groupement de coopération sanitaire (GCS) est un outil de coopération entre établissements de santé publics et/ou privés. On en distingue deux catégories : **les GCS de moyens** et **les GCS érigés en établissements de santé**. Le nombre de GCS progresse en 2019 (83 contre 80 en 2018, soit une hausse de 3,8 %).

Le nombre de pharmaciens qu'ils emploient (277 pharmaciens) progresse encore plus fortement (+6,9 %). Ainsi le nombre moyen de pharmaciens

par GCS progresse légèrement (3,3 contre 3,2 en 2018). Ce ratio est le plus élevé dans le Grand Est (4,5 pharmaciens par GCS), en Île-de-France (4,4) et en Occitanie (4,4), et le plus faible en Nouvelle-Aquitaine (1,8) et Bourgogne-Franche-Comté (1,8). Les régions Bourgogne-Franche-Comté, PACA-Corse et Hauts-de-France voient ce ratio diminuer (respectivement -19 %, -14 % et -8 %). A l'inverse, il progresse fortement en Auvergne-Rhône-Alpes (+20 %).



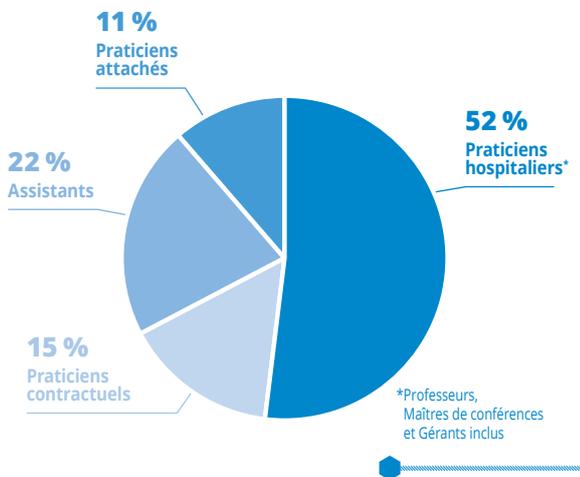
1/2 - RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR FONCTION

Dans le secteur public, les praticiens hospitaliers représentent plus de la moitié des emplois (52 %) dont la quasi-totalité est constituée de temps plein (environ 9 emplois sur 10).

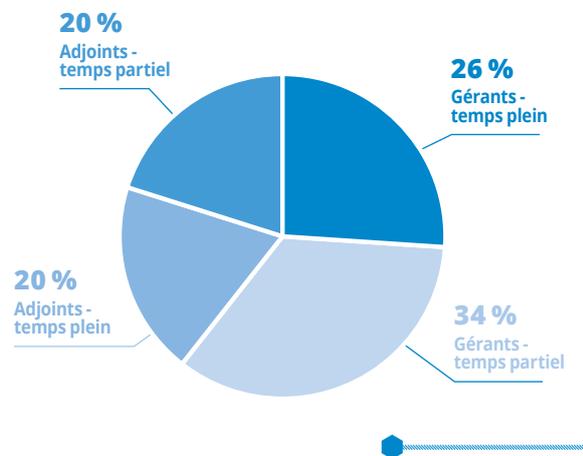
Dans les établissements privés, le temps partiel continue de baisser parmi les gérants de PUI. La population des gérants à temps plein continue d'augmenter (+3 points par rapport à 2018, +12 points

par rapport à 2014), au détriment de celle des gérants à temps partiel (-3 points par rapport à 2018, -12 points par rapport à 2014). Ces derniers ne représentent plus que 34 % des effectifs totaux (contre 45 % en 2014). L'augmentation du temps plein dans le privé constitue un facteur positif de reconnaissance de la spécificité et de la complexité de l'exercice pharmaceutique en milieu hospitalier.

RÉPARTITION DES POSTES OCCUPÉS PAR DES PHARMACIENS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SOINS

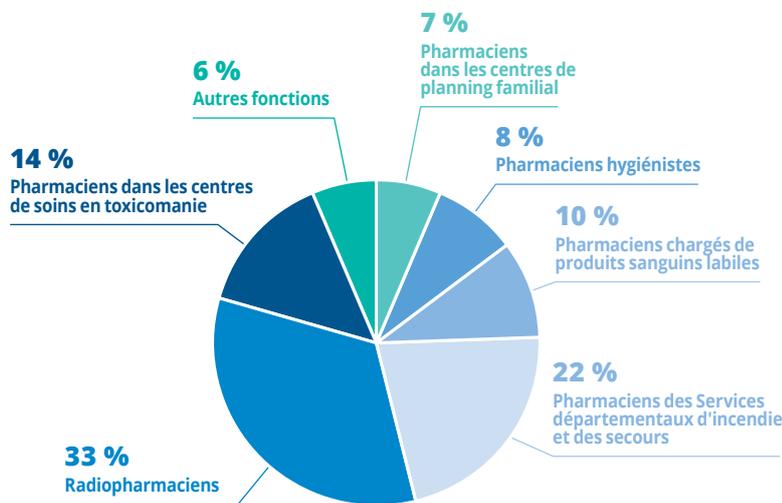


RÉPARTITION DES POSTES OCCUPÉS PAR DES PHARMACIENS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



Source : données CNOP, traitement Crédoc. Champ : ensemble des pharmaciens inscrits dans la section H.

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DIVERSES EN 2019

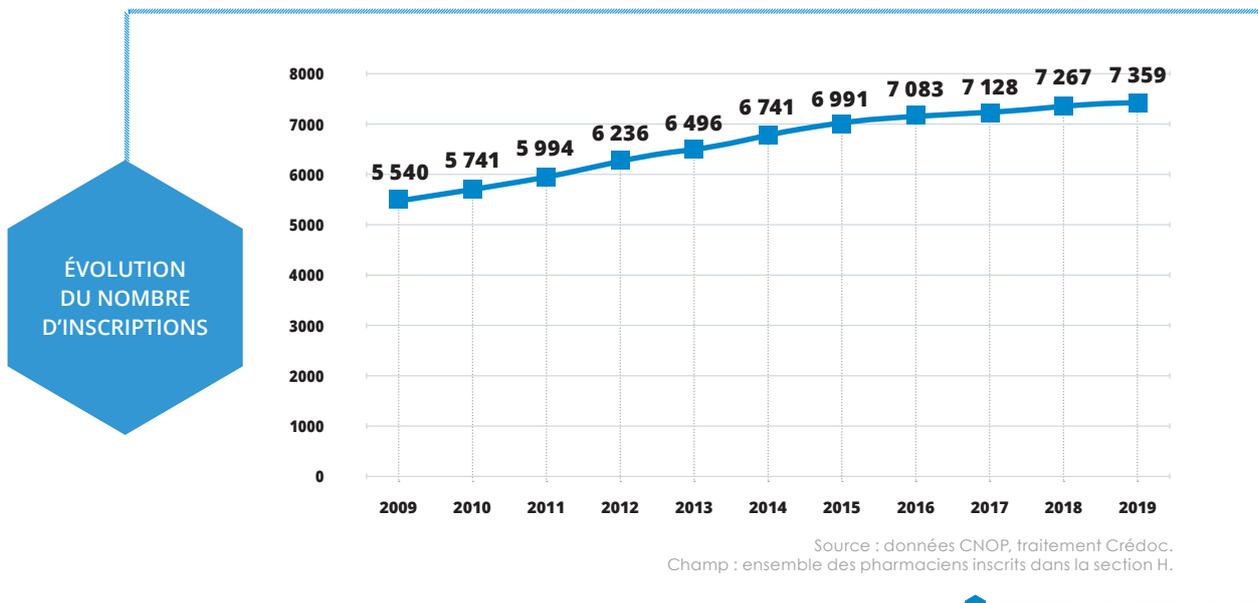


Parmi les pharmaciens exerçant des activités diverses, **plus de la moitié exerce dans les services d'incendie et de secours ou en tant que radiopharmacien.**

Cette proportion progresse en 2019 (55 % contre 53 % en 2018) en lien avec celle des radiopharmaciens (+2 points)

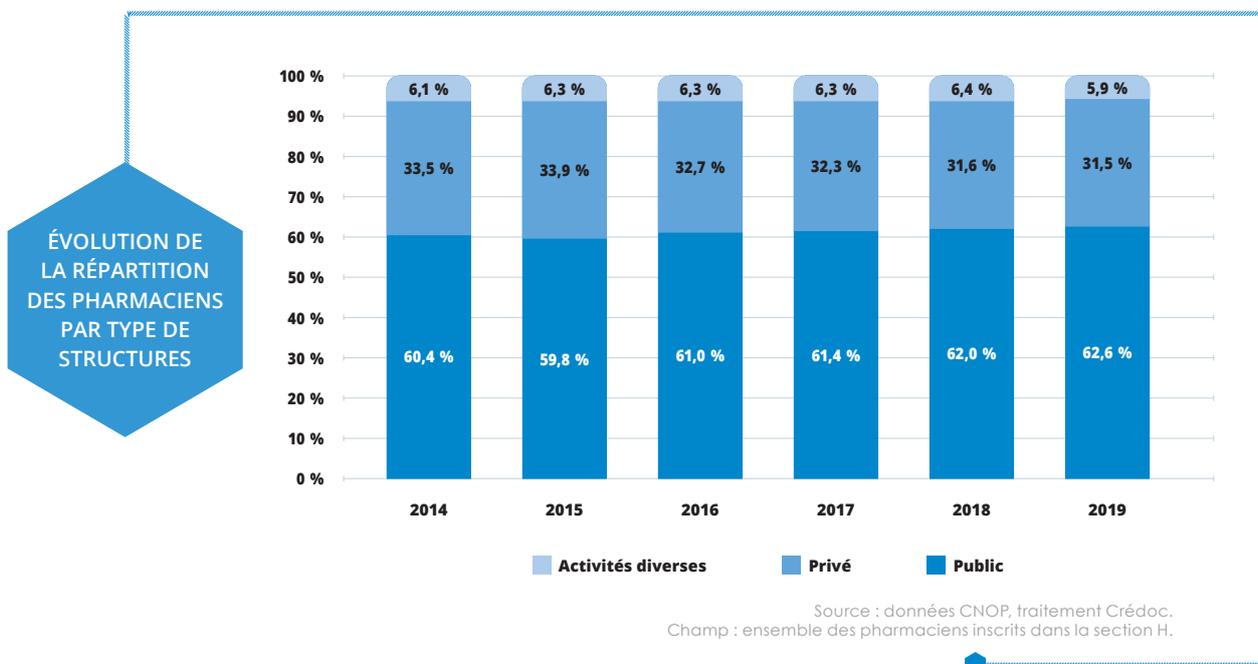
Source : données CNOP, traitement Crédoc. Champ : ensemble des pharmaciens inscrits dans la section H.

1/3 - ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES



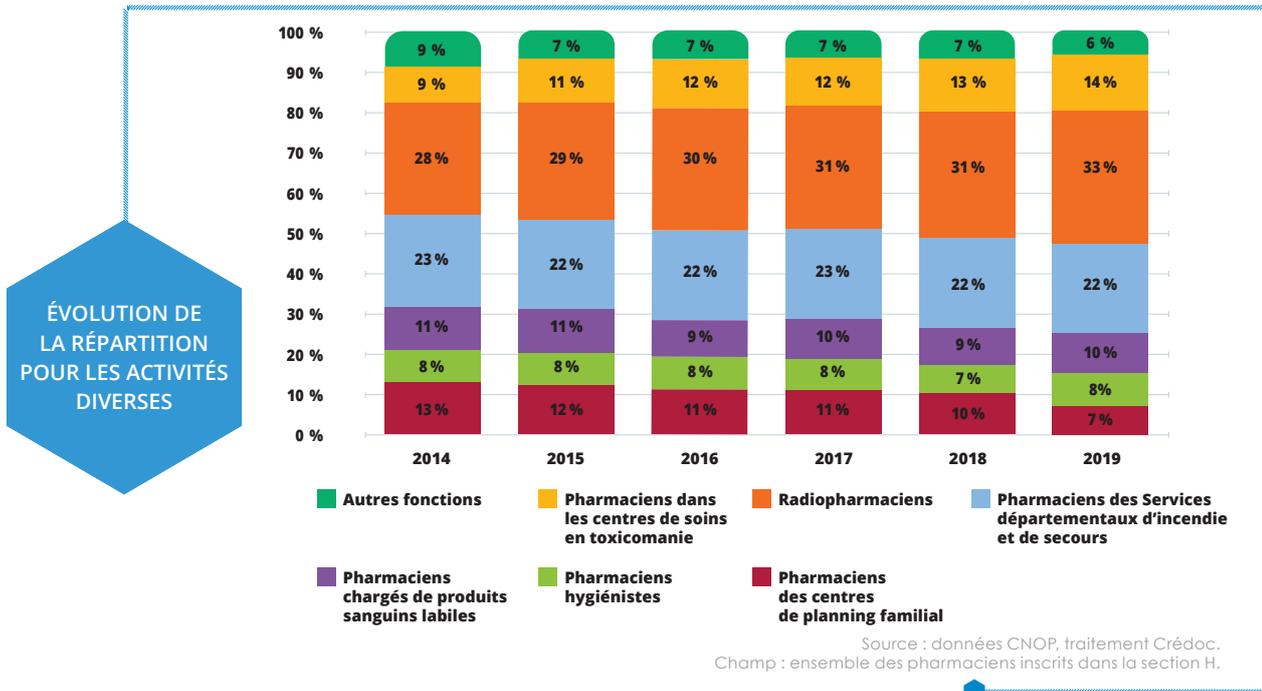
Le nombre d'inscrits dans la section H ne cesse d'augmenter depuis 2009. Il a ainsi progressé de 33 % sur la période, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,9 %. Notons toutefois que son rythme de progression a ralenti depuis 2015, le taux

de croissance annuel moyen passant de 4 % sur 2009-2015 à 1,3 % sur 2015-2019. L'effectif des inscrits en section H continue sa progression, malgré un ralentissement durant les dernières années ; cela met en évidence l'attractivité de la profession.



Le secteur public représente la majorité des postes occupés par les pharmaciens, et cette proportion tend à s'accroître depuis une dizaine d'années (63 % en 2019 contre 60 % en 2014). A l'inverse, la part du privé diminue légèrement, passant à moins d'un

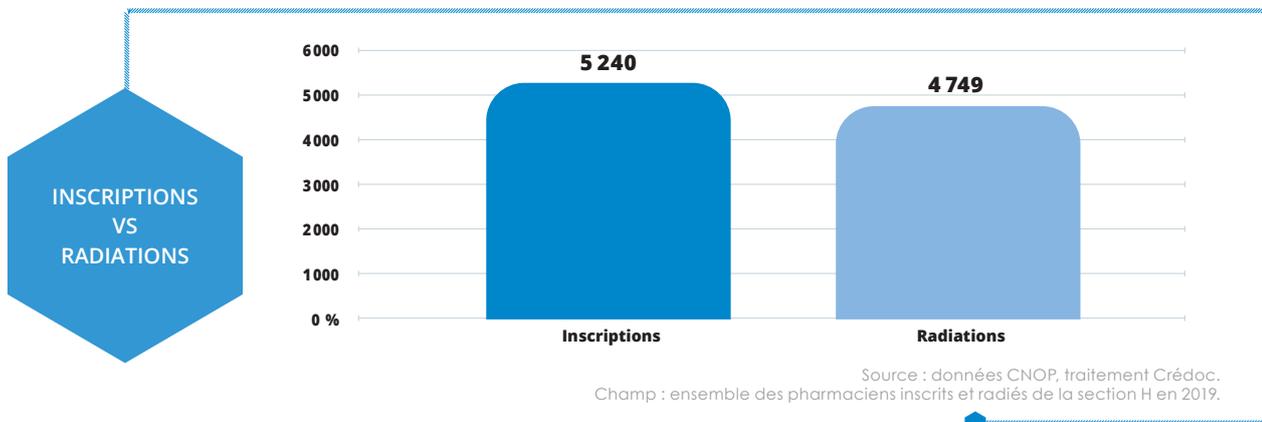
tiers désormais (32 % en 2019 contre 34 % en 2014). Cette baisse dans le secteur privé s'explique par les difficultés rencontrées lors de la mise en place du décret sur les conditions d'exercice entre 2015 et 2018.



Les activités de radiopharmaciens progressent régulièrement, passant de 28 % du total en 2014 à 33 % en 2019. De même, celles des pharmaciens en centres de soins en toxicomanie est passée de 9 % à 14 % sur la période. À l'inverse, la part des pharmaciens dans les centres de planning familial a diminué.

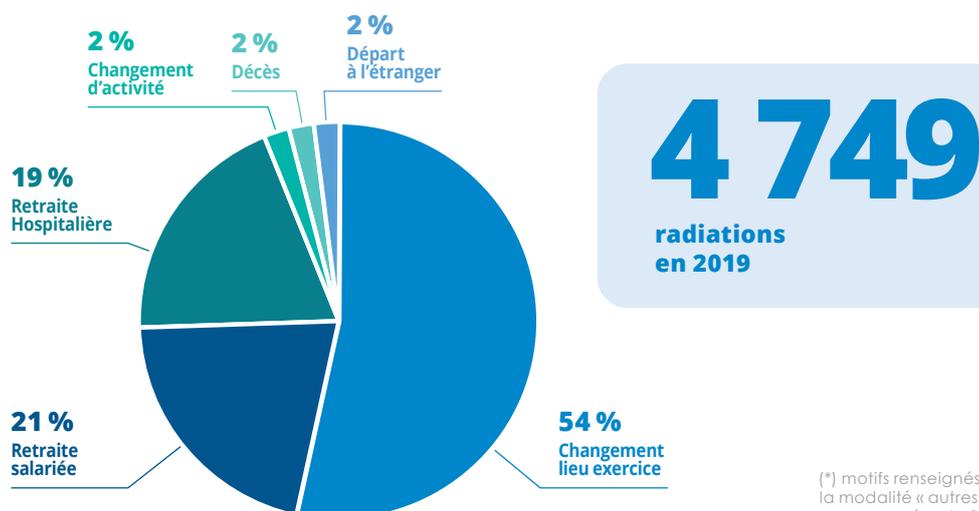
Note : ces données ont été calculées sur la base d'une extraction faite sur 424 pharmaciens. 225 pharmaciens occupant d'autres fonctions de la catégorie "activités diverses" n'ont pas été pris en compte.

2 LES MOUVEMENTS DE LA SECTION



Les arrivées en section H sont supérieures en nombre aux départs, les inscriptions dépassant les radiations de 10 %. La dynamique est positive et la profession reste attractive.

MOTIFS DE RADIATIONS*



(*) motifs renseignés, donc hors la modalité « autres motifs » qui représente 95 % du total

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens radiés de la section H en 2019.

Le changement de lieu d'exercice représente plus de la moitié des motifs de radiation (hors autres motifs) en 2019. Les départs en retraite (salariée ou hospitalière) représentent 40 % des motifs. Le changement d'activité représente seulement 2 % des départs.

MOTIFS DE RADIATIONS PAR TRANCHE D'ÂGE

	Changement de lieu d'exercice	Retraite salariée	Retraite hospitalière	Changement d'activité	Décès	Départ à l'étranger	Autre motif	TOTAL
< 30 ans	2	-	-	-	-	-	40	42
30-39 ans	66	-	-	3	-	2	713	784
40-49 ans	24	-	-	2	-	1	774	801
50-59 ans	23	-	-	-	2	2	1 478	1 505
60-69 ans	15	47	47	-	3	-	1 319	1 431
70 ans et plus	-	4	-	-	-	-	182	186
Total	130	51	47	5	5	5	4 506	4 749

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens radiés de la section H en 2019.

Pour la plupart des tranches d'âge, le **changement de lieu d'exercice** est le motif de radiation le plus fréquent, à l'exception des plus de 60 ans pour qui le départ en retraite domine.

MOTIFS DE RADIATIONS DÉFINITIVES

Changement d'activité	3	Retraite Hospitalière	21
Changement de lieu exercice	3	Retraite salariée	38
Décès	4	Autre motif*	383
Départ à l'étranger	5	Total général	455

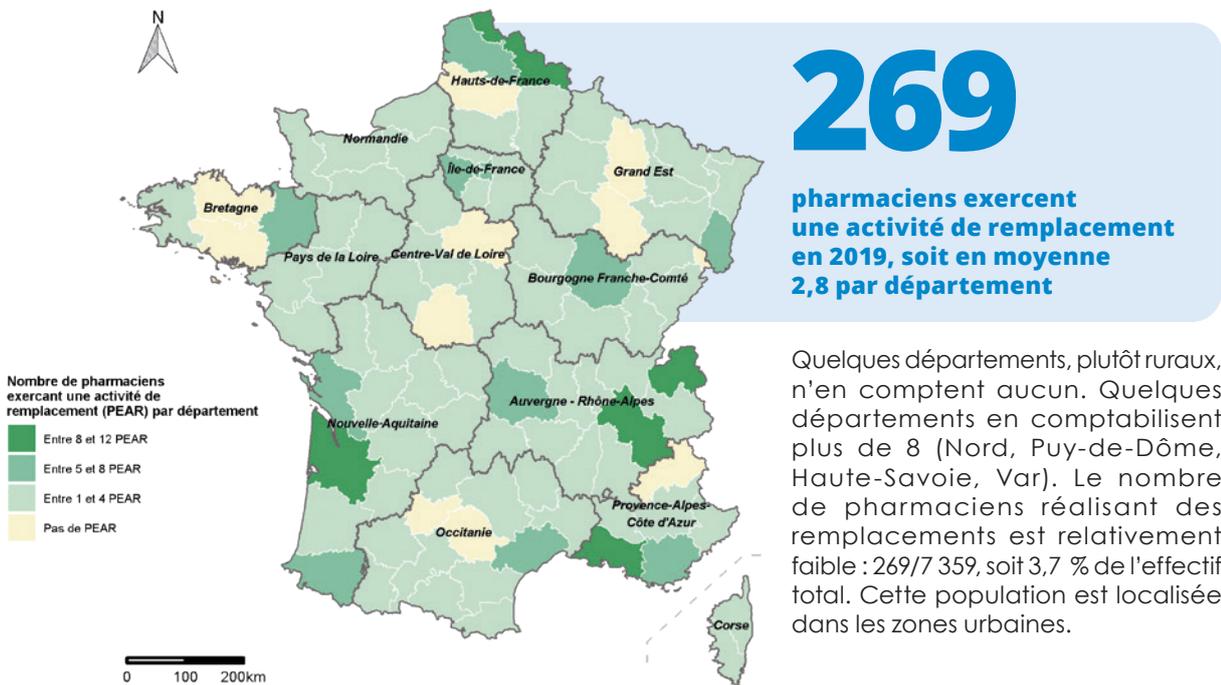
* Les autres motifs comprennent les radiations pour les fins de CDD.
Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens radiés définitivement de la section H en 2019.

En 2019, les départs en retraite constituent le motif le plus fréquent de radiation définitive (hors « autre motif »).

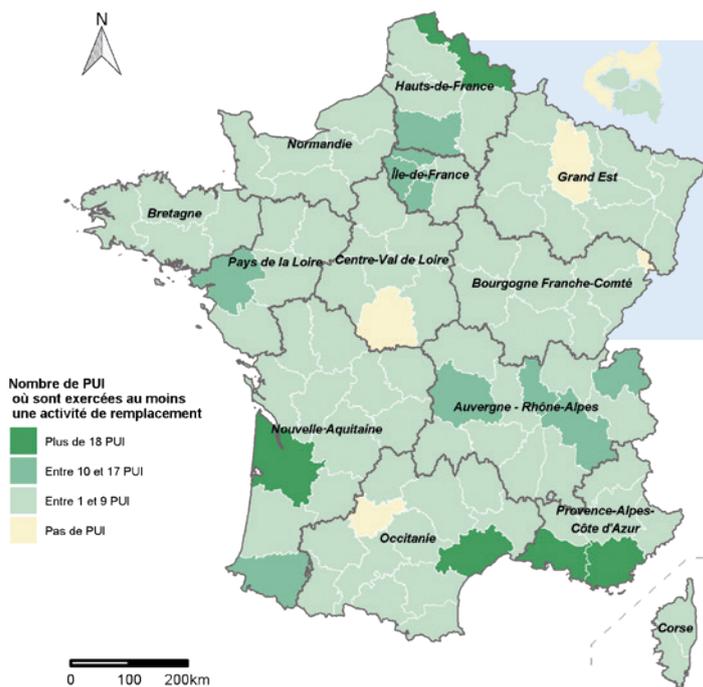
3 L'ACTIVITÉ DE REMPLACEMENT

NOMBRE DE PHARMACIENS EXERÇANT UNE ACTIVITÉ DE REMPLACEMENT, PAR DÉPARTEMENT EN 2019



Les pharmaciens exerçant une activité de remplacement ont été arbitrairement définis comme ceux changeant de lieu d'exercice au moins deux fois par an. Les chiffres présentés dans ce rapport concernant ces pharmaciens sont donc soumis au biais de la définition choisie.

LOCALISATION DES PHARMACIES À USAGE INTÉRIEUR (PUI)
OÙ EST EXERCÉE AU MOINS UNE ACTIVITÉ DE REMPLACEMENT, EN 2019



572 PUI

où sont exercées au moins
une activité de remplacement
en 2019, soit 6 en moyenne
par département

Trois départements n'en comptent aucune (Indre, Meuse, Territoire de Belfort). Cinq départements en comptabilisent entre 18 et 26 (Var, Bouches-du-Rhône, Hérault, Gironde, Nord).

4 LA MOBILITÉ DES DIPLÔMES

RÉGION D'ÉTUDE	RÉGION D'EXERCICE											
	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	BRETAGNE	CENTRE-VAL DE LOIRE	GRAND EST	HAUTS-DE-FRANCE	ÎLE-DE-FRANCE	NORMANDIE	NOUVELLE-AQUITAINE	OCCITANIE	PACA-CORSE	PAYS DE LA LOIRE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	66 %	7 %	1 %	2 %	4 %	1 %	6 %	1 %	3 %	3 %	5 %	2 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	15 %	55 %	2 %	2 %	9 %	1 %	4 %	1 %	2 %	3 %	4 %	1 %
BRETAGNE	3 %	0 %	67 %	2 %	0 %	1 %	4 %	6 %	5 %	1 %	0 %	10 %
CENTRE-VAL DE LOIRE	3 %	2 %	4 %	56 %	1 %	3 %	11 %	3 %	6 %	1 %	2 %	8 %
GRAND EST	6 %	4 %	3 %	2 %	65 %	4 %	7 %	2 %	3 %	2 %	2 %	1 %
HAUTS-DE-FRANCE	3 %	1 %	2 %	1 %	3 %	72 %	8 %	2 %	3 %	2 %	2 %	2 %
ÎLE-DE-FRANCE	5 %	1 %	2 %	3 %	3 %	4 %	64 %	4 %	5 %	3 %	4 %	3 %
NORMANDIE	3 %	2 %	5 %	1 %	2 %	3 %	9 %	63 %	4 %	2 %	2 %	4 %
NOUVELLE-AQUITAINE	3 %	1 %	4 %	4 %	1 %	1 %	5 %	1 %	65 %	9 %	2 %	4 %
OCCITANIE	7 %	1 %	1 %	1 %	2 %	1 %	5 %	1 %	10 %	57 %	13 %	2 %
PACA-CORSE	8 %	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %	3 %	0 %	3 %	4 %	73 %	2 %
PAYS DE LA LOIRE	3 %	1 %	14 %	5 %	1 %	3 %	6 %	4 %	4 %	3 %	1 %	55 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits dans la section H en 2019.

Guide de lecture : Ce tableau se lit horizontalement. Par exemple, parmi l'ensemble des diplômés d'Auvergne Rhône-Alpes inscrits en section H, 66% exercent en Auvergne Rhône-Alpes, 7% en Bourgogne Franche-Comté etc.



PHARMACIENS BIOLOGISTES

En 2019, le nombre de pharmaciens biologistes médicaux passe sous la barre des 7 000, on comptabilise 6 987 pharmaciens biologistes au 31 décembre 2019. Il est à noter qu'en dix ans, la section G a perdu 1 000 pharmaciens biologistes de son effectif. Le renouvellement de la profession n'est plus assuré même s'il y a une légère hausse du nombre de postes d'internes en biologie médicale (166), celui-ci reste sans rapport avec les besoins pour assurer les missions dévolues aux biologistes médicaux.

Les biologistes médicaux avec une spécialisation technique et clinique achevant un parcours de formation de 10 ans, leur permettant de définir l'informativité clinique d'un examen de biologie médicale, et donc ses limites et son bon usage adaptés à chaque patient, doivent enfin être utilisés dans toute leur compétence. Pour exercer ce rôle clé indispensable dans le parcours de soin, et plus particulièrement celui au plus près des patients, dans la gestion au quotidien de leur prise en charge les biologistes médicaux commencent à être critiqués en nombre insuffisant.

Répondre au besoin de la population, c'est la bonne personne, au bon endroit, et au bon moment. Si nous voulons y répondre avec pertinence, nous

ne pouvons pas nous affranchir de la présence des biologistes médicaux au bon endroit et au bon moment. Ne pas respecter cette réalité, c'est ne pas savoir tirer des leçons de la période «d'avant».

Avec 3 887 sites privés, en légère augmentation, et 833 sites publics, en légère diminution, la couverture nationale se maintient puisque l'immense majorité de la population française reste située à moins de 30 minutes d'un site de LBM. Il reste maintenant à avoir un nombre suffisant de bonnes personnes pour leur donner toute leur puissance de santé publique.

C'est donc dans un rôle des biologistes médicaux affirmé, que nous pourrions donner un avenir à nos jeunes praticiens, et par leur nombre suffisant la qualité de soin qu'attendent nos patients.

Pour ne pas commettre les mêmes erreurs que par le passé, et exposer nos concitoyens, et parmi eux les plus fragiles, à des pertes de chances inexcusables, **il est donc essentiel d'augmenter considérablement le nombre d'internes en pharmacie en biologie médicale afin de disposer du nombre de biologistes médicaux suffisant pour assurer les missions de santé publique qui leur incombent. Vous pouvez compter sur ma détermination pour poursuivre les actions déjà engagées en ce sens.** —

Philippe PIET
Président de la section G



**6 987****PHARMACIENS
INSCRITS À L'ORDRE
EN 2019**

-2 % par rapport à 2018

37 %**PUBLIC**
2 616
pharmaciens**63 %****PRIVÉ**
4 371
pharmaciens**RÉPARTITION
PUBLIC/PRIVÉ**

PRIVÉ PUBLIC

**11****BIOLOGISTES EXERÇANT
À LA FOIS DANS
LE PUBLIC ET PRIVÉ****49,7****ÂGE
MOYEN**Stable par rapport à 2018
+3 ans par rapport à la moyenne
des pharmaciens**46,5****ÂGE MOYEN
PUBLIC**

-0,1 an par rapport à 2018

**52,4****ÂGE MOYEN
PRIVÉ**

+0,2 an par rapport à 2018

**524****PHARMACIENS
DE 65 ANS ET PLUS**+7,3 % par rapport à 2018
Part dans la section des 65 ans
et plus : 7,5 %**-102****INSCRITS**131 inscriptions
233 pharmaciens sortants
-166 sur la période 2015 à 2019**60 %**
femmes**40 %**
hommes**RÉPARTITION
GLOBALE****118****CERTIFICATS DE
REPLACEMENTS
POUR LES INTERNES EN
BIOLOGIE MÉDICALE**

97 en 2018

**166****PLACES AU CONCOURS
D'INTERNE EN BIOLOGIE
MÉDICALE
(RENTÉE 2019)**

163 en 2018

**92,8 %****D'INTERNES
DE 2015 PARMI
LES PRIMO-INSCRITS
EN 2019**

92,5 % en 2018



PRIVÉS

358**SOCIÉTÉS
PRIVÉES (SEL, SCP)**

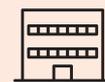
-10,9 % par rapport à 2018



PRIVÉ

3 887**SITES RATTACHÉS
AUX SOCIÉTÉS PRIVÉES**

+26 par rapport à 2018

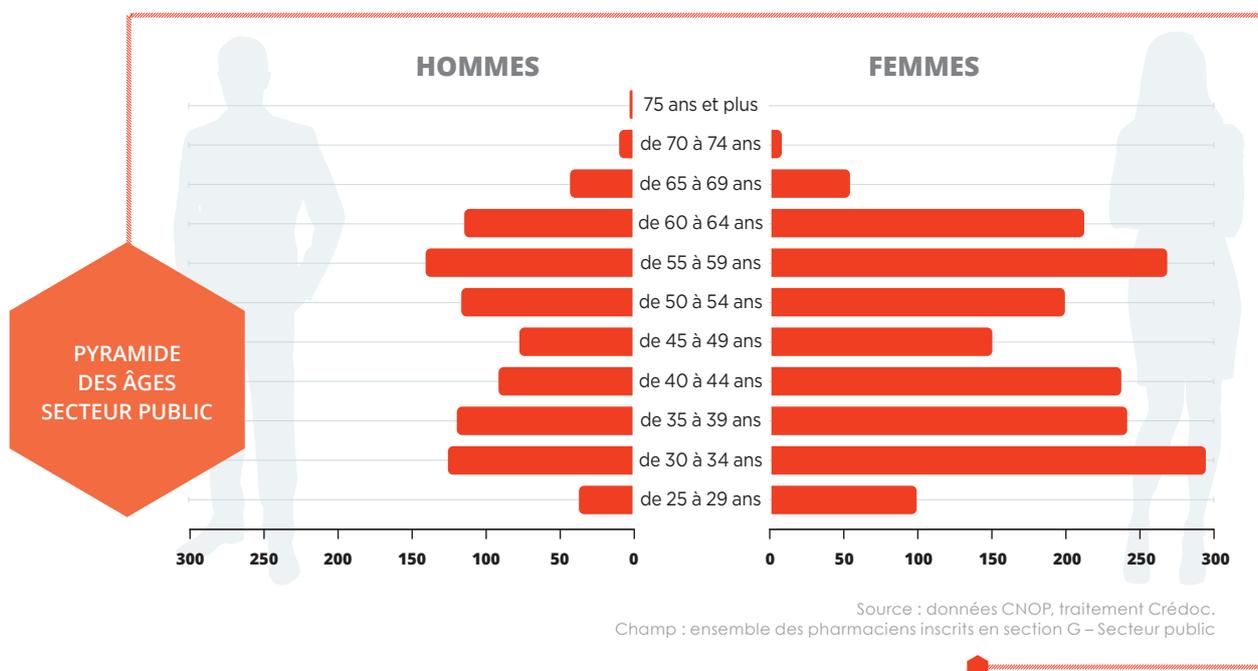
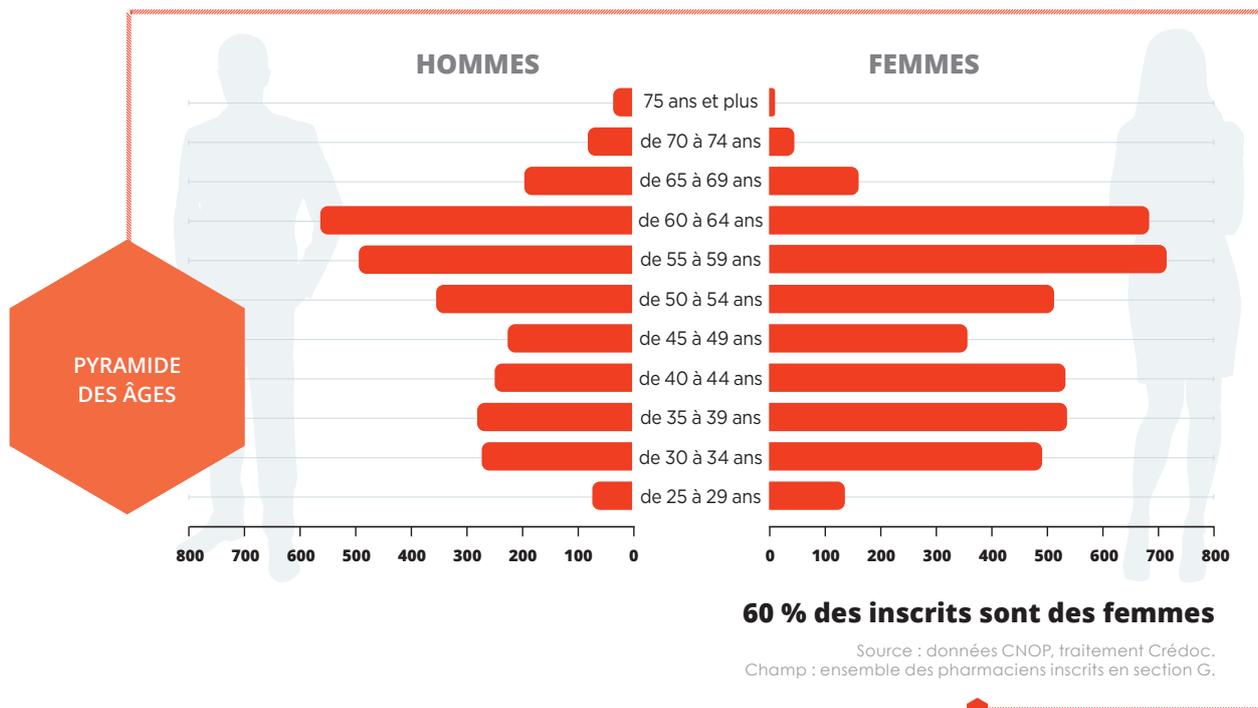


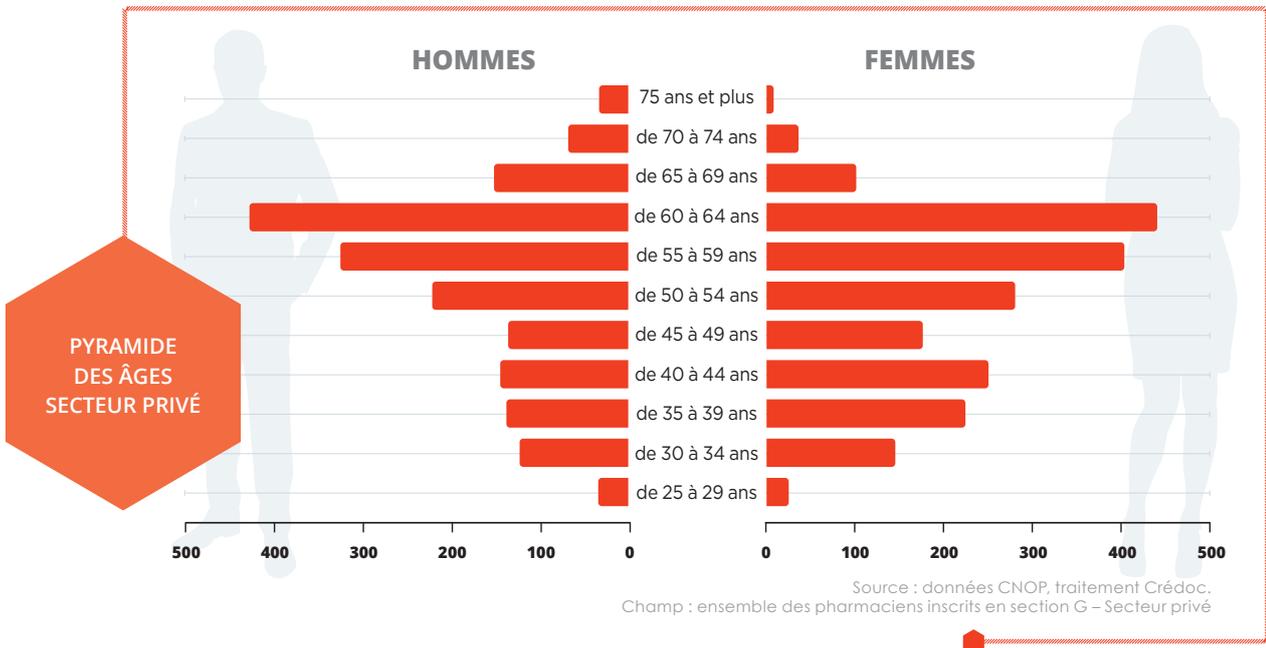
PUBLICS

833**SITES
PUBLICS (HOSPITALIERS)**

-4,7 % par rapport à 2018

1 ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

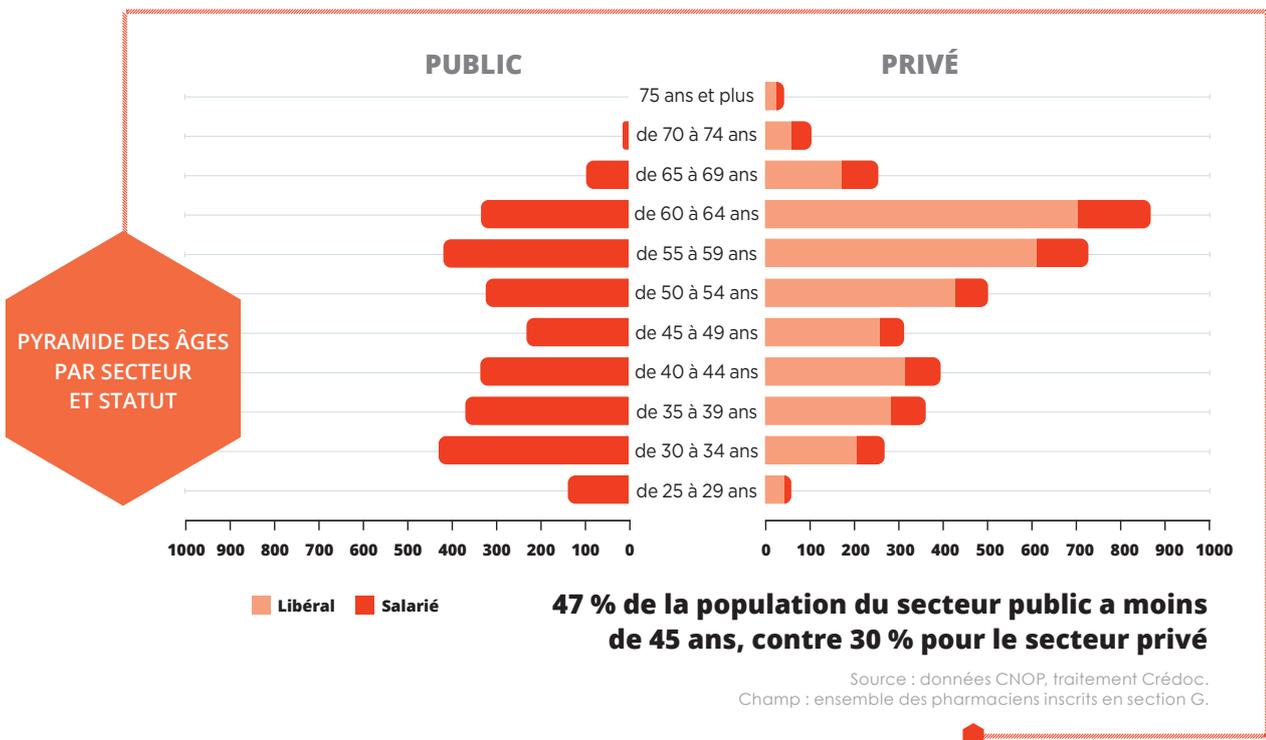




La pyramide des âges est différente entre le secteur public et privé.

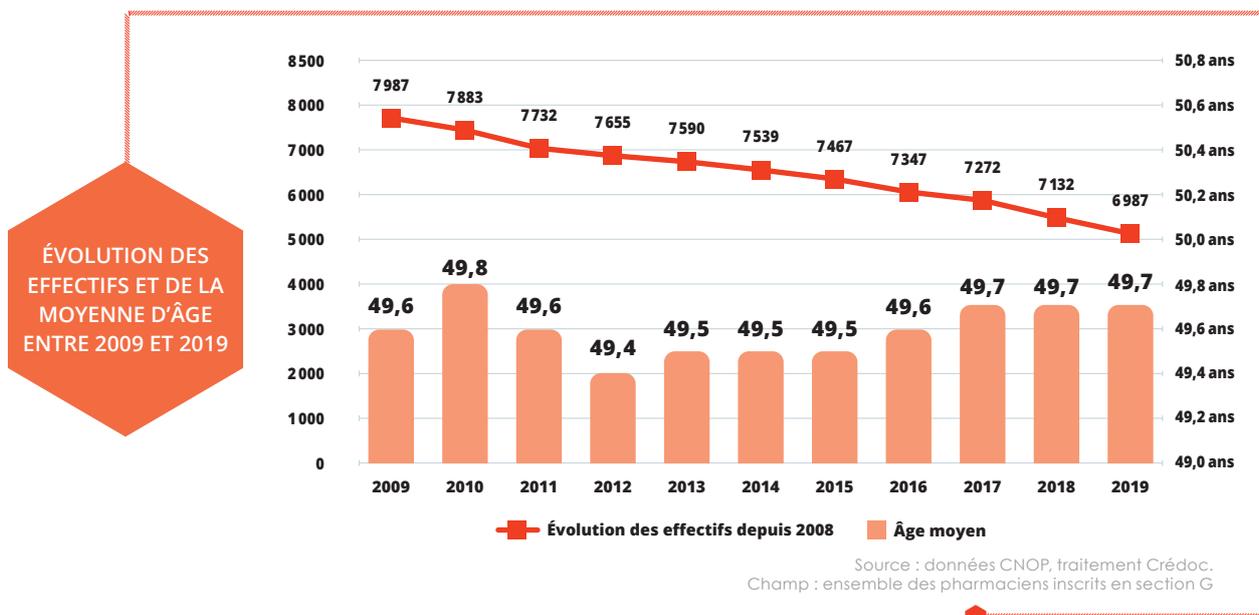
Le secteur de la biologie médicale n'échappe pas à la féminisation de la profession puisque les femmes sont majoritaires avec 60 % des inscrits (public + privé) en 2019 (59 % en 2018). Cependant, la population féminine est plus importante dans le public que dans le privé : alors qu'elles représentent 67 % des effectifs du public, cette proportion tombe à 48 % dans le privé.

Les pyramides des âges du secteur public et du secteur privé ne se ressemblent pas. **La population est sensiblement plus âgée dans le secteur privé que dans le public, avec respectivement un âge moyen de 52,4 ans (privé) contre 46,5 ans (public), soit quasiment 6 ans d'écart.** La différence est particulièrement notable pour la tranche d'âge des 60-64 ans, qui représente 22 % des effectifs dans le privé, contre 12 % dans le public.



En 2019, 45 pharmaciens biologistes sont âgés de 75 ans ou plus. **Soit 0,6 % de l'ensemble des pharmaciens de la section.** Il s'agit majoritairement d'hommes (36 hommes et 9 femmes) et de pharmaciens biologistes du secteur privé (43 contre 2 pour le secteur public). Rappelons qu'un décret de 2016¹ fixe la limite d'âge, dans le secteur public, à 67 ans (contre 65 ans auparavant), avec toutefois la possibilité de prolonger son activité jusqu'à 70 ans.

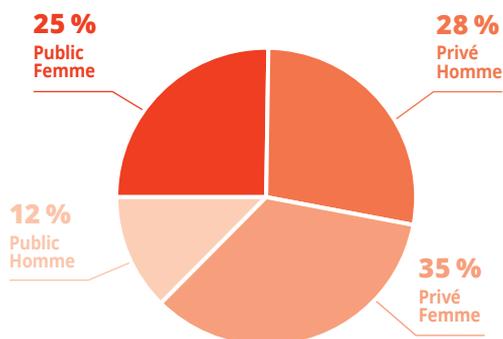
1/1 - RÉPARTITION DES EFFECTIFS



Tandis que les effectifs diminuent de manière structurelle, la moyenne d'âge demeure relativement stable, entre 49,4 et 49,8 ans sur la période 2009-2019. **Sur la période de 2009 à 2019, on constate une diminution de l'effectif de 1 000 pharmaciens biologistes soit 13 %.**

A - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ ET PAR SECTEUR

RÉPARTITION DES HOMMES ET FEMMES PAR SECTEUR

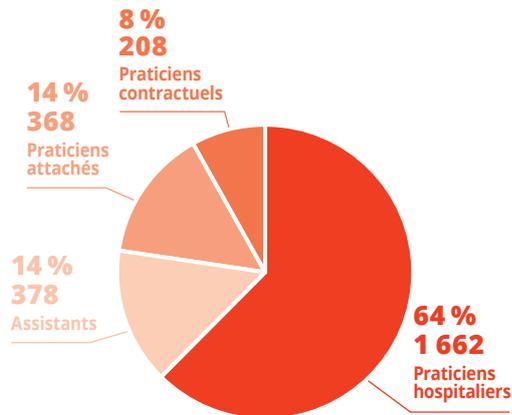


En biologie, la part des pharmaciens biologistes dans le secteur privé domine largement (63 % des effectifs en 2019, soit 4 371 pharmaciens).

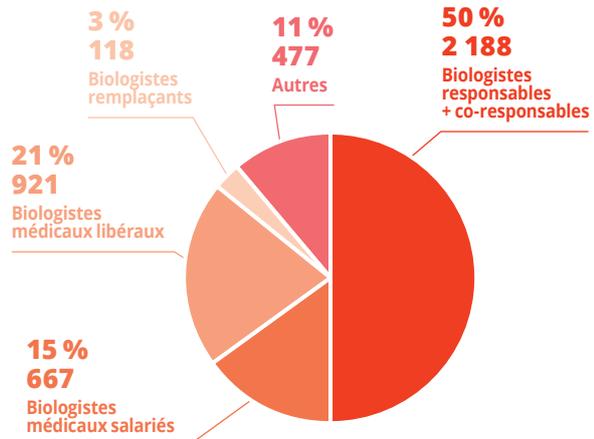
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G.

1 - <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033285571&categorieLien=id>

RÉPARTITION DES PHARMACIENS BIOLOGISTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PUBLICS



RÉPARTITION DES PHARMACIENS BIOLOGISTES PAR FONCTION DANS LES LABORATOIRES PRIVÉS

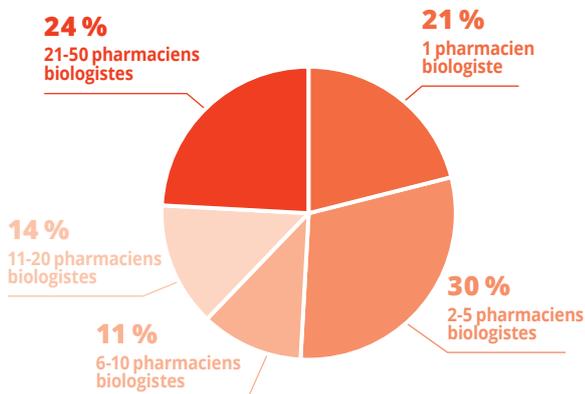


Dans le privé, le poste le plus fréquemment occupé (50 % des effectifs du privé) demeure celui de pharmacien biologiste responsable² (anciennement directeur de laboratoire).

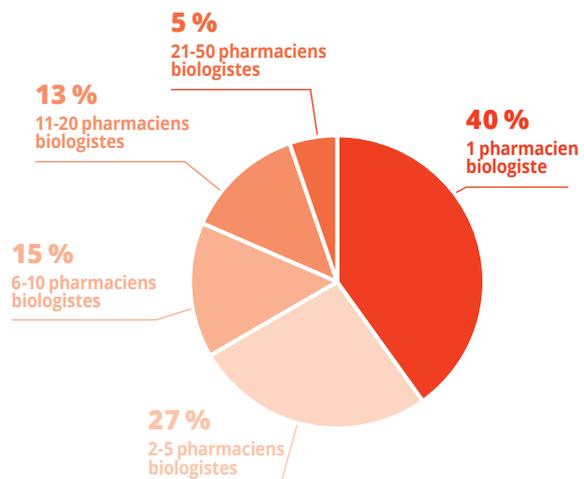
Dans le secteur public, le statut de praticien hospitalier est prédominant avec près des deux tiers (64 %) des effectifs en 2019.

NOMBRE DE PHARMACIENS BIOLOGISTES PAR STRUCTURE, SELON LE CARACTÈRE PUBLIC/PRIVÉ

STRUCTURES PUBLIQUES



STRUCTURES PRIVÉES

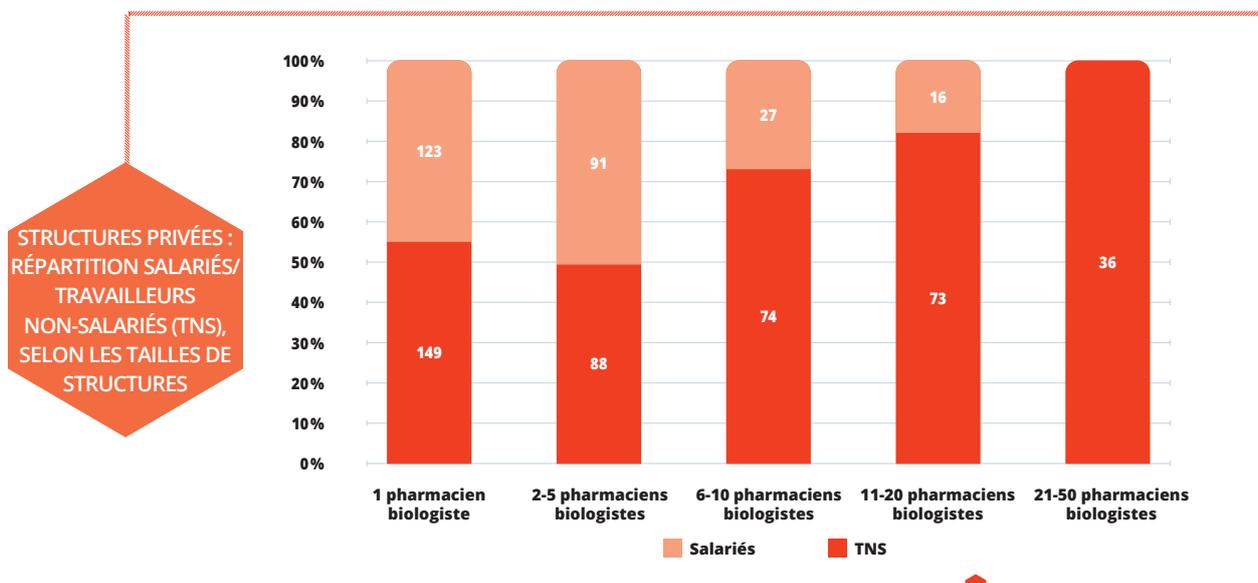


2 - Le laboratoire de biologie médicale est dirigé par un biologiste médical dénommé biologiste-responsable. Le biologiste médical bénéficie des règles d'indépendance professionnelle reconnues au médecin et au pharmacien dans le code de déontologie qui leur est applicable. Le biologiste-responsable exerce la direction du laboratoire dans le respect de ces règles.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000021708928&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20100116>

Dans les établissements publics, un peu plus de la moitié des laboratoires de biologie médicale (51 %) ont au maximum 5 pharmaciens biologistes : un peu plus d'un cinquième (21 %) ont 1 seul pharmacien biologiste et près d'un tiers (30 %) ont entre 2 et 5 pharmaciens biologistes. Les établissements de 6 à 20 pharmaciens biologistes représentent un quart du total, et les plus grandes (entre 21 et 50 pharmaciens biologistes) quasiment un quart (24 %). L'effectif global comprend des médecins et des

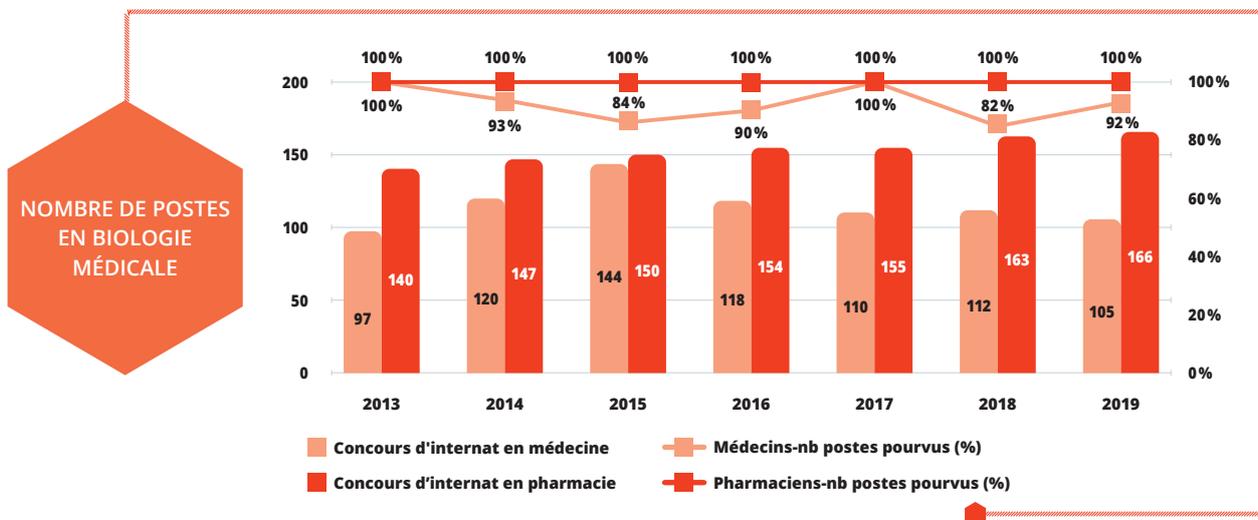
pharmaciens, mais ces chiffres ne concernent que des pharmaciens biologistes.

Dans le privé, le poids des petites structures est plus important : les deux tiers (67 %) ont entre 1 et 5 pharmaciens biologistes (dont 40 % ont un seul pharmacien biologiste). Les structures ayant entre 6 et 20 pharmaciens biologistes représentent un peu plus du quart des structures privées (28 %), tandis que les plus grandes (21-50 biologistes) seulement 5 % du total.



Dans le privé, la proportion de salariés/TNS varie fortement selon les tailles : comparables pour les plus petites structures (55 % de TNS pour les structures de 1 pharmacien biologiste et 49 % pour celles de 2 à 5 pharmaciens biologistes), la proportion de TNS se révèle bien plus importante pour les plus grandes structures : 73 % pour les 6 à 10 pharmaciens biologistes, 82 % pour les 11 à 20, elle atteint 100 % pour les structures de plus de 21 biologistes.

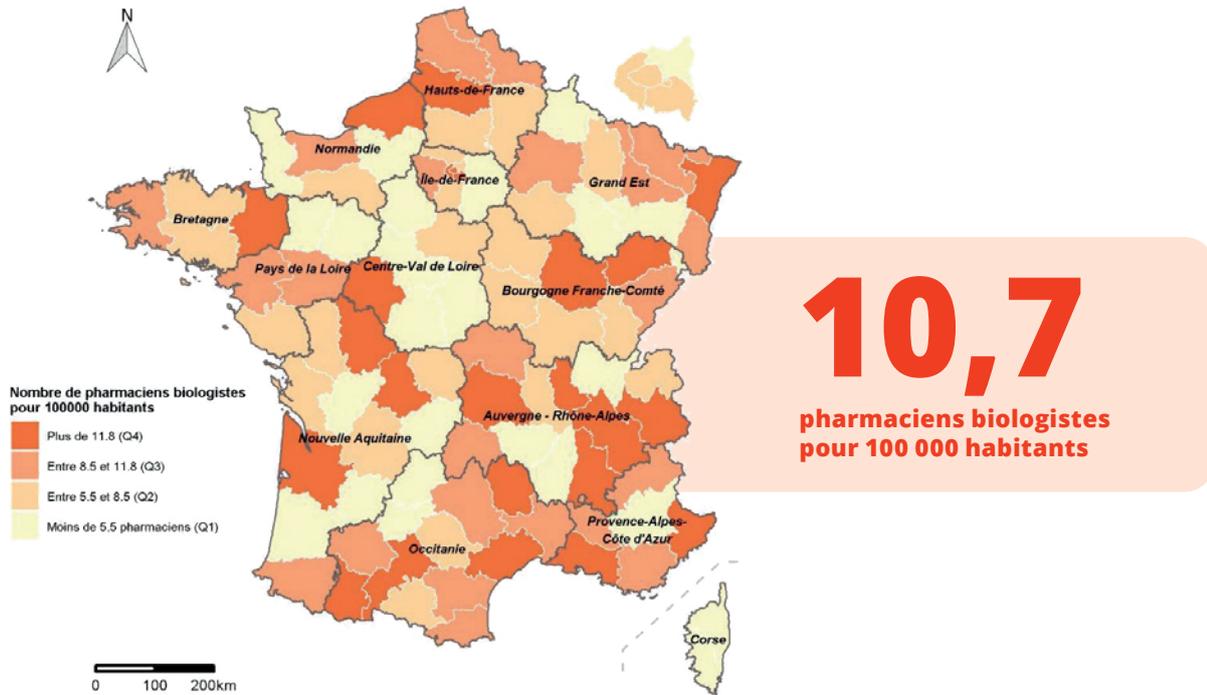
1/2 - NOMBRE DE PLACES AU CONCOURS DE BIOLOGIE MÉDICALE POUR LES INTERNES



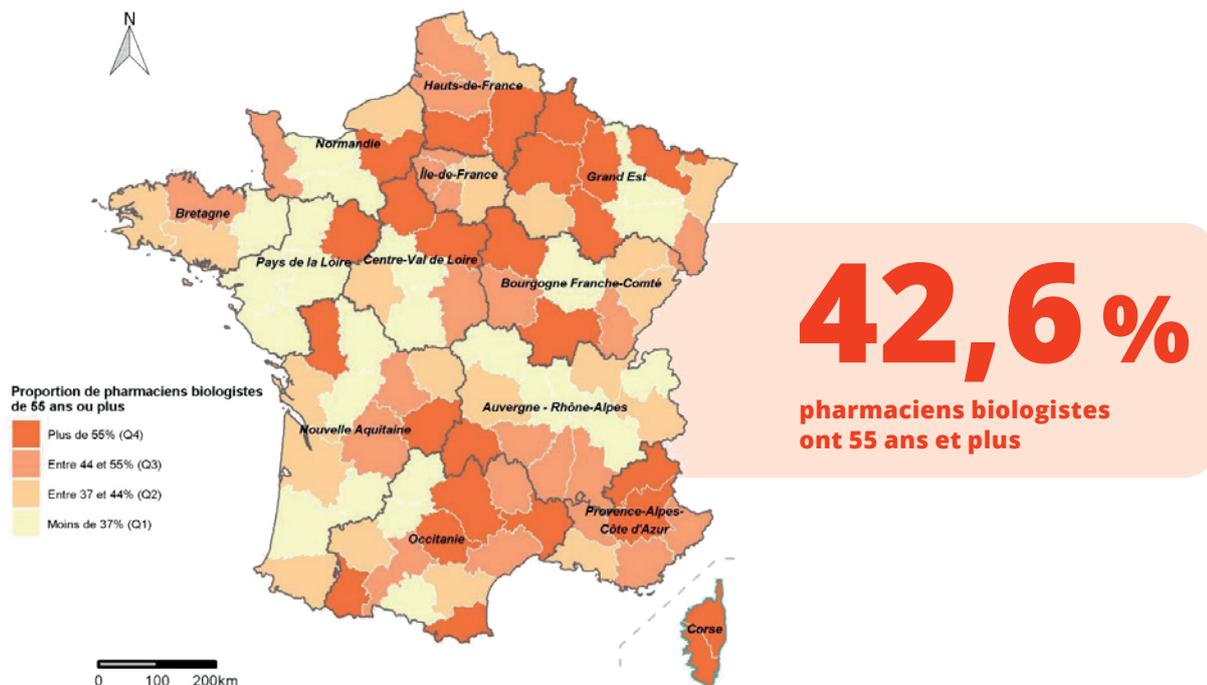
Le nombre de postes d'interne en biologie médicale augmente depuis 2013 pour les étudiants en pharmacie, afin de compenser les défections des étudiants en médecine. En effet, alors que 100 % des postes sont pourvus pour les étudiants pharmaciens durant toute la période, ce n'est pas le cas pour les étudiants en médecine, cette même proportion évoluant entre 80 % et 100 % pour ces derniers.

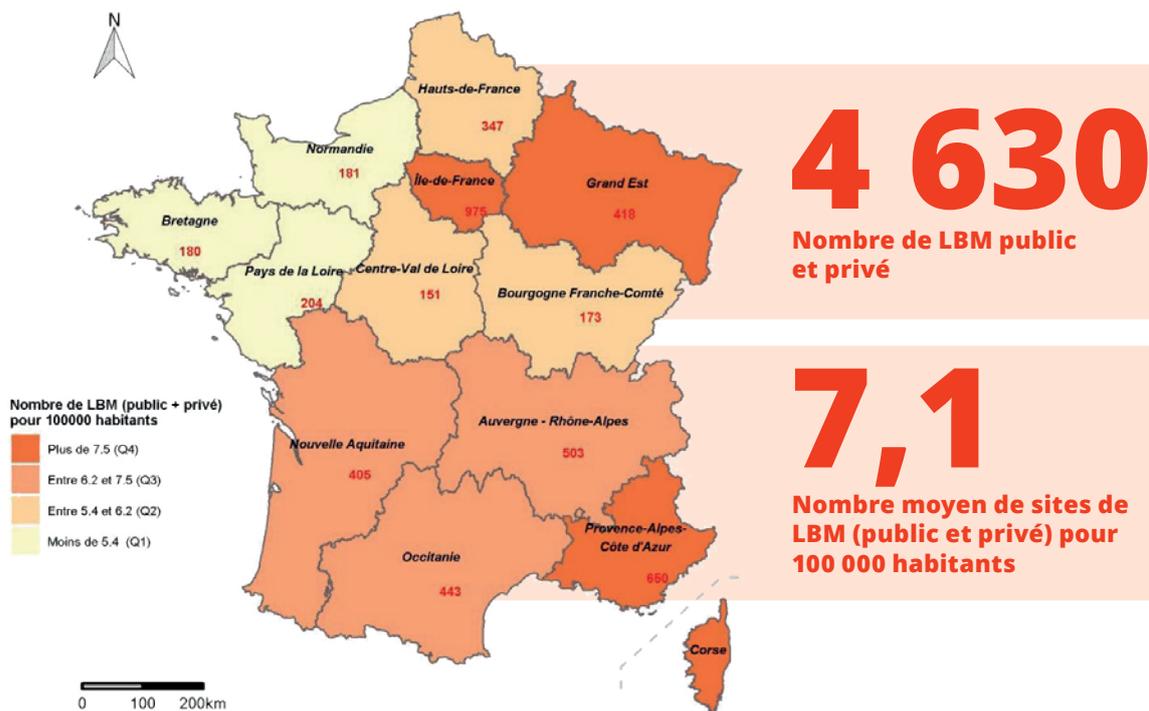
1/3 - RÉPARTITION TERRITORIALE DES PHARMACIENS BIOLOGISTES

DENSITÉ DE PHARMACIENS BIOLOGISTES PAR HABITANT

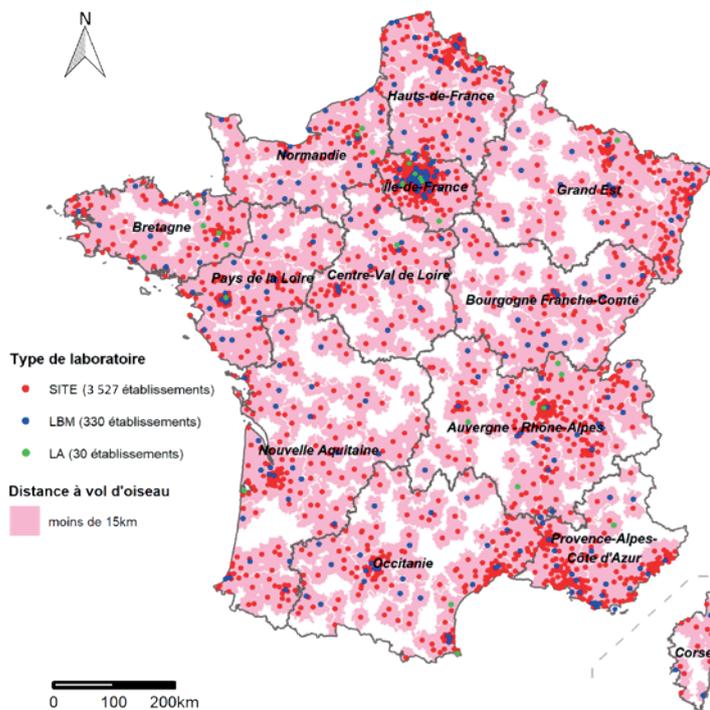


RÉPARTITION DES PHARMACIENS BIOLOGISTES DE 55 ANS OU PLUS





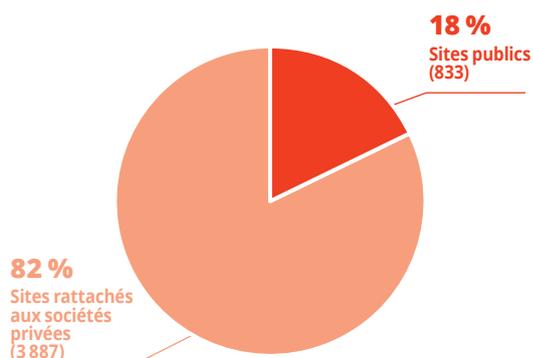
ACCÈS AUX LABORATOIRES PRIVÉS



L'accès aux soins fait apparaître des zones « blanches » de désert biologique (soit avec une distance à vol d'oiseau d'un lieu d'examen supérieure à 15 km). On retrouve une grande partie de ces zones blanches dans une diagonale nord-est/sud-ouest, couvrant le Grand Est, une partie de la Bourgogne Franche-Comté, de l'Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Occitanie, de la Nouvelle-Aquitaine et le nord de PACA-Corse.

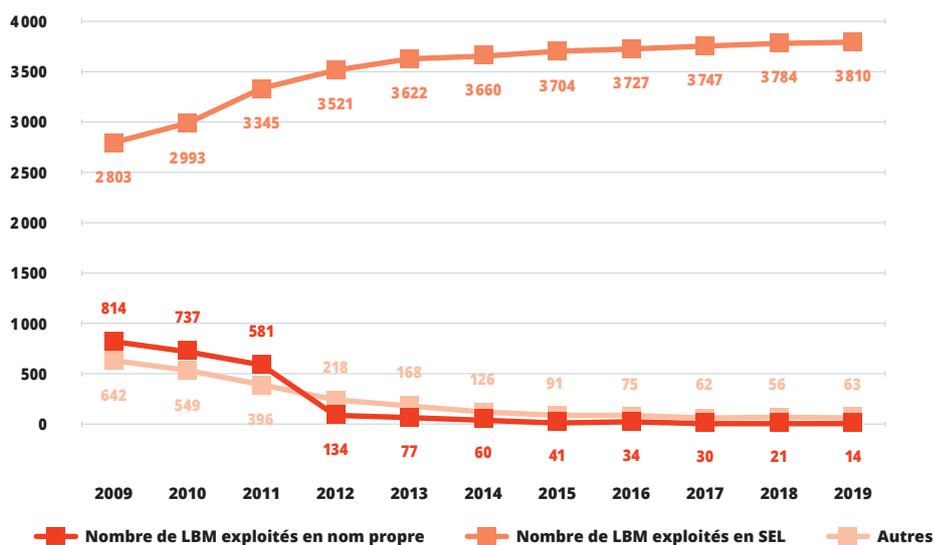
2 LES STRUCTURES JURIDIQUES

SITES PUBLICS/PRIVÉS



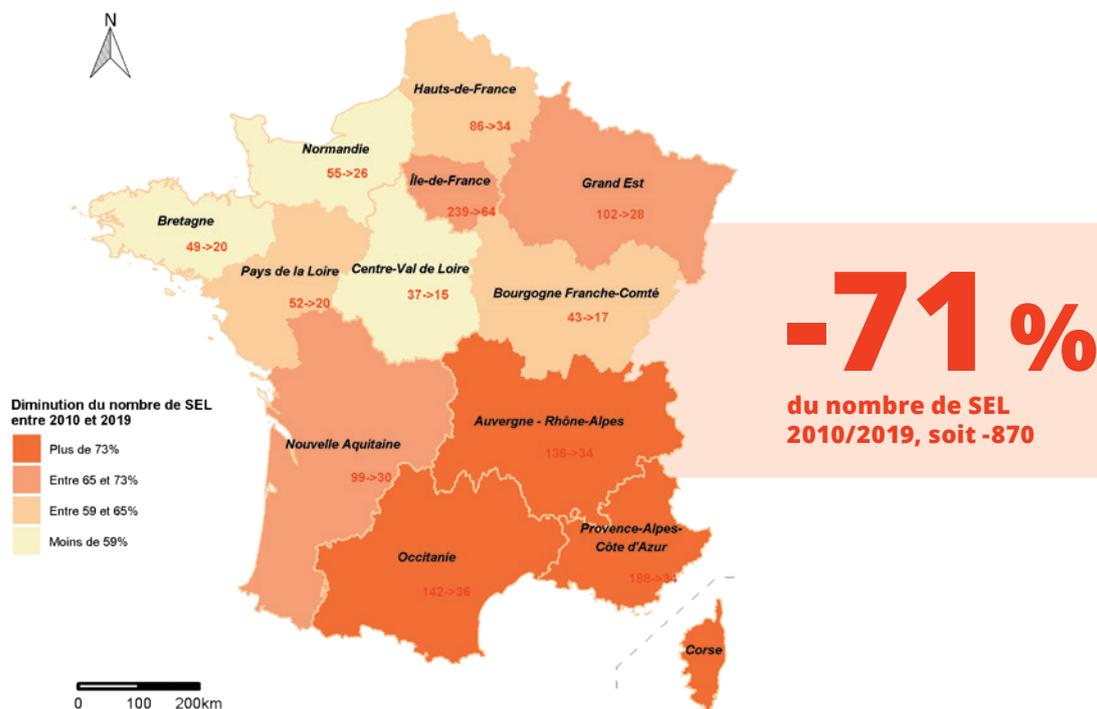
Le nombre de LBM exploités par les sociétés privées constitue la grande majorité des sites, plus de quatre sur cinq (soit 3 887 sites en 2019). Le nombre de sites dans les établissements de santé publics a peu diminué depuis 2016, passant de 877 à 833 (soit une baisse de 5 %). Ce phénomène est en partie lié à l'apparition des GHT.

ÉVOLUTION DE LA FORME D'EXPLOITATION D'UN LBM ENTRE 2009 ET 2019



Le nombre de LBM exploités en sociétés d'exercice libéral (SEL) continue d'augmenter légèrement et atteint 3 810 en 2019 (+26 SEL en 1 an), tandis que les autres formes d'exploitations demeurent minoritaires : 14 exploitations en nom propre (-7 par rapport à 2017) et 63 exploitations sous une autre forme juridique (SCP, ...). Rappelons que les SARL et EURL ne peuvent plus exploiter un LBM depuis une réglementation de 2013.

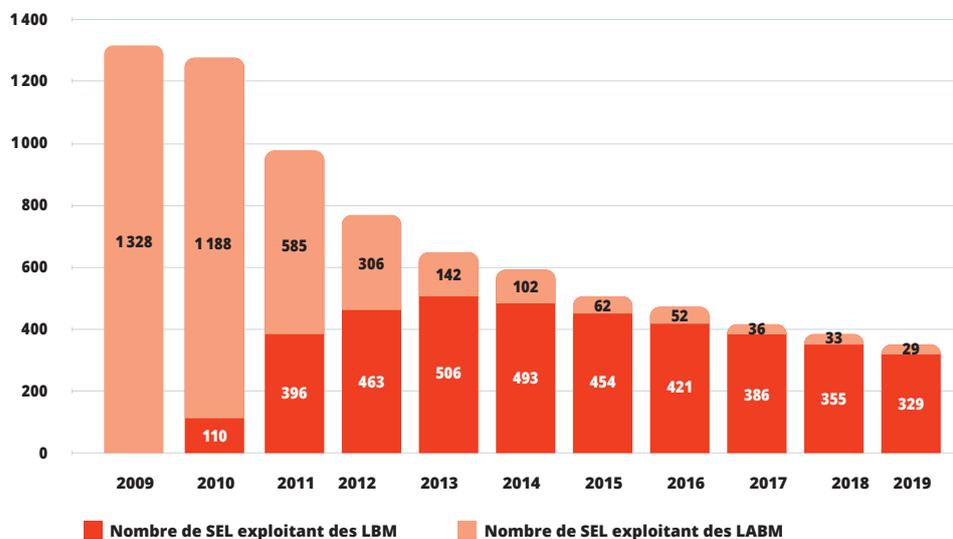
Le nombre de sociétés exploitées en nom propre a fortement chuté (-98 %) sur la période, passant de 814 en 2009 à 14 en 2019. Ce mode d'exploitation tend à disparaître, compte tenu des regroupements des laboratoires.



Depuis 2010, le nombre de SEL a beaucoup diminué (-71 % au niveau national, passant de 1 228 en 2010 à 358 en 2019). La baisse a été particulièrement marquée dans le sud : PACA-Corse (-82 %, passant de 188 à 34), Occitanie (-73 %, passant de 136 à 36), Auvergne-Rhône-Alpes (-75 %, passant de 136 à 34). Elle est moins forte dans le nord-ouest : Normandie (-53 %, passant de 55 à 26), Bretagne (-59 %, passant de 49 à 20).

Entre 2018 et 2019, le nombre de SEL a diminué (-30 structures). La diminution concerne notamment les régions Île-de-France (-11 structures), Auvergne-Rhône-Alpes (-6 structures) et Normandie (-4 structures)

TYPE DE LABORATOIRES PRIVÉS EXPLOITÉS PAR LES SEL ENTRE 2009 ET 2019



Le nombre de laboratoires privés exploités par des SEL continue de diminuer (358 LBM en 2019, contre 388 en 2018). Les SEL exploitant des LBM¹ demeurent proportionnellement plus nombreuses que les SEL exploitant des LBM² de type ancien, cela étant la conséquence de l'ordonnance du 13 janvier

2010³. La part de SEL exploitant des LBM est passée progressivement de 60 % en 2011 à 8,1 % en 2019. Il ne reste que 29 structures qui ne se sont pas des laboratoires multisites au regard de l'ordonnance précitée.

NOMBRE DE SITES PAR SEL



On observe un axe nord-sud assez net (à l'exception de l'Ile-de-France et du Grand Est) pour ce qui concerne le nombre de sites par SEL : celui-ci est plus élevé dans le sud (et particulièrement en PACA-Corse), alors qu'il est plus faible au nord (particulièrement en Normandie et en Bretagne).

Rappelons que c'est dans le sud que la baisse du nombre de SEL a été la plus forte (voir plus haut). Le phénomène des regroupements a donc été plus marqué dans le sud de la France depuis une dizaine d'années.

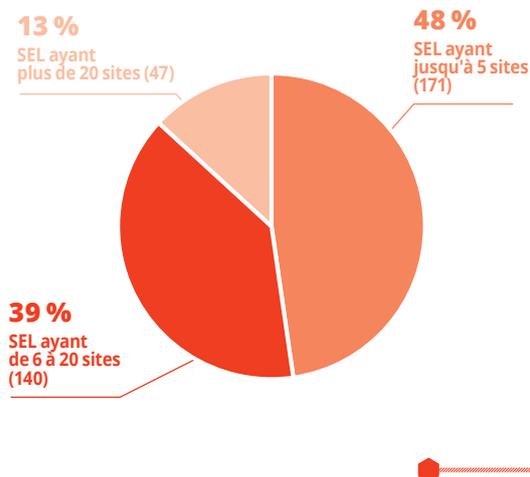
1 - Depuis janvier 2010, une SEL exploite un laboratoire de biologie médicale (LBM) implanté sur un ou plusieurs sites sans limitation de nombre.

2 - Avant janvier 2010, une SEL pouvait exploiter jusqu'à 5 laboratoires d'analyses de biologie médicale (LBM) au maximum.

3 - <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021683301&categorieLien=id>

L'ordonnance du 13 janvier 2010 réforme le secteur de la biologie médicale en harmonisant les dispositions relatives aux laboratoires publics et privés, en édictant des mesures propres à assurer la pérennité de l'offre de soins et en fixant les formes sociétales d'exercice. Parallèlement, la qualité est renforcée à travers une redéfinition des missions du biologiste et l'accréditation obligatoire. Cette réforme qui affirme la médicalisation de la profession conduit ainsi à une restructuration importante des laboratoires.

RÉPARTITION DES SEL PAR NOMBRE DE SITES



39 %

des SEL exploitent entre 6 et 20 sites
(38 % en 2018)

13 %

des SEL exploitent plus de 20 sites
(12 % en 2018)

Les Sociétés d'Exercice Libéral demeurent majoritairement sous l'ancien format de LBM avec un maximum de 5 sites (48 %). Les SEL exploitant jusqu'à 20 sites et plus continuent leur progression (passant de 36 en 2017 à 45 en 2018 et 47 en 2019), confirmant le regroupement des structures dans un objectif de rationalisation des coûts. Par ailleurs, les SEL se regroupent en groupement de laboratoires sur tout le territoire français.

NOMBRE DE SPFPL (SOCIÉTÉS DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE PROFESSIONS LIBÉRALES) INSCRITES AU TABLEAU DE LA SECTION G EN 2019

	2018	2019	Évolution 2018/2019
Nombre total de SPFPL inscrites à l'Ordre	309	311	0,6 %
Nombre de SPFPL avec des pharmaciens investisseurs en exercice dans une SEL détenue par la SPFPL	309	311	0,6 %
Nombre de SPFPL avec des pharmaciens investisseurs n'étant pas en exercice dans une SEL détenue par la SPFPL	5	5	-
Nombre de SPFPL ayant des participations dans des SEL	129	127	-1,6 %

Le nombre de SPFPL poursuit sa hausse de manière modérée en 2019.

Les SPFPL sont toujours plébiscitées par les pharmaciens biologistes afin de pouvoir faire l'acquisition de participations dans les sociétés exploitant des laboratoires de biologie médicale.

Nombre de SPFPL :

+0,6 %

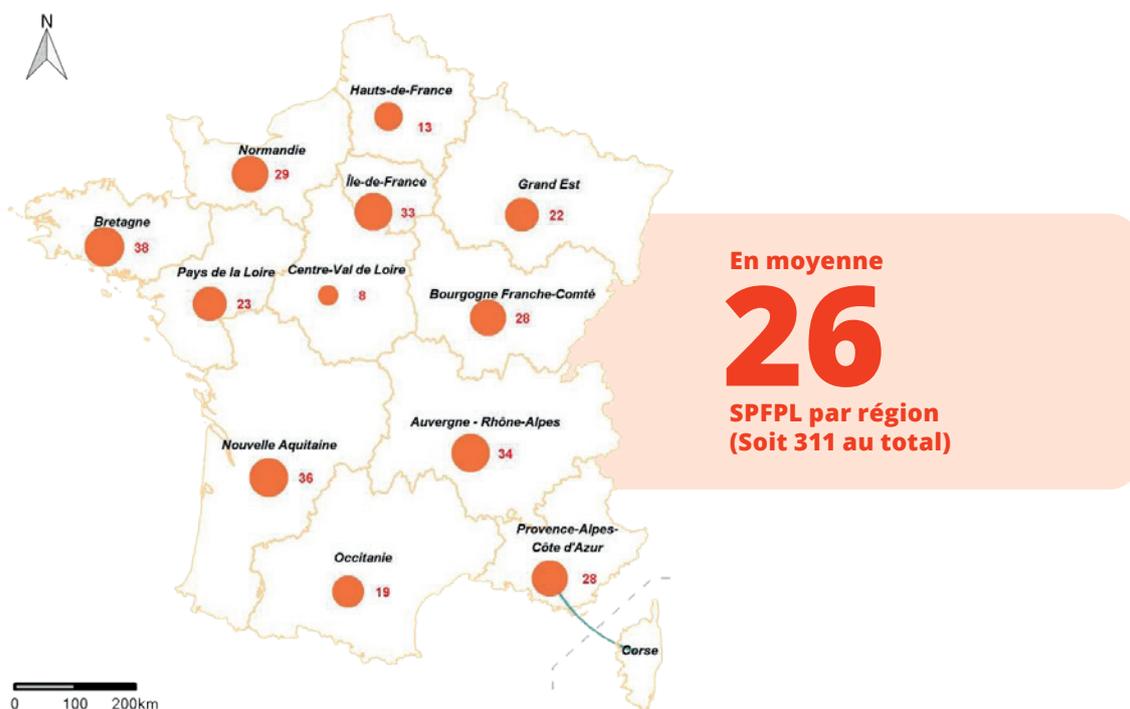
par rapport à 2018

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SPFPL ET DE SEL DE LA SECTION G ENTRE 2017 ET 2019

	Nombre de SPFPL				Nombre de SEL			
	2017	2018	2019	% 2017 / 2019	2017	2018	2019	% 2017 / 2019
Auvergne-Rhône-Alpes	30	36	34	13 %	45	40	34	-24 %
Bourgogne-Franche-Comté	14	21	28	100 %	19	19	17	-11 %
Bretagne	32	32	38	19 %	25	21	20	-20 %
Centre-Val de Loire	6	8	8	33 %	15	15	15	0 %
Grand Est	23	21	22	-4 %	33	29	28	-15 %
Hauts-de-France	17	14	13	-24 %	37	34	34	-8 %
Île-de-France	30	33	33	10 %	79	75	64	-19 %
Normandie	30	29	29	-3 %	32	30	26	-19 %
Nouvelle-Aquitaine	34	33	36	6 %	34	32	30	-12 %
Occitanie	22	27	19	-14 %	41	38	36	-12 %
Pays de la Loire	27	27	23	-15 %	24	21	20	-17 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur / Corse	24	28	28	17 %	38	34	34	-11 %
Total général	289	309	311	7,6 %	422	388	358	-15,2 %

En 2019 le nombre de SPFPL augmente et le nombre de SEL diminue. Ce mouvement se poursuit depuis plusieurs années et s'explique par le mouvement de restructuration et de regroupement au sein des laboratoires de biologie médicale, et notamment l'augmentation des SEL exploitant plus de 20 sites et la diminution de celles en exploitant moins de 5.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE SPFPL DE PHARMACIENS BIOLOGISTES MÉDICAUX PAR RÉGION





PHARMACIENS DE LA DISTRIBUTION EN GROS

Les établissements de la distribution en gros et leurs pharmaciens sont répartis sur le territoire national pour assurer l'approvisionnement homogène des officines et des établissements de santé, dans l'intérêt de tous les patients.

L'effectif global des pharmaciens dans la distribution en gros reste assez stable, malgré une légère baisse qui va de pair avec l'évolution des établissements.

Si la répartition hommes-femmes est assez équilibrée, la tendance à la féminisation de la profession de pharmacien dans la distribution est amorcée et a tendance à s'accroître. On constate cependant qu'elle est surtout notable pour la fonction de

pharmacien adjoint, les postes de pharmaciens responsables restant encore majoritairement occupés par des hommes.

N'oublions pas que le secteur de la distribution en gros est un maillon essentiel au centre de la chaîne de distribution pharmaceutique, placé sous la responsabilité de pharmaciens qui assurent la qualité et le contrôle des opérations pharmaceutiques dans le respect des règles nationales et européennes. De beaux parcours professionnels sont ouverts aux pharmaciens dans ce secteur offrant une diversité d'activités et de fonctions et une mobilité sur le territoire, facteurs d'attractivité notamment pour les jeunes diplômés. —

Laure Brenas
Présidente de la section C





1 264

**PHARMACIENS
INSCRITS À L'ORDRE
EN 2019**

-3,1 % par rapport à 2018



**56 %
femmes**



**44 %
hommes**

**RÉPARTITION
GLOBALE**



45,8

**ÂGE
MOYEN**

+0,7 an par rapport à 2018
-1,7 an par rapport à la
moyenne des pharmaciens



70

**PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS**

+6,6 % par rapport à 2018
6 % des pharmaciens
inscrits en section C



530

**ÉTABLISSEMENTS
EN 2019**

-1,1 % par rapport à 2018



228

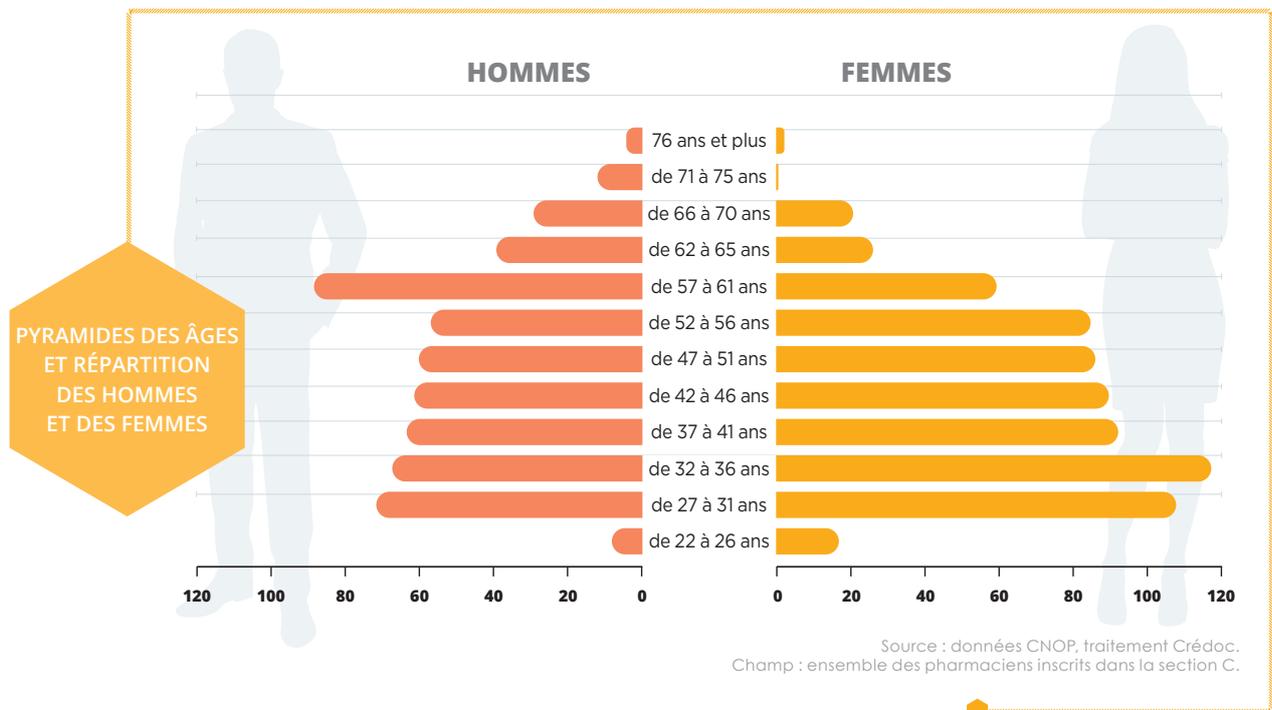
**ENTREPRISES
EN 2019**

-3 depuis 2018

1 ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

1/1 - CARACTÉRISTIQUES DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION C

A - LES FEMMES SONT PLUS JEUNES QUE LES HOMMES EN SECTION C



559 hommes
inscrits en section C

-1,8 %
d'hommes par
rapport à 2018

47,2 ans
Âge moyen

52 %
ont plus
de 50 ans

38 %
des pharmaciens
de moins de
40 ans sont
des hommes



705 femmes
inscrites en section C

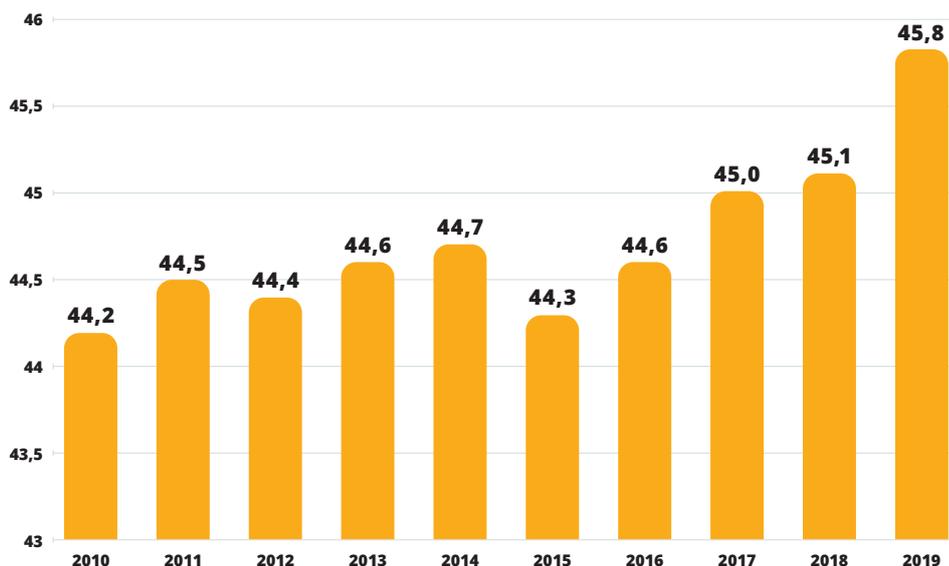
-4,1 %
de femmes par
rapport à 2018

41,9 ans
Âge moyen

72 %
ont moins
de 50 ans

62 %
des pharmaciens
de moins de
40 ans sont
des femmes

MOYENNE
D'ÂGE DE
2010 À 2018

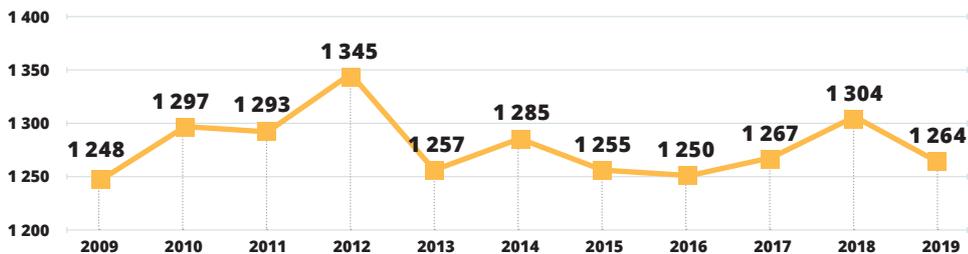


Depuis 10 ans, la moyenne d'âge des pharmaciens de la section C reste stable, autour de 45 ans.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits dans la section C.

B - ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION C

ÉVOLUTION
DES EFFECTIFS EN
SECTION C ENTRE
2009 ET 2019



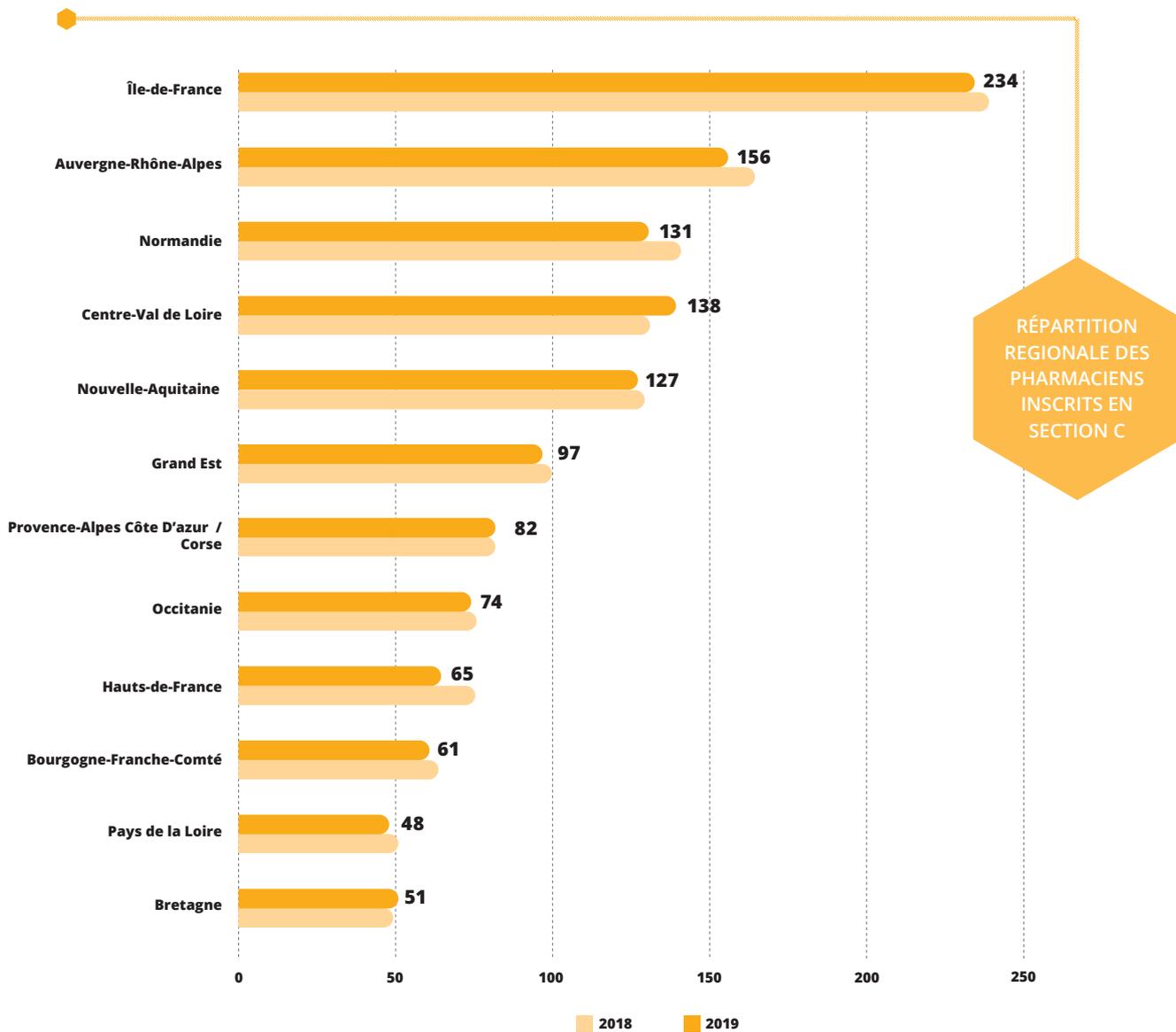
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits dans la section C.

Depuis la forte augmentation des inscrits en 2005 due à la loi du 9 août 2004 qui a regroupé en section C l'ensemble des pharmaciens travaillant pour les entreprises de la distribution, il a été observé une baisse lente et régulière des effectifs jusqu'en 2009. Cette dernière allait de pair avec la diminution du nombre d'établissements qui a connu un recul global de près de **10 %** sur la période.

La légère remontée des effectifs observée de 2010 à 2012 a été essentiellement liée à l'apparition des « *grossistes répartiteurs monosites* ». Après une décline entre 2012 et 2016, une hausse légère s'était installée jusqu'en 2018 avec **1 304 pharmaciens**. En 2019, l'effectif décroît de nouveau pour revenir à un effectif similaire à celui de 2017 avec **1 264 pharmaciens**.

1/2 - RÉPARTITION DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION C SUR LE TERRITOIRE

A - RÉPARTITION TERRITORIALE ET ÉVOLUTION

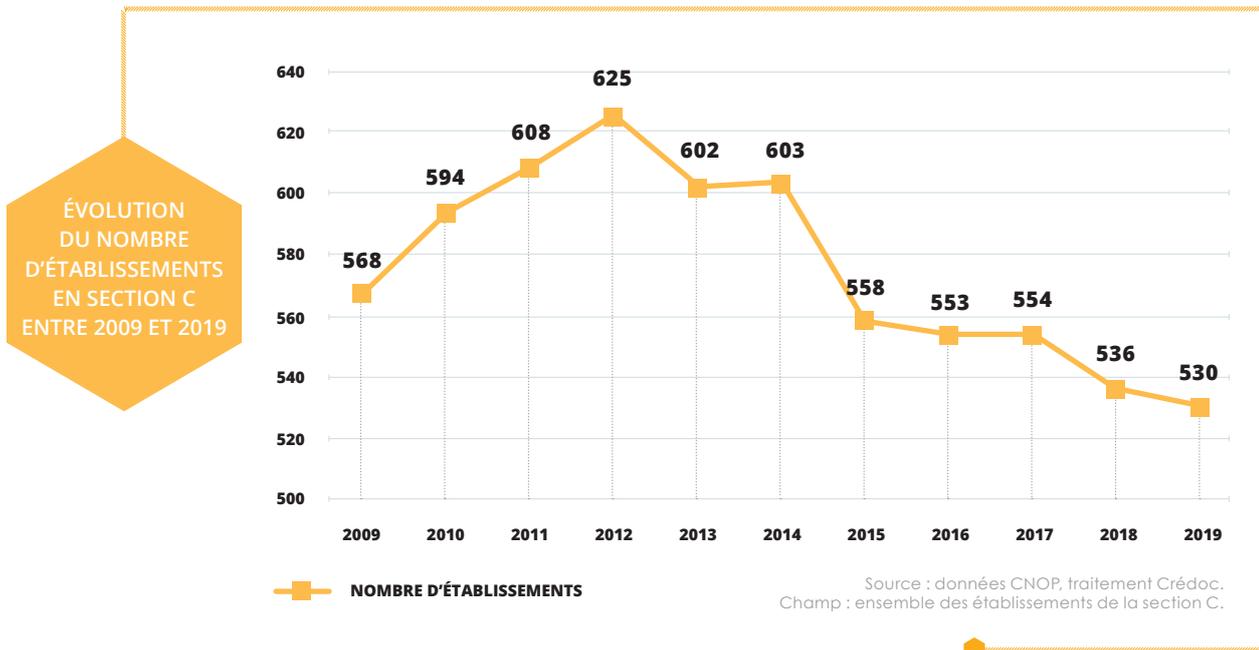


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits dans la section C.

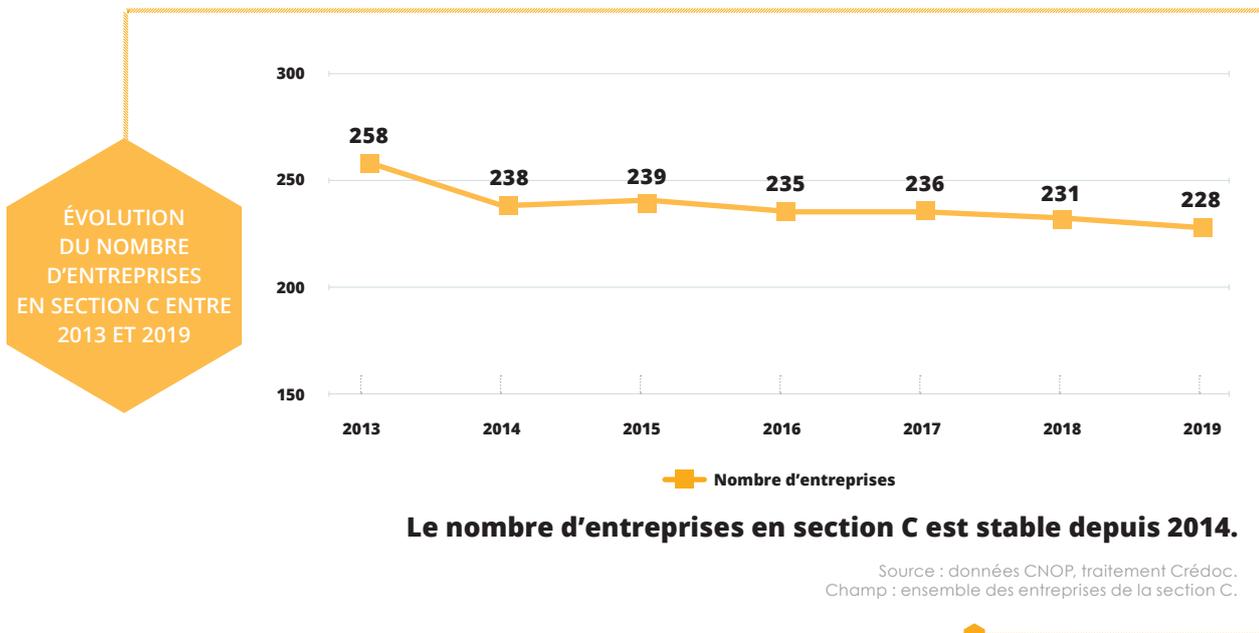
Avec un nombre d'inscrits inférieur à 2018, les effectifs des pharmaciens de la distribution en gros sont en baisse sur l'ensemble du territoire national, à l'exception de trois régions - Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et Bretagne - qui enregistrent une très légère hausse.

1/3 - LES ÉTABLISSEMENTS DISTRIBUTEURS

A - ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET D'ENTREPRISES EN SECTION C

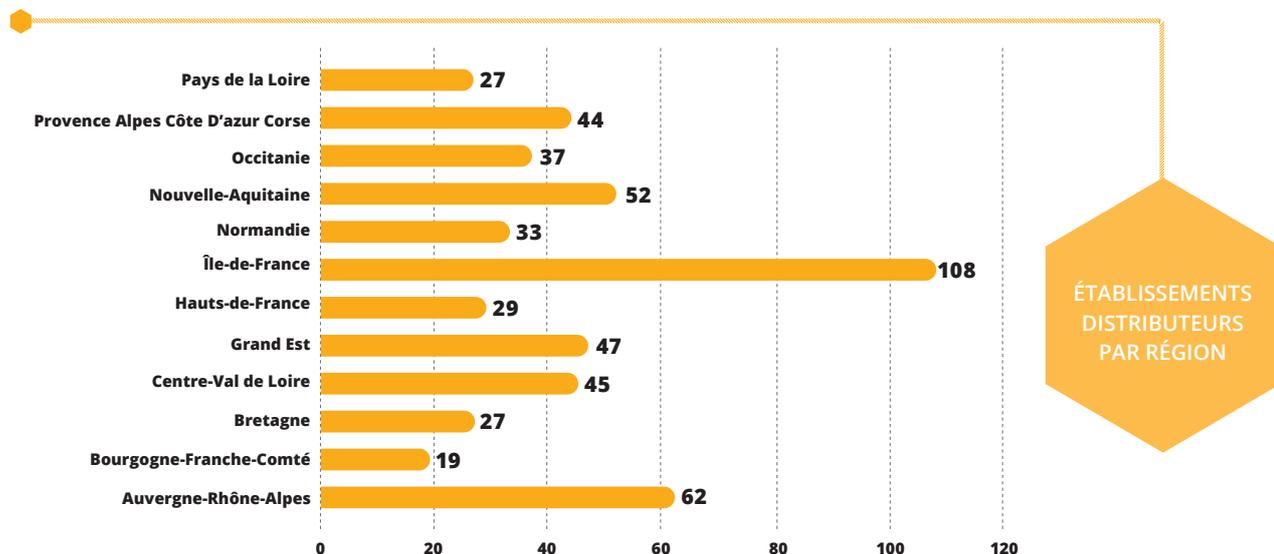


Le nombre d'établissements en section C continue de décroître depuis 2012. Après une très forte diminution entre 2012 et 2015 (-11 %), le nombre d'établissements s'était stabilisé autour de 550 jusqu'en 2017. La chute du nombre d'établissements de 3,2 % en 2018 est suivie d'une nouvelle baisse cette année de 1,1 % (soit 530 établissements).



Le nombre d'entreprises en section C est stable depuis 2014.

B - LES ÉTABLISSEMENTS DISTRIBUTEURS SUR LE TERRITOIRE



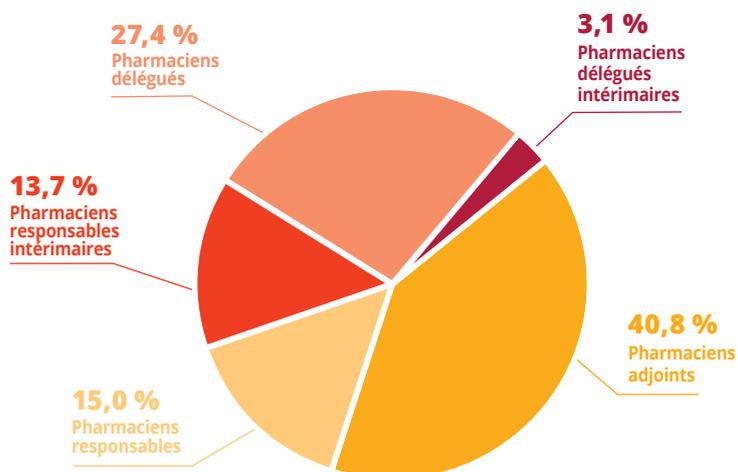
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des établissements de la section C.

2 LA DIVERSITÉ DES MÉTIERS DE LA SECTION C

2/1 - RÉPARTITION DES PHARMACIENS DE LA SECTION C PAR FONCTION

A - LES DIFFÉRENTES FONCTIONS DANS LES MÉTIERS DE LA SECTION C

RÉPARTITION DES PHARMACIENS DE LA SECTION C PAR FONCTION EN 2019



Dans le secteur de la distribution en gros, la fonction de pharmacien adjoint est majoritaire avec 40,8 % de l'effectif. Près d'un tiers de ces pharmaciens est soit pharmacien responsable, soit pharmacien responsable intérimaire (28,7 %). Les pharmaciens délégués représentent 30,5 % du total.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits dans la section C.

Répartition des pharmaciens de la section C par fonction en 2019	2018	2019	Évolution 2018/2019
Pharmaciens responsables	194	190	-2,1 %
Pharmaciens responsables intérimaires	182	173	-4,9 %
Pharmaciens délégués	398**	385*	-3,3 %
Pharmaciens adjoints	530	516	-2,6 %
Total	1 304	1 264	-3,1 %

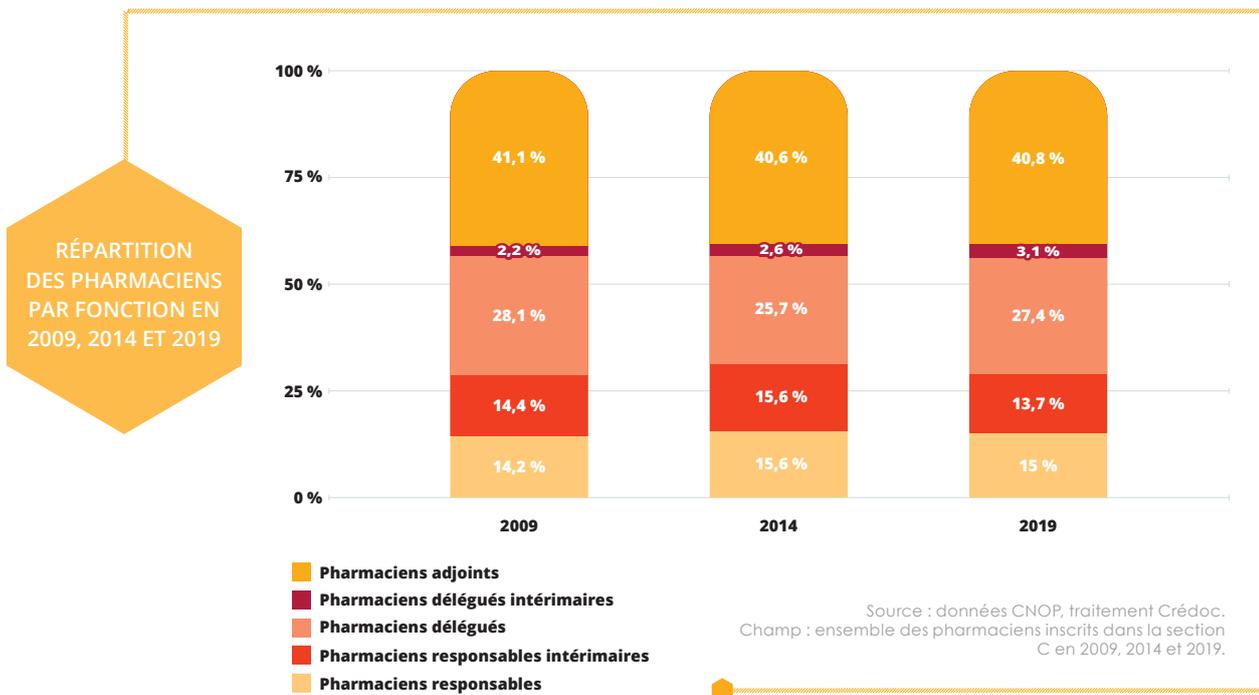
*dont 39 intérimaires en 2019 **dont 42 intérimaires en 2018

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits dans la section C.

Certains pharmaciens de la section C peuvent être conjointement inscrits en section B. Ceci s'explique par la nature même des activités liées à ces sections car certaines entreprises peuvent combiner des activités industrielles avec des activités de distribution pour leur compte et pour celui de tiers (dépositaire).

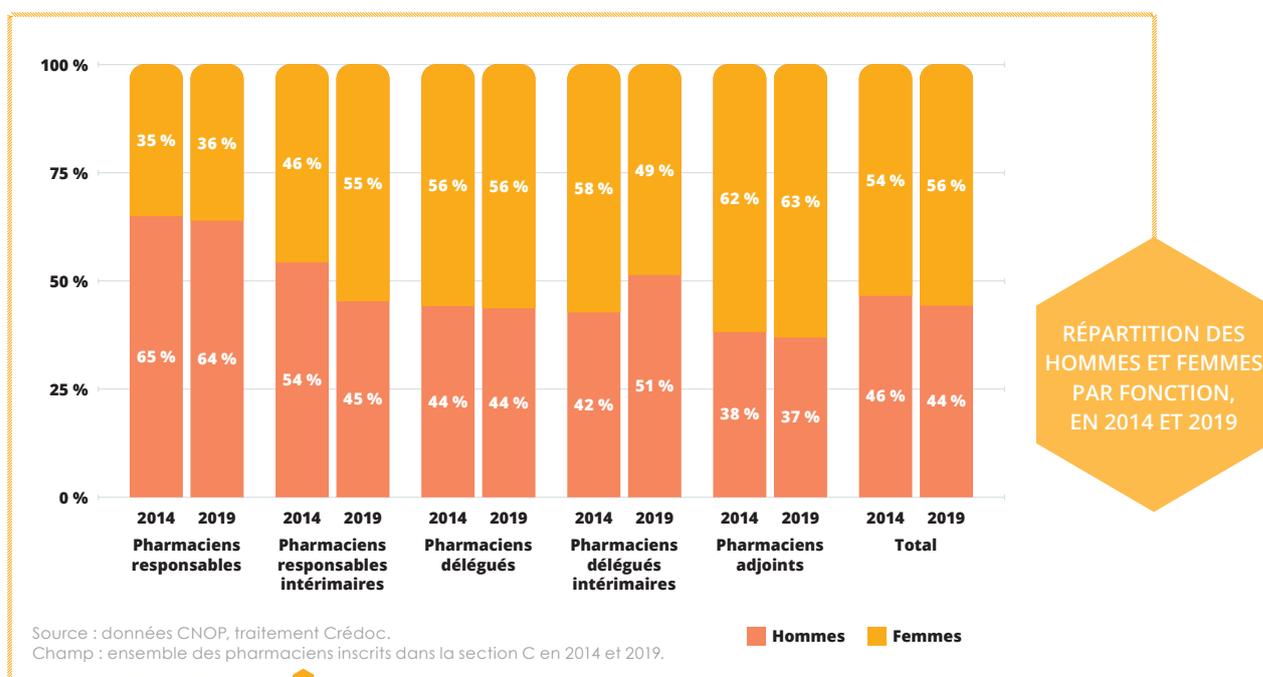
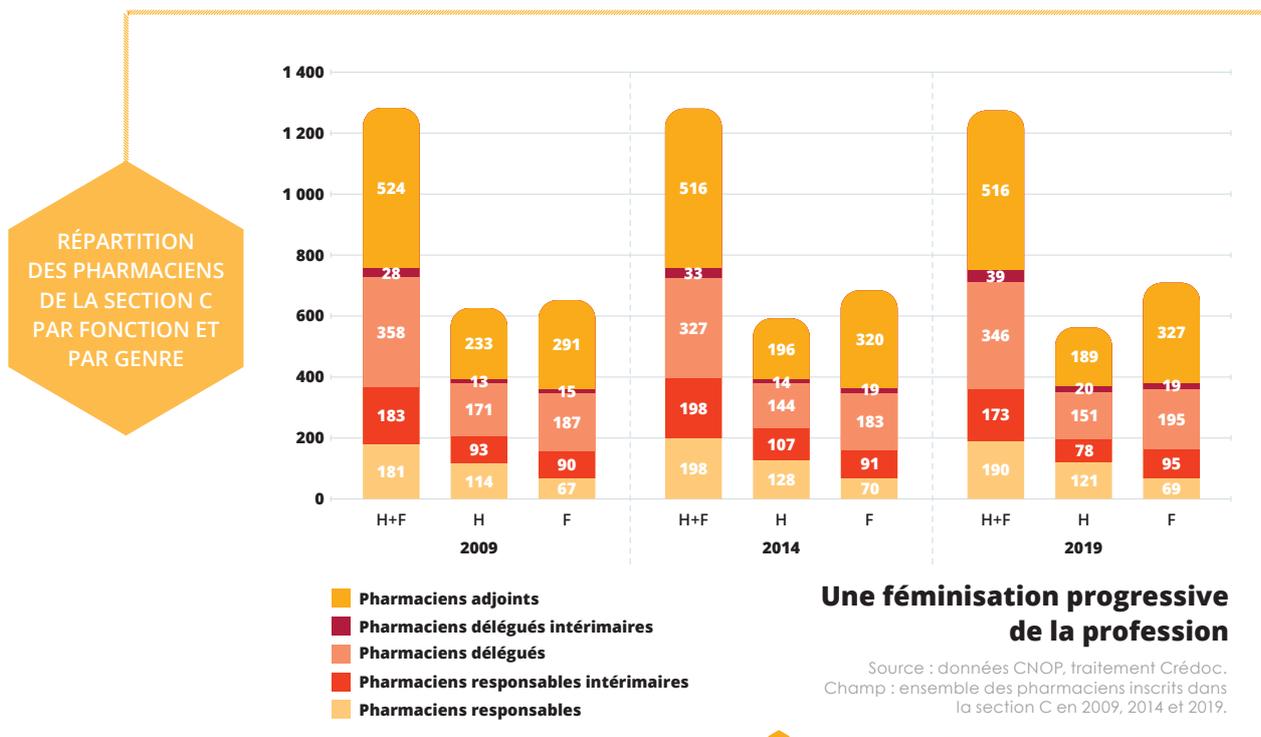
Les pharmaciens inscrits en section C sont moins nombreux que l'année dernière (-3,1 %) ; les fonctions les plus touchées par cette baisse sont les postes d'intérimaires, de pharmaciens délégués (-7,1 %) et de pharmaciens responsables (-4,9 %). Cela est lié à la légère baisse du nombre d'entreprises et d'établissements et corrobore les remontées terrain selon lesquelles les difficultés à l'embauche sont fréquentes, faute de candidats en nombre suffisant.

B - LES DIFFÉRENTES FONCTIONS DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION C EN 2009, 2014 ET 2019



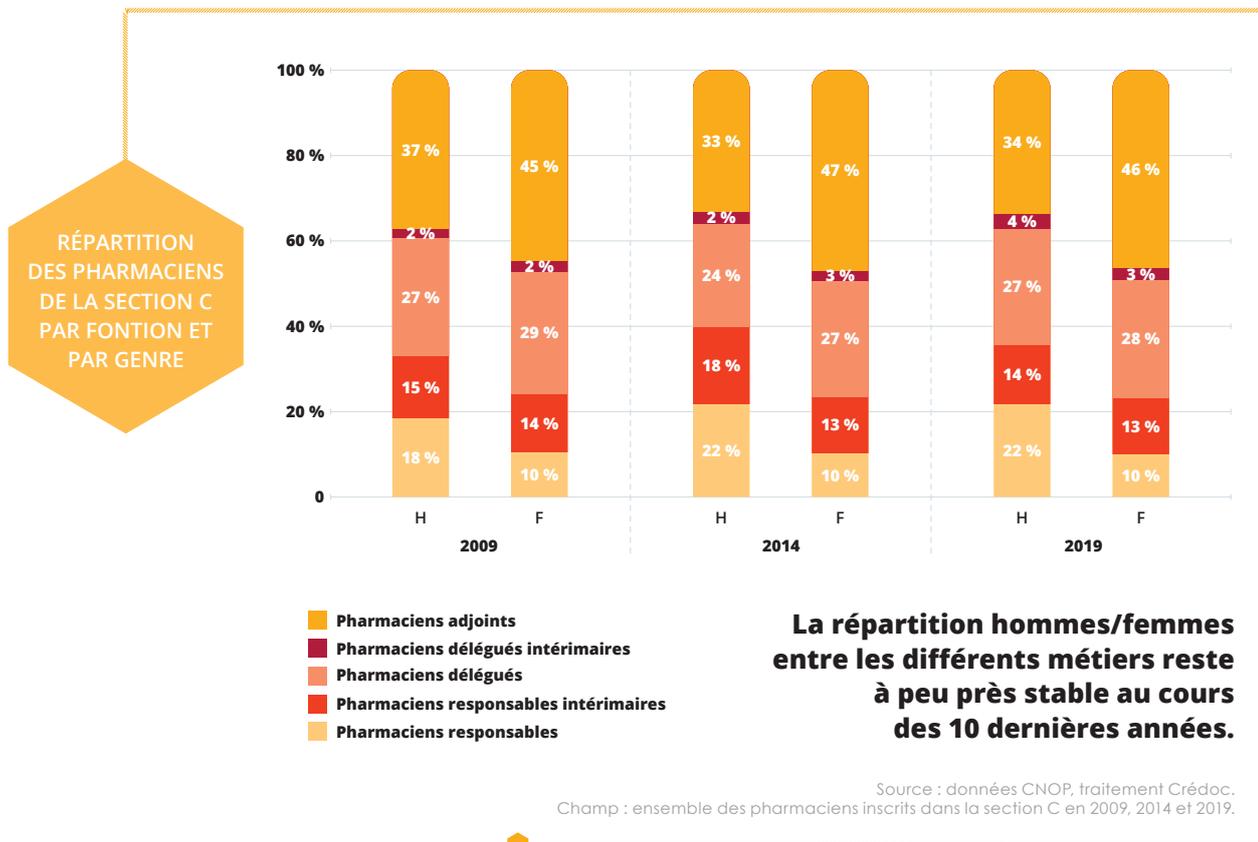
2/2 - UNE FÉMINISATION PROGRESSIVE DE LA PROFESSION DEPUIS 2009

Depuis 2009, la population de la section C reste stable (-1 %). Si la part des hommes a subi une forte baisse (-10 %), le nombre de femmes a quant à lui augmenté (+8 %). Cette tendance se révèle également ces cinq dernières années.

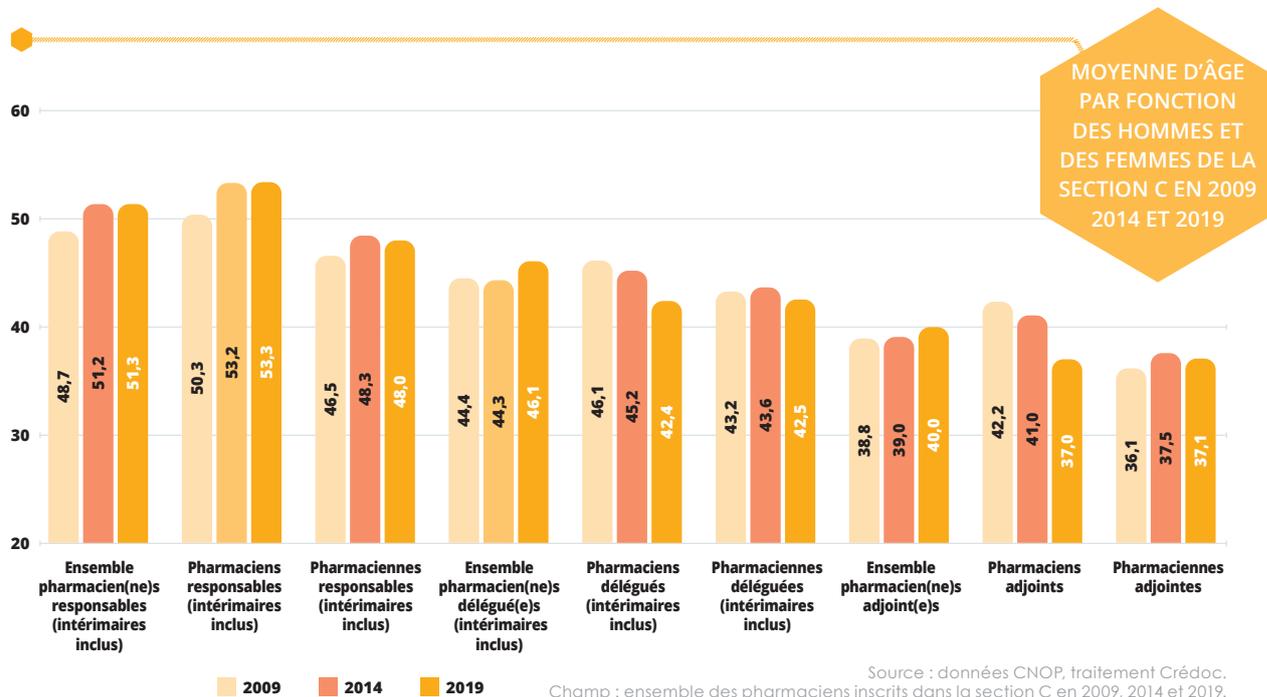


La répartition hommes/femmes des pharmaciens de la section C est assez équilibrée même si une féminisation des effectifs opérée depuis 10 ans s'accroît avec une baisse significative de la part des hommes chez les pharmaciens intérimaires (-11 % depuis 2009) et chez les pharmaciens adjoints (-18 % depuis 2009).

La population féminine est légèrement majoritaire au global (56 %) mais ne représente que **36 % des pharmaciens responsables** contre **63 % des pharmaciens adjoints**. La répartition hommes/femmes dans ces deux fonctions reste stable depuis 2014.



2/3 - UN RAJEUNISSEMENT HÉTÉROGÈNE DE L'EFFECTIF



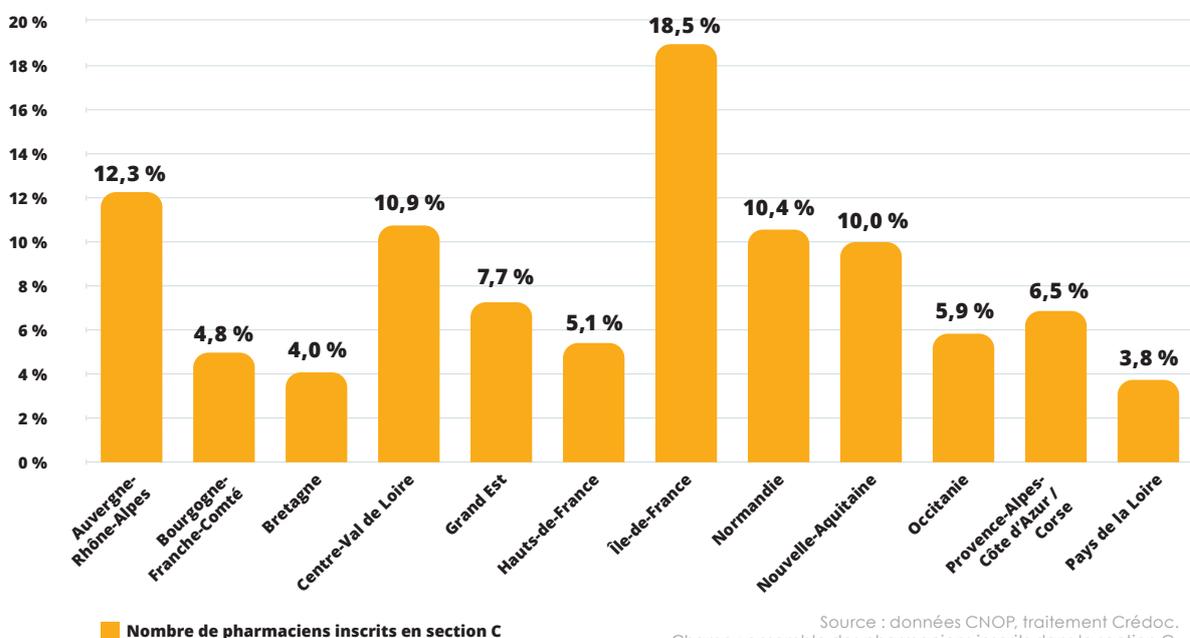
La moyenne d'âge a augmenté de 5 % depuis 2009.

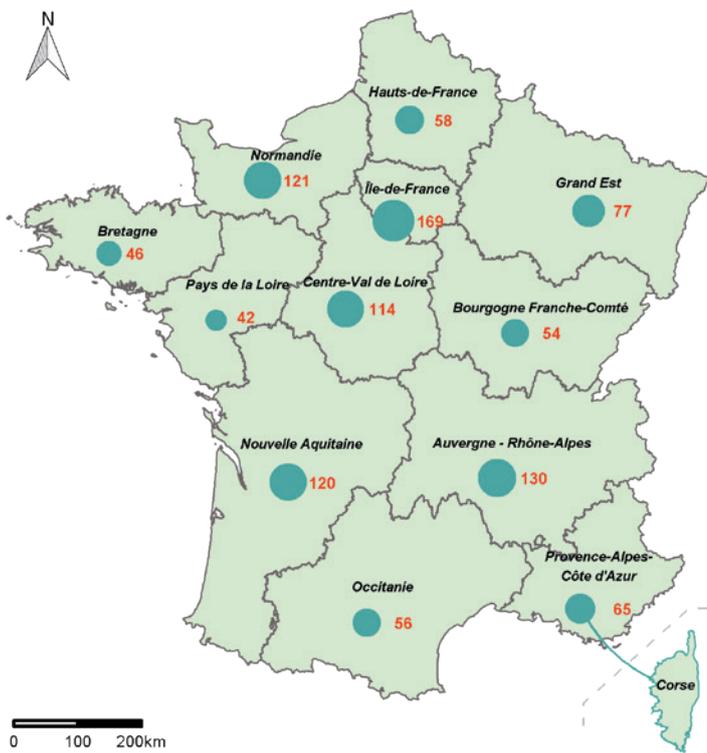
La population féminine a légèrement rajeuni depuis 2014, alors que l'âge de la population masculine reste stable. Les femmes sont plus jeunes que les

hommes dans toutes les catégories, sauf chez les pharmaciens adjoints où l'âge moyen est de 37 ans quel que soit le sexe, et chez les pharmaciens délégués autour de 42 ans.

2/4 - RÉPARTITION DES PHARMACIENS DE LA SECTION C SUR LE TERRITOIRE

RÉPARTITION DES PHARMACIENS DE LA SECTION C SUR LE TERRITOIRE





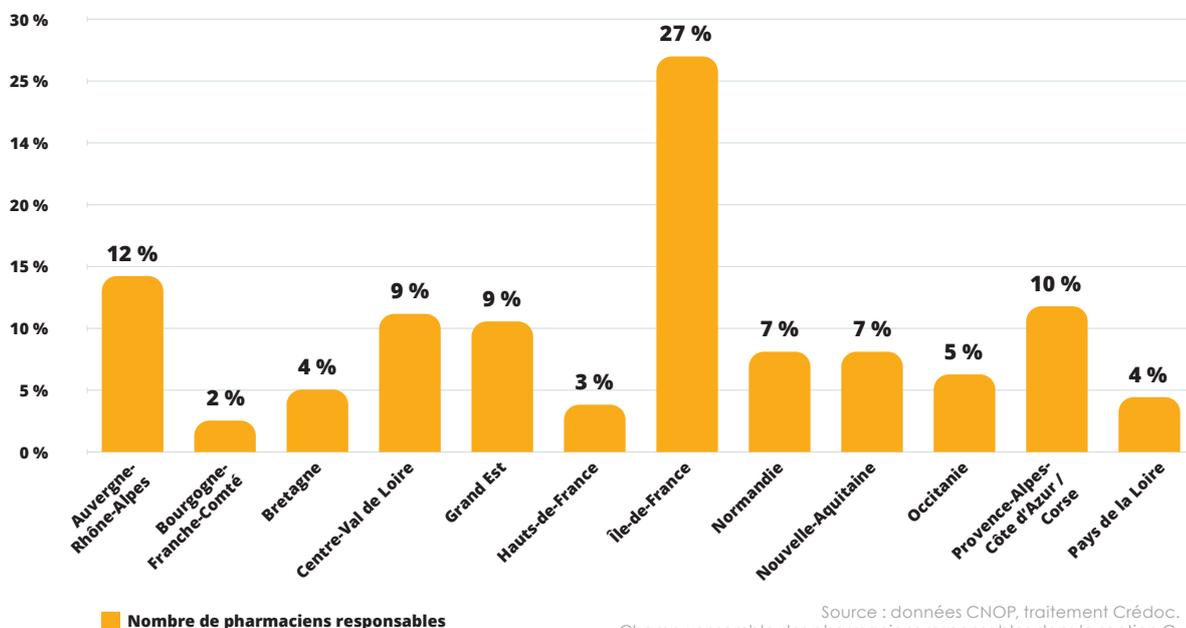
1 264 pharmaciens en France métropolitaine (soit 1052 pharmaciens et 212 intérimaires), exerçant dans des établissements pharmaceutiques autorisés et régulièrement contrôlés ayant une activité de dépositaire, grossiste-répartiteur, distributeur en gros de gaz médicaux, distributeur en gros à l'exportation, distributeur en gros à vocation humanitaire, distributeur en gros de plantes médicinales, distributeur en gros de médicaments expérimentaux, centrale d'achat pharmaceutique...

L'Île-de-France est le principal foyer des pharmaciens de la section C en France, suivi de près par les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie, Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine.

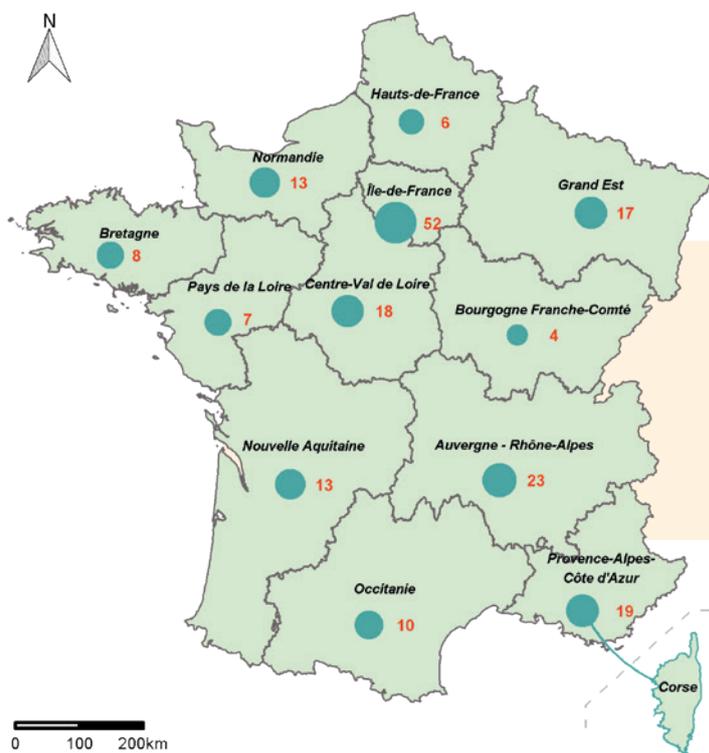
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des pharmaciens inscrits dans la section C.

2/5 - LES PHARMACIENS RESPONSABLES (HORS INTÉRIMAIRES) SUR LE TERRITOIRE

RÉPARTITION DES PHARMACIENS RESPONSABLES SUR LE TERRITOIRE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des pharmaciens responsables dans la section C.



Les pharmaciens responsables portent la responsabilité pharmaceutique de l'entreprise. Ils sont plus concentrés en Île-de-France, correspondant pour certaines entreprises à la localisation des sièges sociaux.

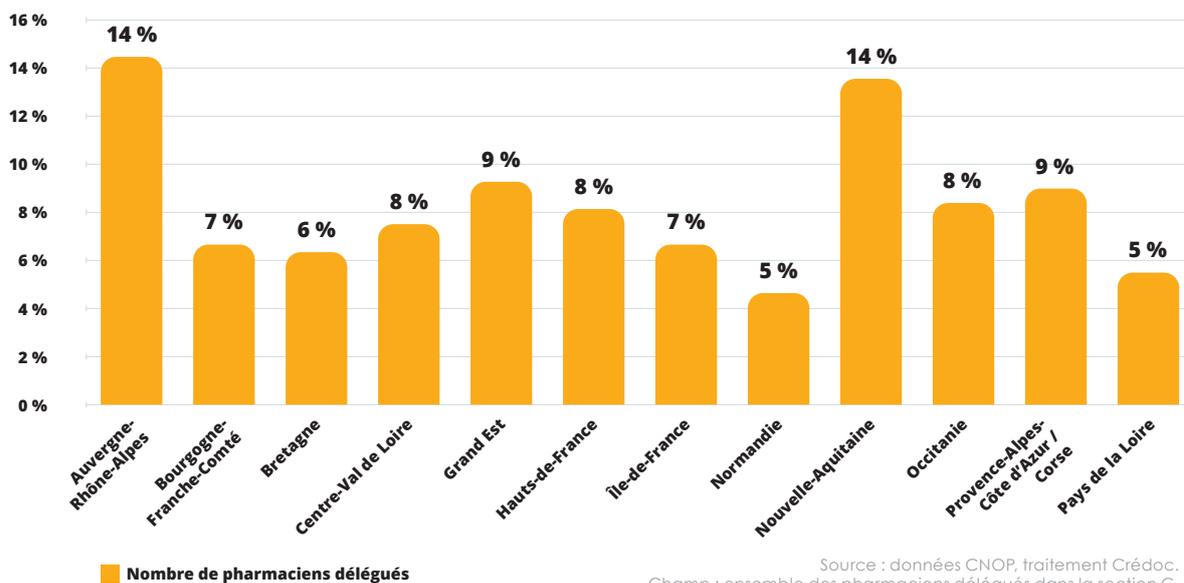
363

pharmaciens responsables en France métropolitaine dont 190 pharmaciens responsables et 173 pharmaciens responsables intérimaires.

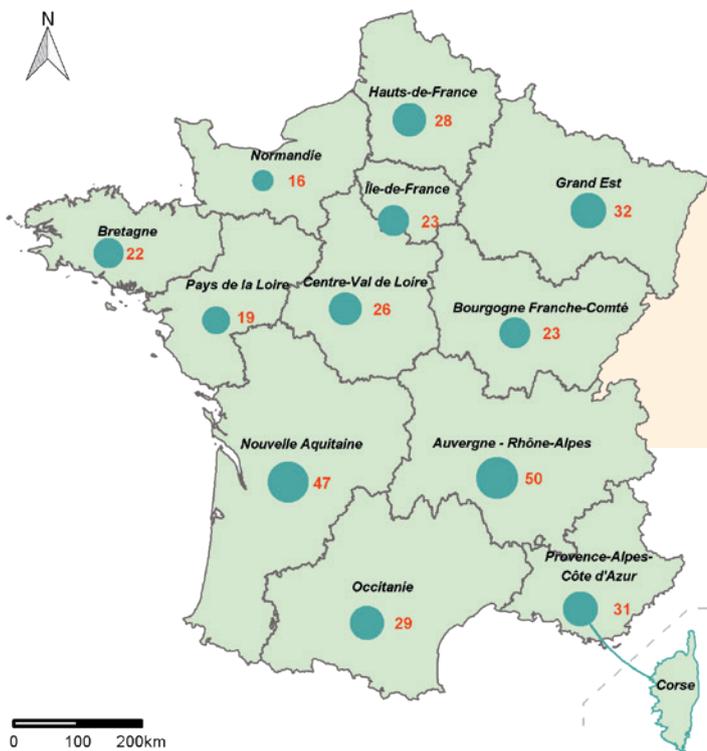
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens responsables dans la section C.

2/6 - LES PHARMACIENS DÉLÉGUÉS (HORS INTÉRIMAIRES) SUR LE TERRITOIRE

RÉPARTITION DES PHARMACIENS DÉLÉGUÉS SUR LE TERRITOIRE



Les pharmaciens délégués portent la responsabilité pharmaceutique au niveau d'un établissement et sont donc logiquement répartis sur l'ensemble du territoire.



385

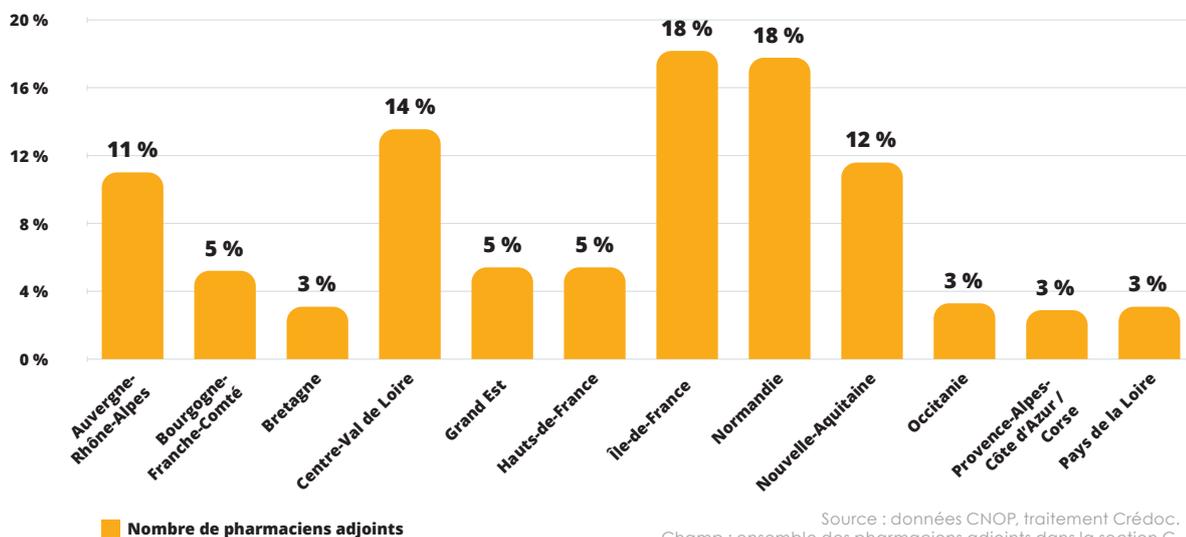
pharmaciens délégués en France métropolitaine dont 346 pharmaciens délégués et 39 pharmaciens délégués intérimaires.

La Nouvelle-Aquitaine et l'Auvergne-Rhône Alpes disposent des principaux foyers de pharmaciens délégués en France, suivi du Grand Est et de la Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

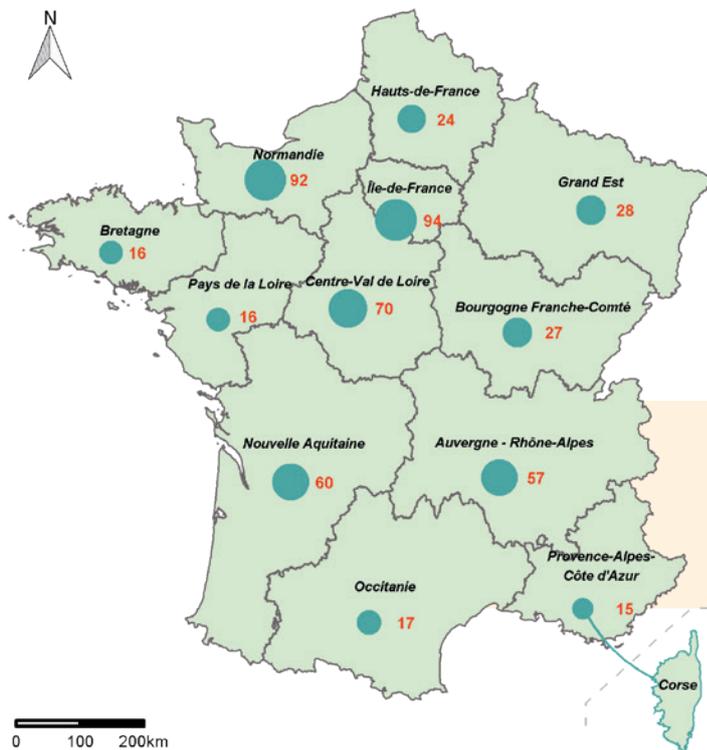
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des pharmaciens délégués dans la section C.

2/7 - LES PHARMACIENS ADJOINTS SUR LE TERRITOIRE

RÉPARTITION DES PHARMACIENS ADJOINTS SUR LE TERRITOIRE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des pharmaciens adjoints dans la section C.



Le nombre de pharmaciens adjoints dans un établissement dépend du nombre de personnes réalisant des opérations pharmaceutiques. La répartition des pharmaciens adjoints sur le territoire est donc liée à la répartition géographique mais aussi au volume d'activité des établissements. Les pharmaciens adjoints sont répartis majoritairement sur un tiers du territoire.

516

pharmaciens adjoints en France métropolitaine

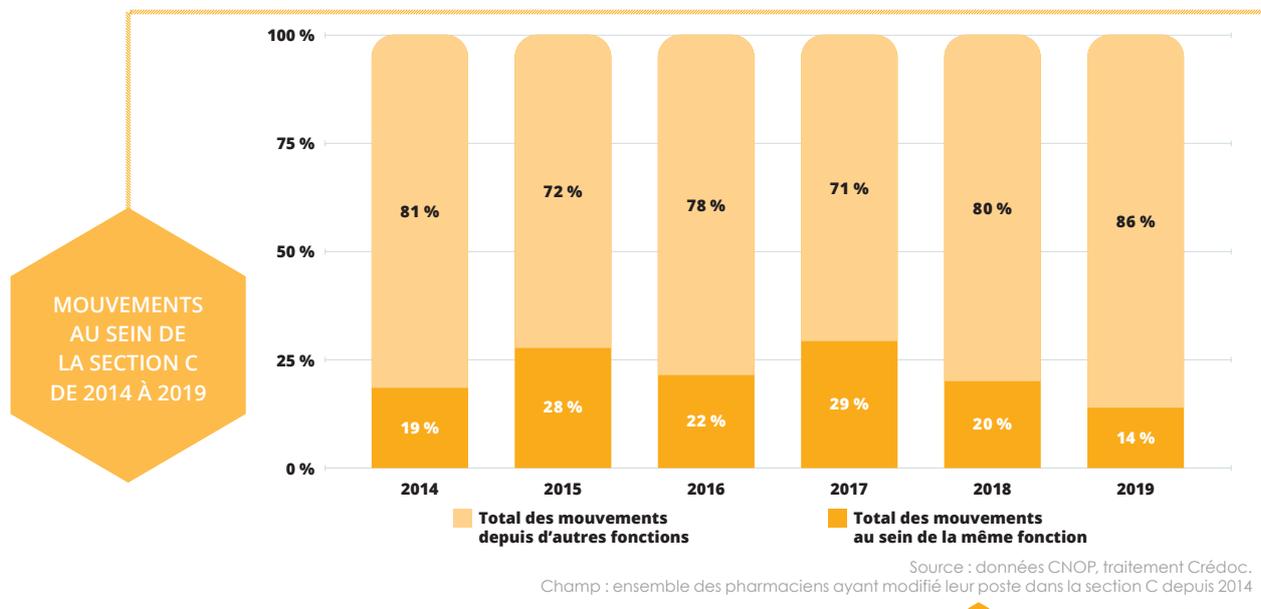
L'Île-de-France et la Normandie sont les principaux foyers de pharmaciens adjoints en France.

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens adjoints dans la section C.

3 LA MOBILITÉ DES INSCRITS

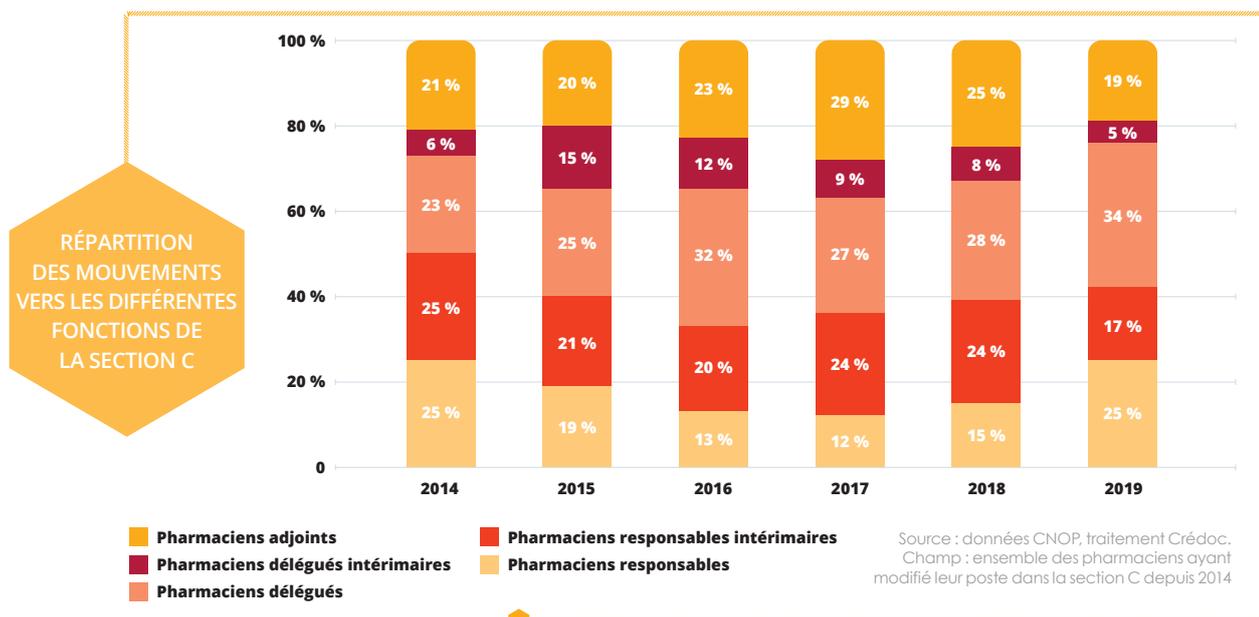
3/1 - LES MOUVEMENTS INTRA SECTION (MOBILITÉ INTERNE) : LES PASSAGES D'UNE FONCTION À L'AUTRE

A - MOBILITÉ AU SEIN DE LA SECTION C EN 2019



La mobilité des pharmaciens inscrits en section C pour des postes de même fonction (pharmaciens responsables, pharmaciens délégués et pharmaciens adjoints) est en diminution depuis 2017, la majorité des mouvements s'opère d'une fonction à une autre.

B - ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ AU SEIN DE LA SECTION DEPUIS 2014



Les mouvements au sein de la section C concernent le plus souvent des changements vers des postes de pharmaciens délégués et de pharmaciens responsables (PR) et dans une moindre mesure, de pharmaciens responsables intérimaires.

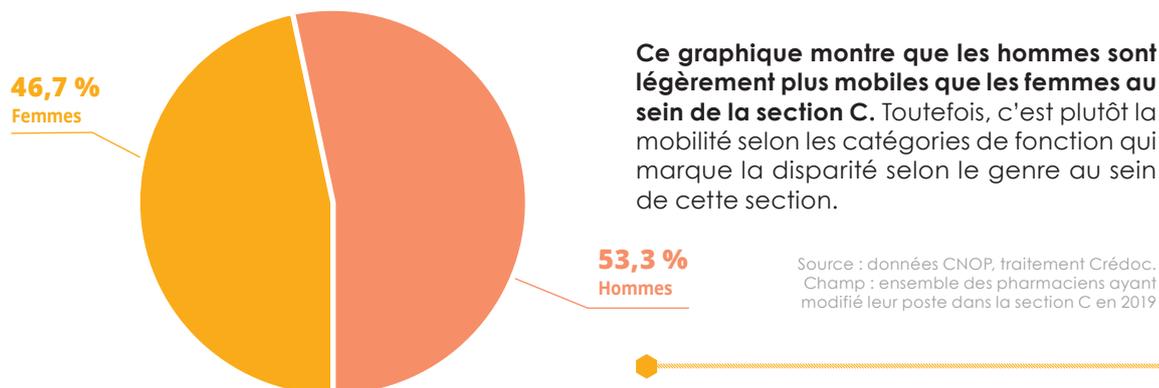
La part des mouvements vers des postes de la catégorie des pharmaciens responsables est en nette augmentation en 2019, alors que celle des postes de la catégorie des pharmaciens responsables intérimaires est en baisse.

Les mouvements vers des postes de pharmaciens adjoints sont en baisse depuis 2017.

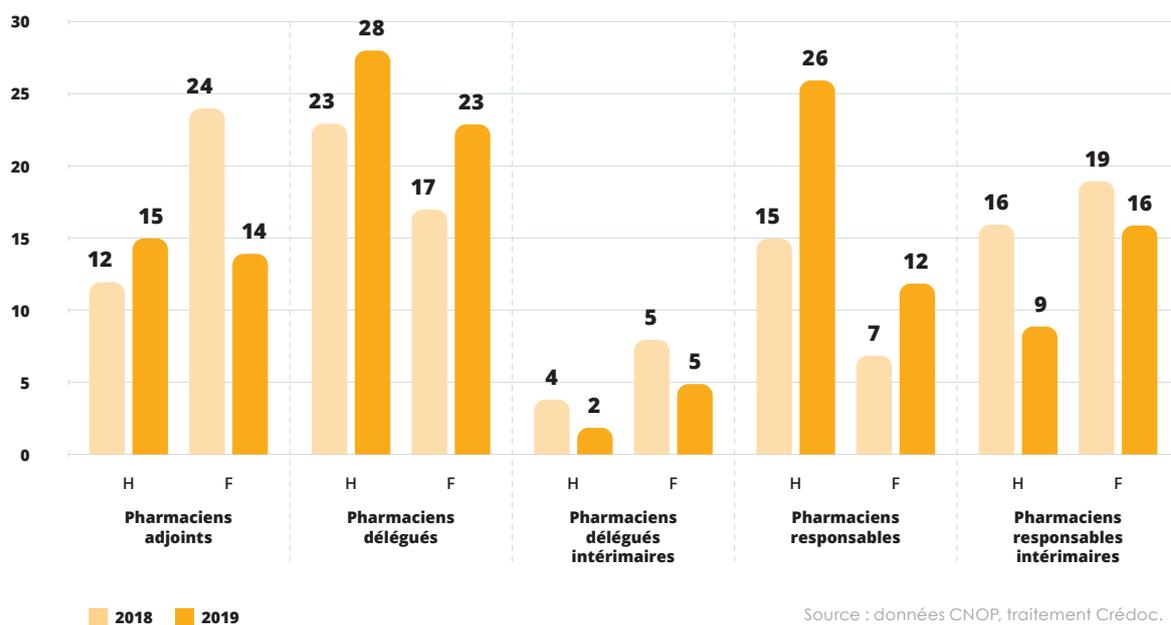
Ces mouvements reflètent le parcours professionnel des pharmaciens dans la distribution en gros, correspondant à une évolution de responsabilité et d'expérience. La fonction d'adjoint, occupée souvent en début de carrière, peut être suivie d'une évolution de responsabilité au sein d'un établissement, vers les fonctions de délégué ou délégué intérimaire, et pour certains d'une évolution vers la responsabilité d'entreprise, fonctions pharmacien responsable et pharmacien responsable intérimaire. Les fonctions intérimaires de délégué et de pharmacien responsable n'étant activées que lors de l'absence du PR ou du délégué, elles peuvent être un choix ou une étape vers les fonctions de PR ou délégué.

C - LA MOBILITÉ SELON LE GENRE

RÉPARTITION DES MOUVEMENTS VERS LA SECTION C SELON LE GENRE



LE NOMBRE DE MOUVEMENTS AU SEIN DE LA SECTION C
VERS LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES, SELON LE GENRE, EN 2018 ET 2019



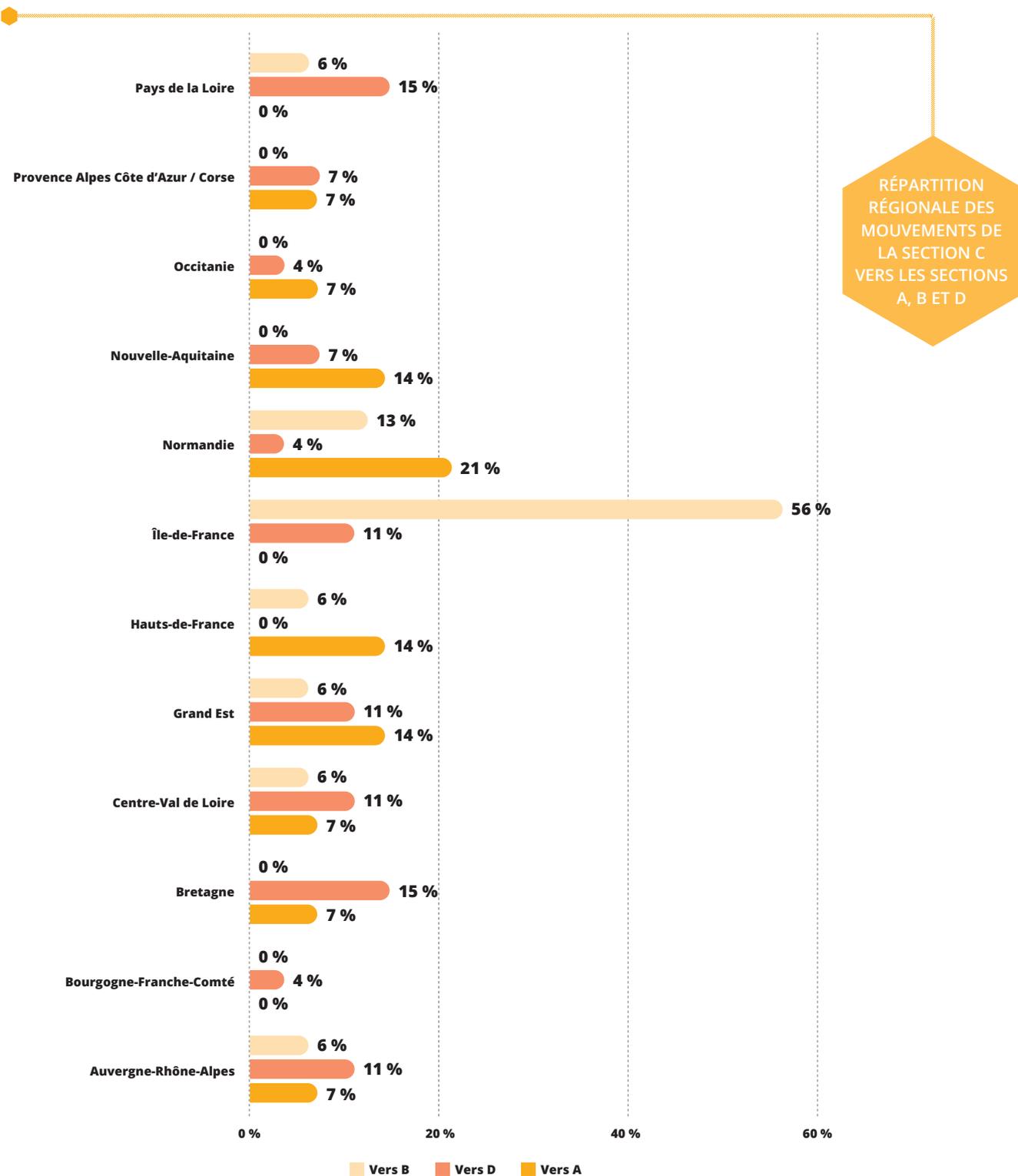
Les mouvements vers un poste de pharmacien adjoint concernent davantage les femmes que les hommes. On retrouve cette tendance pour les postes intérimaires de délégués et de responsables. Les mouvements vers des postes de pharmaciens délégués et responsables concernent davantage les hommes.

3/2 - LES MOUVEMENTS INTER SECTION (MOBILITÉ EXTERNE) :

A - LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES MOUVEMENTS INTER SECTIONS

	De C vers D	De C vers A	De C vers B
Auvergne-Rhône-Alpes	3	1	1
Bourgogne-Franche-Comté	1	0	0
Bretagne	4	1	0
Centre-Val de Loire	3	1	1
Grand Est	3	2	1
Hauts-de-France	0	2	1
Île-de-France	3	0	9
Normandie	1	3	2
Nouvelle-Aquitaine	2	2	0
Occitanie	1	1	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur / Corse	2	1	0
Pays de la Loire	4	0	1
France	27	14	16

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens ayant changé de section en 2019

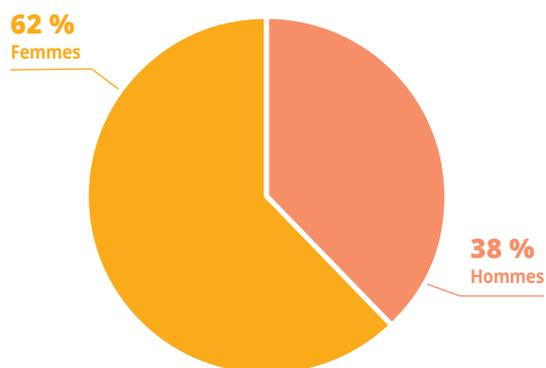


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des pharmaciens ayant changé de section en 2019.

Les pharmaciens engageant un changement de section C en section A en 2019 se trouvent principalement en Normandie (21 %), Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France et Grand Est (13 %). Les pharmaciens quittant la section C pour la section D en 2019, se répartissent entre l'Île-de-France, les Pays de la Loire, le Centre-Val de Loire et l'Auvergne-Rhône Alpes (14 %).

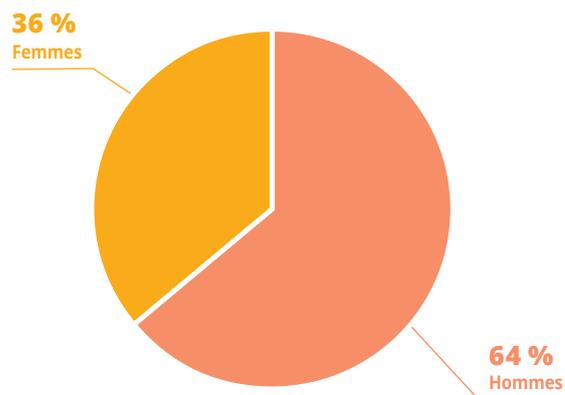
B - LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES MOUVEMENTS INTER SECTIONS

LA RÉPARTITION DES MOUVEMENTS
DE LA SECTION C VERS LA SECTION D SELON LE GENRE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens
ayant changé de section en 2019.

LA RÉPARTITION DES MOUVEMENTS
DE LA SECTION C VERS LA SECTION A SELON LE GENRE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens
ayant changé de section en 2019.

Les femmes ayant engagé un changement de section en 2019 l'ont majoritairement fait vers la section D, (62 % des changements effectués vers cette section concernent des femmes). À l'inverse, les changements effectués vers la section A concernent majoritairement des hommes (64 %).



PHARMACIENS DE **L'INDUSTRIE**

Le secteur de l'industrie pharmaceutique reste attractif et la moyenne d'âge plutôt jeune.

L'effectif global de la section B continue de progresser avec une croissance de 2 % par rapport à l'année précédente et de 10 % sur 10 ans alors qu'en parallèle, le nombre d'établissements est resté stable comparé à l'année passée et a significativement diminué pendant la dernière décennie.

Ce secteur dynamique continue donc d'être très attractif pour les jeunes, proposant différents métiers et des responsabilités pharmaceutiques évolutives.

Concernant la répartition hommes-femmes, la féminisation des pharmaciens se poursuit notamment au niveau des nouveaux inscrits. Ce constat est inversé pour les postes de pharmaciens responsables qui restent majoritairement occupés par des hommes plus âgés, montrant ici la nécessité d'acquérir une expérience pour accéder à cette responsabilité pharmaceutique d'entreprise, essentielle pour veiller à la qualité et à la sécurité du médicament dans l'intérêt du patient. —



Frédéric Bassi
Président de la section B



4 013*

**PHARMACIENS
INSCRITS À L'ORDRE
EN 2019**

+2,2 % par rapport à 2018



**64 %
femmes**



**36 %
hommes**

**RÉPARTITION
GLOBALE**



42,0

**ÂGE
MOYEN**

+0,1 an par rapport à 2018

-4,8 ans par rapport
à l'âge moyen



61

**PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS**

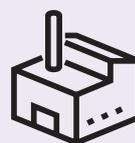
2,9 % des inscrits en section B
en 2019 contre 1,6 % en 2018



769

**ÉTABLISSEMENTS
EN 2019**

+0,7 % par rapport à 2018



461

**ENTREPRISES
PHARMACEUTIQUES
EN 2019**

+0,4 % par rapport à 2018

* Les pharmaciens peuvent être inscrits dans plusieurs sections. Ainsi, 4 013 pharmaciens sont inscrits en section B tandis que le nombre de pharmaciens rattachés principalement à la section B est de 3 918 personnes (que l'on appelle personnes physiques afin d'éviter un double comptage lorsque l'on additionne les personnes physiques de toutes les sections de l'Ordre).

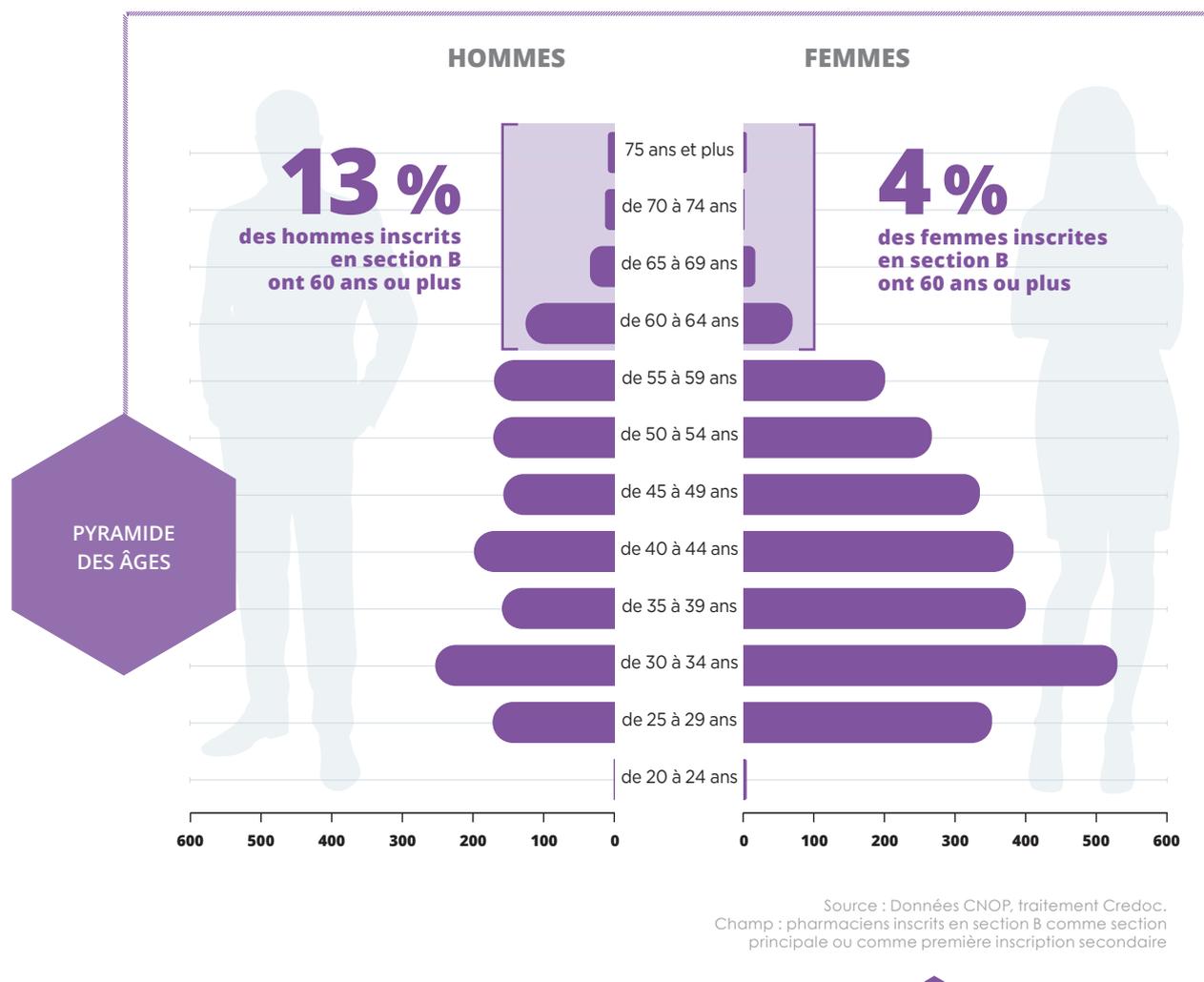
1 ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

1/1 - UNE POPULATION FÉMINISÉE ET RELATIVEMENT JEUNE

En 2019, **64% des inscrits en section B sont des femmes, 36% sont des hommes**. Les femmes inscrites en section B de l'Ordre des pharmaciens sont relativement plus jeunes que leurs confrères masculins. La pyramide des âges ci-dessous nous révèle que seulement **4% des femmes inscrites** dans la section B ont 60 ans ou plus contre **13% des hommes** en 2019. **50% des femmes** inscrites au sein de la section B ont **moins de 40 ans**, contre **40% des hommes** inscrits dans cette section en 2019. Au total, **47% des inscrits au sein de la section B ont moins de 40 ans**.

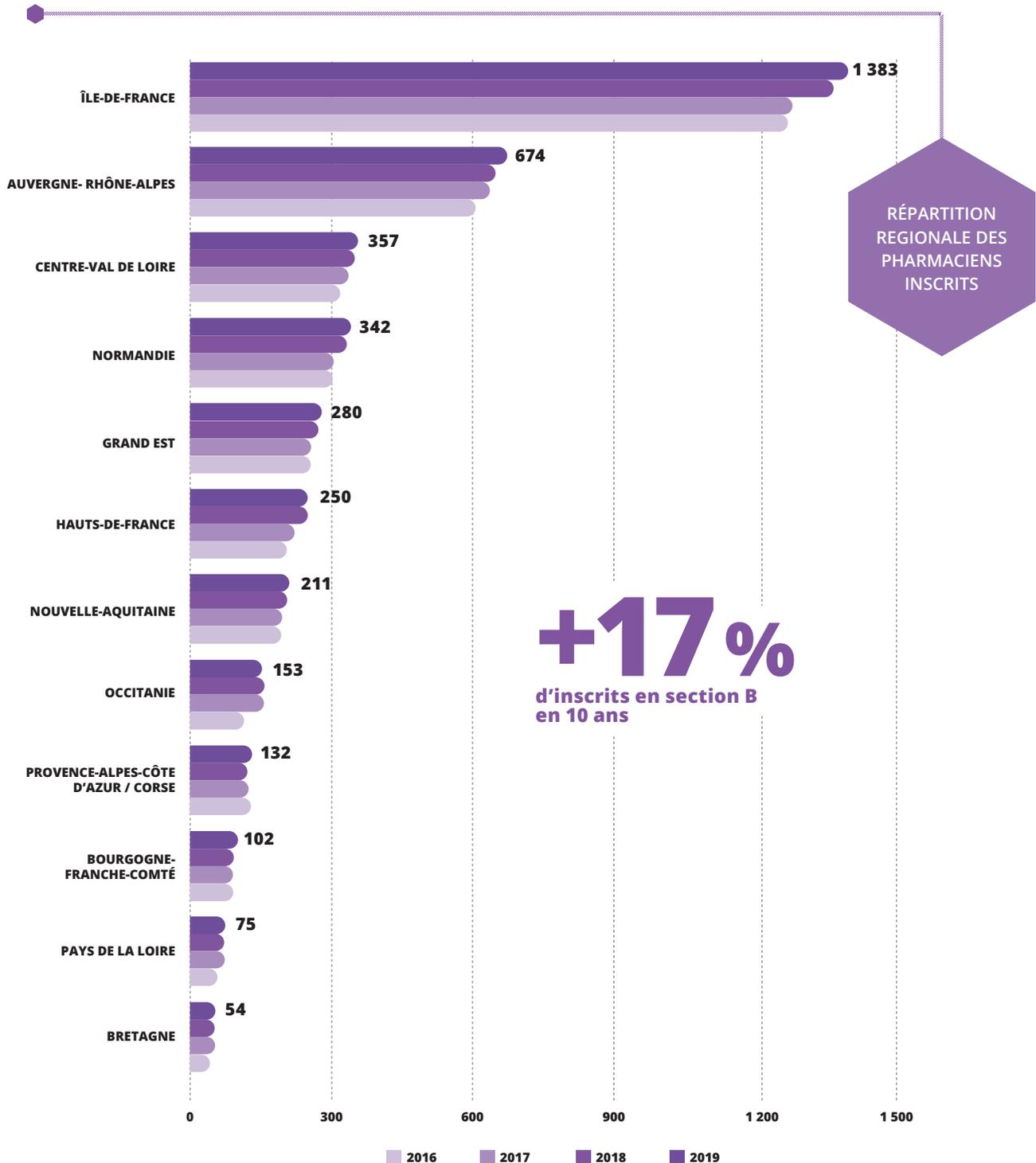
Au sein de la section B, l'âge moyen des inscrits est de **42 ans**. Il est d'environ **41 ans pour les femmes et de 44 ans pour les hommes**.

La médiane d'âge des personnes physiques inscrites en section B est égale à 41,5 ans, ce qui indique que quelques pharmaciens âgés « tirent » la moyenne vers le haut. Dans la section B, en effet, trois pharmaciens sont âgés de plus de 80 ans.



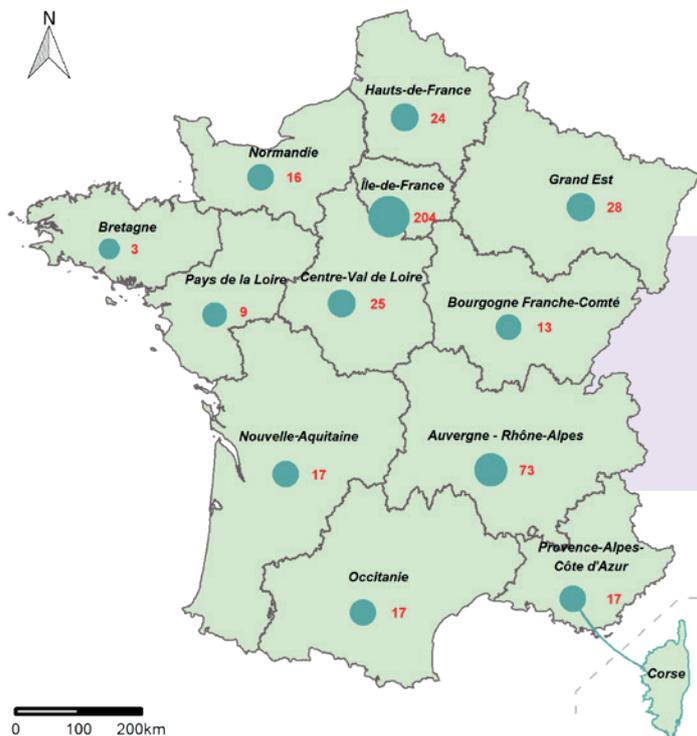
1/2 - RÉPARTITION DES INSCRITS PAR RÉGION

Au niveau national, le nombre de pharmaciens dans l'industrie continue sa progression (+2 % par rapport à 2018), traduisant l'attractivité de cette section auprès des jeunes diplômés en 2019. Les inscrits se concentrent fortement en Île-de-France (34 %), où se situent principalement les sièges sociaux des entreprises à activité d'exploitant et en Auvergne-Rhône-Alpes (17 %).



Source : Données CNOP, traitement Credoc.
Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme principale inscription secondaire

NOMBRE DE PHARMACIENS RESPONSABLES PAR RÉGION EN 2019

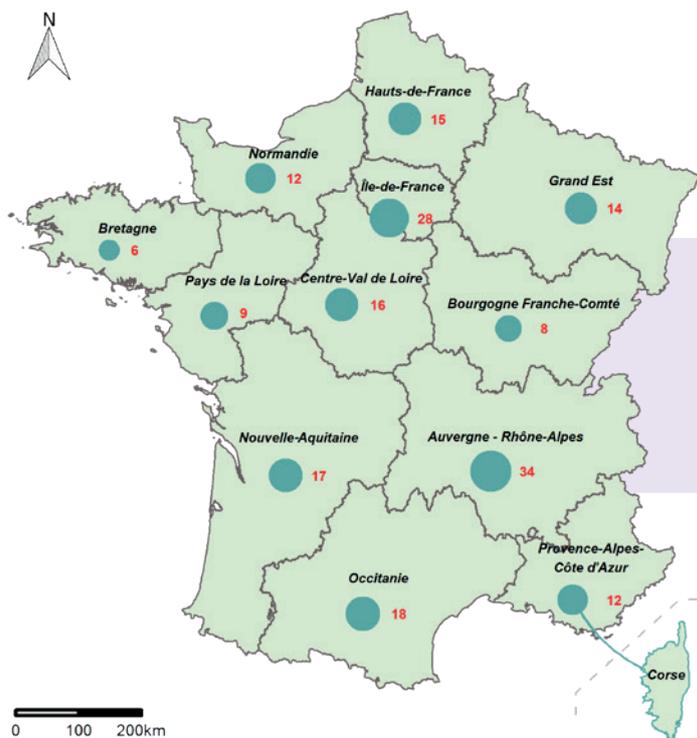


446

pharmaciens responsables
en France métropolitaine
en 2019

Source : Données CNOP, traitement Credoc.
Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme première inscription secondaire

NOMBRE DE PHARMACIENS DÉLÉGUÉS PAR RÉGION EN 2019



189*

pharmaciens délégués
en France métropolitaine
en 2019

Source : Données CNOP, traitement Credoc.
Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme première inscription secondaire.

* Ce chiffre regroupe parmi les inscrits de la section B (section principale et secondaire), les pharmaciens délégués mais pas les intérimaires qui sont au nombre de 46. Ces derniers ne sont pas représentés sur la carte.

2 UNE DIVERSITÉ DE PROFILS

74 % des effectifs de cette section sont des pharmaciens adjoints, travaillant au sein des établissements fabricants, exploitants ou importateurs de médicaments. Viennent ensuite les pharmaciens responsables et pharmaciens responsables intérimaires qui représentent 20 % des effectifs.

L'attractivité de cette section se traduit par une évolution des inscriptions en tant que pharmacien adjoint (+ 3 % en valeur absolue entre 2018 et 2019).

74%

des effectifs de la section B sont des pharmaciens adjoints

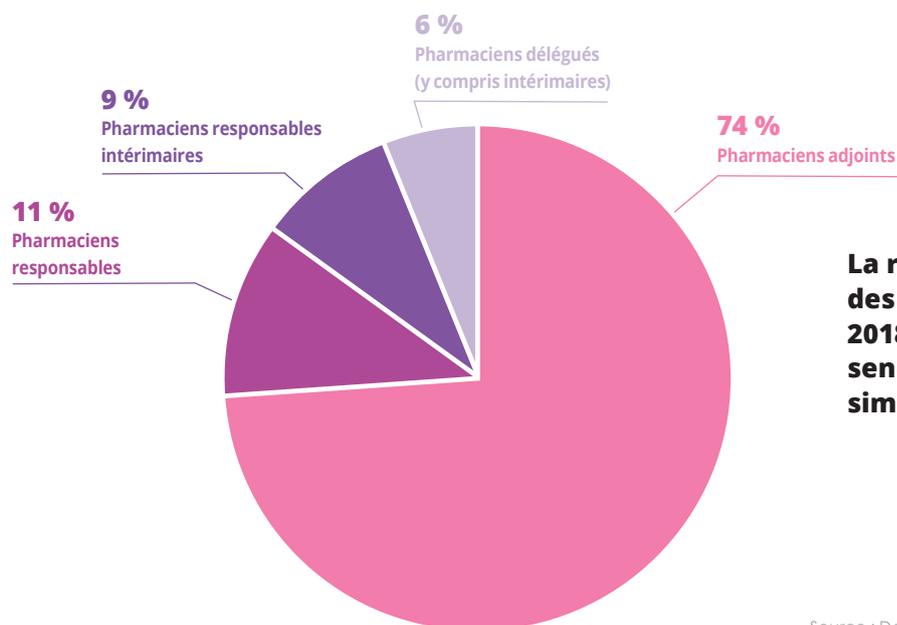
A - RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'INSCRITS EN SECTION B PAR FONCTION

Fonction	2018	2019	Évolution 2018/2019
Pharmaciens adjoints	2 878	2 967	+ 3 %
Pharmaciens responsables	444	446	0 %
Pharmaciens responsables intérimaires	365	365	0 %
Pharmaciens délégués (y compris intérimaires)	240	235	-2 %
Total	3 927	4 013	+ 2 %

Source : Données CNOP, traitement Credoc.

Champ : pharmaciens inscrits en section principale ou en première inscription secondaire dans la section B

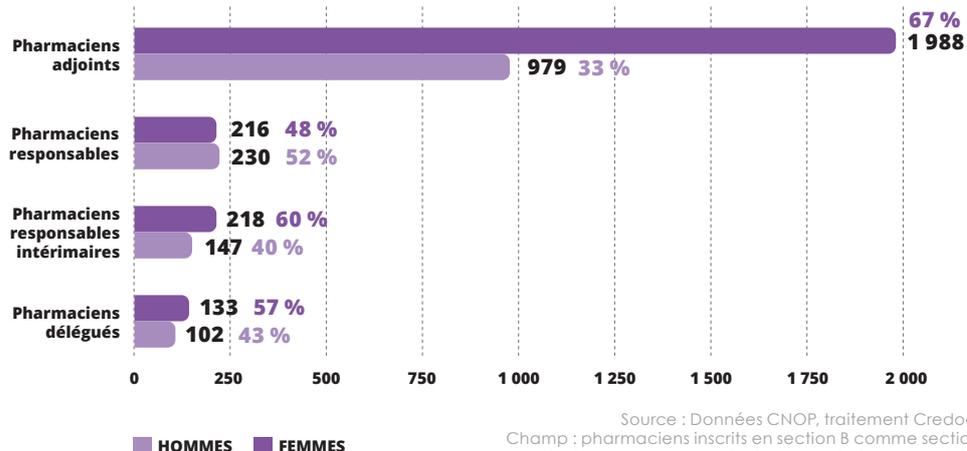
RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'INSCRITS EN SECTION B PAR FONCTION



La répartition des métiers entre 2018 et 2019 est sensiblement similaire.

Source : Données CNOP, traitement Credoc.
Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme première inscription secondaire

EFFECTIFS DES PHARMACIENS DE L'INDUSTRIE



Source : Données CNOP, traitement Credoc.
 Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme principale inscription secondaire
 Note : les pharmaciens délégués comprennent les pharmaciens intérimaires.

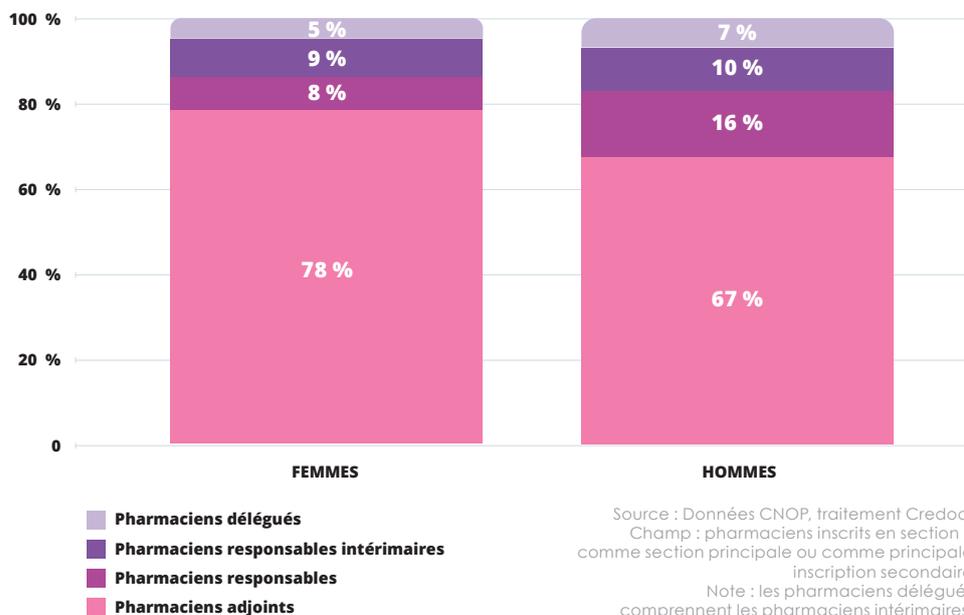
Au sein de l'Ordre national des pharmaciens, on observe en moyenne **une surreprésentation de femmes par rapport aux hommes**. Ainsi, parmi l'ensemble des pharmaciens rattachés à une section principale, on compte **67 % de femmes** contre **33 % d'hommes en 2019**.

adjoints sont des femmes, alors que seuls 48 % des postes de pharmaciens responsables sont occupés par des femmes. Ce poste à responsabilité est donc plutôt occupé par les hommes (52 % des pharmaciens responsables), ce qui contraste avec la forte présence féminine au sein même de la section B.

Au sein de la section B, environ **36 % des pharmaciens inscrits** (en section principale ou en première inscription secondaire) sont des hommes, **64 % sont des femmes**. Cependant, la présence féminine au sein même de la section B est très variable en fonction des postes. Ainsi, 67 % des pharmaciens

Si l'on s'intéresse à la répartition des postes en fonction du sexe du pharmacien, on note que seules **8 % des femmes** contre **16 % des hommes** accèdent au poste de pharmacien responsable. **67 % des hommes** travaillent comme pharmaciens adjoints au sein de la section B, contre **78 % des femmes**.

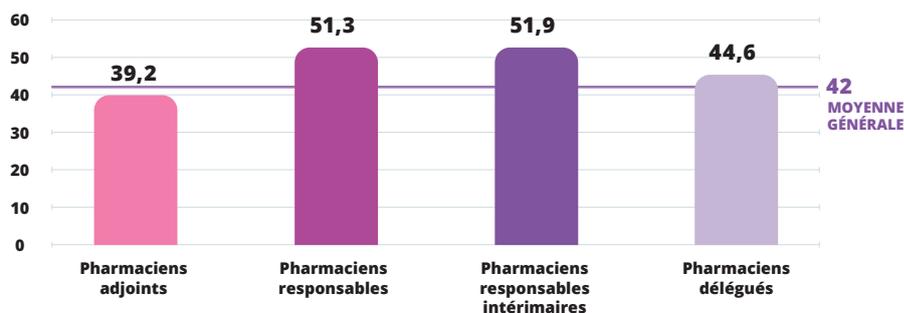
RÉPARTITION PAR FONCTION DES POPULATIONS MASCULINE ET FÉMININE



Source : Données CNOP, traitement Credoc.
 Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme principale inscription secondaire
 Note : les pharmaciens délégués comprennent les pharmaciens intérimaires.

L'expérience, et donc l'âge, apparaît comme un facteur clef pour accéder à des fonctions à responsabilité. L'âge moyen diffère grandement selon la fonction, les pharmaciens adjoints sont la population la plus jeune, tandis que les pharmaciens responsables et intérimaires demeurent les plus âgés.

ÂGES MOYENS
SELON LA FONCTION



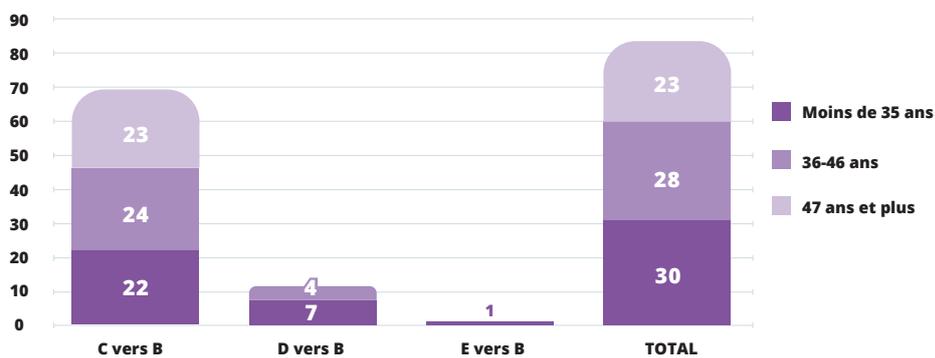
Source : Données CNOP, traitement Credoc.
 Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme première inscription secondaire
 Note : les pharmaciens délégués comprennent les pharmaciens délégués intérimaires.

71%

des concernés ont moins de 47 ans en 2019

Suivant la tendance de l'année 2018, c'est majoritairement de la **section C** que proviennent les passages en section B (85 % des changements s'effectuent par des pharmaciens de la section C).

NOMBRE DE PASSAGES VERS LA SECTION B



Source : Données CNOP, traitement Credoc.
 Champ : passages vers la section B en 2019

3

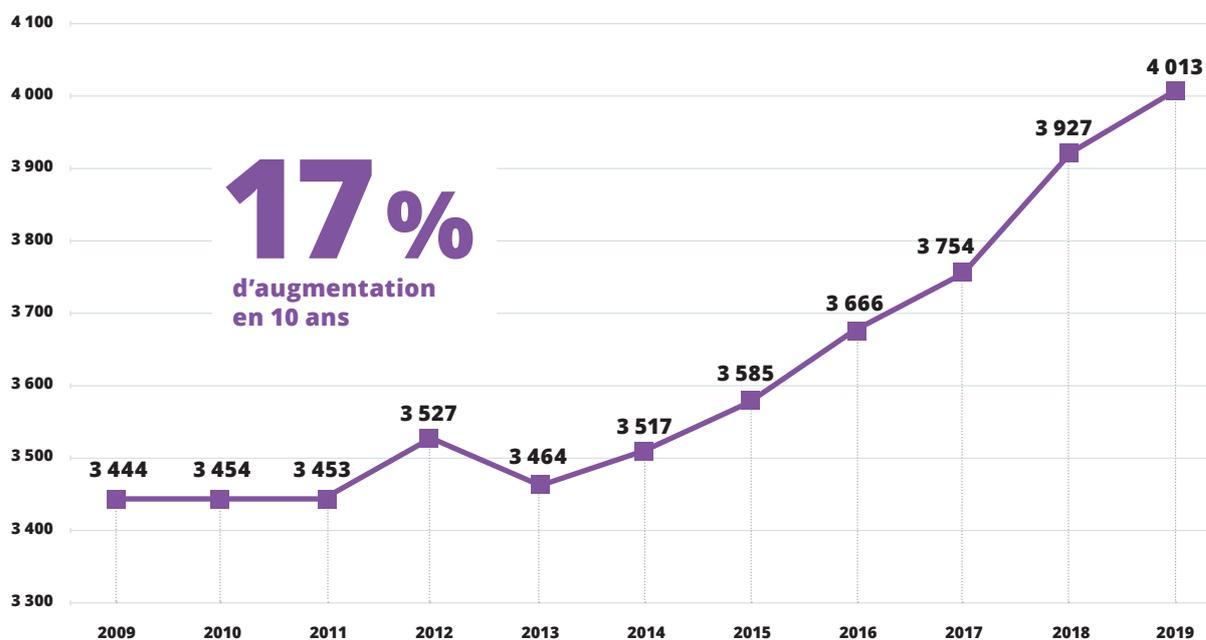
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS ET D'ÉTABLISSEMENTS

Entre 2009 et 2019, le nombre d'établissements de la section B a diminué de 15 %. Ainsi, alors qu'en 2009, on comptait 904 établissements en section B, ce nombre était de 769 en 2019. Au contraire, malgré la tendance à la diminution du nombre d'établissements en section B, le nombre de pharmaciens inscrits dans cette section a connu une augmentation de près de 17 % sur 10 ans, passant de 3 444 inscrits à 4 013 inscrits en 2019.

5,2

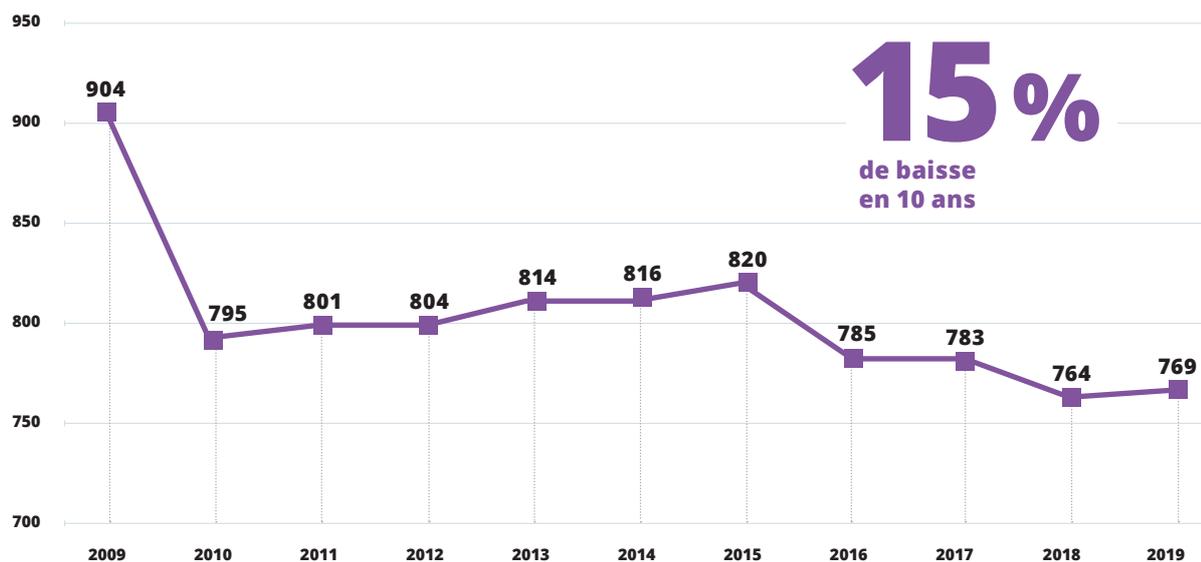
pharmaciens
par établissement
en moyenne

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS DE LA SECTION B DEPUIS 2009



Source : Données CNOP, traitement Credoc.
Champ : pharmaciens inscrits en section B

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE LA SECTION B DEPUIS 2009



Source : Données CNOP, traitement Credoc.
Champ : établissements de section B

Après un plateau entre 2010 et 2015, on observe **une décroissance du nombre d'établissements depuis 3 ans**. Selon l'Ordre des pharmaciens, ce phénomène pourrait s'expliquer par la concentration des entreprises (notamment des sièges sociaux) et par une baisse de l'attractivité de la production de médicaments en France¹.

¹ - Fiscalité du médicament : L'écart se creuse entre la France et ses concurrents européens (LEEM) et y intégrer le lien suivant : <https://www.leem.org/presse/fiscalite-du-medicament-lecart-se-creuse-entre-la-france-et-ses-concurrents-europeens>



PHARMACIENS DES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Garantir à tous et en tout lieu la même qualité pharmaceutique. C'est la vocation de la section E de porter cette voix de l'Outre-mer et d'assurer cette vigilance sur les conditions d'exercice des confrères ultra-marins.

L'égalité territoriale, c'est aussi avoir la capacité de reconnaître que nos territoires sont divers.

Ils le sont tout d'abord par leur topographie. La section E apporte cette attention spécifique à ces particularismes ultra-marins : contraintes de l'insularité, lieux isolés, modalités d'acheminement des produits parfois complexes. Qui n'a pas remonté le Maroni, fait la traversée en barge entre la Petite terre et la Grande terre de Mayotte, arpenté les cirques de la Réunion, exploré la diversité des paysages de la Martinique et appréhendé les conditions d'exercice de Marie-Galante peut difficilement se rendre compte de ce que signifie parfois exercer en outre-mer.

Mais un territoire, c'est aussi une population qui y vit. La section E, au service des patients des 7 collectivités dont elle a la charge, veille aussi à assurer une qualité de l'exercice tous métiers confondus dans des contextes sanitaires variés et sujets à des prévalences et des maladies spécifiques.

Enfin, l'égalité territoriale, c'est une organisation. Le système de santé doit être capable de prendre en compte les spécificités des territoires comme l'a montré dernièrement la création de l'ARS de Mayotte. Et il importe de pouvoir disposer d'une représentation à même d'y répondre.

Un territoire, une population, une organisation, c'est ce que retranscrit notamment ce rapport démographique qui apporte les éléments chiffrés sur la réponse des pharmaciens ultra-marins aux besoins de la population. —

Brigitte Berthelot-Leblanc
Présidente de la section E





1 868

PHARMACIENS INSCRITS À L'ORDRE EN 2019

+1,6 % par rapport à 2018



618

OFFICINES

-2 officines par rapport à 2018
(-0,3 % par rapport à 2018)



46

ÂGE MOYEN

+0,2 an par rapport à 2018
-0,7 an par rapport à l'âge
moyen des pharmaciens



57 % femmes



43 % hommes

RÉPARTITION GLOBALE

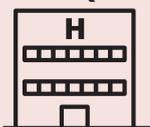


158

PHARMACIENS DE 66 ANS ET PLUS

+19 % par rapport à 2018
8,5 % des pharmaciens
inscrits en section E

PUI
PUBLIQUES



33

PUI PUBLIQUES

-3 par rapport à 2018

PUI
PRIVÉES



35

PUI PRIVÉES

Stable par rapport à 2018

LBM
PRIVÉS

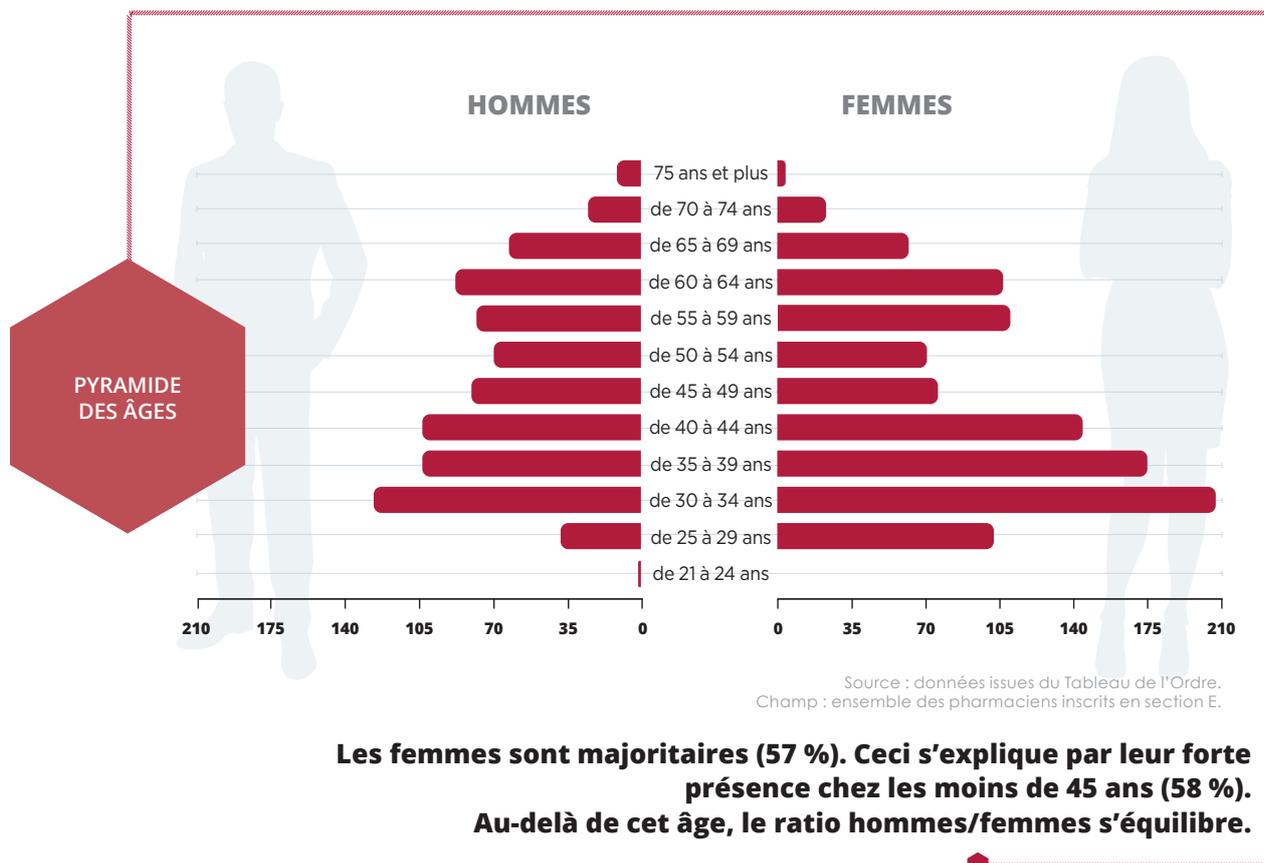


117

LBM PRIVÉS

+4 par rapport à 2018

La section des pharmaciens d'outre-mer regroupe tous les pharmaciens exerçant dans les départements et régions d'Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion) et les collectivités d'Outre-Mer (Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna).



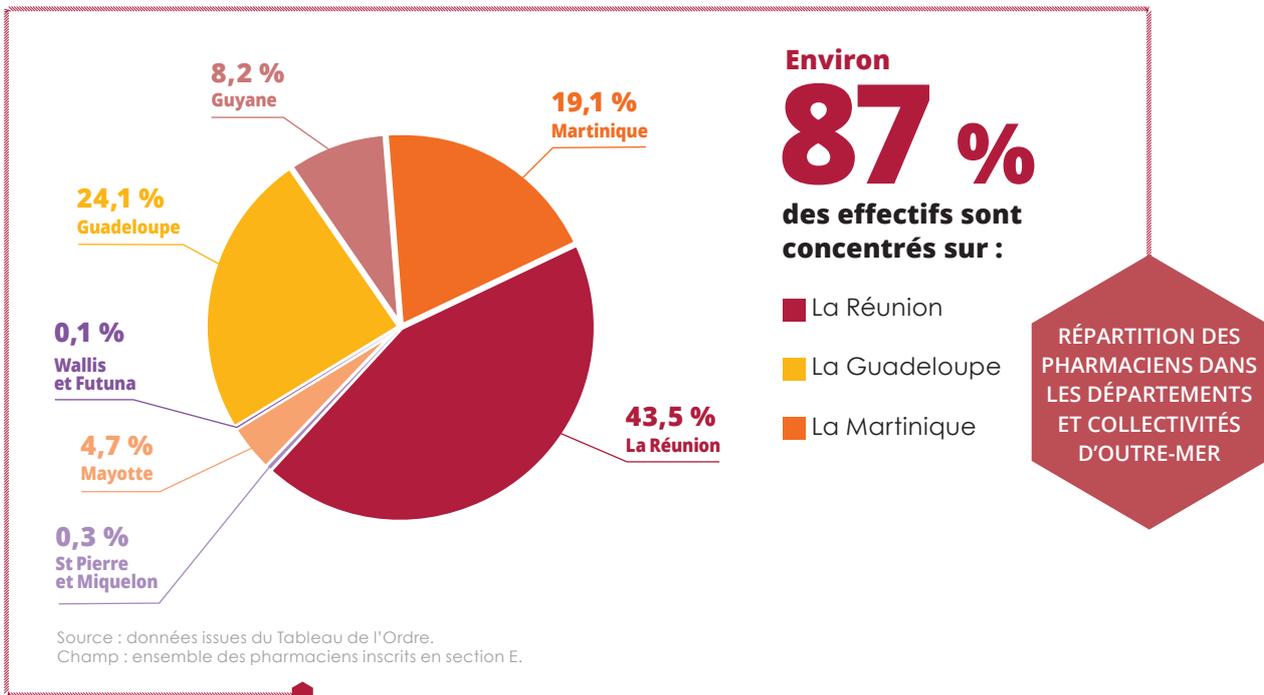
1 RÉPARTITION PAR MÉTIER ET PAR TERRITOIRE

1/1 - EFFECTIFS PAR FONCTION ET PAR TERRITOIRE

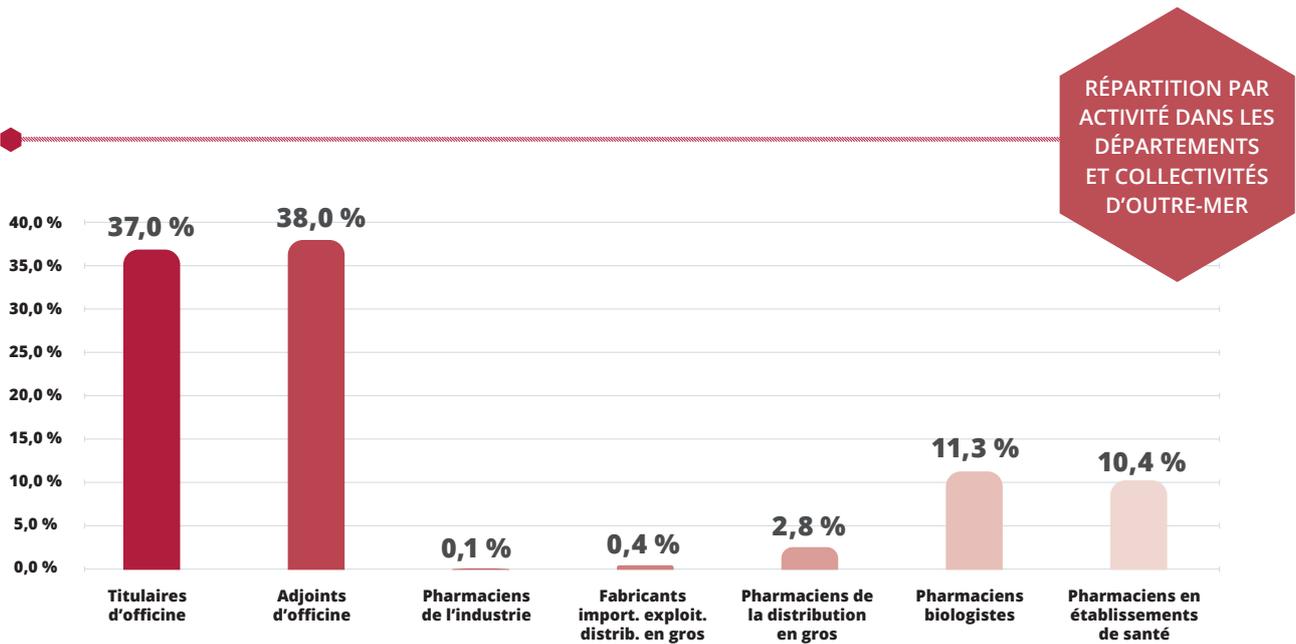
Territoire	Titulaires d'officine	Adjoints d'officine	Pharmaciens de l'industrie	Fabricants Import. Exploit. Distrib. en gros	Pharmaciens de la distrib. en gros	Pharmaciens biologistes	Pharmaciens en établissements de santé	Total	%
Guadeloupe	173	168	-	2	11	56	40	450	24,1 %
Guyane	52	56	-	1	5	19	20	153	8,2 %
Martinique	146	114	-	2	11	45	39	357	19,1 %
La Réunion	296	330	1	3	21	85	77	813	43,5 %
St-Pierre-et-Miquelon	1	-	-	-	-	1	3	5	0,3 %
Mayotte	23	41	-	-	4	5	15	88	4,7 %
Wallis-et-Futuna	-	-	-	-	-	1	1	2	0,1 %
Total	691	709	1	8	52	212	195	1 868	100 %

Source : données issues du Tableau de l'Ordre.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E.

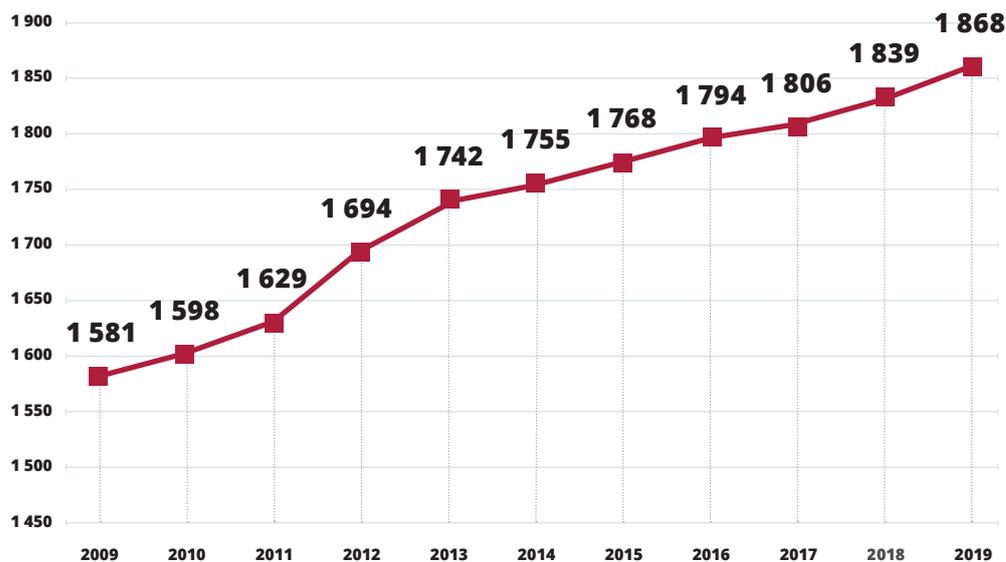
75 % des pharmaciens d'Outre-Mer exercent en officine



+1,6 % En 2019, le nombre de pharmaciens inscrits en section E a légèrement augmenté de 1,6 % en raison de la hausse du nombre d'adjoints en officine (+ 3,2 % entre 2018 et 2019).



Source : données issues du Tableau de l'Ordre.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E.



ÉVOLUTION
DU NOMBRE DE
PHARMACIENS
INSCRITS EN
SECTION E ENTRE
2009 ET 2019

Source : données CNOF.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E de 2009 à 2019.

+18 %
en 10 ans

Les effectifs des pharmaciens en établissement de santé ont augmenté de 63 % en 10 ans.

Cette hausse est aussi liée à celle du nombre de pharmaciens adjoints : leur population a augmenté de 37 % en 10 ans, alors que celle des titulaires reste stable (+0,1 %).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION E ENTRE 2009 ET 2019

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Titulaires d'officine	690	694	701	709	706	711	707	706	697	693	691
Pharmaciens de l'industrie	4	5	5	5	2	2	2	2	2	2	1
Fabricants, Import. Exploit. et Distrib. en gros	6	7	5	7	12	13	7	7	7	9	8
Pharmaciens de la distribution en gros	44	44	45	49	46	44	50	48	50	52	52
Pharmaciens adjoints	519	511	519	560	610	595	615	644	655	687	709
Pharmaciens des établissements de santé	120	130	142	148	154	169	172	179	186	188	195
Pharmaciens biologistes	198	207	212	216	212	221	215	208	209	208	212
Total	1 581	1 598	1 629	1 694	1 742	1 755	1 768	1 794	1 806	1 839	1 868
Taux d'évolution annuel (en %)	3,8 %	1,1 %	1,9 %	4,0 %	2,8 %	0,7 %	0,7 %	1,5 %	0,7 %	1,8 %	1,6 %

Source : données issues du Tableau de l'Ordre.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E de 2009 à 2019.

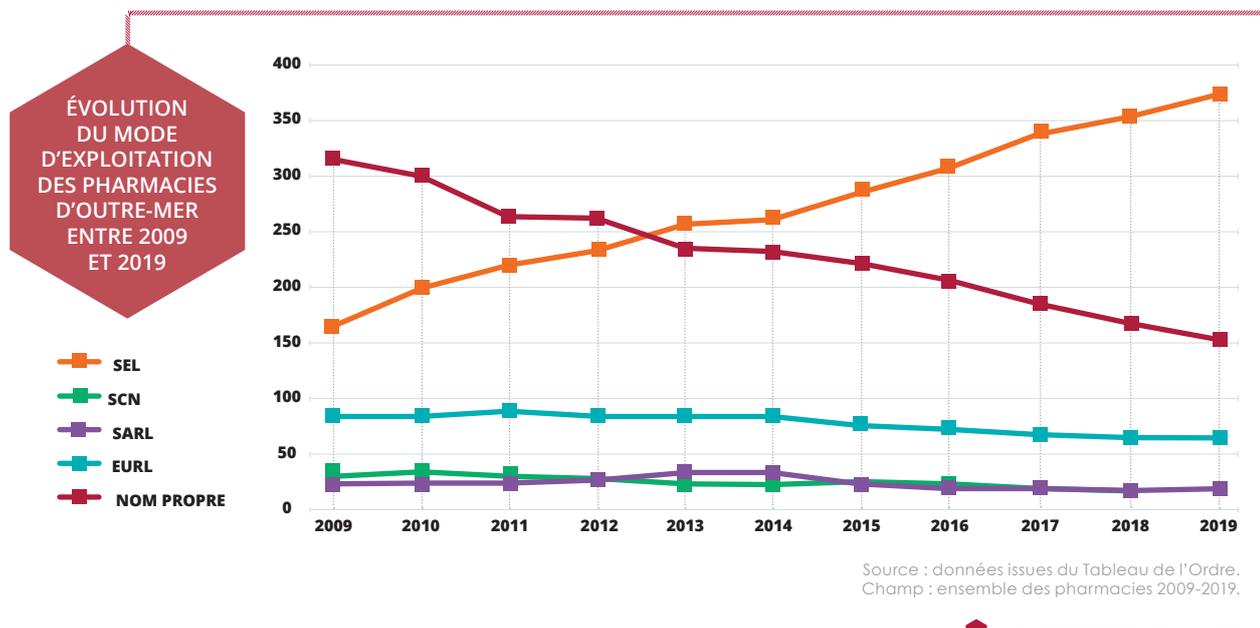
2 LES PHARMACIENS DISPENSATEURS

RÉPARTITION PAR TERRITOIRE DES EFFECTIFS DE PUI ET D'OFFICINES EN 2018 ET 2019

	Nombre de PUI en 2018	Nombre de PUI en 2019	Nombre d'officines en 2018	Nombre d'officines en 2019
Guadeloupe	20	20	160	159
Guyane	7	6	50	50
Martinique	20	18	141	139
La Réunion	21	21	246	246
St-Pierre-et-Miquelon	1	1	1	1
Mayotte	1	1	22	23
Wallis-et-Futuna	1	1	0	0
Total	71	68	620	618

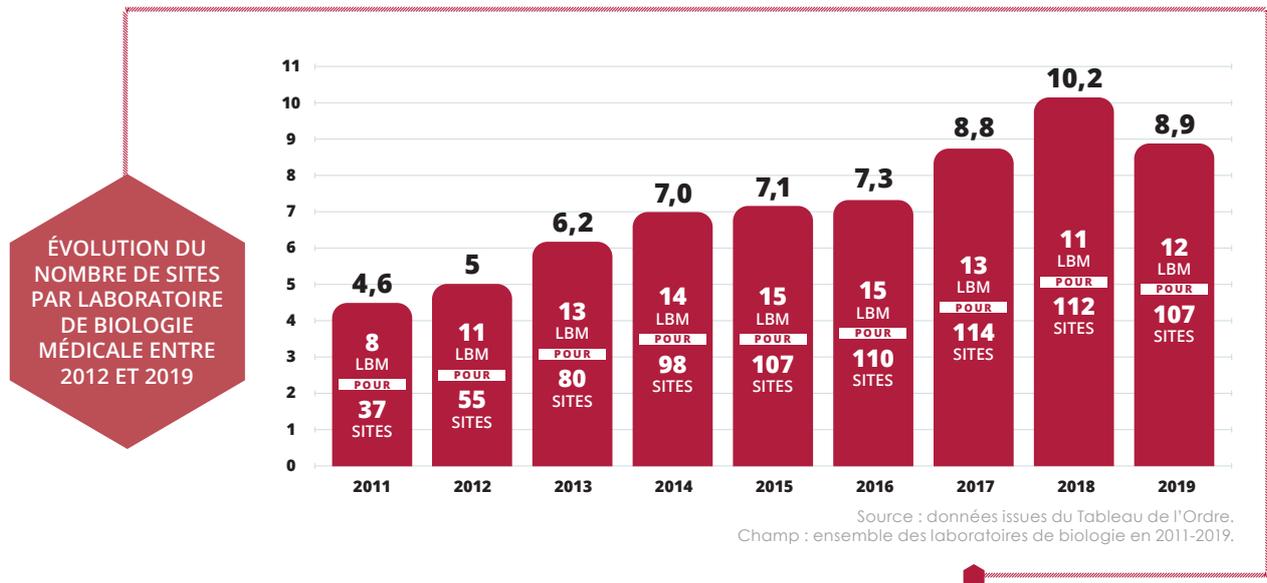
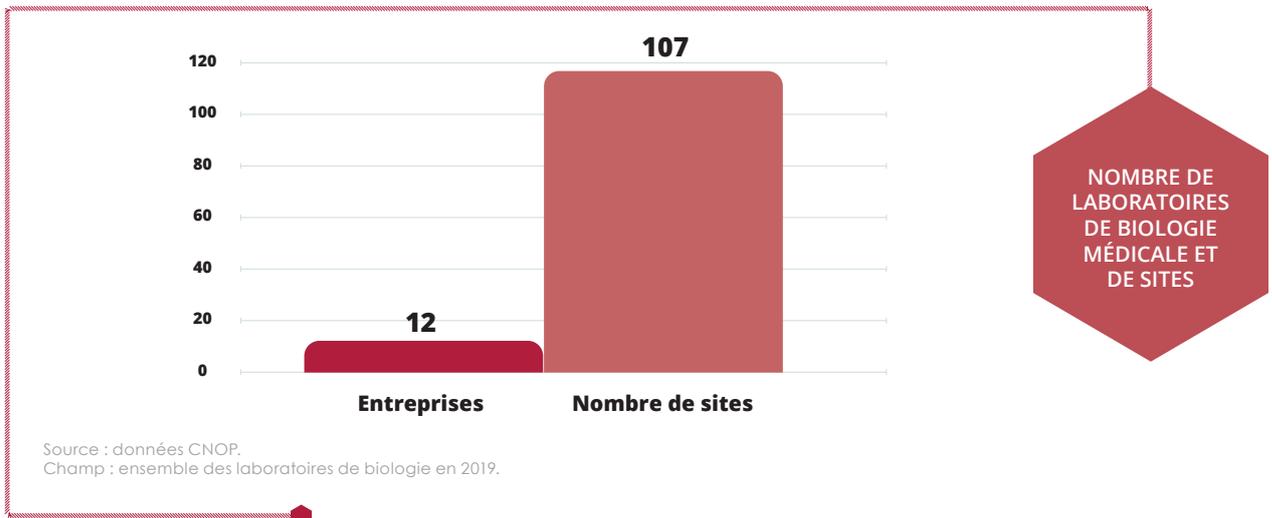
Source : données CNOP.
Champ : ensemble des pharmacies 2018-2019.

Le nombre d'officines est quasiment stable par rapport à 2018 mais depuis 10 ans les structures juridiques évoluent



Comme en France métropolitaine, la part des officines exploitées en Société d'Exercice Libéral (SEL) dans les départements et collectivités d'Outre-Mer poursuit sa croissance. Le nombre d'entreprises choisissant cette forme juridique a plus que doublé depuis 2009 (+123 %) alors que le nombre de sociétés exploitées en nom propre diminue fortement (-52 %). Depuis 2013, la SEL est le mode d'exploitation majoritaire. Le nombre de sociétés exploitées en nom collectif, en SARL et EURL et SNC tend à diminuer lentement.

3 LA BIOLOGIE MÉDICALE



Avant janvier 2010, une structure pouvait exploiter jusqu'à 5 laboratoires d'analyse de biologie médicale (LBM) au maximum. Depuis janvier 2010, une structure exploite un laboratoire de biologie médicale (LBM) implanté sur un ou plusieurs sites sans limitation de nombre. Depuis cette date jusqu'en 2018, on constate un mouvement de restructuration et de regroupements, qui voit le nombre de sites moyen par LBM augmenter, passant de 4,6 sites en 2011 à 10,2 en 2018. Pour la première fois depuis 2009, le nombre moyen de sites par laboratoire LBM baisse par rapport à l'année précédente : on enregistre une moyenne de 8,9 sites par LBM en 2019, soit une baisse de 1,3 point depuis 2018.



VOUS SOUHAITEZ OBTENIR DES INFORMATIONS PLUS DÉTAILLÉES SUR LA DÉMOGRAPHIE PHARMACEUTIQUE DANS VOTRE RÉGION ?

L'ORDRE PUBLIE 13 FASCICULES RÉGIONAUX

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Grand Est
- Normandie
- Outre-Mer
- Bourgogne-Franche-Comté
- Hauts-de-France
- Nouvelle-Aquitaine
- Pays de la Loire
- Auvergne-Rhône-Alpes
- Île-de-France
- Occitanie
- Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse
- Centre-Val de Loire

ACCESSIBLES EN TÉLÉCHARGEMENT SUR :

www.ordre.pharmacien.fr/Communications/Elements-demographiques



Ordre national des pharmaciens
4, avenue Ruysdaël
75379 Paris cedex 08
Tél. : 01 56 21 34 34 - Fax : 01 56 21 34 99

www.ordre.pharmacien.fr

 @Ordre_Pharma

 OrdrePharma